



UNHCR

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

RAPPORT GLOBAL

2016

LE RAPPORT
GLOBAL
2016

LE RAPPORT GLOBAL 2016

Le Rapport global du HCR est destiné à informer les gouvernements, les donateurs du secteur privé, les partenaires et tous les autres lecteurs intéressés sur les activités et les réalisations de l'Organisation en 2016. Les informations sont désormais présentées de deux manières : sous forme de publication imprimée et sur le site internet Global Focus.



Le **Rapport global 2016**, dans sa version imprimée, présente un aperçu global de l'action menée par le HCR en 2016 pour assurer la protection et améliorer les conditions de vie de millions de personnes déplacées de force dans le monde : réfugiés, déplacés internes, rapatriés, apatrides et autres personnes relevant de sa compétence. Il met en évidence les réalisations de l'année et les défis auxquels sont confrontés le HCR et ses partenaires dans leurs efforts pour répondre à des crises multiples et extrêmement dangereuses ainsi qu'à des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter.

- Panorama : l'action du HCR en 2016
- Résumés régionaux
- Statistiques, informations financières et résultats
- Informations thématiques



Le **site Global Focus** (<http://reporting.unhcr.org>) est la principale plateforme de communication de l'information sur les opérations mise à la disposition des donateurs. Le site offre des informations régulièrement actualisées sur les programmes, les opérations, les besoins financiers, les niveaux de financement et les contributions des donateurs.

- Statistiques et chiffres sur les populations relevant de la compétence du HCR
- Données opérationnelles sur 70 pays et 16 sous-régions
- Informations sur les principaux thèmes et objectifs opérationnels
- Informations financières, besoins budgétaires, contributions et profil des donateurs

Audience du site en 2016

- 63 500 utilisateurs dans 198 pays
- 51% des visiteurs du site provenaient des 10 plus grands pays donateurs du HCR
- 23 000 pages vues par mois (+237% par rapport à 2015)
- 3 400 documents téléchargés par mois (+357% par rapport à 2015)

LE HCR EN 2016

Mission

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandaté par les Nations Unies pour conduire et coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions à leurs problèmes. A ce jour (décembre 2016), 148 Etats sont parties à la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et/ou à son Protocole de 1967.

La mission première du HCR vise à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Dans la poursuite de cet objectif, l'organisation s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile et trouver refuge en toute sécurité dans un autre Etat et retourner de son plein gré dans son pays d'origine. En assistant les réfugiés à rentrer chez eux ou à s'installer de manière permanente dans un autre pays, le HCR recherche des solutions durables à leurs situations.

Le Comité exécutif du HCR (98 Etats membres à la fin de l'année 2016) et l'Assemblée générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Ces groupes incluent les

anciens réfugiés de retour dans leur pays d'origine, les personnes déplacées internes, les apatrides ou les personnes dont la nationalité est controversée.

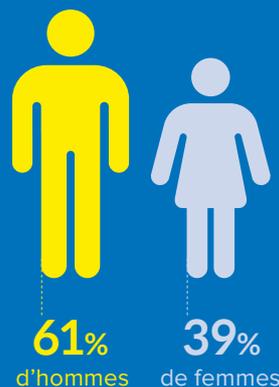
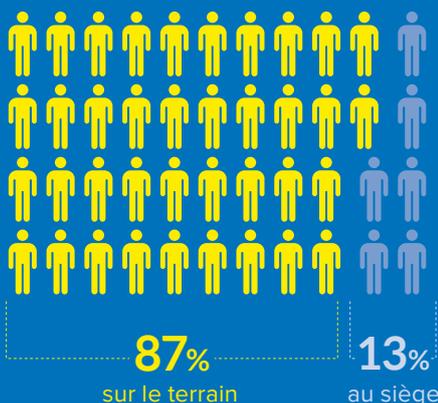
L'organisation s'efforce de réduire les situations de déplacements forcés en encourageant les États et autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir les mêmes droits pour les femmes et les filles.

L'organisation mène son action en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les gouvernements et les organisations régionales, internationales et non gouvernementales. Convaincu que les réfugiés et les autres personnes qui bénéficient des activités de l'organisation devraient être consultés pour les prises de décision qui les concernent, le HCR s'est engagé à mettre en oeuvre le principe de participation dans ses actions.

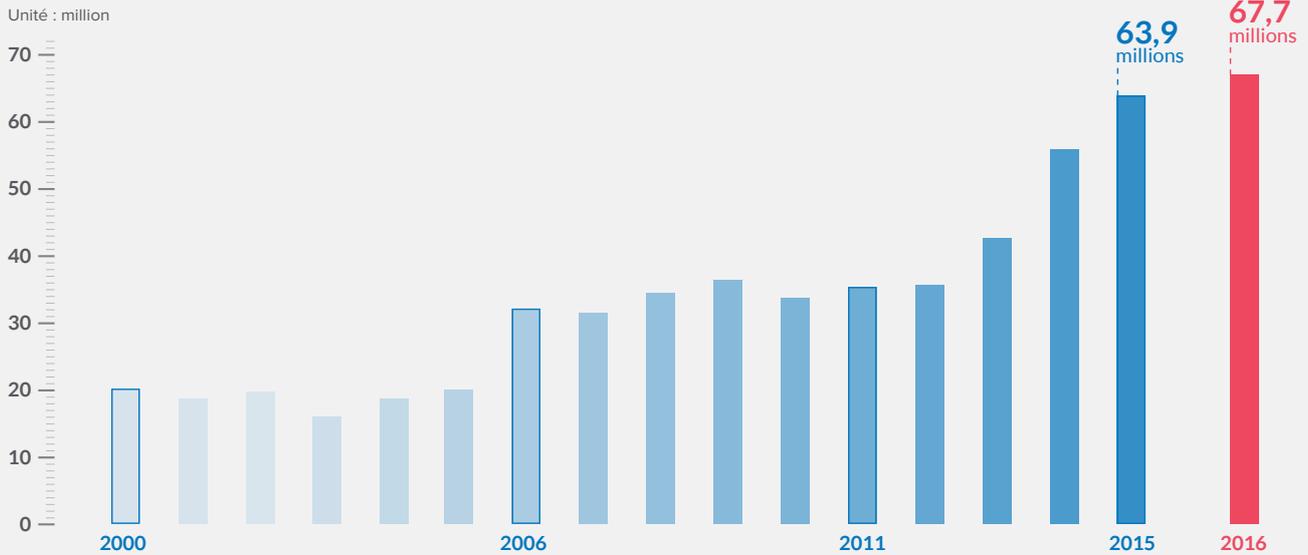
Présence du HCR dans le monde

10 828 membres du personnel régulier
128 pays où le HCR est présent dans **470** sites

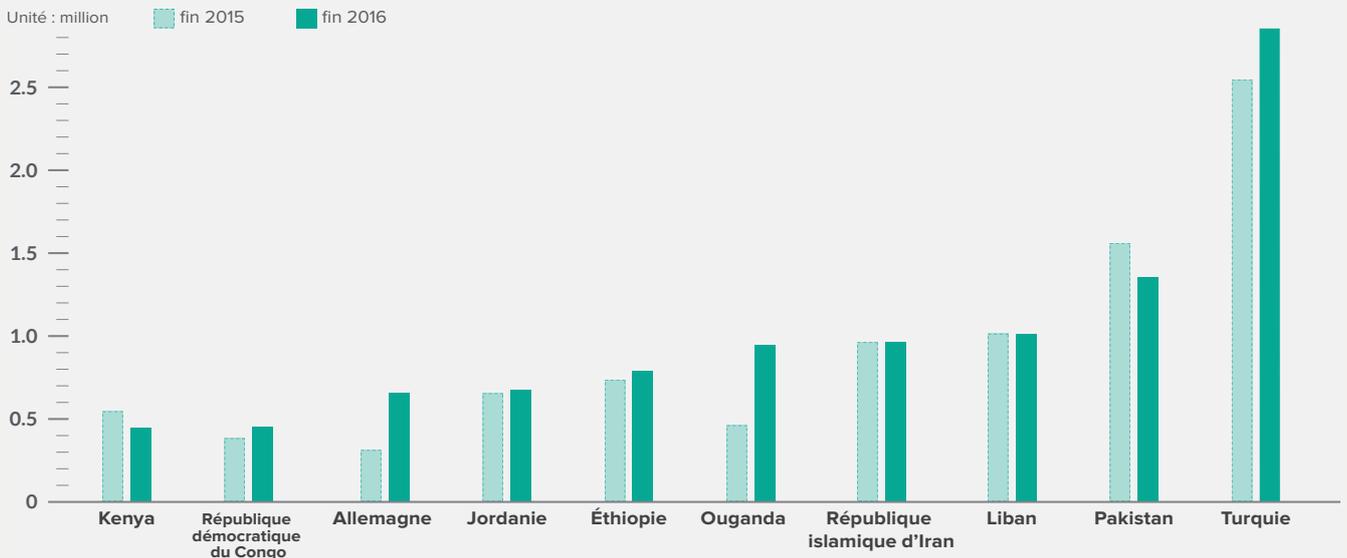
environ
246



Population relevant de la compétence du HCR

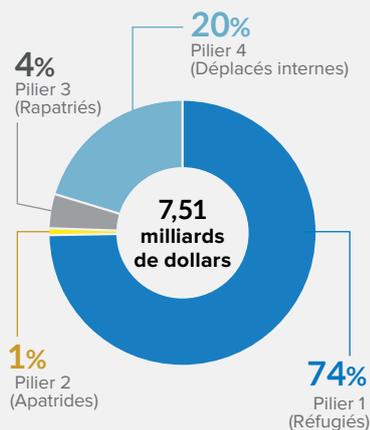


Les 10 principaux pays d'accueil des réfugiés

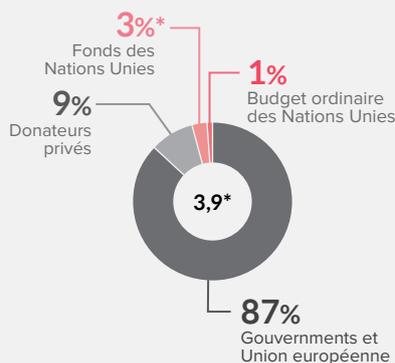


Situation financière du HCR

Budget

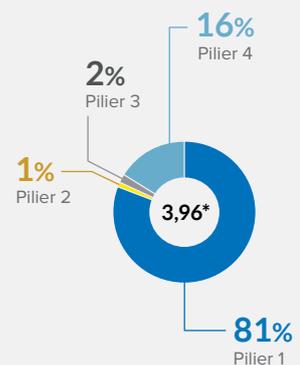


Revenus



* Les fonds des Nations unies incluent 0,02% des institutions intergouvernementales

Dépenses



* milliards de dollars

Table des matières



Résumés
régionaux
50

Aperçu 2016
6



APERÇU 2016

1	Rapport Global 2016	Où trouver les informations dans le rapport et sur le site internet Global Focus
2	Le HCR en 2016	La mission du HCR, faits et chiffres clés sur le travail du HCR et sur les populations relevant de sa compétence
6	Avant-propos du Haut Commissaire	Message du Haut Commissaire sur les réalisations et les défis de l'année 2016
16	Panorama 2016	Principaux événements et réalisations survenus en 2016
18	Priorités stratégiques globales	Secteurs prioritaires pour le HCR en 2016-2017 et résumé des progrès accomplis à mi-parcours du budget biennal
22	Populations relevant de la compétence du HCR	Carte des populations à la fin décembre 2016
24	Financement des programmes du HCR Programme	Budgets, financements, dépenses et carte globale des dépenses

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

50	Afrique	88	Europe
62	Amériques	100	Moyen-Orient et Afrique du Nord
74	Asie et Pacifique	112	Gestion et appui aux opérations



Chapitres thématiques 120

CHAPITRES THÉMATIQUES

120	Sauvegarder les droits fondamentaux	Les enjeux de protection à travers le monde et la réponse du HCR en 2016 pour protéger et assister les réfugiés, les apatrides, les personnes déplacées internes et les autres populations relevant de sa compétence
134	Apporter une aide vitale	Approche globale de l'organisation pour faire face aux situations d'urgence et répondre aux besoins essentiels des personnes déplacées de force
154	Assurer un meilleur avenir	La recherche de solutions durables pour les réfugiés et les autres populations déplacées de force
174	Soutenir l'action du HCR	Le rôle et les contributions des pays et des communautés d'accueil, des partenaires et sympathisants, du secteur privé et des célébrités pour soutenir l'action du HCR
202	ANNEXES	<ul style="list-style-type: none"> ■ États membres du Comité exécutif du HCR et États parties aux Conventions sur les réfugiés et sur les apatrides ■ Glossaire ■ Acronymes



Un moment décisif pour

par **Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

Le camp d'Hasansham, ouvert au début du mois de novembre 2016 a rapidement atteint sa capacité maximale en accueillant des familles iraqiennes qui fuyaient la ville de Mossoul et ses environs.

En 2016, les violents conflits et les persécutions, aggravés par la montée de l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, la mauvaise gouvernance et d'innombrables autres facteurs ont incité plus de trois millions de personnes à fuir leur pays pour se réfugier au-delà des frontières, rejoignant les millions de personnes déjà exilées. Un plus grand nombre encore était pris au piège ou déraciné dans leur propre pays. Dans la plupart des situations, les solutions politiques et les perspectives de

paix sont demeurées inaccessibles ; même si certaines personnes sont parvenues à rentrer dans leur pays ou à trouver d'autres solutions, le nombre global de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde excédait les 67 millions à la fin de l'année.

Derrière ce chiffre se dissimulent d'innombrables histoires faites d'épreuves, de souffrances et de deuils, les histoires de personnes qui ont été obligées de fuir leur foyer, leur communauté et leur pays, menant



© HCR / J. PRICKETT

la cause des réfugiés

une existence difficile en marge de la société et avec peu d'espoir de refaire leur vie, mais également des personnes apatrides privées du plein exercice de leur droits. Ce chiffre témoigne également de l'ampleur et de la complexité des bouleversements qui ont affecté les populations déplacées, tels que les offensives en Iraq et en République arabe syrienne (Syrie), conduisant au déplacement massif des populations à l'intérieur de leurs pays, mais aussi qui ont permis à certains de retourner chez eux. La tragique dégradation

de la situation au Soudan du Sud, au mois de juillet, a contraint plus d'un demi-million de personnes à s'exiler au cours du seul deuxième semestre. Ce chiffre global comprend également les personnes qui ont fui les conflits et la violence au Burundi, au Myanmar, dans la région du lac Tchad, dans le Triangle nord de l'Amérique centrale et au Yémen. Il tient compte des millions de réfugiés, de déplacés internes et de rapatriés affectés par les situations non résolues en Afghanistan et en Somalie.

La majorité des réfugiés ont trouvé la sécurité dans les pays voisins, qui sont très largement restés fidèles à leur tradition d'hospitalité en dépit de défis urgents de développement. Ces pays ont ouvert leurs portes aux personnes qui fuyaient les conflits et les persécutions, faisant preuve de compassion et de générosité et témoignant de leur attachement aux principes de protection internationale. Dans le même temps, l'hospitalité s'est affaiblie dans certaines régions, où un sentiment de lassitude croissant s'est exprimé par des restrictions sur l'accès à la protection et par des pressions exercées sur les réfugiés pour qu'ils regagnent leur pays, dans des conditions où la décision de retour n'était pas volontaire.

Parallèlement, la vie est devenue plus difficile pour de nombreuses personnes vivant déjà en exil. Confrontés à des risques de protection et à l'incertitude dans leur pays d'asile, des centaines de milliers de réfugiés se sont sentis contraints d'entreprendre de dangereux voyages sur terre et en mer, aux côtés de migrants, risquant leur vie pour un avenir plus sûr. Un grand nombre d'entre eux, dont un nombre croissant d'enfants qui se déplaçaient, ont été exposés à l'exploitation et à la violence des trafiquants et des passeurs, lors de la traversée du Sahara et de l'Afrique du Nord, en mer d'Andaman et en mer Méditerranée, et dans le Triangle nord de l'Amérique centrale. En Méditerranée seulement, plus de 5 000 personnes ont perdu la vie, soit un tiers de plus qu'en 2015.

L'arrivée importante de réfugiés et de migrants en Europe en 2015 a fait prendre conscience de leur sort à l'opinion publique et cette question est restée au centre des débats en 2016. Cet afflux a suscité des témoignages remarquables de solidarité au niveau local. Des particuliers ont ouvert leur maison aux réfugiés et partagé ce qu'ils avaient avec eux. Des milliers de bénévoles se sont rassemblés

pour accueillir et aider les réfugiés qui arrivaient dans leurs villes et leurs communautés, y compris dans le cadre de programmes de réinstallation et d'admission pour motifs humanitaires. Au niveau international, la participation de la première équipe d'athlètes réfugiés aux Jeux olympiques a permis d'attirer l'attention sur le courage, la force et la résilience extraordinaires des réfugiés.

En dépit des initiatives encourageantes d'un si grand nombre de personnes, on a assisté simultanément à une politisation de la question des réfugiés. Une politisation parfois délibérément encouragée par les tendances nationalistes et par la xénophobie, mais également favorisée par un climat d'incertitude économique et par l'insécurité créée par les attentats terroristes perpétrés dans de nombreuses régions. La nécessité de contrer la dangereuse confusion entre ceux qui fuient la violence, la répression et l'extrémisme et ceux qui les causent, a été soulignée ainsi que l'importance de mieux faire apprécier l'acte salvateur qui consiste à accorder l'asile.

L'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants par les 193 États membres des Nations Unies lors de la réunion de l'Assemblée générale consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants le 19 septembre, a marqué un tournant décisif. La déclaration réaffirme l'importance du régime international de protection et ouvre la voie à un partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent l'accueil des réfugiés dans le monde et l'aide dont ils ont besoin. Le Sommet des dirigeants, organisé par les États-Unis et un certain nombre d'autres États membres le jour suivant, ont fait progresser significativement la traduction de ces principes en engagements.



© HCR / A. ARKADY

La Déclaration est essentiellement fondée sur la volonté de prendre des mesures concrètes, notamment en chargeant le HCR d'élaborer et d'appliquer en partenariat, un Cadre d'action global pour les réfugiés dans toutes les situations donnant lieu à des mouvements massifs de réfugiés, ainsi que pour répondre aux crises de réfugiés prolongées. L'objectif est de réorienter les modèles humanitaires existants vers un plan d'action global en faveur des réfugiés, qui place les réfugiés au centre de la réponse, où une plus grande coalition d'acteurs est impliquée et où des approches innovantes sont développées, dont : l'appui aux pays et aux communautés d'accueil ; la garantie de systèmes justes,

efficaces et humains pour accueillir et enregistrer les réfugiés ; la promotion de l'autosuffisance et la recherche de solutions dès le début. Ces éléments formeront la base du Pacte mondial sur les réfugiés, qui doit être élaboré et présenté pour adoption aux États membres des Nations Unies en 2018.

Au cours de l'année, cinq grandes orientations sont apparues comme les principales composantes du travail du HCR dans le contexte global actuel. Elles constituent la part essentielle des Orientations stratégiques élaborées en 2016 et qui guideront notre action au cours des cinq prochaines années.

Saadiya Ahmed Hussein (à droite) et les membres de sa famille s'entretiennent avec le Haut Commissaire Filippo Grandi dans leur abri du camp d'Alkhadra, situé dans les environs de Bagdad (Iraq). Cette famille de déplacés internes irakiens est originaire de Falluja.

Veiller à ce que la protection reste au cœur de l'action internationale en faveur des réfugiés

Tout au long de l'année 2016, nous avons aidé les États à assumer leurs responsabilités en matière de protection, travaillant avec des gouvernements et les partenaires afin d'établir des stratégies de protection pour les réfugiés et les déplacés internes. Notre vision consiste à renforcer la protection dans tous les spectres des situations de déplacement, reconnaissant que l'amélioration de la protection des déplacés internes et l'action visant à remédier à leur sort sont des facteurs essentiels de stabilisation. L'application d'une approche axée sur la communauté, encourageant les réfugiés et les déplacés internes à participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie, occupe une place centrale dans le travail de protection du HCR, comme en témoignent les Orientations stratégiques et la Déclaration de New York.

Les approches régionales et interrégionales visant à s'attaquer aux défis de protection dans les pays d'origine, de transit et au-delà sont demeurées essentielles et l'année a été marquée par de nombreux processus régionaux qui ont permis de renforcer la protection des déplacés. La Déclaration de San José a permis notamment de répondre au phénomène croissant des mouvements mixtes, dont le déplacement forcé des personnes qui fuient les violences perpétrées par les groupes criminels dans le Triangle nord de l'Amérique centrale. Il convient également de mentionner la Déclaration d'Abuja, qui a réaffirmé le principe du non-refoulement et l'engagement des États du bassin du lac Tchad à renforcer la protection dans la région.

Répondre aux urgences

À la fin de l'année, six déclarations d'état d'urgence, selon la classification du HCR, étaient en vigueur, s'appliquant à plus de 20 pays touchés par des déplacements internes ou des afflux massifs de réfugiés. Nous avons continué à adapter et à renforcer nos dispositifs d'intervention d'urgence, notamment par des investissements importants dans la préparation aux situations d'urgence, dans de nouveaux systèmes d'alerte précoce et de surveillance des risques de déplacement, et dans l'évaluation et la consolidation de nos capacités de préparation et de réponse sur le terrain. Plus de 370 missions et déploiements ont été assurés en urgence ; des équipes d'intervention d'urgence ont, par exemple, aidé à créer de grandes zones d'installation en Ouganda et contribué à la montée en puissance d'opérations dans d'autres pays.

Favoriser l'insertion par un appui aux pays et aux communautés d'accueil

Les conséquences des déplacements forcés pèsent de manière disproportionnée sur les pays et les communautés proches des zones de conflit, qui accueillent les réfugiés et leur offrent protection et assistance. Le HCR s'efforce depuis un certain temps d'encourager les approches qui relient les réfugiés et les apatrides aux économies et aux systèmes nationaux. L'année 2016 a été le témoin de la nécessité d'adopter de nouvelles approches pour soutenir les pays d'accueil, comme le reflète la Déclaration de New York et un certain nombre d'autres développements importants, en reconnaissant qu'ils ne peuvent faire face à ces défis seuls, particulièrement dans les situations prolongées. Les ressources et les

investissements de développement, ciblant à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil et qui accordent de l'attention aux moyens d'existence et augmentent les opportunités liées à l'éducation, sont essentiels et peuvent conduire à une amélioration de la protection des personnes sur lesquelles nous veillons.

L'engagement croissant en 2016 de la Banque mondiale ainsi que des institutions financières régionales dans des situations impliquant des réfugiés a été un événement d'une importance capitale. Les subventions, les mécanismes de financement à des conditions préférentielles et les autres instruments de développement liés à la présence de réfugiés stimulent de manière importante le développement national des pays d'accueil. Ils peuvent également s'avérer bénéfiques, à plusieurs titres, pour les réfugiés. Donner aux réfugiés – en particulier aux femmes et aux jeunes – des qualifications et des ressources, c'est leur permettre de participer à la reconstruction de leur pays et à la consolidation de la paix lorsque les conditions seront propices au rapatriement. L'utilisation de l'aide en espèces, qui est un moyen important de renforcer la dignité et l'intégration économique, s'est considérablement développée. Les aides en espèces ont atteint 688 millions de dollars, contre 325 millions en 2015. Le PNUD et le HCR travaillent également en étroite collaboration pour renforcer les synergies entre les programmes d'aide humanitaire et les programmes de développement soutenant à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil, notamment dans le cadre de notre plan d'action régional destiné à répondre à la crise des réfugiés syriens.

Rechercher des solutions

Les causes profondes des conflits n'ayant pas été traitées, un nombre important de personnes n'ont pas accès à des solutions durables. J'ai la ferme conviction qu'il est temps de réorienter l'attention de la communauté internationale sur cette priorité absolue, en faisant énergiquement campagne pour des solutions politiques et en attirant l'attention du monde sur les conséquences humanitaires des conflits. Bien que le nombre total de rapatriements volontaires ait été assez faible en 2016, j'ai été encouragé de constater que les changements intervenus dans le paysage politique et dans les orientations gouvernementales de différents pays, dont la Colombie, la Côte d'Ivoire et Sri Lanka, avaient ouvert la voie à des solutions potentielles.

Même dans les situations complexes, où la paix n'a pas été définitivement rétablie, les investissements dans la reconstruction et le développement, les mesures pour renforcer la sécurité et restaurer l'état de droit, et l'appui ciblé à la réintégration peuvent faciliter l'accès de certains à des solutions. Néanmoins, l'année 2016 a également été marquée par des défis dans certaines régions, où la dynamique politique s'est traduite par des pressions exercées sur les réfugiés pour qu'ils regagnent leur pays, dans des circonstances où la décision de rentrer n'était pas volontaire ; autant de défis qui requièrent un plaidoyer mûrement réfléchi et une collaboration avec les États conforme au mandat de protection du HCR.

Nous devons être attentifs aux occasions qui se présentent dans les pays où la modification de la dynamique du conflit peut offrir la possibilité de renforcer la protection dans certains secteurs et faciliter l'accès des

organisations humanitaires. Une évolution de ce type est à l'œuvre dans la région du Lac Tchad, par exemple. Dans des pays comme l'Iraq et la Syrie, nous devons être prêts à soutenir les retours spontanés, en réorientant nos opérations si les évolutions politiques et sécuritaires créent les conditions requises pour de futurs rapatriements volontaires, dans la sécurité et la dignité.

Les efforts visant à promouvoir et à accroître la réinstallation et les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers doivent se poursuivre. La réunion de haut niveau sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, organisée par le HCR le 30 mars 2016, a été à cet égard une avancée importante.

En 2016, des progrès considérables ont par ailleurs été réalisés pour la prévention et la réduction des cas d'apatridie, notamment grâce à des modifications positives des lois et des politiques et à d'autres mesures prises par différents États, dont la Côte d'Ivoire, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, le Kenya et la Thaïlande.

Renforcer et élargir les partenariats

Aucun panorama de l'année 2016 ne serait complet s'il n'était fait mention du rôle primordial joué par les partenaires du HCR – pays hôtes et donateurs, ONG, organismes des Nations Unies, acteurs du développement et secteur privé – qui permettent à l'organisation de s'acquitter de son mandat.

Les partenariats avec les ONG constituent l'un des principaux piliers sur lesquels repose notre

action. En 2016, le HCR a versé 1,4 milliard de dollars à plus de 830 partenaires, dont près d'1,1 milliard de dollars à 673 ONG nationales ou internationales. Conformément aux engagements pris au titre du « Grand compromis », adopté à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, près de 614 millions de dollars ont été remis à des partenaires locaux, dont 432 millions de dollars à des ONG nationales.

L'année dernière, une impulsion a aussi été donnée au développement de partenariats non traditionnels, notamment avec les acteurs du développement, le secteur privé et la société civile qui constitue un élément important du Cadre d'action global pour les réfugiés. Le HCR a conclu de nouveaux accords avec l'OCDE et l'OIT afin de faciliter l'accès des réfugiés à un travail et à des moyens de subsistance décentes. Notre partenariat avec l'OIM a été renforcé, grâce à l'association plus étroite de cette organisation avec le système des Nations Unies.

Je suis très reconnaissant envers nos donateurs pour leur soutien indéfectible et la confiance qu'ils continuent de témoigner à l'organisation. L'an passé, les contributions financières pour le HCR ont atteint un montant record, s'élevant à 3,9 milliards de dollars. Pourtant, en raison de l'augmentation des besoins, la part non financée du budget a atteint 41%. Le PAM, l'un de nos partenaires principaux, a également été confronté à des problèmes de sous-financement, qui ont eu de graves répercussions sur la sécurité alimentaire ainsi que sur l'état de santé et l'état nutritionnel des réfugiés, en particulier en Afrique.

Améliorer l'efficacité institutionnelle

À la suite des conclusions de la Réunion mondiale des représentants du HCR en début d'année 2016, un certain nombre de mesures visant à accroître notre souplesse et notre capacité d'exécution sur le terrain ont été soit prises, soit renforcées. Ces mesures incluent notamment le lancement d'une révision des fonctions du Siège, destiné à revoir les secteurs où nous devons réorienter nos opérations à Genève, Budapest et Copenhague, et sur les méthodes à appliquer pour y parvenir ; des mesures visant à renforcer les mécanismes de contrôle et à les rendre plus cohérents ; et des efforts déployés pour améliorer la gestion du personnel à travers le monde, en accordant une attention particulière à la problématique hommes-femmes, à la diversité et à l'insertion.

Une organisation qui intervient directement dans des pays en proie à des conflits se doit d'investir dans la gestion de la sécurité, d'autant plus que de nombreux collègues travaillent dans des environnements peu sûrs et complexes. Deux collègues ont tragiquement perdu la vie en Somalie et trois autres ont enduré 23 jours de captivité au Soudan. Les collaborateurs du HCR ont également été confrontés à de graves incidents de sécurité en Afghanistan, en République centrafricaine, au Nigéria, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

Aller de l'avant

Le traitement du déplacement forcé et de l'apatridie dans l'environnement complexe et dynamique qui est le nôtre aujourd'hui exige des réponses flexibles, un appui financier souple et un effort renouvelé de recherche de solutions durables. Une priorité commune d'une importance fondamentale dans les années à venir consistera à travailler, en mettant à profit l'élan suscité par la Déclaration de New York et en tirant les leçons de l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés, à l'adoption et à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés.

En dépit des défis, je crois qu'il est possible de susciter une dynamique positive autour de la question des réfugiés et de mobiliser un soutien plus solide en faveur des personnes affectées par les conflits, la violence et l'apatridie. C'est un moment décisif pour la cause des réfugiés et une opportunité pour agir collectivement afin de remédier aux déplacements forcés. Le HCR est prêt à œuvrer, avec votre soutien, à la réalisation de ces objectifs.

L'Envoyée spéciale

« Nous arrivons au niveau international à un moment particulièrement difficile, où les conséquences de la crise des réfugiés semblent dépasser notre volonté, notre capacité et même notre courage d'y répondre. »

ANGELINA JOLIE, Envoyée spéciale du HCR, lors d'une déclaration à la presse effectuée dans la plaine de la Bekaa, au Liban.

Angelina Jolie a commencé en tant qu'ambassadrice de bonne volonté du HCR en 2001, et, au terme d'une décennie d'efforts inlassables, elle a été élevée en 2012 à la fonction exceptionnelle d'Envoyée spéciale du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. La riche expérience qu'elle a accumulée au fil des années lui a permis de s'exprimer avec autorité et en connaissance de cause, d'être une porte-parole éloquente du HCR et, plus important encore, des réfugiés. Son expertise est le résultat de son engagement direct, de sa compassion et des connaissances qu'elle a acquises en sillonnant la planète pour le HCR, menant près de 60 missions sur le terrain.

En 2016, l'Envoyée spéciale a continué à orienter ses efforts de plaidoyer sur la situation des réfugiés syriens, se rendant en Grèce et au Liban en mars, à l'occasion du cinquième anniversaire du début du conflit. S'adressant aux journalistes depuis la plaine de la Bekaa,

au Liban, elle a appelé les gouvernements à trouver des solutions diplomatiques à la crise et à examiner les moyens supplémentaires qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour assurer la sécurité des personnes qui fuient les persécutions et la guerre. L'Envoyée spéciale a déclaré : « *Nous arrivons au niveau international à un moment particulièrement difficile, où les conséquences de la crise de réfugiés semblent dépasser notre volonté, notre capacité et même notre courage d'y répondre.* » Quelques mois plus tard, elle a adressé un autre message fort alors qu'elle se trouvait en Jordanie, appelant les dirigeants du monde entier à « *poser la question fondamentale, à s'interroger sur les causes profondes du conflit en Syrie et sur ce qui sera nécessaire pour y mettre fin* ». Elle a exhorté la communauté internationale à en faire davantage pour résoudre la crise qui déchire le pays, observant que « *le fossé entre nos responsabilités et notre action n'a jamais été aussi large* ».



© HCR / I. PRICKETT

L'Envoyée spéciale a également plaidé la cause des réfugiés dans certaines capitales. À Londres, elle a prononcé un discours liminaire à l'occasion de la journée que la BBC consacre au thème de la migration dans le monde, *World on the Move*, ce qui témoigne de l'impact et de la visibilité qu'elle confère à la problématique des réfugiés et au travail accompli par le HCR avec et pour eux. Alertant le public des risques de désintégration du système humanitaire international pour les réfugiés, elle a également mis en garde contre la « peur de l'immigration » et la « sous-enchère » à laquelle se livrent les pays pour se protéger. À Washington, l'Envoyée spéciale a célébré la Journée mondiale du réfugié avec le Secrétaire d'État, John Kerry, au mois de juin. Lors d'une conférence de presse conjointe,

elle a remercié les Américains du travail qu'ils sont si nombreux à accomplir pour les réfugiés aux États-Unis et autour du monde. Angelina Jolie a également déclaré : « *Nous serons en mesure de répondre à la crise mondiale des réfugiés en trouvant un objectif commun et en tirant notre force les uns des autres. En restant fidèles à ce que nous sommes et en montrant que nous avons en nous la volonté d'affronter l'épreuve imposée à notre génération et d'en sortir plus forts.* » L'Envoyée spéciale et le Secrétaire d'État ont également pris part à une réception interconfessionnelle organisée à l'occasion de l'Iftar, qui réunissait des familles de réfugiés, des organismes d'aide sociale, des responsables religieux et les membres d'un certain nombre de communautés religieuses des États-Unis.

L'Envoyée spéciale du HCR, Angelina Jolie, rencontre des réfugiés syriens au camp d'Azraq, en Jordanie.

Panorama 2016

JANVIER

millions

Début 2016, **63,9 millions de personnes** relevaient de la compétence du HCR dans le monde. 86 pour cent des réfugiés au niveau global relevant de la compétence du HCR étaient accueillis par des pays en développement. Les pays les moins développés avaient accordé l'asile à **4,2 millions de réfugiés**, soit environ **26 pour cent** de l'ensemble de la population réfugiée dans le monde.

63,9 millions
de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde

En 2015, le HCR a soumis **133 000 demandes de réinstallation** et environ **81 000 réfugiés** ont été réinstallés.

Parmi les personnes relevant de la compétence du HCR en 2015 figurent :

37,4 millions

de déplacés internes bénéficiant de la protection et de l'assistance du HCR

201 415 réfugiés rapatriés, dont 115 800 assistés par le HCR

16,1 millions

de réfugiés, dont 12,3 millions assistés par le HCR

3,7 millions

d'apatrides, dont 49 100 apatrides ayant acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.

FÉVRIER

Le HCR apporte une aide d'urgence à 1 000 familles de la ville de Taïzz (Yémen)

Le conflit en cours au Yémen a donné lieu à des combats particulièrement violents à Taïzz, où plus de 200 000 personnes sont coupées du monde et n'ont plus accès à l'aide humanitaire. Après des semaines de négociations, le 14 février, le HCR est entré à Taïzz et a pu fournir une aide d'urgence et des articles de première nécessité à un millier de familles affectées par le conflit.

À l'issue de près d'une année de conflit au Yémen, plus de 2,4 millions de personnes ont été déplacées par les combats; beaucoup se trouvent dans des zones difficiles d'accès.

AVRIL

Les Burundais continuent de fuir leur pays un an après le début de la crise

Fin avril, près de 260 000 Burundais se sont enfuis dans les pays voisins, beaucoup d'entre eux évoquant des atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Cependant, du fait du sous-financement, le HCR a des difficultés à fournir une assistance matérielle élémentaire, telle que des abris et articles ménagers. Les services spécialisés — accompagnement psychosocial, prise en charge des personnes âgées ou handicapées, protection de l'environnement — et même les soins de santé primaire sont limités.

JUIN

Le Haut Commissaire appelle la communauté internationale à renouveler son soutien à l'Afghanistan lors de la Journée mondiale du réfugié

En visite en Afghanistan, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver des solutions à la crise de déplacement, qui évolue rapidement.

L'Afghanistan se classe toujours au deuxième rang mondial par le nombre de réfugiés produits. Les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan accueillent avec générosité des millions de réfugiés afghans depuis près de quatre décennies.

AOÛT

La première équipe de réfugiés aux Jeux olympiques de Rio

Pour la première fois dans l'histoire olympique, 10 athlètes réfugiés originaires de quatre pays concourent dans trois disciplines au sein de la première équipe olympique d'athlètes réfugiés. Leur participation est un hommage au courage et à la persévérance de tous les réfugiés.

OCTOBRE

Affamés, les Iraquiens fuient l'offensive de Mossoul en bravant tous les dangers

L'intensification des combats à Mossoul et dans les régions environnantes déplace 130 000 personnes supplémentaires. Six camps ont été ouverts dans les gouvernorats d'Erbil, de Duhok, de Kirkouk et de Salah Al-din, et où le HCR assure la gestion des camps, le suivi de la protection et la distribution d'articles d'urgence, y compris dans le camp de Khazer M1 à Hasansham, construit par les autorités, qui abrite près de 29 000 personnes.

MARS

5 ans de conflit en Syrie : la plus grande crise de réfugiés et de déplacement de populations de notre temps

Près de 5 millions de réfugiés dans les pays voisins et des centaines de milliers d'autres en Europe ont fui, et 6,3 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Syrie.

Le HCR coordonne l'action en faveur des réfugiés dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), réunissant plus de 240 partenaires pour venir en aide à près de 5 millions de réfugiés syriens et à plus de 4,4 millions de membres des communautés d'accueil.

MAI

Le Secrétaire général des Nations Unies organise un Sommet mondial sur l'action humanitaire

Environ 9 000 participants du monde entier se réunissent à Istanbul les 23 et 24 mai pour apporter leur soutien à un nouveau programme d'action « *Agenda for Humanity* », prenant des engagements, nouant des partenariats et lançant des initiatives afin de produire de véritables changements pour les populations les plus vulnérables du monde.

Le Sommet donne également naissance au « Grand compromis » : un accord entre les principaux donateurs et les organismes d'aide pour remédier au sous-financement de l'action humanitaire et pour augmenter le soutien à ceux qui interviennent en première ligne. Le HCR prend un certain nombre d'engagements fermes et assure, avec le Japon, la coordination d'un des principaux chantiers.

JUILLET

Les combats au Soudan du Sud provoquent un afflux de réfugiés dans les pays de la région

Les flux de réfugiés en provenance du Soudan du Sud ont doublé, avec 60 000 personnes fuyant le pays en raison des affrontements qui ont éclaté à Juba. Le HCR, les autorités nationales et d'autres acteurs humanitaires sont engagés dans une course contre la montre pour apporter une aide vitale aux réfugiés en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Ouganda et au Soudan.

À la fin de l'année, 1,5 million de réfugiés sud-soudanais seront accueillis dans les pays voisins et plus d'1,9 million de personnes seront déplacées à l'intérieur du pays et dépendantes de l'aide humanitaire.

SEPTEMBRE

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants : une vision fondée sur le partage des responsabilités

Les 193 États membres des Nations Unies adoptent à l'unanimité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants le 19 septembre, s'engageant à répondre de manière plus complète, plus prévisible et plus durable aux déplacements massifs de réfugiés.

La Déclaration invite le HCR à élaborer, en partenariat, un Cadre d'action global pour les réfugiés.

NOVEMBRE

Accord de paix en Colombie

Au terme de quatre années de négociations, le Gouvernement colombien et les FARC – les Forces armées révolutionnaires de Colombie – signent un accord de paix définitif le 24 novembre.

Sept millions de personnes sont déplacées en Colombie, un nombre qui n'a pas d'équivalent dans le monde. Le HCR se voit confier un rôle officiel dans le cadre du processus de paix et s'engage à contribuer à la protection des droits des victimes et à rechercher des solutions durables pour les personnes déplacées en Colombie.

DÉCEMBRE

Fin 2016, **67,7 millions de personnes** relevaient de la compétence du HCR dans le monde, soit **3,8 millions de plus qu'en 2015**. La vaste majorité des personnes relevant de la compétence du HCR demeuraient dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire proches des zones de conflit.

67,7 millions

de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde.

Le nombre de réfugiés et de migrants arrivant par voie maritime en Europe a considérablement diminué, cependant le nombre de personnes ayant disparu ou perdu la vie lors de la traversée – environ 5 000 – a augmenté.

En 2016, le HCR a soumis **162 500 demandes de réinstallation** et environ 126 500 réfugiés ont été réinstallés.

Parmi les personnes relevant de la compétence du HCR en 2016 figurent :

36,6 millions

de déplacés internes bénéficiant de la protection et de l'assistance du HCR

552 230 réfugiés rapatriés, dont 500 200 assistés par le HCR

17,2 millions

de réfugiés, dont 12,9 millions assistés par le HCR

3,2 millions

d'apatrides, dont 60 800 apatrides ayant acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité en 2016

millions

70

60

50

40

30

20

10

0

Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques globales (PSG) du HCR fournissent aux opérations des orientations importantes pour cibler les interventions dans une série de domaines clés où l'organisation s'efforce d'améliorer la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence et de trouver des solutions à leur situation. Les PSG se subdivisent en deux catégories : les PSG opérationnelles, qui s'appliquent aux activités sur le terrain, et les PSG d'appui et de gestion, qui concernent les activités essentielles au bon fonctionnement de l'organisation. Les PSG opérationnelles guident l'élaboration des plans annuels et orientent les discussions stratégiques concernant la hiérarchisation des priorités sur le terrain. Tout au long de l'année, le HCR suit attentivement les progrès accomplis par rapport aux PSG et prend, si nécessaire, des mesures correctives. Les PSG d'appui et de gestion sous-tendent l'engagement pris à l'échelle de l'organisation afin de renforcer la réponse du HCR et d'améliorer son efficacité dans des domaines fonctionnels très divers.

RÉALISATIONS

Les efforts axés sur les principaux domaines des PSG ont produit des résultats encourageants en 2016, avec de nombreuses opérations déclarant que la situation des personnes relevant de la compétence du HCR s'était améliorée dans plusieurs secteurs prioritaires.

Les efforts soutenus de plaider et d'appui technique ont entraîné des changements constructifs au niveau des lois et des politiques qui ont une incidence directe sur la vie des réfugiés, des apatrides, des déplacés internes et des rapatriés. Par exemple, l'accès à l'aide juridique pour les personnes déplacées par le conflit a été entériné par la loi en Ukraine. Un certain nombre d'États ont également pris des mesures importantes pour accorder leur nationalité à des apatrides. Environ 60 800 apatrides ou personnes sans nationalité déterminée ont pu ainsi acquérir une nationalité ou obtenir confirmation de leur nationalité en 2016.

LES PROGRÈS RÉALISÉS 2016 EN BREF | PSG opérationnelles



ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

- Des modifications législatives renforçant la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été signalées dans 25 pays.
- Des améliorations des lois et politiques nationales relatives aux déplacés internes ont été constatées dans 8 pays.
- 16 pays ont apporté des améliorations à leur législation sur la nationalité, conformément aux normes internationales sur la prévention des cas d'apatridie.
- 60 800 personnes apatrides ou dont la nationalité était indéterminée ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.



PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS

- Dans 64% des 53 situations examinées, le niveau de délivrance des certificats de naissance est resté équivalent ou a augmenté.

- Dans 78% des 96 situations examinées, le niveau d'enregistrement à titre individuel a été maintenu ou accru



SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

- 82% des 104 situations ont amélioré ou maintenu la fourniture de soutien aux personnes connues ayant survécu à des violences sexuelles et de genre.
- 80% des 70 situations ont signalé une plus grande participation communautaire à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection des survivants.
- 70% des 74 situations ont rapporté un maintien ou une augmentation du nombre de mineurs isolés pour lesquels une procédure de détermination de l'intérêt supérieur a été achevée ou entamée.
- 82% des 44 situations ont signalé un maintien ou l'augmentation de l'accès non discriminatoire aux services sociaux et aux services nationaux de protection de l'enfance.

globales 2016-2017

Les opérations ont continué à renforcer l'enregistrement et la collecte de données de qualité, y compris biométriques. Le HCR et ses partenaires ont également continué à sensibiliser les populations à la nécessité de déclarer les naissances pour garantir les droits des enfants.

Le HCR s'est efforcé, en collaboration avec des partenaires et des gouvernements, de prévenir et de répondre aux violences sexuelles et de genre. Au Rwanda, le HCR a aidé les autorités à assurer l'accès des victimes à différents services, notamment de santé, d'accompagnement psychosocial et d'aide juridique, dans des centres spécialisés. En République-Unie de Tanzanie, un personnel médical a assuré un dépistage des problèmes de santé et de protection aux points de passage de la frontière pour identifier les victimes de violences sexuelles et de genre le plus rapidement possible et pour accélérer leur prise en charge dans les services de santé et d'accompagnement psychosocial.

Dans les situations d'urgence, où l'afflux massif de réfugiés sollicitait à l'extrême les systèmes d'alimentation en eau existants, le HCR et ses partenaires sont parvenus à fournir le volume d'eau nécessaire à la survie, puis à améliorer l'approvisionnement à mesure que les situations se stabilisaient.

Le HCR a continué à plaider et à soutenir l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation, soulignant qu'il s'agit de l'approche la plus durable pour assurer la continuité des études. Des projets communautaires ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins communs des communautés d'accueil et des populations déplacées et pour ainsi favoriser la compréhension mutuelle et les relations réciproques. Ces projets ont permis de renforcer la cohésion sociale et d'inciter les réfugiés comme les communautés d'accueil à se les approprier et à les piloter ensemble.



BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

- 57% des 108 camps ou zones d'installation ayant fait l'objet d'une enquête ont atteint la norme du HCR en matière de malnutrition aiguë ($\leq 10\%$).
- 98% des 142 sites faisant l'objet d'un suivi ont satisfait à la norme du HCR concernant la mortalité des enfants de moins de cinq ans ($< 1,5/1000/\text{mois}$).
- 67% des 70 situations ont maintenu ou accru le pourcentage des ménages vivant dans des logements convenables.
- 91% des 46 situations ont maintenu ou augmenté le niveau d'approvisionnement en eau des sites.



SOLUTIONS DURABLES

- 71% des 42 situations ont signalé des améliorations relatives à l'intégration locale des réfugiés.
- Les dossiers de plus de 162 000 réfugiés ont été soumis aux fins de réinstallation.



RESPONSABILISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

- Dans 62% des 58 situations, la participation des femmes aux structures de direction est restée équivalente ou a progressé.
- Dans 52% des 65 situations, une amélioration des relations entre les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés locales a été observée.
- 68% des 38 opérations ont signalé une augmentation du nombre de personnes âgées de 18 à 59 ans qui exerçaient un emploi indépendant ou avaient créé leur propre entreprise.
- Dans 73% des 96 situations, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école primaire s'est maintenu ou a augmenté.

La participation des femmes aux structures de gestion et de direction a été soutenue, notamment par la création de réseaux de protection communautaires destinés à promouvoir la participation et la mobilisation des collectivités.

Les opérations se sont concentrées sur l'intégration économique des personnes relevant de la compétence du HCR en les intégrant dans les programmes existants de développement et de réduction de la pauvreté. Avec des moyens de subsistance sûrs et durables, les personnes relevant de la compétence du HCR peuvent devenir autonomes et mener une vie active et productive.

La capacité du HCR à faciliter la réinstallation des réfugiés vulnérables a été considérablement renforcée en 2016. Plus de 162 000 réfugiés ont fait l'objet d'une demande de réinstallation, ce qui représente une augmentation de 21 pour cent par rapport à 2015, et environ 125 600 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers, soit une augmentation de 53 pour cent par rapport à l'année précédente.

DÉFIS

Les difficultés qui ont entravé les progrès dans certains domaines prioritaires étaient le plus souvent liées au défi d'assurer une réponse complète avec des ressources budgétaires prédéfinies et à la nécessité de privilégier certaines interventions par rapport à d'autres. Dans le secteur de la nutrition, par exemple, les priorités programmatiques ont été établies pour la lutte contre la malnutrition aiguë et les activités d'urgence nécessaires à la survie, au détriment des activités de prévention. La sécurité alimentaire a également été menacée en raison d'interruptions ou de réductions de l'approvisionnement alimentaire. Par exemple, environ 2,2 millions de réfugiés accueillis dans neuf pays ont été victimes de réductions de l'aide alimentaire, allant de 14 pour cent en Éthiopie à 75 pour cent pour certains groupes de réfugiés en Ouganda.

Dans certaines opérations, le déclenchement de nouvelles situations d'urgence a imposé une réorientation des fonds pour la prise en charge des

LES PROGRÈS RÉALISÉS 2016 EN BREF | PSG d'appui et de gestion

GESTION FINANCIÈRE

- Le HCR a encore renforcé la capacité de gestion financière de l'organisation en publiant de nouveaux principes directeurs et outils, en proposant des formations avancées et en communiquant des informations financières en temps utile.
- Les états financiers de l'année 2016 ont été élaborés dans le respect intégral des normes de comptabilité IPSAS.
- De nouvelles procédures financières ont été adoptées pour les aides en espèces afin de renforcer le contrôle financier.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

- L'appui aux opérations d'urgence a été renforcé ultérieurement par le déploiement de 25 spécialistes des TIC dans des situations d'urgence et la publication de directives opérationnelles améliorées sur le soutien d'urgence dans le domaine des TIC.
- Afin de renforcer la sécurité informatique dans l'ensemble de l'organisation, un programme de formation en ligne sur les problèmes de cybersécurité a été publié.

PROTECTION INTERNATIONALE

- Les opérations et les États ont bénéficié de conseils juridiques, d'orientations et d'un appui opérationnel, concernant notamment les obligations légales et les droits individuels des personnes relevant de la compétence du HCR.
- Le HCR s'est associé à l'initiative d'identification pour le développement (ID4D) de la Banque mondiale, afin de promouvoir l'amélioration des programmes d'enregistrement des données d'état civil et d'établissement des statistiques correspondantes.
- Pour appuyer la campagne #J'appartiens (*#IBelong*), destinée à éliminer l'apatridie d'ici 2024, le HCR a publié une stratégie globale accompagnée d'un plan de mise en œuvre et diffusé un document sur les bonnes pratiques en matière de détermination du statut d'apatride.

COORDINATION

- Les trois groupes sectoriels globaux de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps ont conseillé et appuyé sur le terrain les membres des groupes et les coordonnateurs de terrain dans plus de 25 opérations, notamment par le déploiement d'effectifs supplémentaires et de spécialistes techniques.

besoins essentiels. A titre d'exemple, il a été particulièrement difficile de respecter les normes relatives à l'approvisionnement en eau dans les lieux où le réseau d'alimentation en eau existant s'est avéré insuffisant pour répondre aux besoins d'une population réfugiée qui augmentait rapidement.

Il a également été difficile d'assurer l'accès à l'assistance et aux services essentiels en raison de l'augmentation du nombre de personnes qui se déplaçaient ou vivaient en milieu urbain. L'identification des victimes de violences sexuelles et de genre et leur prise en charge adéquate au sein de populations en déplacement, se sont avérées particulièrement difficiles.

La progression en direction de certaines PSG est tributaire d'un accord avec les principaux homologues sur la manière dont les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR peuvent être inclus et intégrés dans les priorités nationales globales et les ressources disponibles. Par exemple, les réfugiés ont encore eu des difficultés à accéder au marché du travail dans de nombreux pays, soit en raison des cadres juridiques existants, soit en raison d'obstacles

pratiques, comme un taux de chômage élevé ou une mauvaise connaissance de la langue. Pour remédier à ces problèmes, le HCR a renforcé ses partenariats et continué à recommander aux États de supprimer les obstacles liés à l'intégration économique.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Un résumé des progrès accomplis par rapport aux PSG du HCR en 2016 est présenté ci-dessous. Des exemples supplémentaires sont mis en évidence dans cette publication. Les réalisations obtenues et les défis rencontrés dans tous les domaines visés par les PSG en 2016 sont détaillés dans le rapport d'avancement publié sur le site internet Global Focus, <http://reporting.unhcr.org/thematic>.

Le rapport présente les progrès accomplis au regard de chaque PSG, indique les faits saillants dans les opérations sur le terrain et offre des informations sur les initiatives globales et régionales qui ont permis de renforcer et de compléter les mesures prises.

GESTION DES PROGRAMMES

- Une nouvelle politique et une nouvelle stratégie sur l'institutionnalisation de l'aide en espèces au sein du HCR ont été publiées, et plus de 700 membres du personnel et partenaires ont été formés à la mise en place et la gestion des programmes d'aide en espèces.
- Des ateliers et des formations ont été organisés à l'intention du personnel chargé des programmes, et des améliorations supplémentaires ont été apportées à la gamme d'outils institutionnels mis à disposition pour mettre en œuvre la gestion axée sur les résultats.

PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

- Le HCR a augmenté le nombre d'entrepôts régionaux pour assurer une livraison rapide par voie aérienne, maritime ou routière aux opérations d'urgence.
- Plus de 370 agents formés, issus des fichiers de personnels mobilisables en cas d'urgence, ont été déployés dans des opérations d'urgence.
- La capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence a été renforcée au moyen de 37 ateliers nationaux et régionaux.

- Le HCR a élaboré un nouvel outil de diagnostic, la liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence (HALEP), qui aidera les opérations à améliorer leur préparation dans les situations où les mécanismes d'alerte précoce indiquent un risque de déplacement.

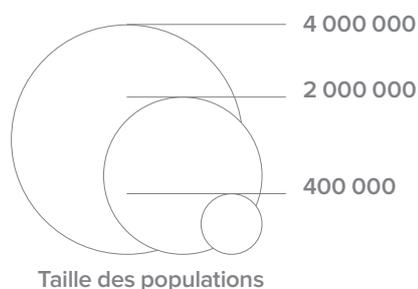
MOBILISATION DES RESSOURCES

- Le niveau d'appui des donateurs au HCR a atteint plus de 3,9 milliards de dollars, dont 352 millions de dollars provenant du secteur privé.
- Il y a près de 1 000 références par jour à l'action du HCR dans les médias. Le nombre de visiteurs sur les pages web du HCR a augmenté de 11 pour cent.

RESSOURCES HUMAINES

- Un Conseil de direction sur la parité hommes-femmes, la diversité et l'inclusion a fait progresser les efforts d'intégration de la diversité des effectifs.
- Des programmes de formation technique en ligne ont été élaborés dans des domaines clés, comme l'aide en espèces, la gestion de l'approvisionnement et la sensibilisation aux questions de sécurité.

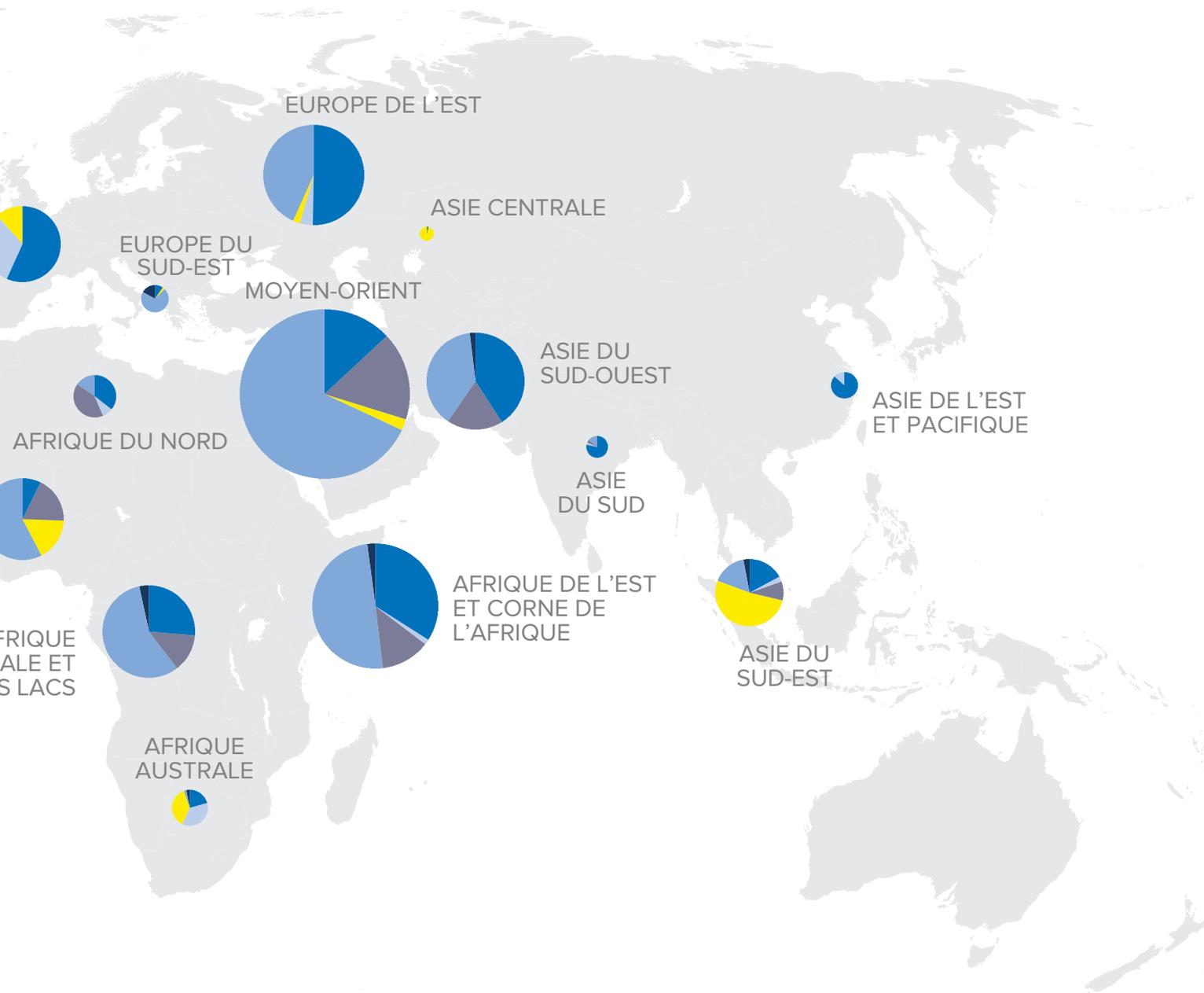
POPULATIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes de retour (réfugiés et déplacés)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

[FIN DÉCEMBRE 2016]

Sous-région	Réfugiés	Apparentés réfugiés ⁽¹⁾	Total des réfugiés	Réfugiés assistés par le HCR	Demandeurs d'asile	Réfugiés rapatriés ⁽²⁾	Déplacés Internes protégés et assistés par le HCR ⁽³⁾
Afrique Centrale et Grands Lacs	1 355 163	26 743	1 381 906	1 273 115	26 082	58 000	3 000 098
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	3 290 441	-	3 290 441	3 237 399	128 224	73 383	5 766 377
Afrique de l'Ouest	300 616	-	300 616	294 768	7 004	29 318	2 377 353
Afrique australe	162 090	-	162 090	47 571	288 891	5 776	15 128
Afrique du Nord	370 640	26 000	396 640	295 635	87 408	11	174 510
Moyen-Orient	2 252 789	32 542	2 285 331	2 107 313	96 190	159	11 955 323
Asie du Sud-Ouest	2 391 766	-	2 391 766	2 391 766	5 075	383 969	2 246 507
Asie Centrale	3 775	-	3 775	2 760	688	3	-
Asie du Sud	223 704	-	223 704	49 681	9 867	1 054	39 730
Asie du Sud-Est	187 813	295 405	483 218	239 925	68 291	74	462 434
Asie de l'Est et Pacifique	370 784	4 581	375 365	682	56 561	-	-
Europe de l'Est	3 109 814	15 185	3 124 999	2 886 723	256 507	64	2 686 894
Europe du Sud-Est	36 686	7 160	43 846	19 566	3 595	215	317 957
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	2 006 154	24 943	2 031 097	22 374	1 137 485	-	-
Amérique du Nord et Caraïbes	371 125	-	371 125	822	570 193	-	-
Amérique latine	100 053	221 516	321 569	33 763	84 447	204	7 584 816
TOTAL	16 553 413	654 075	17 187 488	12 903 863	2 826 508	552 230	36 627 127



Déplacés Internes de retour ⁽⁴⁾	Personnes relevant du mandat du HCR relatif à l'apatridie	Autres ⁽⁵⁾	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
637 813	974	174 071	5 278 944
752 261	20 000	221 277	10 251 963
725 892	694 115	16 275	4 150 573
-	-	26 932	498 817
449 840	19	3	1 108 431
2 971 074	372 442	21 391	17 701 910
704 370	-	114 221	5 845 908
-	120 055	-	124 521
12 445	-	849	287 649
256 972	1 460 771	80 332	2 812 092
-	837	2	432 765
-	142 549	-	6 211 013
477	14 053	78 406	458 549
-	413 932	6 045	3 588 559
-	2 302	1 718	945 338
-	158	61 612	8 052 806
6 511 144	3 242 207	803 134	67 749 838

Les données sont généralement communiquées par les Gouvernements et basées sur leurs propres définitions et méthodes de collecte de données. Le tiret (-) correspond à une valeur nulle, non disponible ou ne s'appliquant pas au cas considéré. Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modifications. Des informations complémentaires sur les personnes relevant de la compétence du HCR, dont les tendances statistiques et changement lié au déplacement global survenu au cours de l'année sont disponibles dans le rapport "2016 Tendances mondiales" (2016 Global Trends).

⁽¹⁾ Inclut des groupes de personnes en dehors de leur pays de résidence ou d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux encourus par les réfugiés, mais qui n'ont pas le statut de réfugié pour des raisons pratiques ou autres raisons ne pouvant l'établir.

⁽²⁾ Inclut les réfugiés qui sont de retour dans leurs localités d'origine au cours de l'année 2016. Source: pays d'origine et d'asile.

⁽³⁾ Inclut les personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des déplacés internes.

⁽⁴⁾ Inclut les personnes déplacées internes protégées et assistées par le HCR et qui sont de retour dans leurs localités d'origine pendant l'année 2016.

⁽⁵⁾ Personnes relevant de la compétence du HCR n'appartenant pas aux catégories précédemment citées, mais qui bénéficient de la protection et / ou de l'assistance du HCR.

Financement des programmes du HCR

INTRODUCTION

Ce chapitre offre un aperçu des besoins, des recettes et des dépenses du HCR en 2016. Pour plus de détails, veuillez consulter la plateforme d'information sur les opérations du HCR, Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

L'année 2016 a été une année record pour le HCR en terme financier (voir le **Graphique 1**). Le budget de l'organisation a atteint un niveau historique, s'élevant à 7,51 milliards de dollars, contre 6,54 milliards de dollars en début d'année. Cette augmentation nette de 963 millions de dollars par rapport au budget approuvé s'explique essentiellement par le lancement d'appels supplémentaires visant à financer l'action menée par le HCR pour protéger les personnes relevant de sa compétence et atténuer les effets des conflits ou des déplacements.

L'année 2016 a également été une année record du point de vue du soutien. Le HCR a bénéficié du plus important volume de contributions volontaires de son histoire – 3,90 milliards de dollars – provenant notamment de 145 donateurs

gouvernementaux et privés, d'une série de mécanismes de financement commun, mais également de la quote-part du budget ordinaire des Nations Unies. Ce montant comprenait des fonds non affectés à hauteur de 563 millions de dollars et les contributions du secteur privé pour 352 millions de dollars. Compte tenu du report, les autres revenus et ajustements, les fonds mis à la disposition du HCR en 2016 ont atteint 4,41 milliards de dollars.

En 2016, le HCR a dépensé 3,96 milliards de dollars, un montant encore jamais atteint, et représentant une augmentation de 673 millions de dollars par rapport à 2015. 86 pour cent de ces dépenses ont été effectuées par les opérations de terrain.

Enfin, l'année a été marquée par une légère réduction de l'écart entre les fonds requis, calculés en fonction des besoins, et les fonds reçus. Le pourcentage des activités budgétisées et non financées a été de 41 pour cent, soit 3,09 milliards de dollars, contre 48,7 pour cent ou 3,52 milliards de dollars en 2015.

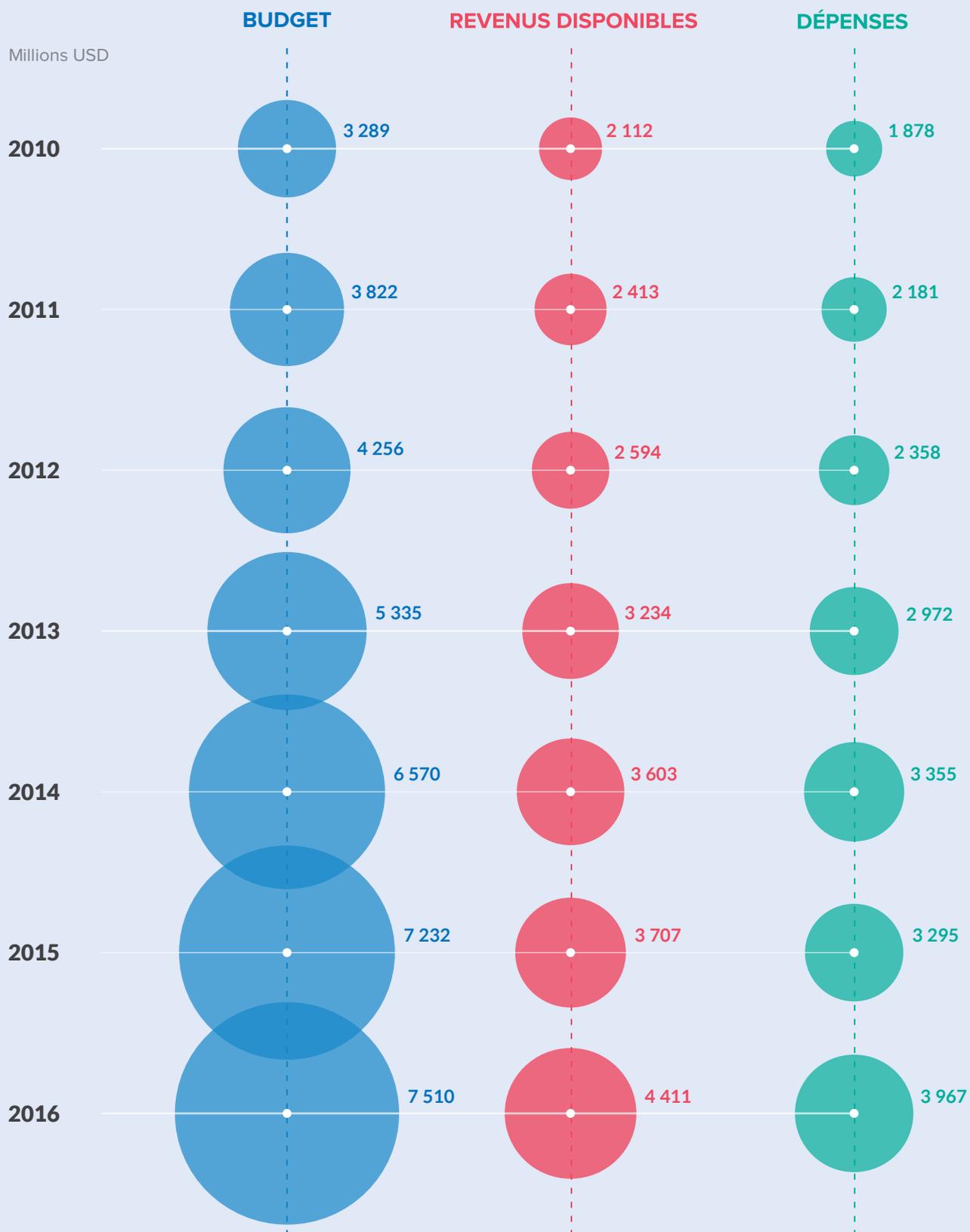


Tableau 1 | BUDGET ET DÉPENSES | 2016

RÉGION ET SOUS-RÉGION		(USD)				TOTAL
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE						
Afrique de l'Ouest	Budget	184 511 416	8 507 410	37 016 635	43 194 398	273 229 858
	Dépenses	92 525 415	4 359 275	8 833 522	23 953 164	129 671 377
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	1 464 041 379	7 863 523	34 862 433	173 224 765	1 679 992 100
	Dépenses	657 796 682	4 278 471	8 315 002	59 558 324	729 948 478
Afrique centrale et des Grands Lacs	Budget	458 162 113	4 737 131	66 331 967	112 924 936	642 156 147
	Dépenses	250 012 179	1 852 927	16 662 616	24 262 790	292 790 511
Afrique australe	Budget	74 672 626	1 801 866	-	-	76 474 492
	Dépenses	40 038 936	1 063 701	-	-	41 102 636
SOUS-TOTAL AFRIQUE	Budget	2 181 387 534	22 909 929	138 211 036	329 344 099	2 671 852 598
	Dépenses	1 040 373 211	11 554 374	33 811 140	107 774 278	1 193 513 003
AMÉRIQUES						
Amérique du Nord	Budget	15 065 033	8 762 284	-	-	23 827 317
	Dépenses	8 803 426	3 591 427	-	-	12 394 853
Amérique latine	Budget	78 616 649	1 172 494	-	35 603 568	115 392 710
	Dépenses	43 154 531	905 649	-	16 739 848	60 800 028
SOUS-TOTAL AMÉRIQUES	Budget	93 681 682	9 934 777	-	35 603 568	139 220 027
	Dépenses	51 957 957	4 497 076	-	16 739 848	73 194 880
ASIE ET PACIFIQUE						
Asie du Sud-Ouest	Budget	332 708 683	234 630	92 349 153	48 059 136	473 351 601
	Dépenses	242 522 961	150 996	29 047 930	17 037 560	288 759 447
Asie centrale	Budget	9 848 954	4 829 499	-	-	14 678 453
	Dépenses	4 079 055	2 827 936	-	-	6 906 991
Asie du Sud	Budget	29 547 250	799 784	-	789 056	31 136 090
	Dépenses	14 425 122	508 101	-	575 771	15 508 993
Asie du Sud-Est	Budget	104 829 617	7 317 299	-	27 594 683	139 741 598
	Dépenses	39 163 829	5 094 948	-	11 950 308	56 209 086
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	11 731 098	459 187	-	-	12 190 285
	Dépenses	8 052 754	254 000	-	-	8 306 754
SOUS-TOTAL ASIE ET PACIFIQUE	Budget	488 665 601	13 640 399	92 349 153	76 442 875	671 098 027
	Dépenses	308 243 721	8 835 980	29 047 930	29 563 640	375 691 270

RÉGION ET SOUS-RÉGION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	(USD)
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	TOTAL
EUROPE						
Europe de l'Est	Budget	379 893 593	2 210 527	-	41 141 652	423 245 773
	Dépenses	144 869 977	1 010 618	-	22 411 130	168 291 725
Europe du Sud-Est	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	68 107 313
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	40 207 308
Europe du Nord, de l'Ouest, centrale et du Sud	Budget	382 144 095	3 391 180	987 344	-	386 522 619
	Dépenses	236 409 630	2 638 127	960 912	-	240 008 669
SOUS-TOTAL EUROPE	Budget	803 009 793	9 153 589	4 794 350	60 917 973	877 875 705
	Dépenses	409 132 627	6 005 736	2 760 306	30 609 034	448 507 702
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD						
Moyen-Orient	Budget	1 072 479 635	2 287 131	26 707 855	808 583 831	1 910 058 452
	Dépenses	751 368 406	1 486 312	1 890 220	458 096 544	1 212 841 482
Afrique du Nord	Budget	170 324 742	-	-	5 044 663	175 369 405
	Dépenses	95 300 801	-	-	2 324 963	97 625 764
SOUS-TOTAL MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	Budget	1 242 804 376	2 287 131	26 707 855	813 628 494	2 085 427 856
	Dépenses	846 669 207	1 486 312	1 890 220	460 421 507	1 310 467 246
SOUS-TOTAL TERRAIN	Budget	4 809 548 986	57 925 825	262 062 393	1 315 937 009	6 445 474 213
	Dépenses	2 656 376 723	32 379 477	67 509 595	645 108 307	3 401 374 102
Programmes globaux	Budget	415 551 670	-	-	-	415 551 670
	Dépenses	337 591 349	-	-	-	337 591 349
Siège ¹	Budget	230 989 589	-	-	-	230 989 589
	Dépenses	221 512 234	-	-	-	221 512 234
SOUS-TOTAL DES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES	Budget	5 456 090 244	57 925 825	262 062 393	1 315 937 009	7 092 015 471
	Dépenses	3 215 480 306	32 379 477	67 509 595	645 108 307	3 960 477 685
Réserve opérationnelle	Budget	385 687 332	-	-	-	385 687 332
Réserve NAM ²	Budget	20 000 000	-	-	-	20 000 000
Jeunes experts associés	Budget	12 000 000	-	-	-	12 000 000
	Dépenses	6 617 969	-	-	-	6 617 969
TOTAL	Budget	5 873 777 576	57 925 825	262 062 393	1 315 937 009	7 509 702 804
	Dépenses	3 222 098 275	32 379 477	67 509 595	645 108 307	3 967 095 654

¹ Inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies.

² Réserve pour des "activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat (NAM)".

APERÇU DU BUDGET

Le budget final de l'année 2016 s'élevait à 7,51 milliards de dollars, représentant une augmentation de 963,4 millions de dollars par rapport au budget annuel initial de 6,54 milliards de dollars approuvé par le Comité exécutif lors de sa 66^e session en octobre 2015, et une progression de 325 millions de dollars par rapport au budget annuel révisé approuvé par le Comité exécutif lors de sa 67^e session en octobre 2016. Les plus fortes hausses ont été observées pour le Pilier 1, qui a été augmenté de 20 pour cent, passant de 4,51 à 5,45 milliards de dollars, principalement en raison des besoins en Afrique et en Europe, et, au niveau régional, en Europe, dont le budget a augmenté de près de 70 pour cent, passant de 516,9 à 877,9 millions de dollars pour répondre à la crise des réfugiés et des migrants.

Le HCR a continué à accorder la priorité aux nombreuses et importantes opérations pour les réfugiés tout en restant profondément engagé dans les projets destinés aux déplacés internes et en continuant à investir dans les projets de réintégration et dans les efforts d'élimination de l'apatridie. Le budget annuel final, chiffré à 7,51 milliards de dollars comprenait: 7,09 milliards de dollars pour les activités programmées (incluant les provisions pour les frais administratifs du Siège, financés en partie par la quote-part du Budget ordinaire des Nations Unies), 385,7 millions de dollars pour la réserve opérationnelle, 20 millions de dollars pour la réserve des « activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat » et enfin 12 millions de dollars pour le programme des Jeunes experts associés (JEA).

On a également observé une réduction de 43,4 millions de dollars des besoins financiers, soit une baisse de 38,4 millions de dollars pour la région Afrique suite à une révision des données sur les populations au Tchad et une réduction de 500 000 dollars dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, résultant d'un alignement avec le Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), mis en place pour répondre à la crise syrienne.

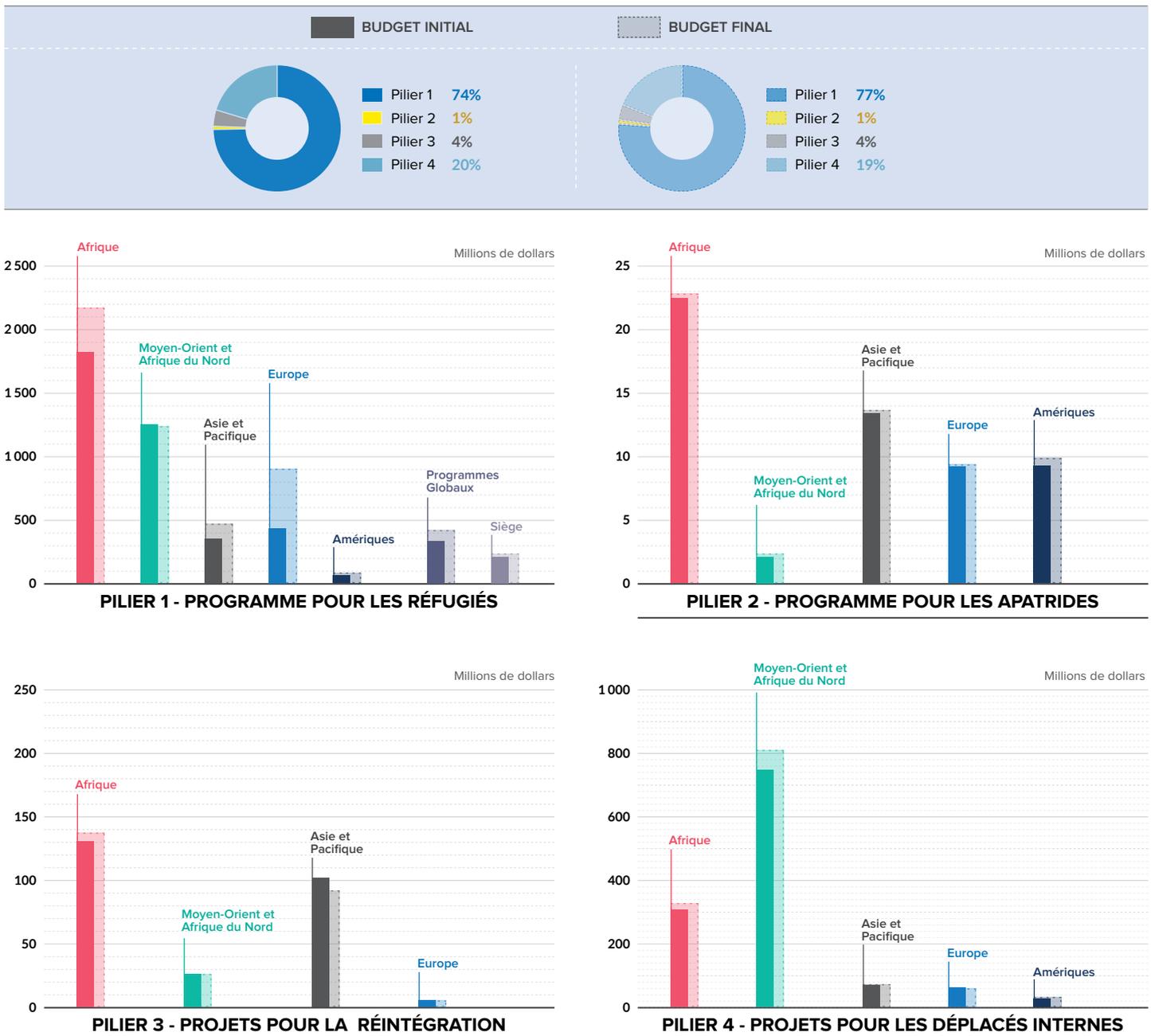
Les activités programmées ont représenté 94 pour cent du budget 2016 et atteint 7,09 milliards de dollars, soit une légère hausse de 328,1 millions ou 5 pour cent par rapport à 2015. Une légère progression a également été constatée concernant les besoins financiers de tous les piliers par rapport à 2015. S'agissant des activités programmées, la majeure partie du budget du HCR soit 6,77 milliards de dollars ou 90 pour cent, a été consacrée aux programmes du Pilier 1 (Réfugiés) et du Pilier 4 (Déplacés internes).

En ce qui concerne ces deux piliers, la plus grande partie des besoins budgétaires a été concentrée sur le Pilier 1, avec 5,45 milliards de dollars ou 77 pour cent des activités. L'Afrique représentait 40 pour cent des besoins du Pilier 1, soit 2,18 milliards de dollars, reflétant l'accueil continu de la plupart des réfugiés au niveau global par les pays africains. Les besoins pour le Pilier 2 (Apatrides) sont restés stables, s'élevant à 57,9 millions de dollars soit environ 1 pour cent des activités programmées. Le Pilier 3 (Rapatriés) représentait 262 millions de dollars, soit 4 pour cent.

Le Pilier 4 constituait la deuxième ligne budgétaire la plus élevée, avec 1,31 milliards de dollars ou 18 pour cent des activités programmées. La plus grande dotation régionale était pour la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord, avec un budget de 813,6 millions de dollars, représentant 62 pour cent des activités programmées et témoignant de l'ampleur des besoins et des déplacements déclenchés par les conflits en cours dans cette région.

Le budget des activités sur le terrain a atteint 6,44 milliards de dollars, soit 91 pour cent du budget des activités programmées. En ce qui concerne les régions opérationnelles du HCR, les besoins financiers de deux d'entre elles – l'Afrique et le Moyen-Orient et Afrique du Nord – ont représenté à elles seules 4,75 milliards de dollars, soit 67 pour cent des activités programmées.

Graphique 2 | ACTIVITÉS PROGRAMMÉES: BUDGET INITIAL ET FINAL PAR RÉGION | 2016



Le budget de l'Afrique – 2,67 milliards de dollars ou 38 pour cent des activités programmées – était le budget régional le plus important. Il était suivi de près par celui de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, chiffré à 2,08 milliards de dollars, soit 29 pour cent des activités programmées. Le budget des programmes globaux et du Siège, qui offrent un appui opérationnel et stratégique tout à fait essentiel aux opérations dans le monde, se

sont élevés à 646,5 millions de dollars, soit 9 pour cent de l'ensemble des activités programmées.

Par rapport aux budgets de 2015, la tendance générale a été à l'augmentation des budgets des piliers et des régions, mais avec de significatives fluctuations d'une région ou d'un pilier à l'autre. Alors que les budgets des Piliers 1 et 3 ont augmenté respectivement de

7 et 8 pour cent, les budgets des Piliers 2 et 4 ont diminué de 23 et 7 pour cent. Au niveau régional, les budgets de l'Afrique et du Moyen-Orient et Afrique du Nord ont diminué respectivement de 4 et 2 pour cent par rapport à 2015. En comparaison à l'année précédente, les plus importantes augmentations ont été observées dans la région Europe, dont le budget a augmenté de 48 pour cent résultant des ressources requises en réponse à

l'urgence en Europe ; dans la région des Amériques, dont le budget a progressé de 19 pour cent en raison de la situation complexe dans le Triangle nord de l'Amérique centrale; et dans la région Asie et Pacifique, où une augmentation de 12 pour cent a été nécessaire afin de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés Afghans. Pour plus de détails sur ces opérations, veuillez-vous reporter aux chapitres régionaux correspondants.

APPELS SUPPLÉMENTAIRES

Pour répondre aux nouveaux besoins ou aux imprévus suscités par des situations d'urgence au cours de l'année, le HCR a publié neuf appels supplémentaires. Quatre de ces appels concernaient des situations en Afrique, quatre autres portaient respectivement sur les situations observées dans les régions

Amériques, Asie et Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord et Europe, et enfin un appel thématique sur la réinstallation. Les besoins financiers établis dans ces appels s'élevaient à un peu plus d'1 milliard de dollars, représentant 14 pour cent du montant des activités programmées.

Tableau 2 | **BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES | 2016**

		(USD)
DESCRIPTION	RÉGION / SOUS RÉGION	BUDGET
Situation de l'Afghanistan	Asie et Pacifique	131 500 000
	SOUS-TOTAL	131 500 000
Situation du Burundi	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	10 150 246
	Afrique centrale et Grands lacs	150 162 900
	Afrique australe	250 000
	SOUS-TOTAL	160 563 146
Crise en Europe	Europe	344 033 035
	Siège	6 390 538
	Programmes globaux	642 322
	SOUS-TOTAL	351 065 895
Appel pour la réinstallation	Programmes globaux	40 240 770
	SOUS-TOTAL	40 240 770
Situation du Nigéria	Afrique de l'Ouest	11 417 669
	Siège	63 000
	SOUS-TOTAL	11 480 669
Triangle nord de l'Amérique centrale	Amériques	16 945 218
	SOUS-TOTAL	16 945 218
Situation de la Somalie	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	107 881 832
	SOUS-TOTAL	107 881 832
Situation du Soudan du Sud	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	60 761 600
	Afrique centrale et Grands lacs	17 186 473
	Programmes globaux	1 191 643
	SOUS-TOTAL	79 139 716
Situation du Yémen	Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	41 930 724
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	65 402 412
	Siège	287 863
	Programmes globaux	339 165
	SOUS-TOTAL	107 960 164
TOTAL		1 006 777 409

APERÇU DES REVENUS

Comme indiqué précédemment, l'année 2016 a été caractérisée aussi bien par le niveau encore jamais atteint des contributions reçues en soutien aux activités du HCR que par un niveau de besoins jamais inégalé. Les donateurs ont remarquablement soutenu l'action du HCR tout au long de l'année 2016 et le niveau des dons reçus

démontre que l'organisation peut compter sur une générosité constante de la part de ses donateurs. La section suivante analyse les revenus du HCR selon les indicateurs suivants: la quantité, la qualité, la ponctualité, la prévisibilité et la diversité du financement, illustrés dans les graphiques 3 et 5.

Tableau 3 | **RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS** | 2016

(USD)

DONATEUR	CONTRIBUTIONS NON AFFECTÉES OU A AFFECTATION LARGE	PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	Jeunes experts associés				
Gouvernements et Union Européenne	1 648 405 857	1 473 817 674	1 464 908	33 915 270	279 311 880	7 656 753	3 444 572 341			
Organismes intergouvernementaux	75 932	-	62 814	-	556 161	-	694 908			
Fonds des Nations Unies	3 258 710	63 839 958	173 232	1 745 266	36 218 706	-	105 235 871			
Donateurs privés	233 052 000	109 567 881	728	732 573	8 399 247	-	351 752 429			
Budget ordinaire des Nations Unies	-	41 175 000	-	-	-	-	41 175 000			
TOTAL	1 884 792 499	1 688 400 513	1 701 683	36 393 108	324 485 994	7 656 753	3 943 430 550			

Note: les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes

Quantité

Si l'on exclut la quote-part du budget ordinaire des Nations Unies, le montant des contributions volontaires annoncées et reçues a atteint 3,9 milliards de dollars en 2016. En comparaison aux 3,36 milliards de dollars de contributions volontaires reçues en 2015, celles de 2016 ont augmenté de 541 millions de dollars, soit 16 pour cent. Compte-tenu du montant de 411,9 millions de dollars reporté en 2015, du transfert de 41 millions provenant du budget ordinaire des Nations Unies et des autres revenus et ajustements s'élevant à 55,6 millions de dollars (hors provision de 50 millions pour le fonds de roulement), le montant total des fonds disponibles a atteint 4,41 milliards de dollars en 2016. Ceci représente une hausse de 705 millions de dollars, soit 19 pour cent par rapport au montant global des fonds disponibles en 2015, qui s'élevait à 3,7 milliards de dollars.

Qualité

Seulement 14 pour cent des contributions volontaires au HCR étaient non restreintes ou non affectées ; alors que ce type de financement demeure le plus apprécié parce qu'il donne à l'organisation la flexibilité nécessaire pour exécuter ses programmes en fonction des urgences et des besoins (voir le **Graphique 3** et la section suivante sur les contributions non affectées). Les autres contributions étaient affectées à différents niveaux et dont la part la plus importante, 65 pour cent, correspondait à des contributions à affectation stricte, c'est à dire limitées à une opération ou à un lieu donné, ou encore à un secteur donné. Les 20 pour cent restants étaient formés de contributions à affectation plus large, c'est-à-dire destinées à une région, à une sous-région, à une situation ou à un thème particulier.

Depuis 2012, la proportion des fonds non affectés et à affectation large ont progressivement diminué. Simultanément, les contributions affectées à des opérations spécifiques ont augmenté mais également diminué pour celles affectées à un secteur spécifique d'une opération particulière. Si les contributions non affectées ou à affectation large demeurent les plus souhaitables, l'augmentation des fonds affectés à des opérations spécifiques sans restriction sectorielle, reste une pratique positive dont le HCR se félicite.

Ponctualité et prévisibilité

Sachant que la *date de réception* des fonds a un effet significatif sur la date à laquelle l'organisation peut dépenser ou allouer ces fonds, 80 pour cent des revenus du HCR ont été reçus au premier semestre et 46 pour cent au premier trimestre. Au troisième trimestre, le HCR avait reçu 89 pour cent de ses revenus pour l'année 2016. Le taux de réception des revenus a été comparable à celui des années précédentes. Le HCR se félicite du fait que les contributions soient reçues le plus tôt possible au cours de l'année. Enfin, alors que la réception des fonds dans le temps est fortement prévisible, il convient d'analyser la proportion des fonds reçus par rapport au budget. Par exemple, si le HCR a reçu 80 pour cent de ses revenus au premier semestre, ces revenus ne représentaient pourtant que 42 pour cent du budget. Il est important de souligner que la part des fonds non réservés à un usage particulier dans les fonds reçus au premier semestre a été de 17 pour cent (représentant 73 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés reçus en 2016). Le HCR a ainsi bénéficié d'une précieuse flexibilité pour allouer des fonds, en attendant de recevoir des contributions à affectation restreinte ou large à une date ultérieure.

S'agissant de la ponctualité des contributions, mais aussi de leur qualité, il est important de signaler qu'environ 15 pour cent des contributions reçues par le HCR en 2016 étaient des contributions pluriannuelles, s'étendant sur plus de 12 mois. Le pourcentage de contributions excédant 12 mois de mise en œuvre a augmenté, et est un gage de *prévisibilité* pour les revenus du HCR.

Diversité

Au total, 145 donateurs comprenant des gouvernements, des donateurs du secteur privé dans les États membres, des mécanismes intergouvernementaux et fonds communs ont financièrement soutenu le HCR en 2016. La répartition des revenus est restée assez stable par rapport aux années précédentes. Plus de la moitié des revenus, soit 57 pour cent, ont été versés par les trois premiers donateurs et 80 pour cent des revenus ont été fournis par les dix premiers donateurs, parmi lesquels se trouvaient des gouvernements et des bailleurs de fonds du secteur privé originaires de ces États.

Au sein du groupe des dix premiers donateurs, dont les contributions se sont élevées à 3,28 milliards de dollars, les gouvernements ont versé 3,06 milliards de dollars, représentant 93 pour cent du total. Les 7 pour cent restants, soit 225,6 millions de dollars, provenaient du secteur privé. Cette somme représentait 64 pour cent des revenus émanant du secteur privé, et principalement générés par cinq des six Partenaires nationaux.

La plupart des revenus du HCR provenaient de donateurs gouvernementaux, lesquels ont versé 87 pour cent des fonds, contre 82 pour cent en 2015 (voir **Graphique 3**). Les revenus des sources gouvernementales sont passés de 2,98 milliards de dollars en 2015 à 3,44 milliards de dollars en 2016.

Le deuxième groupe de donateurs le plus important était formé par les donateurs du secteur privé, qui ont alloué 9 pour cent des fonds, une légère augmentation par rapport aux 8 pour cent de l'année 2015. Les revenus générés par le secteur privé ont augmenté, passant de 283,8 millions de dollars à plus de 351,7 millions de dollars en 2016 (voir le **Graphique 3**), provenant des quatre sources suivantes: donateurs individuels, fondations, entreprises et philanthropie privée. Les dons individuels ont représenté la part la plus importante des revenus du secteur privé : 63 pour cent du total, soit 227,7 millions de dollars.

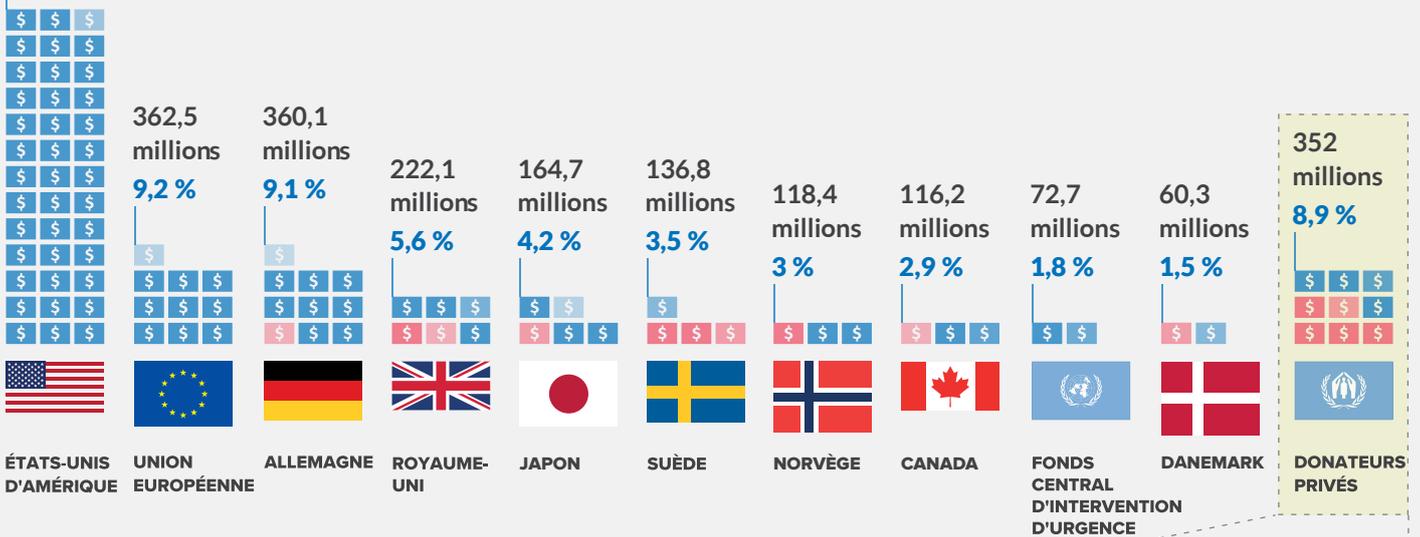
Les six Partenaires nationaux ont joué un rôle déterminant en assurant une part importante de la collecte de fonds privés. Ces associations ont en effet récolté près de 51 pour cent des revenus émanant du secteur privé, dont 68 pour cent des contributions

Graphique 3 | APERÇU DES REVENUS | 2016

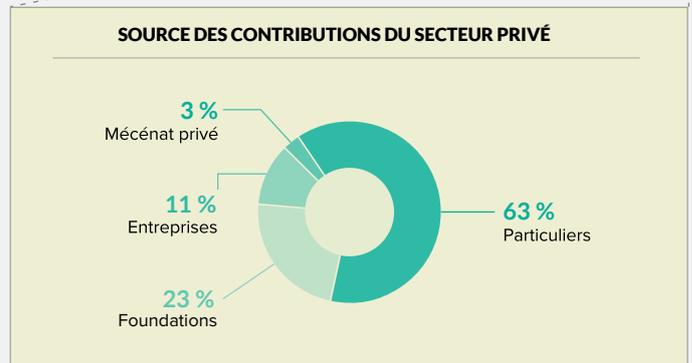
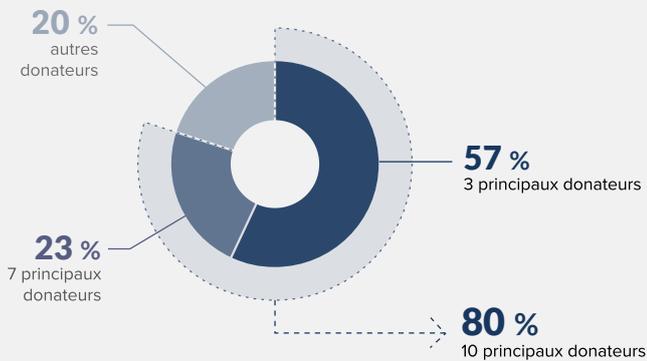
Les 10 principaux donateurs (en dollars USD)

\$ CONTRIBUTIONS AFFECTÉES
 \$ CONTRIBUTIONS NON AFFECTÉES
 \$ 1% = 39,4 millions

1,5 milliard
38,4 %

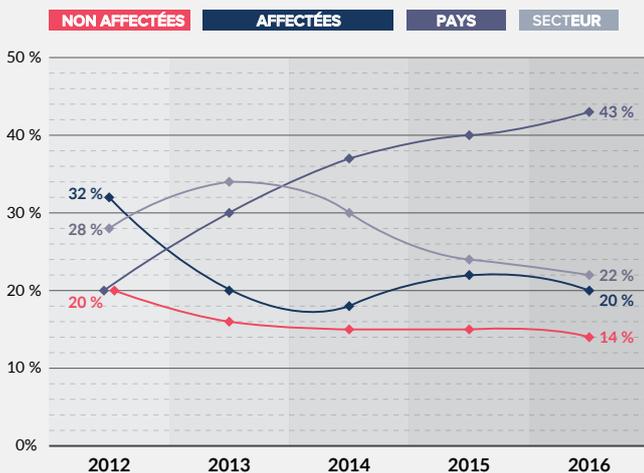


Répartition des contributions des principaux donateurs



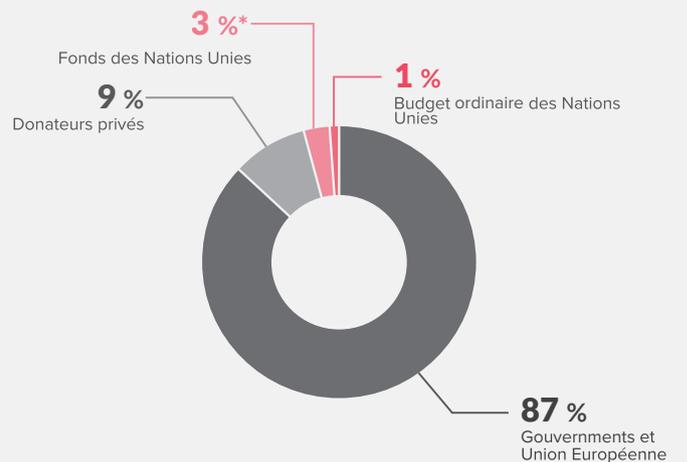
Tendance des allocations* 2012 - 2016

(Pourcentage des contributions totales)



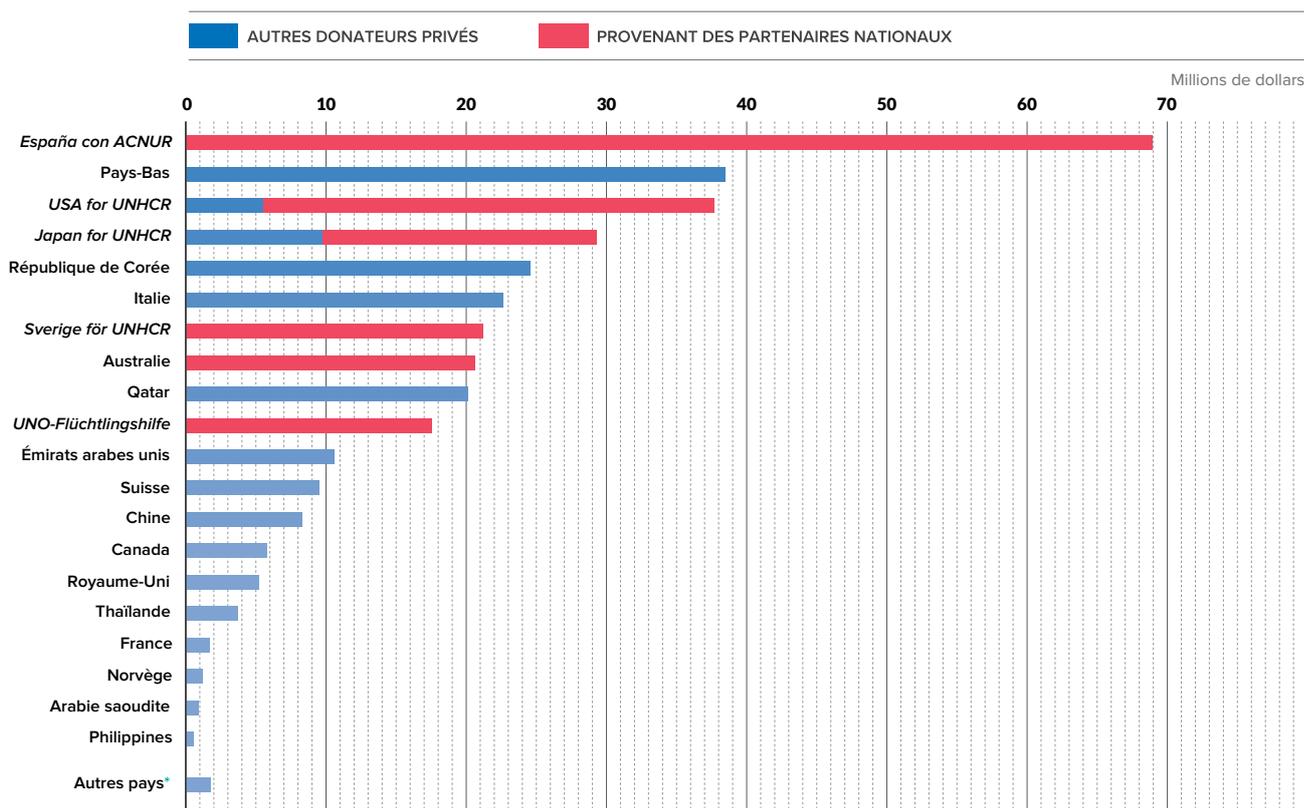
* Sans le budget ordinaire des Nations Unies

Source des allocations



* Les fonds des Nations Unies incluent 0,02 % des institutions gouvernementales

Graphique 4 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ PAR PAYS D'ORIGINE | 2016



* Voir le tableau 5

provenant de donateurs individuels et 21 pour cent des contributions provenant de philanthropes ou mécènes privés. Les sources de financement au sein du secteur privé se sont également diversifiées avec une augmentation du nombre de donateurs individuels passant d'1,4 million à 1,6 million, dû en grande partie aux efforts déployés par les Partenaires nationaux pour mobiliser le grand public et la société civile. Parallèlement, le HCR s'est attaché à étudier les marchés les plus porteurs et les plus réceptifs à ce type de communication et leur a ensuite consacré le temps et les moyens nécessaires. (Pour de plus amples informations sur l'action du HCR dans le secteur privé et plus particulièrement sur le travail de collecte de fonds et de sensibilisation accompli par les Partenaires nationaux, veuillez consulter le chapitre *Soutenir l'action du HCR*).

Les mécanismes de financement commun, dont le CERF et divers fonds de financement pour des pays, ont représenté le troisième groupe le plus important de donateurs, versant 3 pour cent des contributions, un pourcentage identique à celui de 2015. Alors que les revenus émanant des fonds communs s'élevaient à

91,3 millions de dollars en 2015, ils ont atteint 146,4 millions de dollars en 2016, représentant une augmentation de 58 pour cent. Le montant élevé des revenus est notamment dû au fait que le CERF est devenu l'un des 10 premiers donateurs du HCR, avec une contribution de 72,7 millions de dollars. Le succès de la mobilisation de ressources auprès des fonds communs en 2016 témoigne de la détermination du HCR à accroître son engagement dans les processus interorganisations et avec ces sources de financement importantes, ainsi que de sa volonté de mieux les faire connaître au sein de l'organisation. L'organisation se félicite du soutien accordé par ces fonds et remercie les donateurs qui y contribuent.

Enfin, la valeur des contributions en nature a augmenté de 31 pour cent par rapport à 2015. Le HCR a reçu une aide en nature d'une valeur de 35,7 millions de dollars, allant des articles de première nécessité et produits similaires (17 millions de dollars) à la fourniture de locaux (9 millions de dollars), en passant par le déploiement, la mise à disposition de partenaires et la cession à titre gratuit de licences de logiciels.

Contributions non affectées

En ces temps difficiles, le HCR a plus que jamais besoin de contributions précoces, prévisibles et sans limitation quant à leur utilisation afin d'offrir de manière interrompue protection et assistance aux populations relevant de sa compétence. À l'heure où l'écart entre les besoins et les ressources humanitaires disponibles continuent de se creuser, il est plus nécessaire que jamais de disposer de contributions non affectées, offrant à l'organisation plus de flexibilité pour exécuter les opérations d'urgence le plus tôt possible mais également pour poursuivre son action dans les autres opérations en cours, et notamment les situations prolongées ou oubliées de tous, vers lesquelles les donateurs ne dirigent pas explicitement des fonds.

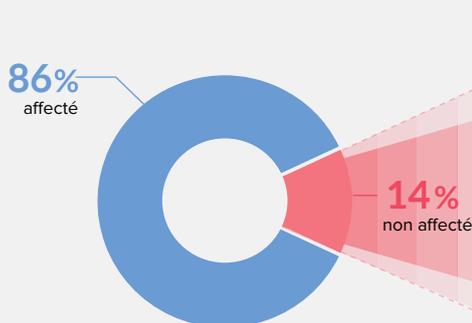
N'étant soumises à aucune restriction d'utilisation, les contributions non affectées

octroient au HCR la flexibilité nécessaire pour assister au mieux les réfugiés et les autres populations relevant de sa compétence, et en particulier les plus vulnérables et à risque. Tous les bureaux du HCR bénéficient de l'allocation de ces ressources. La plupart ont été allouées à l'exécution de programmes sur le terrain ; et le solde a été utilisé pour appuyer les programmes globaux, sans lesquels le HCR ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

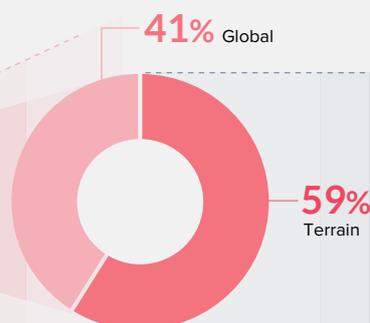
Au cours de l'année, les contributions non affectées ont été allouées aux priorités et besoins identifiés par l'organisation. Plus de 59 pour cent des fonds non affectés ont été reçus par les régions dont 32 pour cent, la part la plus importante, allouée à la région de l'Asie et du Pacifique.

Chart 5 | REVENUS NON AFFECTÉS | 2016

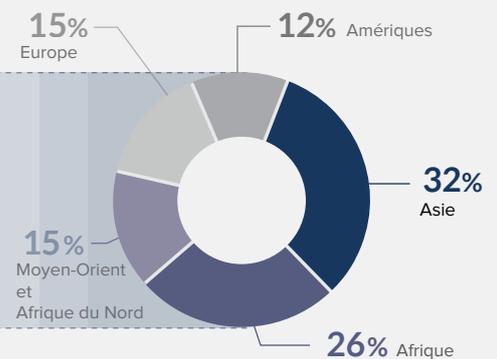
Revenus affectés et non affectés



Allocation des revenus non affectés entre le terrain et les programmes globaux



Allocations régionales des revenus non affectés



En 2016, le HCR a reçu près de 562,6 millions de dollars en contributions non affectées provenant de 87 donateurs (voir le [Tableau 4](#)), et représentant une augmentation de 9 pour cent par rapport aux 514,1 millions de dollars reçus en 2015. Cette tendance, très encourageante, doit néanmoins être mise en perspective avec la diminution générale de la proportion globale de fonds non affectés par rapport au total des fonds reçus. Les trois principaux bailleurs de fonds non affectés ont été la Suède, avec 94,9 millions de dollars soit 17 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés ; les donateurs du secteur privé en Espagne, avec 58 millions de dollars ou 10 pour cent ; l'ensemble de ces fonds ont été

récoltées par le Partenaire national, *España con ACNUR* ; et les Pays-Bas avec 46,1 millions de dollars équivalent à 8 pour cent. Ces fonds non affectés ont respectivement représenté 69 et 78 pour cent des contributions suédoise et néerlandaise.

Parmi les dix premiers donateurs allouant des fonds non affectés figuraient quatre donateurs du secteur privé, incluant deux des six Partenaires nationaux. Sur les 172,6 million de dollars de contributions non affectés reçues, 31 per cent de ces fonds ont été générés par le secteur privé et représentaient près de la moitié de l'ensemble des contributions du secteur privé.

Tableau 4 | CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON AFFECTÉES | 2016

(USD)		(USD)	
DONATEUR	MONTANT	DONATEUR	MONTANT
Suède	94 922 585	Donateurs privés – Arabie saoudite	105 185
Donateurs privés – Espagne	58 032 379	Israël	100 000
Pays-Bas	46 153 846	Algérie	100 000
Royaume-Uni	45 305 509	Estonie	87 912
Norvège	40 243 762	Donateurs privés – France	67 844
Japon	24 116 790	Singapour	60 000
Danemark	23 560 595	Indonésie	60 000
Donateurs privés – République de Corée	21 441 713	Pérou	49 642
Donateurs privés – Italie	19 799 844	Liechtenstein	49 603
Donateurs privés – Japon	18 438 782	Donateurs privés – Autriche	38 892
Donateurs privés – Suède	17 663 314	Hongrie	33 296
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	16 068 362	Monaco	32 780
Australie	15 444 215	Azerbaïdjan	30 000
Suisse	15 243 902	Mexique	30 000
France	14 000 000	Uruguay	30 000
Allemagne	12 637 363	Thaïlande	20 000
Italie	10 204 082	Donateurs privés – Brésil	18 899
Canada	9 019 327	Costa Rica	15 453
Belgique	8 503 401	Bulgarie	15 000
Donateurs privés – Chine	7 751 196	Donateurs privés – Finlande	14 893
Finlande	7 692 308	Inde	14 788
Irlande	7 675 439	Donateurs privés – Danemark	13 644
Donateurs privés – Suisse	5 596 822	Donateurs privés – Thaïlande	11 402
Donateurs privés – Canada	4 214 498	Donateurs privés – Luxembourg	11 038
Nouvelle-Zélande	4 008 016	Mozambique	10 163
République de Corée	3 141 620	Sri Lanka	10 000
Luxembourg	1 648 352	Donateurs privés – Irlande	5 797
Donateurs privés – Pays-Bas	1 635 263	Chypre	5 308
Koweït	1 000 000	Saint-Siège	5 000
Arabie saoudite	1 000 000	Serbie	5 000
Donateurs privés – Royaume-Uni	836 490	Donateurs privés – Belgique	4 361
Chine	800 000	Donateurs privés – Argentine	3 479
Donateurs privés – Philippines	638 013	Donateurs privés – Afrique du Sud	3 199
Autriche	593 407	Donateurs privés – Indonésie	2 726
Fédération de Russie	500 000	Donateurs privés – Grèce	2 503
Argentine	400 000	Donateurs privés – Allemagne	1 790
Portugal	385 231	Donateurs privés – Émirats arabes unis	1 516
Turquie	300 000	Donateurs privés – Égypte	1 090
Qatar	200 000	Donateurs privés – Kenya	974
Émirats arabes unis	200 000	Donateurs privés – Liban	609
Pologne	156 193	Donateurs privés – Malte	210
Donateurs privés – Inde	145 795	Donateurs privés – Venezuela	101
Roumanie	112 740	Donateurs privés – Chypre	55
Donateurs privés – Mexique	112 143	TOTAL	562 617 449

APERÇU DES DÉPENSES

Les dépenses ont atteint 3,96 milliards de dollars, représentant 90 pour cent des revenus disponibles. Le budget final, établi en fonction des besoins globaux, présentait un déficit de 3,09 milliards de dollars ou 41 pour cent.

Dépenses par région

Les régions de l'Afrique et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont représenté à elles seules près des deux tiers des dépenses au titre des activités programmées. Les dépenses les plus importantes ont été effectuées dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, avec 33,1 pour cent, suivie de l'Afrique, avec 30,1 pour cent. Les régions Europe, Asie et Pacifique, et Amériques ont atteint respectivement 11,3 pour cent, 9,5 pour cent et 1,8 pour cent. Enfin, les dépenses consacrées aux Programmes globaux et dépenses relatives au Siège ont représenté respectivement 8,5 pour cent et 5,6 pour cent de l'ensemble des dépenses engagées au titre des activités programmées.

Mesurées en dollars, si les dépenses ont augmenté dans toutes les régions, leur part en pourcentage dans le total des dépenses engagées au titre des activités programmées a diminué en Afrique (-3,2%) et dans la région du Moyen-Orient de l'Afrique du Nord (-1,9%), mais a augmenté en Asie et Pacifique (+1,7%) et en Europe (+3,9%). En outre, la part des dépenses dans le total des dépenses engagées relatives au Siège a diminué, passant de 6,5 à 5,6 pour cent (-0,9%).

Au sein de chaque région, les sous-régions caractérisées par le plus fort taux de dépenses ont été le Moyen-Orient avec 93 pour cent des dépenses pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique avec 61 pour cent des dépenses pour la région Afrique, l'Asie du Sud-Ouest avec 77 pour cent des dépenses pour la région

Alors que les dépenses s'étaient élevées à 3,29 milliards de dollars en 2015, elles ont augmenté en 2016 d'environ 672,3 millions de dollars, soit 20,4 pour cent.

Asie et Pacifique, l'Europe du Nord, de l'Ouest, Centrale et du Sud avec 53 pour cent des dépenses pour la région Europe ; et l'Amérique Latine avec 83 pour cent des dépenses engagées aux Amériques.

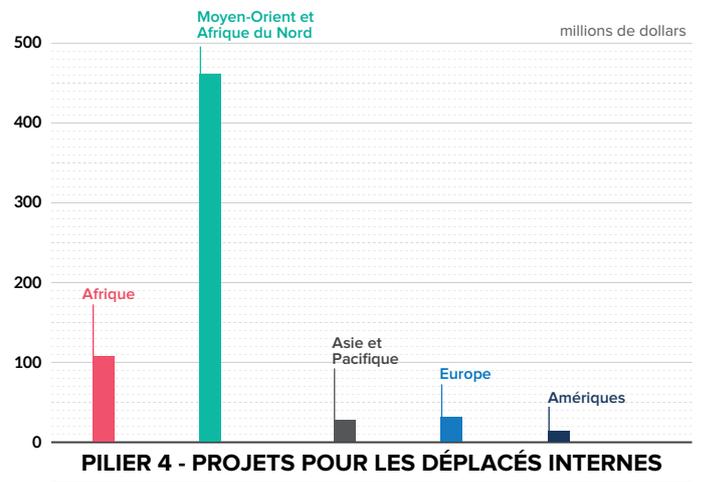
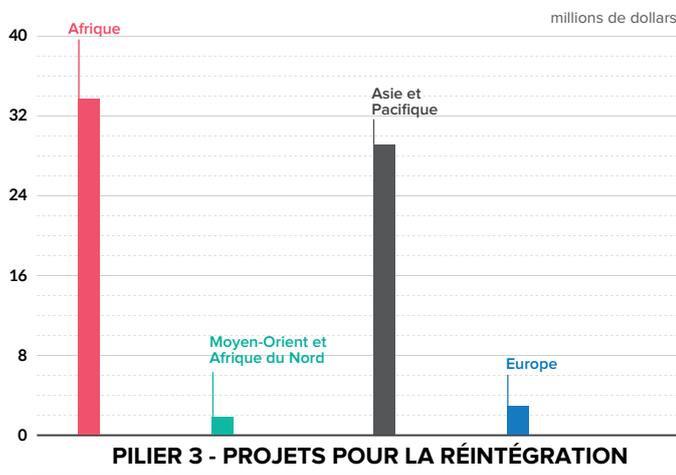
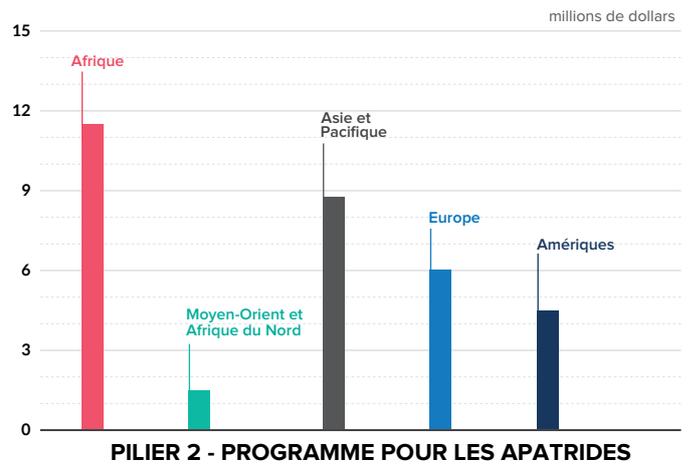
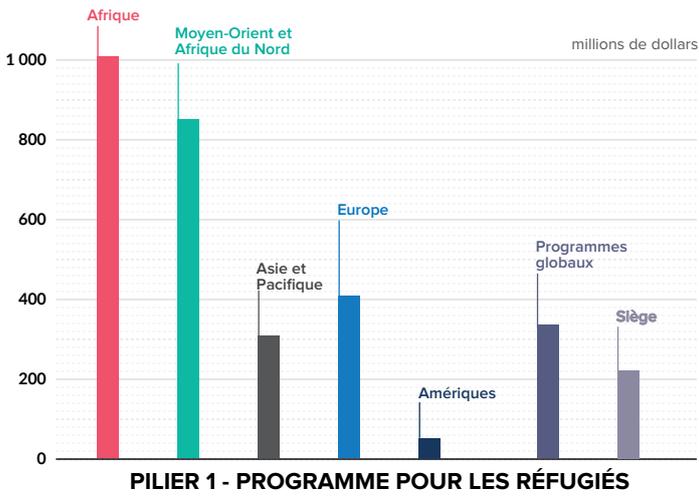
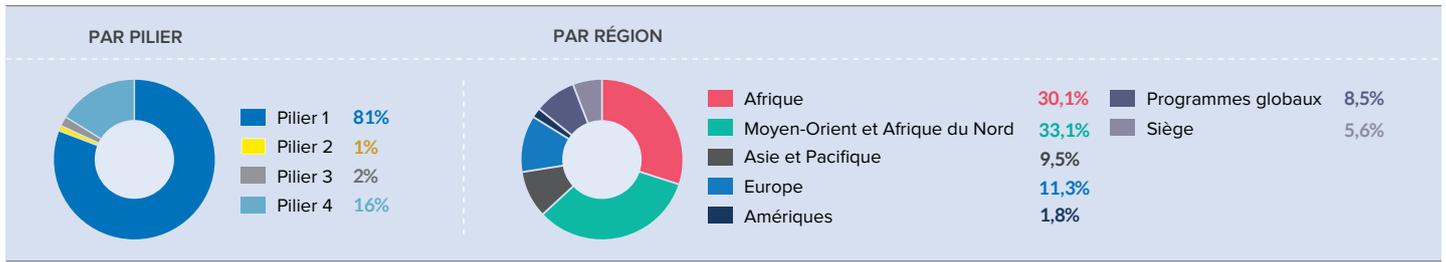
Pour de plus amples informations, veuillez-vous reporter aux résumés régionaux.

Sept pour cent pour les coûts d'appui aux programmes

Guidé par trois objectifs clés — le financement stable, adéquat et transparent des coûts associés au Siège, la répartition équitable entre l'appui aux programmes par piliers et l'alignement des pratiques du HCR sur les politiques du système des Nations Unies — le HCR applique désormais un coût d'appui aux programmes de sept pour cent à toutes les contributions affectées reçues, à l'exception des contributions déjà affectées au Siège, aux contributions en nature et celles liées au programme des Jeunes experts associés.

Cette politique a été adoptée pour assurer un financement plus transparent, équitable et prévisible des coûts relatifs au Siège, et permettant de mieux refléter la répartition des revenus et des dépenses pour les opérations du HCR à travers ses quatre piliers. En 2016, cette politique a généré 204 millions de dollars, dont 165 millions de dollars consacrés au financement du Siège, 12 millions de dollars alloués au fonds de prestation du personnel et le solde de 27,1 million de dollars allant au terrain.

Graphique 6 | DÉPENSES PAR PILIER ET RÉGION | 2016



Examen des engagements pris par le HCR au titre du « Grand compromis » en 2016

Ce tableau décrit les principales réalisations accomplies par le HCR en lien avec les engagements pris sur cinq axes précis lors du Sommet humanitaire mondial. Le HCR s'y était également activement impliqué ainsi qu'à participer aux axes pour lesquels l'organisation ne s'était pas engagée

spécifiquement. Pour plus d'information sur les engagements pris et la participation du HCR, veuillez-vous référer au rapport du HCR sur le « Grand compromis » disponible à l'adresse internet suivante : <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-hosted-iasc>.

D'AVANTAGE DE SOUTIEN ET DE MODES DE FINANCEMENT POUR LES ACTEURS LOCAUX

Le HCR s'engage à transférer au moins 25% des dépenses au titre de ses programmes aux acteurs locaux et nationaux d'ici 2020.

Le HCR a transféré près de 16 pour cent de ses dépenses totales aux partenaires locaux (y compris les ONG locales et gouvernements locaux combinés). Bien que ce pourcentage ait augmenté depuis 2015 d'un pour cent, les dépenses totales sont passées de 490 millions de dollars à 623 millions de dollars en 2016.

Le HCR s'engage à accroître ses investissements dans le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires nationaux et à appuyer la préparation effective aux situations d'urgence.

En collaboration avec des partenaires clés des Nations Unies, le HCR a simplifié et facilité les accords avec ses partenaires afin de garantir une meilleure collaboration avec les acteurs locaux et nationaux dans les opérations humanitaires.

AUGMENTER L'UTILISATION ET LA COORDINATION DES PROGRAMMES D'AIDES EN ESPÈCES

Le HCR s'engage à doubler le montant des fonds programmés pour les aides en espèces d'ici fin 2020.

Le HCR a transféré 688 millions de dollars aux bénéficiaires comparé à 325 millions de dollars en 2015, respectant ses engagements faits au Sommet humanitaire mondial de doubler les programmes d'aides en espèce (CBI).

RÉDUIRE LA DUPLICATION ET LES FRAIS DE GESTION GRÂCE À DES EXAMENS FONCTIONNELS PÉRIODIQUES (CO-ORGANISÉS AVEC LE GOUVERNEMENT DU JAPON)

Le HCR s'engage à réduire le coût des achats et de logistique de 10% d'ici 2020 grâce au recours à des services communs, partagés avec les organisations partenaires.

Sous l'autorité du réseau des Nations Unies des achats, le HCR a recruté un consultant chargé d'analyser les opportunités collaboratives d'achats. La phase 1 du projet a été complétée en Décembre 2016 et a placé parmi les priorités d'achat des articles pouvant bénéficier de procédures communes d'achat.

Le HCR s'engage aussi à étendre l'utilisation des techniques biométriques pour l'enregistrement des réfugiés dans 75 opérations d'ici 2020.

Le HCR a étendu la couverture biométrique de 34 à 44 opérations.

UNE RÉVOLUTION DANS LA PARTICIPATION

Le HCR s'engage à assurer la participation paritaire (50 pour cent) et significative des femmes et des adolescentes aux structures et aux processus de décision dans les contextes de déplacement forcé d'ici 2020.

Sur les 65 situations de réfugiés et déplacés, 48 ont un taux acceptable avec près de 35 pour cent des femmes participant aux structures et processus de décision.

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE L'AIDE HUMANITAIRE ET LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Le HCR s'engage à resserrer sa collaboration avec les banques multilatérales de développement et a l'intention, à l'issue d'études conjointes entreprises avec les partenaires du développement, de plaider plus énergiquement en faveur des populations en situation de déplacement prolongé en s'appuyant sur des relevés de données précises.

Le HCR a collaboré avec la Banque Mondiale afin de réaliser une étude novatrice sur les déplacements forcés, étude qui a été publiée lors du Sommet de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 Septembre.

Le HCR et l'OIT ont signé un mémorandum révisé en Juillet 2016 visant à promouvoir les possibilités d'emploi pour les populations relevant de la compétence du HCR et à développer de meilleure orientation pour soutenir les efforts des gouvernements.

Le HCR s'engage à renforcer l'Alliance pour les solutions, en tant que plateforme centrale pour des actions collaboratives visant à apporter des solutions aux déplacements provoqués par les conflits.

Au cours de l'année 2017, l'Alliance pour les solutions préparera sa transition avec les initiatives existantes, tel que le Cadre d'action global pour les réfugiés, et s'est également engagé à renforcer ses collaborations pour trouver des solutions aux déplacements causés par des conflits.

CONCLUSION

Si les contributions ont atteint un montant record en 2016, elles n'ont pas permis de financer l'ensemble des besoins avec 41 pour cent du budget non financé. En conséquence, le HCR a été confronté tout au long de l'année à des problèmes de sous-financement et à la nécessité de d'accorder la priorité à certaines activités d'assistance plutôt qu'à d'autres, cet exercice de « priorisation » étant défini comme un compromis entre ce qui est jugé urgent et essentiel dans les activités de l'organisation et ce qui est possible, compte tenu des ressources et des moyens disponibles. Si le HCR a effectivement accordé la priorité à l'aide vitale et aux principales activités de protection, ces choix ont eu de sérieuses répercussions sur les activités comme l'éducation, la fourniture d'infrastructures plus durables, les solutions, les programmes d'aides en espèces et les interventions exigeant des investissements plus coûteux, mais dont les effets sont manifestement bénéfiques et rentables à plus long terme.

Comme mentionné précédemment, en dépit de la générosité sans précédent témoignée par ses donateurs en 2016, le HCR a été obligé de hiérarchiser avec rigueur ses activités et a été confronté à des problèmes de sous-financement. Le manque de fonds a eu des conséquences spécifiques et mesurables, dont voici quelques exemples.

- Le HCR n'a pas été en mesure de fournir des abris, dont des abris d'urgence et des abris de transition ou durables, à 1,3 million de personnes. L'Iraq, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie, la Turquie et le Soudan du Sud sont les opérations dans lesquelles les besoins en abris sont les plus importants mais ont été insuffisamment couverts.
- L'organisation n'a pas pu fournir d'aide en espèces à près de 2 millions de personnes pour leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires. Les besoins les plus importants et insuffisamment couverts au niveau des aides en espèces, ont été observés en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Turquie, en Ukraine et au Yémen.
- Le HCR n'a pas pu distribuer d'articles de première nécessité à 5,1 millions de personnes. Les personnes privées d'articles de première nécessité ont été les plus nombreuses en Afghanistan, au Cameroun, en Iraq, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen.

- Près de 641 000 femmes et jeunes filles n'ont pas pu recevoir de protections hygiéniques. Le Cameroun, le Myanmar, l'Ouganda, le Soudan et Soudan du Sud, le Tchad et la Turquie sont les opérations dans lesquelles les besoins les plus importants concernant ce type d'assistance ont été observés mais insuffisamment couverts.
- Le HCR n'a pas pu assister la scolarisation de 418 000 enfants dans le primaire. Ceci a eu des effets particulièrement sensibles sur les populations au Cameroun, en Iraq, au Kenya, au Liban, en Ouganda, au Pakistan, au Soudan, au Soudan du Sud, et au Tchad, entre autres. [N. B: Ceci se réfère seulement à la planification 2016 du HCR et non pas à l'ensemble total du nombre d'enfants non scolarisés ou à la capacité des partenaires.]

Tout au long de l'année, le HCR a maintenu ou intensifié ses efforts afin d'élargir l'éventail de ses donateurs, et a obtenu des résultats tangibles. A titre d'exemple, l'année a été marquée par la croissance exponentielle de la collecte de fonds dans le secteur privé, dont la part est passée de 2 pour cent (22 millions de dollars) des revenus en 2006 à 9 pour cent (352 millions de dollars) en 2016 ; par une collaboration intense avec des donateurs émergents, notamment dans la région du Golfe ; et par une coopération sans précédent avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. Les initiatives avec les acteurs de développement seront particulièrement utiles pour réduire les montants que le HCR consacre à l'assistance sous forme de soins et d'entretien dans les situations prolongées. Toutefois, même si ces initiatives sont couronnées de succès, elles n'élimineront vraisemblablement pas la dépendance du HCR vis-à-vis de ses principaux partenaires gouvernementaux, générant la majeure partie de son financement et dont l'aide va bien au-delà des simples contributions financières. Une telle expansion exige également des investissements en termes de temps, de capacités, de personnel et de moyens financiers.

Le HCR remercie chaleureusement l'ensemble de ses donateurs- les gouvernements, le secteur privé – particuliers, Partenaires nationaux, entreprises et fondations – les institutions intergouvernementales et les nombreux mécanismes de financement communs pour leurs généreuses contributions et soutiens prodigués en 2016.

Tableau 5 | TOTAL DES CONTRIBUTIONS | 2016

(USD)

DONATEUR	GOVERNEMENT*	DONATEUR PRIVÉ	ORGANISMES INTER-GOUVERNEMENTAUX	FONDS DES NATIONS UNIES	TOTAL
États-Unis d'Amérique	1 513 836 476	37 907 675			1 551 744 150
Allemagne	360 121 870	17 764 635			377 886 505
Union Européenne	362 518 134				362 518 134
Royaume-Uni	222 110 112	5 184 978			227 295 090
Japon	164 726 114	29 345 471			194 071 585
Suède	136 825 609	21 191 149			158 016 758
Canada	116 255 394	5 861 989			122 117 383
Norvège	118 461 282	1 192 500			119 653 782
Pays-Bas	59 454 390	38 369 937			97 824 327
Espagne	9 425 496	68 785 024			78 210 520
Fonds central pour les interventions d'urgence ¹				72 703 326	72 703 326
Australie	39 897 527	20 697 450			60 594 977
Danemark	60 314 999	267 644			60 582 643
Italie	31 328 670	22 818 561			54 147 231
Suisse	40 767 378	9 667 517			50 434 895
République de Corée	22 572 250	24 571 637			47 143 887
France	43 466 805	1 863 016			45 329 821
Fonds ordinaire des Nations Unies				41 175 000	41 175 000
Finlande	28 052 847	14 893			28 067 739
Belgique	23 614 572	4 361			23 618 934
Qatar	696 164	20 221 990			20 918 154
Koweït	17 066 762	36 185			17 102 947
Arabie saoudite	14 426 790	986 211			15 413 001
Irlande	14 512 489	14 447			14 526 935
Émirats arabes unis	2 762 598	10 649 483			13 412 081
Département des affaires politiques des Nations Unies				11 277 510	11 277 510
Chine	2 817 942	8 257 768			11 075 710
Luxembourg	9 255 956	11 038			9 266 993
Fonds commun humanitaire ²				8 737 951	8 737 951
Autriche	6 871 349	84 122			6 955 471
Fonds commun humanitaire pour le Soudan ³				4 891 680	4 891 680
Nouvelle-Zélande	4 008 016				4 008 016
Thaïlande	20 000	3 777 719			3 797 719
Tchéquie	3 006 429				3 006 429
Hongrie	2 812 586				2 812 586
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et SIDA				2 450 000	2 450 000
Islande	2 400 000				2 400 000
Fédération de Russie	2 000 000				2 000 000
Fonds des Nations Unies pour le Darfour ⁴				1 406 179	1 406 179
Pologne	1 335 154				1 335 154
Turquie	1 000 000	6 892			1 006 892
Fonds commun humanitaire pour la Somalie ⁵				900 491	900 491
Slovaquie	829 409				829 409
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix ⁶				704 668	704 668
Brésil	662 778	18 899			681 678
Philippines	20 000	653 684			673 684
Argentine	523 420	3 479			526 899
Estonie	502 022				502 022
Fonds commun humanitaire pour la RDC ⁷				500 000	500 000
Fonds pour le relèvement du Liban ⁸				495 000	495 000
Liechtenstein	453 069				453 069
Monaco	397 627				397 627
Portugal	385 231				385 231
Grèce		366 561			366 561
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'Action" ⁹				302 922	302 922
Fonds de l'OPEP pour le développement international			300 000		300 000
Roumanie	285 066				285 066
Programme des Nations Unies pour le développement				269 143	269 143
Égypte		267 903			267 903

(USD)

DONATEUR	GOVERNEMENT*	DONATEUR PRIVÉ	ORGANISMES INTER-GOUVERNEMENTAUX	FONDS DES NATIONS UNIES	TOTAL
Singapour	60 000	204 044			264 044
Banque de développement du Conseil de l'Europe			256 161		256 161
Indonésie	60 000	173 396			233 396
Fonds commun humanitaire pour le Soudan du Sud ¹⁰				199 842	199 842
Mexique	55 000	122 189			177 189
Inde	14 788	150 762			165 550
Malte	155 374	210			155 584
Organisation internationale pour les migrations			138 747		138 747
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité alimentaire ¹¹				130 818	130 818
Afrique du Sud	125 217	3 199			128 416
Fonds des Nations Unies pour la population				121 322	121 322
Kazakhstan	114 916	5 000			119 916
Kenya		100 974			100 974
Algérie	100 000				100 000
Israël	100 000				100 000
Arménie	98 000				98 000
Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit ¹²				95 020	95 020
Slovénie	88 707				88 707
Monténégro	82 745				82 745
Liban		76 841			76 841
Kirghizistan	71 154				71 154
Chili	70 000				70 000
Bulgarie	68 079				68 079
Nigéria	63 735				63 735
Lithuanie	55 610				55 610
Lettonie	54 825				54 825
Pérou	49 642				49 642
Turkménistan	47 045				47 045
Azerbaïdjan	40 007				40 007
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination				40 000	40 000
Tunisie		30 999			30 999
Saint-Siège	30 000				30 000
Uruguay	30 000				30 000
Croatie	24 957				24 957
Maroc	24 299				24 299
Botswana	19 719				19 719
Andorre	16 816				16 816
Costa Rica	15 453				15 453
Mozambique	10 163				10 163
Sri Lanka	10 000				10 000
Groupe des Nations Unies pour l'évaluation				10 000	10 000
République islamique d'Iran		8 799			8 799
Malaisie		7 676			7 676
Chypre	5 308	55			5 363
Équateur	5 000				5 000
Serbie	5 000				5 000
Myanmar		2 308			2 308
Bangladesh		1 061			1 061
Venezuela		101			101
TOTAL	3 444 572 341	351 752 429	694 908	146 410 871	3 943 430 550

Note: Inclut 7% de coûts d'appui aux programmes.

* Inclut les jeunes experts associés.

¹ Pour plus d'informations sur les donateurs, veuillez-vous reporter au site internet du CERF (<http://cerf.un.org>).

² Pour plus d'informations sur les donateurs, veuillez-vous reporter au site internet OCHA (<http://www.unocha.org/what-we-do/humanitarian-financing/country-based-pooled-funds>).

³ Financés par les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède.

⁴ Financé par le Gouvernement du Qatar.

⁵ Financé par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, du Danemark, de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la Suisse.

⁶ Pour plus d'informations sur les donateurs, veuillez-vous reporter au site internet PBF (<http://www.unpbf.org>).

⁷ Financés par les Gouvernements de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède.

⁸ Pour plus d'informations sur les donateurs, veuillez-vous reporter au site internet du LRF (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/LRF00>).

⁹ Financés par les Gouvernements de l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni et également par le *Fonds Delivering Results Together*, l'UNICEF, *Expanded Delivering as One Funding Window* et le secteur privé.

¹⁰ Financés par les Gouvernements de l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, du Danemark, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni.

¹¹ Financé par le Gouvernement du Japon.

¹² Pour plus d'informations sur les donateurs, veuillez-vous reporter au site internet du UN Action (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/UNA00>).

Tableau 6 | TRANSFERTS AU TITRE DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE | 2016

		(USD)
1. RÉSERVE OPÉRATIONNELLE APPROUVÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF EN OCTOBRE 2015		456 887 160
2. TRANSFERTS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE		71 199 828
AFRIQUE		
Kenya	Sauver les nouveaux-nés réfugiés	102 000
Malawi	Réponse d'urgence pour l'afflux de Mozambicains au Malawi	8 428 006
Niger	Situation du Nigéria	1 417 500
Soudan du Sud	Sauver les nouveaux-nés réfugiés	102 000
SOUS-TOTAL		10 049 506
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
Iraq	Personnes ayant besoin de la protection internationale (Ashraf)	3 909 937
Jordanie	Sauver les nouveaux-nés réfugiés	102 000
SOUS-TOTAL		4 011 937
ASIE ET PACIFIQUE		
République islamique d'Iran	Mesures pour la résilience et les solutions	6 102 137
SOUS-TOTAL		6 102 137
EUROPE		
Bosnie Herzégovine	Personnes ayant besoin de la protection internationale (Ashraf)	7 767 396
Italie	Renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié	3 821 911
SOUS-TOTAL		11 589 307
AMÉRIQUES		
Canada	Renforcer le bureau du HCR au Canada	222 680
Bureau régional Etats-unis d'Amérique	Réponse d'urgence pour les personnes affectées par l'ouragan Mathew	5 950 000
SOUS-TOTAL		6 172 680
PROGRAMMES GLOBAUX		
Division des relations extérieures	Publication <i>State of the World Refugees</i>	232 238
	Centralisation des activités globales	15 000
	Programme global DAFI	5 676 395
Division de la protection internationale	Soutien à des activités variées de protection	2 177 000
	Centralisation des activités globales	75 000
	Programme <i>Educate a Child</i>	587 229
	Activités de protection communautaire	198 413
Division de l'appui et de la gestion des programmes	Énergie renouvelable	432 832
	Groupe sectoriel global des abris	150 009
	Établir des mécanismes de garantie des crédits	151 443
	Sauver les nouveaux-nés réfugiés	150 000
	Abris type Unité de logement pour les réfugiés (RHU)	5 750 000
	Projet de renforcement de la préparation aux urgences dans les pays à risque	2 352 637
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	Contribution en nature pour les entrepôts de Dubai	726 000
	Abris type Unité de logement pour les réfugiés (RHU)	420 000
	Soutien à la sécurité du terrain	69 696
Division de la gestion administrative et financière	Centralisation des activités globales	30 000
Division des systèmes d'information et des télécommunications	Initiative de connectivité pour les réfugiés	4 855 262
	Centralisation des activités globales	45 000
Division de la gestion des ressources humaines	Projet du groupe sectoriel global de protection	47 307
SOUS-TOTAL		24 141 461

SIÈGE		
	Renforcer le bureau de liaison à New York	112 000
Direction exécutive et gestion	Restructuration des bureaux pour le Sommet de Haut niveau	1 343 060
	Direction des consultations de haut niveau par le HCR	75 000
Division of des relations extérieures	Direction des consultations de haut niveau par le HCR	877 988
	Soutien à des activités variées de protection	495 539
Division de la protection internationale	Direction des consultations de haut niveau par le HCR	628 499
	Programme <i>Educate a Child</i>	40 000
	Soutien au programme DAFI	34 061
Division de l'appui et gestion des programmes	Direction des consultations de haut niveau par le HCR	233 395
Bureaux régionaux	Crise en Europe	794 985
	Genre, Diversité et Intégration	318 089
Division de la gestion des ressources humaines	Soutien à la centralisation des activités globales	30 000
Division de la gestion administrative et financière	Aide en espèces (CBI)	841 519
Division des systèmes d'information et des télécommunications	TIC Services de maintenance des sites et prestations de services	329 064
	Renforcement du centre des services globaux de Budapest	33 837
Centre de services globaux – Budapest	Changements de postes à DESS	318 823
	Projet Matatu Phase 2	500 000
	Projet pour le groupe sectoriel global de la protection	53 418
Centre de services globaux – Copenhague	Renforcement du centre des services globaux de Copenhague	1 863 523
	Connectivité TIC	210 000
	SOUS-TOTAL	9 132 799
3. BALANCE		385 687 332

Tableau 7 | **CONTRIBUTIONS AU PROJET
DES JEUNES EXPERTS ASSOCIÉS | 2016**

DONATEUR	TOTAL (USD)
États-Unis d'Amérique	1 300 000
Japon	1 246 428
Pays-Bas	715 866
Danemark	671 329
Allemagne	660 294
Norvège	462 584
Suisse	427 644
Finlande	425 830
France	409 233
République de Corée	328 630
Suède	284 086
Australie	228 691
Belgique	225 000
Luxembourg	172 213
Italie	98 926
TOTAL	7 656 753

Tableau 8 | DONS EN NATURE | 2016

		(USD)
DONATEUR	DESCRIPTION	TOTAL
Argentine	Locaux pour le Bureau du HCR à Buenos Aires	123 420
Arménie	Locaux pour le Bureau du HCR à Erevan	98 000
Autriche	Locaux pour le Bureau du HCR à Vienne	58 505
Azerbaïdjan	Locaux pour le Bureau du HCR à Bakou	10 007
Botswana	Locaux pour le Bureau du HCR à Gabarone	19 719
Chine	Locaux pour le Bureau du HCR à Hong Kong RAS (Chine)	17 942
Croatie	Locaux pour le Bureau du HCR à Zagreb	24 957
Tchéquie	Locaux pour le Bureau du HCR à Prague	38 100
Danemark	Locaux pour le Bureau du HCR à Copenhague	2 016 891
Allemagne	Locaux pour le Bureau du HCR à Nuremberg	31 698
Hongrie	Locaux pour le Bureau du HCR à Budapest: le centre des services globaux et la Représentation régionale pour l'Europe centrale	2 757 092
Irlande	Déploiement d'experts de réserve à travers <i>Irish Aid</i>	206 500
Italie	Locaux pour le Bureau du HCR à Rome	179 607
Kazakhstan	Locaux pour le Bureau du HCR à Almaty	64 916
Koweït	Locaux pour le Bureau du HCR à Koweït City	106 762
Kirghizistan	Locaux pour le Bureau du HCR à Bishkek	71 154
Luxembourg	Locaux pour le Bureau du HCR à l'Université du Luxembourg	10 101
Monténégro	Locaux pour le Bureau du HCR à Podgorica	82 745
Maroc	Locaux pour le Bureau du HCR à Laayoune, Sahara occidental	24 299
Nigéria	Locaux pour le Bureau du HCR à Lagos	63 735
Pologne	Locaux pour le Bureau du HCR à Varsovie	64 918
Conseil danois pour les réfugiés	Déploiement d'experts de réserve dans les différentes opérations du HCR	254 000
IKEA France	Sacs de voyage	10 000
ALDI	Vêtements d'hiver pour l'Ukraine	182 887
Ferrero SPA	Modules préfabriqués pour l'opération du HCR au Cameroun	160 871
Donateurs privés – Italie	Un appartement à Rome	99 558
<i>Fast Retailing Co., Ltd. (UNIQLO)</i>	Vêtements neufs et de seconde main pour les opérations du HCR en Afghanistan, au Bangladesh, au Botswana, au Burkina Faso, en Croatie, en Grèce, en Inde, au Libéria, en Malaisie, au Malawi, en Mauritanie, au Myanmar, au Nigéria, en Ex-République yougoslave de Macédoine, au Rwanda, en Serbie, en Slovénie, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe	5 979 003
<i>Fuji Optical</i>	Consultations ophtalmologiques et lunettes de vue pour l'opération du HCR en Azerbaïdjan	193 681
Fondation IKEA	Articles non alimentaires pour l'opération du HCR en Iraq	3 222 737
Conseil norvégien pour les réfugiés	Déploiement d'experts de réserve dans les différentes opérations du HCR	1 192 500
<i>Youngone</i>	Vêtements d'enfants pour les opérations du HCR en Croatie, Grèce, Serbie et Slovénie	410 000
INDITEX	Nouveaux vêtements pour l'opération du HCR en Grèce	2 459 271
Fédération internationale de la Croix Rouge	Articles de première nécessité pour l'opération du HCR au Soudan	156 000
<i>Sheik Mohammed Bin Rashid Al M</i>	Frais de transport pour les services d'expédition en Ouganda	250 000
Fondation Vodafone	Fournitures scolaires et articles ménagers	118 064
Fondation AutoDesk Foundation	Licences de logiciel pour l'unité abris du HCR	3 024 450
<i>Samaritan's Purse</i>	Fourneaux pour l'opération du HCR au Rwanda	252 438
TOMS Shoes	Chaussures pour les opérations du HCR en Ouganda et République-Unie de Tanzanie	1 463 404
Fondation des Nations Unies	Moutisquaires pour les opérations du HCR au Burundi, Burkina Faso, Niger, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Tchad	1 387 500
UPS	Licences de logiciel pour l'unité innovation du HCR et frais de transport pour les opérations du HCR en Equateur et Ouganda	772 770
Roumanie	Locaux pour le Bureau du HCR à Bucarest	110 320
Afrique du Sud	Locaux pour le Bureau du HCR à Prétoria	125 217
Espagne	Locaux pour le Bureau du HCR à Madrid	370 000
Suède	Déploiement d'experts par le service de secours suédois (MSB) dans de nombreuses opérations du HCR	366 000
Suisse	Déploiement d'experts de réserve dans les différentes opérations du HCR	2 307 500
Turkménistan	Locaux pour le Bureau du HCR à Ashgabat	47 045
Fond des Nations Unies pour les populations	Equipement médical pour le Zimbabwe	15 000
Émirats arabes unis	Locaux pour l'entrepôt du HCR à Dubai mis à la disposition par <i>the International Humanitarian City</i>	2 562 598
Royaume-Uni	Déploiement d'experts de réserve dans les différentes opérations du HCR	325 500
États-Unis d'Amérique	Articles de première nécessité pour les opérations du HCR en Jordanie, au Liban et au Soudan du Sud	1 869 743
TOTAL		35 759 126

Tableau 9 | **DONATEURS PRIVÉS AUX CONTRIBUTIONS SUPÉRIEURES À
100 000 DOLLARS | 2016**

UNHCR GLOBAL

Fondation Bill & Melinda Gates

Educate A Child (EAC) Programme – Education Above All (EAA) Foundation

FAST RETAILING (UNIQLO)

Henley & Partners

Fondation IKEA

*M3 Real Estate**RUSSING Group*

Fondation Sesam

The JMCMRJ Sorrell Foundation

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Fondation des Nations Unies

AFRIQUE

Kenya

*ECOBANK Kenya Limited***AMÉRIQUES**

Canada

Morneau Shepell

États-Unis d'Amérique / USA for UNHCR

*Accenture**Alkhayat Foundation**Autodesk Foundation**AVAAZ.org**Facebook, Inc.**Foundation to Decrease World Suck**Goodwin Proctor**Google**Jolie-Pitt Foundation**Kuwait-America Foundation**Latter-day Saints Charities, Inc.**PADOSI Foundation**Samaritan's Purse**The Benevity Community Impact Fund**TOMS Shoes*

Fondation UPS

ASIE

Inde

Indira Gandhi Memorial Trust

Japon / Japan for UNHCR

*Fuji Optical**Tokyo Marathon Foundation*

République de Corée

*YOUNGONE Corporation***EUROPE**

France

Fondation BNP Paribas

Grèce

Stavros Niarchos Foundation

Italie

*AC Milan**Autostrade per l'Italia S.p.A.**ENEL CUORE Onlus**FERRERO Corporation**Prosolidar Foundation**UNIPOL Gruppo finanziario S.p.A*

Pays-Bas

Loterie nationale néerlandaise

Espagne / España con ACNUR

*Eroski**Fundación la Caixa**Industria de Diseño Textil (Inditex)*

Suède /Sverige för UNHCR

*Ann-Margret Pettersson**Atlas Copco**Delicato Bakverk AB**Ericsson AB**Jochnick Foundation**Lindex Sverige**Stiftelsen Einar Belvén**Svenska Cellulosa Aktiebolaget**Svenska Postkodlotteriet**Tham Family Foundation**Volati AB*

Royaume-Uni

*Band Aid**Goldman Sachs Gives (GSG)**GSK**Said Foundation**The Hands Up Foundation**Vodafone Foundation***MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD**

Qatar

*International Center for Sport Security**Sheikh Thani Bin Abdullah Foundation*

Arabie saoudite

*Alwaleed bin Talal Foundation**Farouk & Maamoun Tamer Co*

Émirats arabes unis

*Falcon Trading Group**MBC Group**Sheikh Mohammed Bin Rashid Al Maktoum**Sheikh Saeed Bin Zayed Al-Nahyan**The Big Heart Foundation**Umar Farook*

DÉPENSES DU HCR EN 2016 | PAR OPÉRATION

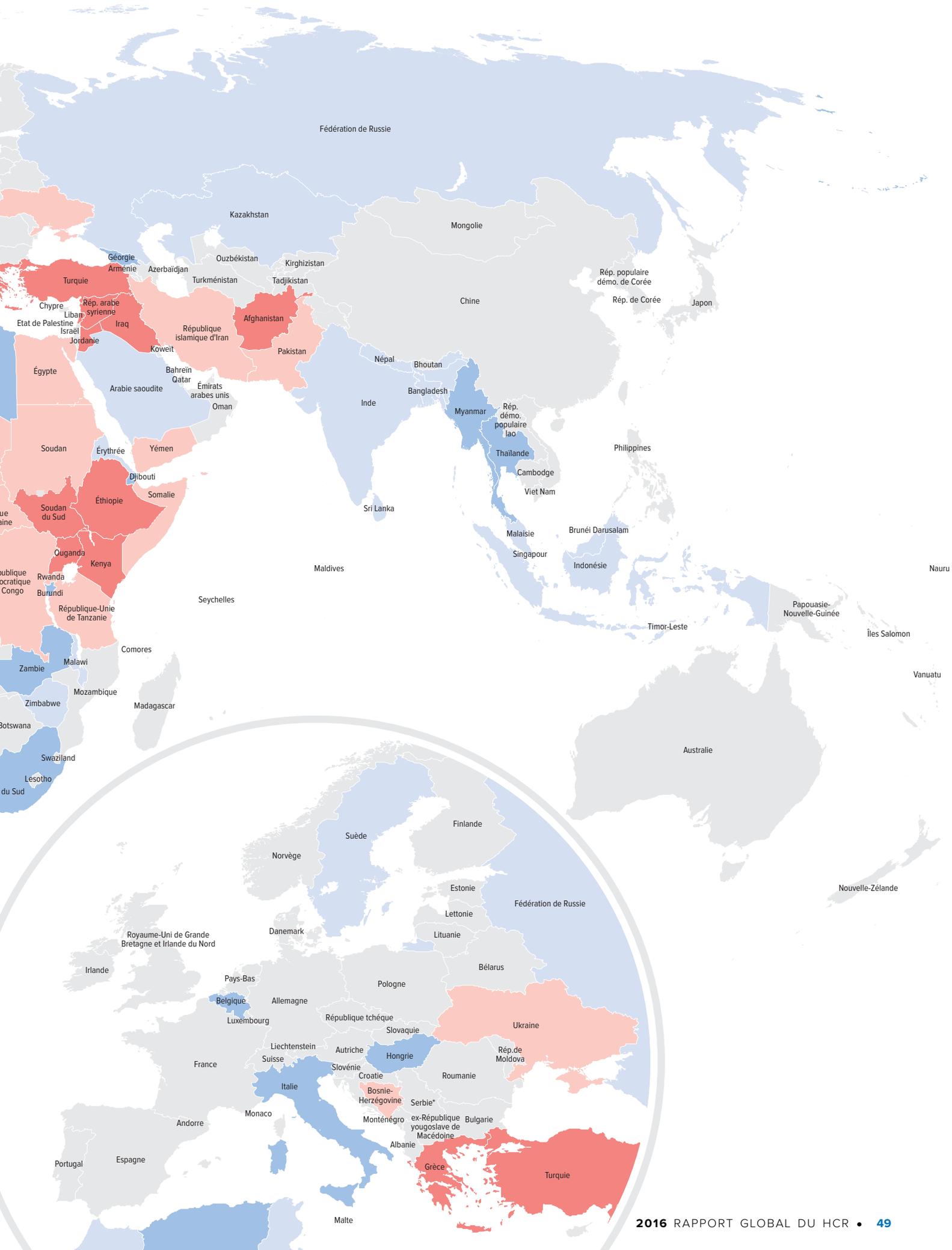
Dépenses en dollars

- de 100 à 360 millions
- de 20 à 100 millions
- de 10 à 20 millions
- de 3 à 10 millions
- Moins de 3 millions

Note: N'inclut pas les activités régionales des Programmes globaux, du Siège, du Bureau de liaison du HCR à New York et des Centres de services globaux à Budapest et Copenhague.

*Y compris Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité).

Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.



Afrique





ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Les déplacements dans le monde n'ont cessé d'augmenter depuis 2011. En 2016, le continent africain accueillait près de 30 pour cent de l'ensemble de la population relevant de la compétence du HCR de par le monde. Le nombre total de déplacés et d'apatrides en Afrique a doublé, passant de 10,2 à près de 20 millions au cours de ces cinq années. Fin 2016, près de 5,6 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, près de 13,2 millions de déplacés internes et d'anciens déplacés internes ou réfugiés et 715 000 apatrides ont été assistés en Afrique.

La multitude de crises non résolues et leur détérioration sévissant d'un bout à l'autre du continent ont provoqué l'exode de plus de 2 millions de personnes supplémentaires forcées de se déplacer en 2016. Sur les six situations d'urgence recensées par le HCR dans le monde en 2016 (voir le chapitre *Apporter une aide vitale* et le *Glossaire*), trois d'entre elles se déroulaient en Afrique, au Burundi, au Nigéria et au Soudan du Sud, et ont entraîné des déplacements massifs. Des incidents de sécurité, survenus dans certaines régions de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Mali, du Nigéria, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Tchad, ont également aggravé la situation des personnes déjà exilées à l'étranger ou déplacées à l'intérieur de ces pays et qui n'avaient guère d'espoir de rentrer chez elles.

© HCR / H. CAUX

Une petite fille essaie de gonfler un ballon sous le regard attentif de sa jeune mère dans un centre de nutrition géré par le Comité international de secours dans le nord-est du Nigéria.

À travers le continent, les effets des conflits prolongés, du changement climatique et de la sécheresse ont accru l'insécurité alimentaire pour près de 20 millions de personnes. Le nombre de réfugiés victimes des réductions de l'assistance alimentaire, imposées par les déficits budgétaires, a fortement augmenté, passant de moins de 800 000 en 2014 à près de 2 millions en 2016. L'aide alimentaire a parfois été réduite de moitié dans certaines grandes opérations, comme au Cameroun, au Kenya, en Ouganda, au Soudan du Sud et au Tchad. Dans de nombreux sites accueillant des réfugiés dans ces pays, le taux de malnutrition aiguë et d'anémie a été supérieur à 40 pour cent. Cette tendance à la hausse devrait s'accroître, à moins que des financements suffisants ne soient débloqués.

Confronté à une telle diversité de demandes, de besoins et de risques, le HCR s'est attaché en priorité à assurer une réponse d'urgence et des interventions de protection rapides, à intensifier la recherche de solutions durables, mais également à étendre et à approfondir des partenariats, afin de répondre aussi bien aux situations de déplacement récentes qu'aux plus anciennes.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation au Burundi

Depuis avril 2015, date à laquelle des troubles civils ont éclaté au Burundi, quelque 409 000 Burundais se sont réfugiés en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, y compris 120 000 en 2016. Quelque 500 à 700 réfugiés sont arrivés chaque jour en République-Unie de Tanzanie, où les capacités d'accueil dans les camps étaient saturées et dépassées de plus de dizaines de milliers de résidents.

Pour répondre aux besoins croissants de protection, le HCR a lancé un appel supplémentaire pour la situation au Burundi en juillet 2016 et a actualisé le plan régional de réponse pour les réfugiés (RRP). L'organisation a continué à coordonner l'intervention d'urgence pour les réfugiés burundais dans chaque pays affecté, en étroite collaboration avec les gouvernements concernés. Tout au long de l'année 2016, elle a renforcé ses activités de surveillance aux frontières et de suivi de la protection, afin de prévenir les refoulements. Le HCR travaille également avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à la mise en place du Secrétariat du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF - voir le *Glossaire*), la République-Unie de Tanzanie étant l'un des cinq pays pilotes retenus pour la mise en œuvre du Cadre.

Situation en République centrafricaine

La République centrafricaine a connu un regain de violence en 2016. Dans l'ouest et le centre du pays, la situation est restée instable, avec des enlèvements et des affrontements entre groupes armés déclenchant des déplacements internes et l'arrivée de nouveaux réfugiés par vagues successives dans les pays voisins. À la fin de l'année, près de 460 000 réfugiés centrafricains étaient accueillis au Cameroun, au Congo, en République démocratique du Congo et au Tchad, et plus de 411 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays. Le HCR a continué de prêter son concours aux autorités centrafricaines pour faciliter le retour des déplacés internes dans différentes localités, y compris dans la capitale, Bangui.

Situation au Mali

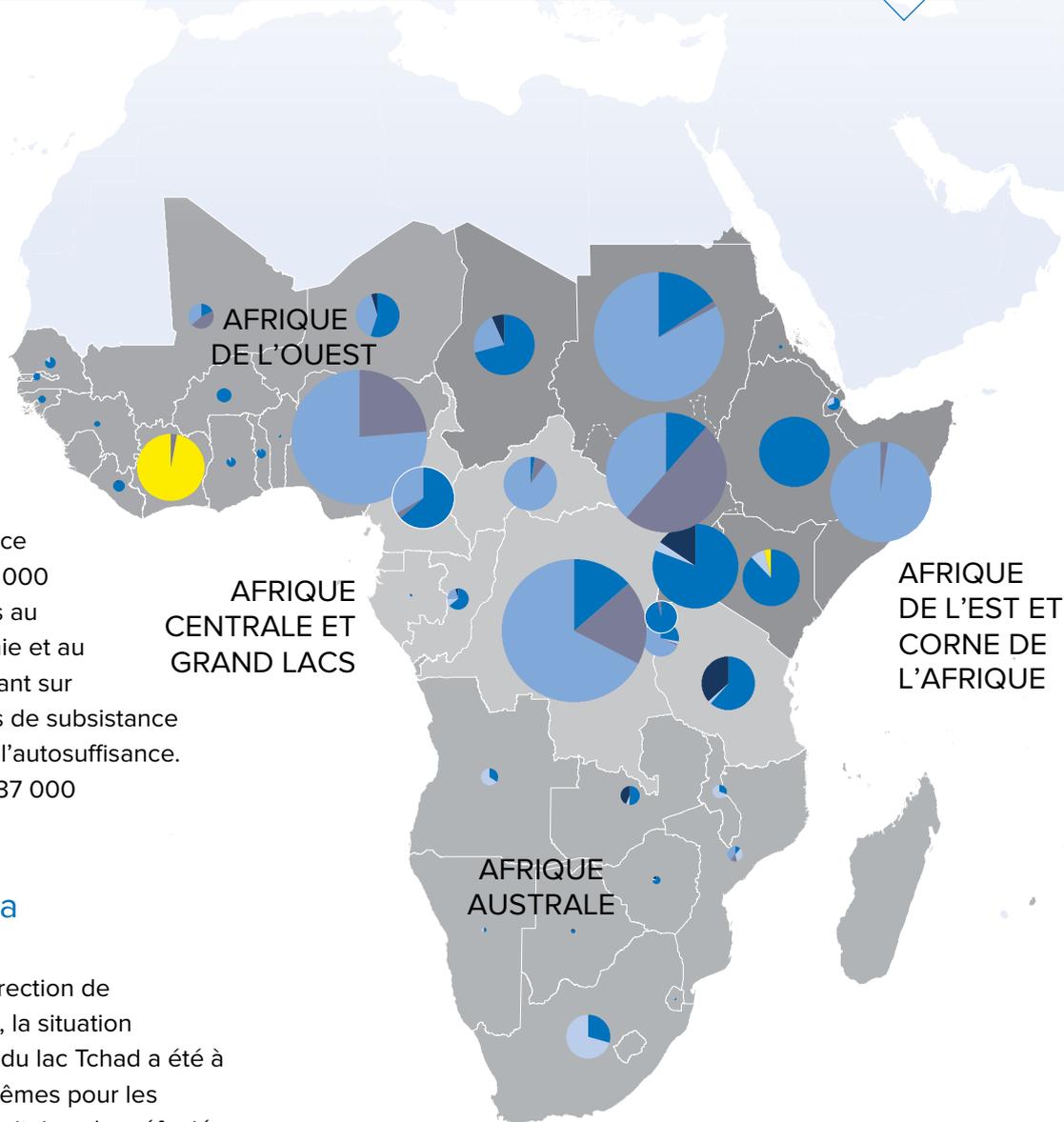
La sécurité dans le nord et le centre du Mali est restée précaire, suite à un certain nombre d'attentats terroristes. La lenteur observée dans la mise en œuvre de l'accord de paix,

signé en juin 2015, a entravé les retours en masse. Cependant un petit nombre de réfugiés et de déplacés internes sont rentrés spontanément et ont bénéficié de l'aide à la réintégration du HCR. L'organisation a continué d'offrir une protection et une assistance essentielle à quelque 140 000 réfugiés maliens accueillis au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger tout en se concentrant sur l'amélioration des moyens de subsistance et sur le renforcement de l'autosuffisance. Au Mali, il y avait près de 37 000 déplacés internes.

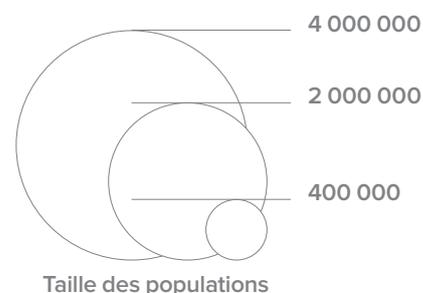
Situation au Nigéria

Depuis le début de l'insurrection de Boko Haram en juin 2009, la situation sécuritaire dans le bassin du lac Tchad a été à l'origine de difficultés extrêmes pour les gouvernements, les humanitaires, les réfugiés nigériens, les déplacés internes et les communautés d'accueil au Cameroun, au Niger et au Tchad en 2016. Aux 2,7 millions de déplacés internes au Nigéria et aux plus de 200 000 réfugiés dans les pays avoisinants s'ajoutent les centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur d'autres pays par le conflit : plus de 192 900 dans la région de l'Extrême-Nord au Cameroun, quelque 82 260 dans la région du Lac Tchad et 184 230 dans la région de Diffa au Niger.

Boko Haram a également soumis les populations à des exactions généralisées et commis de graves atteintes aux droits de l'homme, dont des violences sexuelles et de genre perpétrés de manière systématique. En juin 2016, à travers la Déclaration d'Abuja, les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad se sont engagés à mettre en œuvre le cadre stratégique régional de



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Réfugiés rapatriés et déplacés de retour
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR



protection pour répondre à la situation dans le bassin du Lac Tchad.

Malgré un environnement opérationnel très difficile, le HCR et ses partenaires ont accompli des progrès notables en lien avec les principaux objectifs de protection, consistant notamment à identifier, enregistrer et documenter les réfugiés au Cameroun, au Niger et au Tchad, à promouvoir l'accès à l'asile et à travailler en étroite coopération avec les gouvernements afin de prévenir le refoulement. Au Nigéria, le HCR a pris la tête des groupes sectoriels de protection, de coordination et gestion des camps (CCCM) et des abris et articles non alimentaires. Le HCR a fourni des abris et des articles non alimentaires aux déplacés internes vulnérables, en assurant également un accompagnement psychosocial.

De plus, l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans la région du Lac Tchad a touché près de huit millions de personnes. Les besoins en matière d'abris et d'articles non alimentaires sont restés considérables au Nigéria et dans les pays d'accueil. Le HCR et ses partenaires ont redoublé d'efforts pour répondre à plusieurs niveaux à ces besoins. Si les partenaires sont parvenus à soutenir les réfugiés dans le secteur des moyens de subsistance, l'activité économique dans la région du lac Tchad a été, comme les années précédentes, entravée par de sérieux obstacles.

Situation au Soudan du Sud

La crise des réfugiés sud-soudanais a été la plus importante situation d'urgence sur le continent en 2016. Environ 1,9 million de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays et près d'un demi-million de Soudanais se sont réfugiés dans des pays voisins au second semestre. Les enfants représentaient 67 pour cent de la population réfugiée et un grand nombre d'entre eux étaient dans un état de malnutrition alarmant. L'exode de réfugiés en provenance du Soudan du Sud s'est poursuivi sans répit, avec près de 3 000 personnes en moyenne franchissant chaque jour les frontières pour pénétrer dans les pays frontaliers en 2016. L'Ouganda a été le premier pays d'accueil d'Afrique subsaharienne, offrant l'hospitalité à plus de 630 000 réfugiés sud-soudanais. Il était suivi de l'Éthiopie, qui accueillait quelque 338 800 réfugiés sud-soudanais, du Soudan (297 168), du Kenya (88 391), de la République démocratique du Congo (66 672) et de la République centrafricaine (4 915).

En août 2016, le HCR et ses partenaires ont revu leurs plans d'urgence pour se préparer adéquatement à l'afflux de réfugiés sud-soudanais dans les pays voisins. Pour répondre aux besoins les plus pressants, un appel supplémentaire pour la situation au Soudan du Sud et une révision du plan régional de réponse pour les réfugiés sud-soudanais (RRP) ont été publiés. Le HCR et ses partenaires ont centré leurs efforts sur l'aide indispensable à la survie des réfugiés, en assurant des

services essentiels, et en répondant aux besoins immédiats des nouveaux arrivants dans les pays hôtes par des interventions de surveillance aux frontières, par l'enregistrement et par la délivrance de documents. Au Soudan du Sud, le HCR, au sein de l'équipe-pays pour l'action humanitaire, a continué d'assurer la fonction de chef de file des groupes sectoriels de la protection, de la coordination et gestion des camps (CCCM) et des abris et articles non alimentaires, en ciblant les déplacés internes les plus vulnérables.

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

Les pays d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique ont accueilli près de 3,2 millions de réfugiés, principalement originaires de la République démocratique du Congo, de Somalie et du Soudan du Sud. Il y avait également près de 5,6 millions de déplacés internes en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. La guerre, l'insécurité alimentaire et l'instabilité politique ont été les principaux facteurs de déplacement dans la région, forçant des milliers de personnes à fuir dans les pays voisins.

La crise des réfugiés somaliens demeure l'une des situations d'exil les plus longues du monde, près d'un million de réfugiés somaliens étant accueillis à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Yémen. En outre, 1,5 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de la Somalie. En mai 2016, le Gouvernement du Kenya a annoncé son intention de fermer le

camp de réfugiés de Dadaab, qui accueillait jusque-là plus de 340 000 réfugiés somaliens. Le HCR a donc redoublé d'efforts pour assister les retours volontaires et trouver des solutions pour la réinstallation des réfugiés somaliens au Kenya. La population du camp a diminué de près de 60 000 personnes en 2016 du fait de la relocalisation des réfugiés non-somaliens, de la réinstallation de réfugiés vulnérables et du rapatriement volontaire d'environ 45 000 Somaliens (estimation). Les autorités kényanes ont par la suite reporté la date de fermeture du camp à la fin du mois de mai 2017. L'insécurité, l'instabilité politique et les pénuries alimentaires observées dans de nombreuses localités somaliennes ont continué d'entraver les rapatriements volontaires en nombre ainsi que la recherche de solutions durables.

La crise qui sévissait au Yémen a également eu des répercussions dans la sous-région, le nombre de rapatriés somaliens diminuant et le nombre de réfugiés yéménites augmentant. En 2016, le HCR et l'OIM ont évacué des milliers de Somaliens enregistrés et non enregistrés qui étaient en danger au Yémen.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Prise en charge des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR en matière de protection et d'assistance

Les pays africains ont continué à donner l'exemple en matière d'asile, en gardant leurs frontières ouvertes et en protégeant les réfugiés contre les retours forcés. La moitié des dix principaux pays hôtes des réfugiés étaient situés sur le continent. Cependant, le HCR est demeuré préoccupé par le maintien du caractère civil et humanitaire de l'asile dans certains pays, où le HCR a vivement encouragé les

gouvernements hôtes et les partenaires à mettre en œuvre des stratégies permettant de maintenir le caractère civil des camps et de séparer les éléments armés de la population réfugiée.

Dans un contexte marqué par des crises multiples et un nombre croissant de personnes déplacées, le HCR s'est fixé pour objectif d'améliorer les services, notamment l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'à la formation professionnelle et aux moyens de subsistance. Lors du sommet organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réponse à apporter aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants ainsi que du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est déroulé aux États-Unis en septembre 2016, les Gouvernements africains ont pris des engagements forts dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du logement. Ils se sont également engagés à examiner d'autres mécanismes, améliorés, pour contrôler les populations aux frontières, conformément à leurs obligations internationales, tout en accordant l'attention voulue à la sûreté des citoyens. Avec l'appui du HCR, le Gouvernement du Nigéria a organisé en juin 2016 un dialogue régional sur la protection dans le bassin du lac Tchad afin de traiter des questions de protection. Au terme de ce dialogue, les gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad ont adopté la Déclaration d'action d'Abuja, réaffirmant leur engagement à respecter le principe du non-refoulement et promettant de prendre des mesures concrètes pour répondre aux besoins de protection les plus urgents des populations affectées.

Compte tenu de l'augmentation des mouvements mixtes provenant d'Afrique de l'Ouest et se dirigeant vers l'Europe via le Niger et la Libye, le HCR a renforcé sa collaboration avec ses partenaires. Conformément au « Plan d'action du HCR en dix points pour la protection des réfugiés et

La moitié des dix principaux pays d'accueil des réfugiés étaient situés sur le continent.

Vingt-cinq des 54 membres de l'Union Africaine ont ratifié la Convention de Kampala en 2016.

les mouvements migratoires mixtes » et à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*), le HCR s'est attaché à améliorer le soutien apporté aux victimes de la traite. L'organisation a également consolidé son programme « Vivre, apprendre et jouer en sécurité » en publiant des consignes générales au sujet de l'orientation des victimes de la traite sur les procédures d'asile au Niger, et mené des campagnes d'information sur le danger de tels déplacements. Au Soudan, le HCR a travaillé avec le Gouvernement, l'OIM et divers partenaires pour prévenir et réduire la traite des êtres humains.

Quarante des 54 membres de l'Union Africaine avaient signé la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique dite également Convention de Kampala (voir le *Glossaire*). Vingt-cinq d'entre eux l'ont ratifiée en 2016.

Renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence

Des plans régionaux de réponses aux réfugiés étaient en place pour parer aux situations au Burundi, en République centrafricaine, au Nigéria et au Soudan du Sud.

Bien que le HCR ait désactivé deux déclarations d'état d'urgence en République centrafricaine et en Ouganda (uniquement pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo), les activités vitales en lien avec la protection, l'assistance et la réponse d'urgence ont représenté près de 70 pour cent des dépenses du HCR en Afrique. En 2016, des mécanismes régionaux de coordination des opérations destinées aux réfugiés et des plans régionaux d'aide aux réfugiés étaient en place pour les situations au Burundi, en République centrafricaine, au Nigéria et au Soudan du Sud.

Le HCR est également parvenu à renforcer sa collaboration avec les gouvernements, les donateurs, les communautés hôtes et le secteur privé afin d'améliorer la qualité de vie des réfugiés. L'organisation s'est engagée

dans une coopération fructueuse avec un certain nombre d'entreprises privées pour élaborer des stratégies innovantes de prise en charge des besoins des personnes relevant de sa compétence, notamment dans les domaines de l'énergie, de la sécurité et de l'accès à l'emploi et en ayant recours aux nouvelles technologies.

Rechercher des solutions durables

Lors des réunions organisées en septembre 2016 à New York, les États africains ont pris plusieurs engagements relatifs à la protection des réfugiés et des solutions à apporter à leur situation. En étroite coordination avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les communautés hôtes et les partenaires du secteur privé, Djibouti, l'Éthiopie, l'Ouganda, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie ont exprimé leur souhait de participer au Cadre d'action global pour les réfugiés afin d'améliorer la protection des réfugiés, de contribuer à la recherche de solutions durables et de faciliter un partage plus équitable des responsabilités de l'accueil des réfugiés et de leur prise en charge.

Le HCR a accentué sa collaboration avec des partenaires non traditionnels, tels que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, afin de promouvoir le développement des zones d'accueil des réfugiés. En réponse à la situation au Nigéria, le HCR et la Banque mondiale ont publié en juillet 2016 une évaluation conjointe sur « Les déplacements forcés provoqués par le conflit lié à Boko Haram dans la région du lac Tchad ». Cette étude détaillait la situation socio-économique des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et décrivait les mesures permettant d'accroître leur résilience. Le HCR a également activement cherché à développer sa politique sur les « Alternatives aux camps » à travers la

région, en soulignant les avantages directement auprès des gouvernements. Le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés dans les politiques et structures nationales, comme celles de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

L'organisation a sensiblement progressé dans la mise en œuvre de la « Stratégie de recherche de solutions globales » pour les exilés de longue date, comme les Angolais et les Rwandais réfugiés d'avant 1998. Elle a appuyé le rapatriement volontaire de plus de 5 500 réfugiés rwandais accueillis en République démocratique du Congo et de plus de 20 000 réfugiés ivoiriens, et continué à faciliter l'intégration locale des personnes concernées par la clause de cessation et ne souhaitant pas rentrer.

Malgré les conditions de sécurité et les contextes socio-économiques précaires, le HCR a également facilité des retours spontanés et des rapatriements volontaires en Somalie tout au long de l'année 2016, ainsi qu'un nombre limité de retours spontanés au Burundi, en République centrafricaine, au Mali et au Nigéria.

Les demandes de réinstallation de près de 45 000 réfugiés originaires d'Afrique subsaharienne ont été soumises en 2016, soit une augmentation de 13 pour cent par rapport à 2015. Les demandes de réinstallation transmises concernaient en majorité des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, d'Érythrée et de Somalie, comme les années précédentes.

Mettre fin à l'apatridie

Conformément au Plan d'action mondial du HCR pour mettre fin à l'apatridie (2014-2024), la réduction des cas d'apatridie a considérablement progressé en Afrique. Sous les auspices de la « Déclaration

d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie », des plans d'action nationaux ont été élaborés dans plusieurs pays de la CEDEAO. Le Burkina Faso s'est associé au HCR pour mettre en œuvre un projet visant à délivrer des documents aux nationaux sans-papiers vivant en Côte d'Ivoire qui risquaient de devenir apatrides. Au Kenya, près de 1 500 apatrides ont obtenu la nationalité kényane. Madagascar a été le premier État, depuis le lancement de la campagne du HCR #J'appartiens (*#IBelong*), à amender sa loi sur la nationalité, autorisant les mères malgaches à transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les pères malgaches.

CONTRAINTES

Les conditions de sécurité précaires qui régnaient dans la région ont sérieusement entravé l'accès des organisations humanitaires et compliqué la tâche du HCR pour préserver l'espace de protection, faciliter l'accès à l'asile et trouver des solutions durables pour les réfugiés. Plus de 140 humanitaires, dont des membres du personnel du HCR, ont été victimes d'attaques en Afrique en 2016.

Bien que le nombre de personnes déplacées en Afrique subsaharienne ait continué d'augmenter en 2016, les ressources financières disponibles par personne ont diminué de plus de 30 pour cent au cours des cinq dernières années. Ceci a entraîné des manques dans la fourniture de services, ainsi que des taux de malnutrition et de mortalité plus élevés et des risques de déplacements supplémentaires. L'insécurité alimentaire est restée très préoccupante et a touché plus de 75 pour cent des réfugiés de la région. L'action conjointe et élargie de plaidoyer, initiée en 2016, se poursuivra tout au long de l'année 2017.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région Afrique en 2016 s'élevait initialement à 2,29 milliards de dollars. Fin 2016, le budget révisé de l'année 2016 avait atteint 2,67 milliards de dollars, principalement en raison des budgets supplémentaires établis pour plus d'1,4 milliard de dollars pour le Burundi, le Nigéria, la Somalie et le Soudan du Sud afin de renforcer les réponses d'urgence et régionales destinées aux milliers de personnes déplacées au cours de l'année 2016.

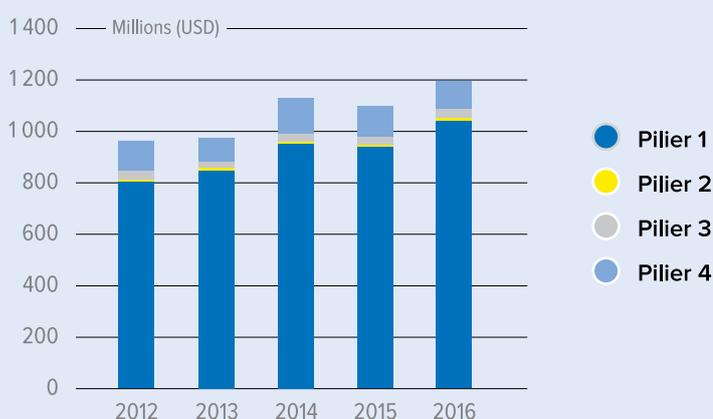
La région a bénéficié d'importantes contributions affectées, s'élevant à 1,13 milliard de dollars, incluant sept pour cent de coûts de support au programme. En dépit de ce niveau de financement généreux, 43 pour cent des besoins de la région n'étaient pas satisfaits. Le HCR a utilisé un montant de 81,6 millions de dollars provenant de fonds non affectés, représentant 26 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain pour couvrir les déficits de financement.

En 2016, les dépenses engagées dans la région Afrique ont considérablement augmenté atteignant 1,19 milliard de dollars, soit près de 30 pour cent des activités programmées. Les opérations avec les dépenses les plus importantes ont été l'Éthiopie (135,6 millions), le Soudan du Sud (126,3 millions) et l'Ouganda (125,3 millions), du fait de la prise en charge des besoins suscités par la situation au Soudan du Sud.

En raison du déficit budgétaire de la région, le HCR a eu de graves difficultés à répondre aux déplacements, nouveaux ou existants, à travers le continent. Les activités en lien avec la protection étaient d'autant plus nécessaires que l'insécurité alimentaire était grande, occasionnant des risques directs en matière de protection, en particulier pour les femmes et les jeunes filles. Les effets du sous-financement ont été particulièrement sensibles dans les domaines suivants :

- Au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le HCR et ses partenaires n'ont pas pu répondre aux normes minimales en matière d'éducation.
- Au Cameroun et au Soudan du Sud, le manque de fonds a pénalisé les activités de protection de l'enfance. Le ratio régional entre le nombre d'assistants sociaux et le nombre d'enfants ayant des besoins particuliers a été inférieur à la norme mondiale, avec un assistant social pour 90 enfants (norme mondiale : 1/25).
- En République démocratique du Congo, le nombre d'articles de première nécessité fournis et l'appui aux activités génératrices de revenus ont été insuffisants, répondant à seulement 30 pour cent des besoins des réfugiés.

DÉPENSES EN AFRIQUE | 2012-2016



BUDGET ET DÉPENSES EN AFRIQUE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS						
Burundi	Budget	28 500 497	928 345	0	5 110 000	34 538 842
	Dépenses	15 493 023	122 178	0	1 709 859	17 325 059
Cameroun	Budget	89 476 460	1 885 381	0	7 262 762	98 624 603
	Dépenses	46 397 341	1 366 770	0	2 745 830	50 509 941
République centrafricaine	Budget	13 828 750	0	18 017 437	25 712 516	57 558 704
	Dépenses	10 971 168	0	7 660 134	9 118 713	27 750 015
République du Congo	Budget	32 000 000	0	0	0	32 000 000
	Dépenses	9 332 112	0	0	0	9 332 112
République démocratique du Congo – Bureau régional ¹	Budget	103 128 070	1 923 405	29 819 203	74 839 658	209 710 336
	Dépenses	58 938 208	363 979	3 247 609	10 688 389	73 238 185
Rwanda	Budget	95 182 700	0	6 031 085	0	101 213 785
	Dépenses	43 364 839	0	1 280 168	0	44 645 007
République-Unie de Tanzanie	Budget	96 045 636	0	12 464 242	0	108 509 878
	Dépenses	65 515 487	0	4 474 705	0	69 990 191
SOUS-TOTAL	Budget	458 162 113	4 737 131	66 331 967	112 924 936	642 156 147
	Dépenses	250 012 179	1 852 927	16 662 616	24 262 790	292 790 511
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE						
Tchad	Budget	159 841 543	911 419	0	1 973 047	162 726 009
	Dépenses	64 079 411	627 930	0	1 818 875	66 526 216
Djibouti	Budget	31 987 830	0	0	0	31 987 830
	Dépenses	11 147 555	0	0	0	11 147 555
Érythrée	Budget	4 891 037	0	0	0	4 891 037
	Dépenses	3 524 316	0	0	0	3 524 316
Éthiopie	Budget	279 327 419	0	0	0	279 327 419
	Dépenses	135 616 552	0	0	0	135 616 552
Éthiopie (Représentation du HCR auprès de l'UA et de la CEA)	Budget	2 042 045	0	0	0	2 042 045
	Dépenses	1 193 692	0	0	0	1 193 692
Kenya	Budget	268 674 963	500 000	0	0	269 174 963
	Dépenses	124 063 681	268 302	0	0	124 331 983
Kenya – Centre d'appui régional	Budget	5 907 779	0	0	0	5 907 779
	Dépenses	4 573 202	0	0	0	4 573 202
Somalie	Budget	93 413 834	0	34 862 433	37 640 414	165 916 681
	Dépenses	29 511 359	0	8 315 002	13 080 133	50 906 494
Soudan du Sud	Budget	167 859 752	4 795 794	0	103 012 668	275 668 213
	Dépenses	87 870 855	2 547 062	0	35 890 262	126 308 179
Soudan	Budget	135 018 613	1 548 266	0	30 598 637	167 165 516
	Dépenses	70 440 917	831 286	0	8 769 054	80 041 256
Ouganda	Budget	302 036 543	108 044	0	0	302 144 587
	Dépenses	125 318 821	3 891	0	0	125 322 711
Activités régionales	Budget	13 040 022	0	0	0	13 040 022
	Dépenses	456 320	0	0	0	456 320
SOUS-TOTAL	Budget	1 464 041 379	7 863 523	34 862 433	173 224 765	1 679 992 100
	Dépenses	657 796 682	4 278 471	8 315 002	59 558 324	729 948 478





BUDGET ET DÉPENSES EN AFRIQUE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AFRIQUE DE L'OUEST						
Burkina Faso	Budget	20 971 555	707 620	0	0	21 679 176
	Dépenses	14 061 463	241 810	0	0	14 303 273
Côte d'Ivoire	Budget	10 385 244	3 990 442	16 409 334	0	30 785 020
	Dépenses	10 072 402	1 698 199	2 629 380	0	14 399 982
Ghana	Budget	9 444 755	0	0	0	9 444 755
	Dépenses	5 072 948	0	0	0	5 072 948
Guinée	Budget	7 463 159	0	0	0	7 463 159
	Dépenses	3 128 511	0	0	0	3 128 511
Liberia	Budget	23 860 907	0	0	0	23 860 907
	Dépenses	13 643 106	0	0	0	13 643 106
Mali	Budget	27 088 674	1 066 948	17 775 719	3 240 572	49 171 913
	Dépenses	7 040 851	575 649	4 662 595	1 093 182	13 372 277
Niger	Budget	46 543 938	944 228	0	3 700 000	51 188 166
	Dépenses	20 997 499	724 528	0	3 624 389	25 346 416
Nigéria	Budget	1 821 559	0	2 831 583	36 253 825	40 906 968
	Dépenses	1 188 093	0	1 541 547	19 235 594	21 965 234
Sénégal – Bureau régional ²	Budget	36 931 623	1 798 172	0	0	38 729 795
	Dépenses	17 320 542	1 119 089	0	0	18 439 631
SOUS-TOTAL	Budget	184 511 416	8 507 410	37 016 635	43 194 398	273 229 858
	Dépenses	92 525 415	4 359 275	8 833 522	23 953 164	129 671 377
AFRIQUE AUSTRALE						
Angola	Budget	3 721 490	0	0	0	3 721 490
	Dépenses	2 069 590	0	0	0	2 069 590
Botswana	Budget	3 333 215	0	0	0	3 333 215
	Dépenses	2 197 487	0	0	0	2 197 487
Malawi	Budget	14 056 021	0	0	0	14 056 021
	Dépenses	5 689 011	0	0	0	5 689 011
Mozambique	Budget	5 115 057	387 825	0	0	5 502 882
	Dépenses	2 605 262	165 694	0	0	2 770 956
Afrique du Sud – Bureau régional	Budget	24 750 916	1 064 531	0	0	25 815 446
	Dépenses	12 273 951	698 125	0	0	12 972 076
Zambie	Budget	17 611 317	0	0	0	17 611 317
	Dépenses	10 451 341	0	0	0	10 451 341
Zimbabwe	Budget	6 084 611	349 510	0	0	6 434 122
	Dépenses	4 752 294	199 882	0	0	4 952 176
SOUS-TOTAL	Budget	74 672 626	1 801 866	0	0	76 474 492
	Dépenses	40 038 936	1 063 701	0	0	41 102 636
TOTAL	Budget	2 181 387 534	22 909 929	138 211 036	329 344 099	2 671 852 598
	Dépenses	1 040 373 211	11 554 374	33 811 140	107 774 278	1 193 513 003

¹ Inclut les activités au Gabon et en République démocratique du Congo

² Inclut les activités au Bénin, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'AFRIQUE | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes		
Australie	3 599 712					3 599 712
Belgique	7 306 568				2 732 240	10 038 808
Botswana					19 719	19 719
Canada					21 198 502	21 198 502
Fonds central pour les interventions d'urgence	42 414 725		1 472 951	9 260 878	798 710	53 947 264
Fonds commun humanitaire pour le Soudan du Sud				199 842		199 842
Fonds commun humanitaire pour la Somalie				900 491		900 491
Fonds commun humanitaire pour le Soudan	3 354 863			1 536 817		4 891 680
Danemark	8 405 240	202 079	226 819	50 000	5 563 338	14 447 476
Fonds commun humanitaire pour la République démocratique du Congo	500 000					500 000
Équateur					2 500	2 500
Union européenne	54 556 792		975 057	2 224 264		57 756 113
Finlande	759 878				8 589 911	9 349 789
France	3 628 118			500 000	3 157 029	7 285 147
Allemagne	18 326 416		635 324	4 060 539	69 579 006	92 601 285
Saint-Siège	10 000					10 000
Irlande	3 705 964				2 717 391	6 423 356
Italie	2 501 516			1 329 948		3 831 464
Japon	43 824 067	268 817	2 695 558	5 358 508	8 093 767	60 240 717
Liechtenstein					101 420	101 420
Luxembourg					3 461 538	3 461 538
Malte	21 978					21 978
Monaco	55 741					55 741
Pays-Bas	2 590 239					2 590 239
Nigéria					63 735	63 735
Norvège	2 920 561				2 643 913	5 564 474
Philippines	10 000					10 000
Donateurs privés – Australie	1 780 263				138 950	1 919 213
Donateurs privés – Canada	199 802				25 588	225 390
Donateurs privés – Chine	4 935					4 935
Donateurs privés – France					1 177	1 177
Donateurs privés – Allemagne	1 128 035			278 707	7 237 644	8 644 385
Donateurs privés – Italie	161 202			559	13 878	175 639
Donateurs privés – Japon	4 060 595		168 875	1 000 000	56 434	5 285 904
Donateurs privés – Kenya					100 000	100 000
Donateurs privés – Pays-Bas	22 605 778					22 605 778
Donateurs privés – Qatar	11 888 726					11 888 726
Donateurs privés – République de Corée	416 053				17 183	433 235
Donateurs privés – Espagne	358 522				3 818 090	4 176 612
Donateurs privés – Suède	139 421				12 880	152 300
Donateurs privés – Suisse	290 325			156 000	8 229	454 554
Donateurs privés – Émirats arabes unis	250 000					250 000
Donateurs privés – Royaume-Uni	1 315 934				100 000	1 415 934
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	5 207 864				10	5 879 363
République de Corée	332 000				1 250 000	1 582 000
Arabie saoudite	2 446 000					2 446 000
Afrique du Sud					125 217	125 217
Espagne	1 228 366				26 230	1 254 595
Suède	6 081 805				13 999 517	20 081 322
Suisse	5 959 855			304 878	1 718 366	7 983 099
Fonds des Nations Unies pour le Darfour				1 406 179		1 406 179
Fonds des Nations Unies – Unis dans l'action	302 922					302 922
Programme des Nations Unies pour le développement	162 851					162 851
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	331 391	100 962	272 315			704 668
Fonds des Nations Unies pour la population	15 000					15 000
Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida					823 900	823 900
Royaume-Uni	41 447 090		5 748 512	566 976	2 095 922	49 858 499
États-Unis d'Amérique	137 609 797				481 343 857	618 953 654
TOTAL	444 216 910	571 858	12 195 411	29 134 595	642 307 272	1 128 426 046

Note: Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes

Amériques





ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

En 2016, le HCR s'est efforcé de relever plusieurs défis dans la région des Amériques pour prendre en charge des besoins d'un nombre croissant de personnes déplacées, améliorer la protection offerte aux réfugiés, aux autres déplacés et aux apatrides, et promouvoir des solutions durables. Depuis son adoption en 2014, la Déclaration et le Plan d'action du Brésil (voir le *Glossaire*) continuent de constituer un cadre essentiel de la région pour le renforcement de la protection et la promotion de solutions durables, dans un esprit de coopération renforcée et de solidarité accrue.

Au terme de quatre années de négociations intensives, le Gouvernement de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont conclu un accord de paix définitif qui a constitué un événement majeur pour la région. Il a été approuvé par le Congrès et est entré en vigueur le 1er décembre 2016. Le HCR s'est vu confier un rôle dans le cadre du processus de paix, afin d'appuyer les efforts de consolidation de la paix prévus au titre de l'accord. Bien que des progrès essentiels aient été accomplis après la conclusion de l'accord de paix, de nouveaux déplacements ont eu lieu, à l'intérieur et à l'extérieur du pays,

Des milliers de réfugiés fuient le Triangle nord de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras et El Salvador) pour échapper aux gangs et se rendent au Mexique en traversant le fleuve río Suchiate sur des radeaux de fortune.

© HCR / D. VOLPE

principalement en raison de l'intensification des violences perpétrées par des groupes armés illégaux. L'organisation a continué à surveiller la situation dans les régions instables, qui connaissent des déplacements dus à l'apparition de groupes armés dans les régions abandonnées par les FARC.

Les demandes d'asile déposées dans la région ont été plus nombreuses en 2016 qu'au cours des années précédentes. En République bolivarienne du Venezuela, la montée des tensions politiques, sociales et économiques tout au long de l'année a entraîné le déplacement de Vénézuéliens. Depuis 2011, plus de 40 000 Vénézuéliens ont déposé des demandes d'asile dans la région des Amériques et au-delà; 27 000 d'entre eux ont soumis une demande en 2016, principalement au Brésil, au Costa Rica, en Espagne, aux États-Unis et au Pérou. Si le nombre de Vénézuéliens ayant reçu le statut de réfugié a augmenté, la plupart d'entre eux ont tenté de régulariser leur statut au titre de différents cadres régionaux, bilatéraux ou multilatéraux, en vigueur dans les pays d'accueil de la région. Aux Caraïbes, compte tenu de la petite taille de certains de ces États insulaires, l'arrivée de Vénézuéliens, même en nombre limité, a eu des répercussions disproportionnées sur leurs capacités d'accueil déjà limitées.

Les déplacements forcés à l'intérieur du Triangle nord de l'Amérique centrale (NTCA, réunissant El Salvador, le Guatemala et le Honduras) et à partir de cette zone se sont poursuivis, principalement du fait des violences perpétrées par des groupes

criminels organisés et en dépit de plusieurs interventions politiques et institutionnelles positives des trois Gouvernements. Pour répondre aux besoins croissants de protection, le HCR a lancé en juin 2016 un appel supplémentaire, visant à renforcer les réseaux de protection interorganisations et à étendre ses partenariats sur le terrain. Le HCR a également aidé les autorités dans les pays d'origine, de transit et d'asile à mettre en œuvre des mécanismes de protection, d'accueil et de transfert, et à mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation.

Dans un esprit de responsabilité partagée et d'action complémentaire, les gouvernements de la région ont organisé en juillet 2016 une table ronde sur le thème: « Appel à l'action : Besoins de protection dans le NTCA ». Les participants ont ensuite adopté la Déclaration d'action de San José, soulignant la nécessité d'une intervention intégrée, multisectorielle et régionale pour répondre au problème des déplacements forcés en Amérique centrale.

De plus, plusieurs pays de la région ont continué à faire preuve de solidarité avec les populations réfugiées dans la région ou de par le monde, en offrant des solutions de substitution pour assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. À cet égard, l'organisation a mis en place un programme de transfert aux fins de protection, visant à évacuer les personnes exposées à un risque élevé d'El Salvador vers le Costa Rica, puis du Costa Rica vers des pays tiers de réinstallation. Certaines familles ont d'ores et déjà bénéficié de ce programme en 2016. Par ailleurs, un des

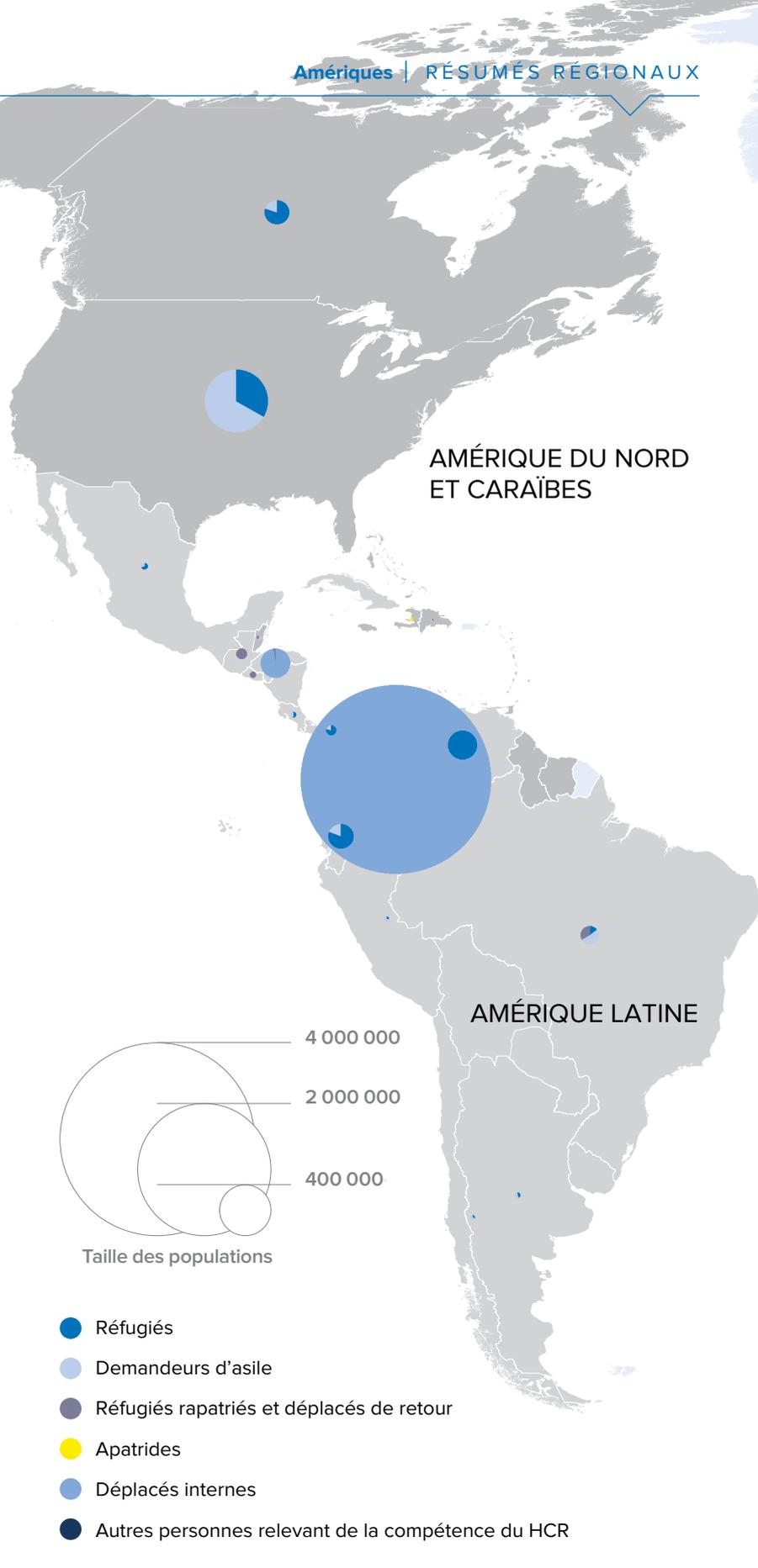
résultats importants du Sommet des dirigeants sur la crise des réfugiés, organisé aux États-Unis en septembre 2016, a permis la création d'un « mécanisme d'appui conjoint aux nouveaux pays de réinstallation », un fonds destiné à soutenir les pays qui montent des programmes durables pour offrir des places de réinstallation ou des voies d'admission complémentaires aux réfugiés.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation en Colombie

La stratégie régionale de protection et de recherche de solutions (2016-2018) vise à répondre de manière renforcée et coordonnée aux exigences opérationnelles de la phase postérieure à l'accord de paix en veillant particulièrement à la défense des droits des personnes déplacées en Colombie ainsi que des réfugiés colombiens accueillis dans les pays voisins.

La Colombie a le nombre de déplacés internes le plus élevé au monde avec plus de 7 millions de personnes déplacées sur le territoire depuis plus de cinq décennies de conflit. Le HCR a continué à adapter son rôle et ses activités pour soutenir le programme de consolidation de la paix. En 2016, l'organisation a recensé 47 situations d'urgence, dont des déplacements en masse, des confinements ou des restrictions à la mobilité, touchant près de 14 000 personnes. Les deux tiers au moins des personnes touchées étaient issues des populations



Plus de 18 000 déplacés internes et membres des communautés d'accueil ont bénéficié de projets d'amélioration des infrastructures communautaires et d'autonomisation

autochtones, la partie restante étant principalement composée d'Afro-Colombiens et d'agriculteurs. Le HCR a œuvré pour la protection des déplacés internes et la prévention de nouveaux déplacements dans plus de 170 communautés en déployant des médiateurs et en exécutant des projets d'amélioration des infrastructures communautaires et d'autonomisation, qui ont bénéficié à plus de 18 000 déplacés et membres des communautés d'accueil.

En Équateur, le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés en leur permettant de contribuer activement au développement du pays. Quelque 1 500 familles à travers le pays ont participé au programme du HCR fondé sur le « modèle de progression » (voir le *Glossaire*). Des progrès importants ont également été accomplis en matière de statut juridique, d'enregistrement et d'accès à la sécurité sociale et aux services sociaux. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi sur la mobilité humaine, qui a été approuvée en janvier 2017, et actualise le cadre de régularisation du statut des réfugiés et des migrants dans le pays. La nouvelle loi réaffirme également des principes importants, tels que l'égalité de traitement des individus devant la loi, le principe de non-refoulement et la non-application de sanctions pénales pour être entré irrégulièrement sur le territoire.

En décembre 2016, les autorités vénézuéliennes ont lancé, avec l'appui du HCR, une campagne pour établir le profil d'environ 168 500 Colombiens vivant dans la République bolivarienne du Venezuela. Les résultats serviront à élaborer des politiques et des plans

visant à assurer l'accès des personnes ayant besoin d'une protection internationale à des solutions et à les intégrer dans les programmes sociaux nationaux.

Situation dans le Triangle nord de l'Amérique centrale

Contrairement aux années précédentes, durant lesquelles une progression du nombre de demandes d'asile avait principalement été constatée au Canada et aux États-Unis, c'est dans les pays voisins que le nombre de demandes d'asile déposées par des individus originaires du NTCA a le plus fortement augmenté. Le Mexique a reçu près de 9 000 nouvelles demandes d'asile, soit une hausse de 156 pour cent par rapport à 2015. Un grand nombre de requêtes ont également été déposées au Costa Rica et au Panama, et, dans une moindre mesure, au Belize et au Nicaragua.

La stratégie de protection et de recherche de solutions (2016-2018) dans le NTCA vise également à répondre aux besoins les plus pressants des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés ayant besoin de protection et des déplacés internes originaires du NTCA dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Au Costa Rica et au Mexique, l'organisation a soutenu les régimes d'asile et les mécanismes d'accueil en fournissant des solutions d'hébergement adaptées et une allocation en espèces à des populations vulnérables.

Le HCR a également intensifié sa coopération avec les gouvernements de la sous-région en

concluant un mémorandum d'accord avec le Guatemala visant à renforcer le système d'asile de ce pays ainsi qu'à améliorer la gestion des mouvements mixtes. En outre, l'organisation a soutenu des institutions honduriennes et salvadoriennes s'occupant des personnes déplacées et des victimes de violences en venant en aide aux ressortissants de ces pays qui avaient besoin d'une protection internationale à l'étranger.

Enfin, des alliances stratégiques ont été nouées avec les médiateurs, les organisations confessionnelles et les partenaires de la société civile pour fournir protection et assistance aux personnes et aux communautés touchées par la violence, ainsi qu'aux personnes rapatriées dans leur localité d'origine et ayant besoin de protection. Les groupes de travail interorganisations dirigés par le HCR ont joué un rôle déterminant dans l'intégration d'une perspective de protection dans les cadres et les programmes des Nations Unies, ainsi que dans le Groupe de développement des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Construire un espace d'asile commun

L'Initiative d'assurance qualité mise en œuvre en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, au Mexique, au Panama et au Pérou, vise à renforcer l'équité et l'efficacité des régimes d'asile nationaux. Dans le cadre

de cette initiative, le Brésil a mis en place un système d'enregistrement des demandeurs d'asile permettant de planifier, de manière plus prévisible et plus gérable, le processus de détermination du statut de réfugié, ce qui a amélioré la protection contre le refoulement, l'arrestation et la détention, ainsi que l'accès à l'assistance. Le Costa Rica a renforcé la capacité de ses organes d'éligibilité, aussi bien en première qu'en deuxième instance, assumant une plus grande responsabilité dans l'examen des demandes d'asile. Le Mexique a amendé sa Constitution pour y inclure le droit de demander l'asile et le statut de réfugié. En 2016, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté, lors de sa session en République dominicaine, une résolution sur les droits de l'homme comportant des références à la protection des réfugiés et des apatrides. En outre, une résolution distincte sur les déplacés internes a été adoptée. Trinité-et-Tobago a été le premier pays des Caraïbes à utiliser les normes et la méthodologie de l'Initiative d'assurance qualité pour élaborer une procédure de détermination du statut de réfugié. D'autres pays des Caraïbes ont également manifesté leur intérêt pour en faire de même. En Équateur, le HCR a pris des mesures pour améliorer le régime d'asile, sous forme d'activités de renforcement des capacités et d'appui technique.

Le HCR a poursuivi sa coopération avec les gouvernements pour promouvoir des alternatives à la détention. Au Canada et aux États-Unis, la mise en œuvre de l'initiative mondiale « Au-delà de la détention » (« Beyond detention ») a permis d'identifier des solutions alternatives à la détention des

enfants. Au Costa Rica, l'organisation a soutenu l'ouverture de centres pour les migrants dans les zones frontalières ainsi qu'un refuge pour les femmes victimes de violences sexuelles et de genre et pour les lesbiennes, gays, transgenres et intersexués (LGBTI) demandant l'asile. Dans la région située à proximité de la frontière nord, le HCR a étendu sa présence afin d'assurer l'enregistrement immédiat et l'accès effectif aux procédures de détermination du statut. Au Mexique, plus de 2 400 demandeurs d'asile ont été hébergés dans des centres d'accueil soutenus par l'organisation.

Rechercher des solutions durables

En 2016, les États-Unis ont accueilli plus de 96 800 réfugiés et le Canada a réinstallé près de 46 300 réfugiés, le résultat annuel le plus élevé des deux dernières décennies

Le HCR a continué à promouvoir l'intégration des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux. Au Costa Rica, un accord a été conclu avec le Ministère de la Présidence et la Direction de l'immigration afin de garantir l'accès des réfugiés au programme national de développement et de réduction de la pauvreté et faciliter ainsi l'intégration rapide des réfugiés originaires du NTCA. Un refuge pour les femmes victimes de violences sexuelles et de genre et pour les enfants originaires du NTCA et du Nicaragua a également été ouvert. En Colombie, un soutien a été accordé à 92 Colombiens rentrés d'Équateur et du Venezuela, tandis que plus de 200 000 personnes bénéficiaient d'une aide pour obtenir des documents d'état civil. Le HCR a également

soutenu les efforts déployés par les autorités locales pour légaliser les zones d'habitat précaire des déplacés internes dans les centres urbains. En Équateur, le HCR a conclu des accords avec le Ministère de la coordination du développement social et avec le Ministère de l'économie et de l'insertion sociale afin de faciliter l'intégration des réfugiés dans les politiques et programmes nationaux. L'organisation a également conclu avec les services de l'état civil un accord relatif à l'enregistrement des réfugiés, visant à faciliter leur accès aux services essentiels et à l'emploi déclaré.

Les États de la région ont maintenu leur solidarité et leur engagement en faveur d'un partage des responsabilités à travers les programmes de réinstallation des réfugiés. En 2016, les États-Unis ont accueilli plus de 96 800 réfugiés et le Canada a réinstallé près de 46 300 réfugiés, le résultat annuel le plus élevé des deux dernières décennies. Avec l'appui du HCR, le Canada a lancé une initiative mondiale de parrainage de réfugiés, réunissant des groupes de parrainage, des délégués internationaux, des partenaires et des représentants gouvernementaux. Ces acteurs ont partagé l'expérience du modèle de parrainage privé de réfugiés appliqué au Canada et cherché à élaborer des outils et des conseils pratiques à l'intention des pays qui envisageraient d'adopter des programmes similaires.

L'Argentine, le Brésil et le Chili se sont engagés à accueillir des réfugiés, en particulier originaires de République arabe

syrienne et du NTCA. L'Argentine et le Chili se préparent également à recevoir des réfugiés syriens dans le cadre d'une procédure de réinstallation ou via d'autres modalités légales, comme le programme de visas humanitaires.

Dans les pays du Cône sud, le HCR a renforcé ses partenariats stratégiques avec les gouvernements, la société civile et les acteurs du secteur privé afin de consolider l'espace de protection dans la sous-région, notamment en mettant en place des programmes de réinstallation et d'autres modalités d'admission, et en exécutant des projets d'intégration locale.

Appuyer à l'initiative régionale pour l'Amérique centrale et le Mexique

Conformément à la Déclaration d'action de San José, le HCR a renforcé ses alliances avec des partenaires, signant 30 accords portant sur des interventions de protection dans le NTCA. Ces accords ont eu un impact décisif sur la protection de l'enfance, la protection communautaire, les réseaux de protection et la surveillance aux frontières, le renforcement des centres d'accueil, les interventions de protection pour les personnes exposées à un risque élevé et le renforcement des entités de défense des droits de l'homme (bureaux des médiateurs) dans les trois pays du NTCA.

À la suite de la campagne de profilage menée au Honduras, le HCR a aidé le

Gouvernement d'El Salvador (Ministère de la Justice et de la Sécurité publique) à entreprendre une campagne similaire en 2016. Le HCR se propose par ailleurs de soutenir une étude universitaire sur les différentes formes de déplacement au Guatemala. Ceci devrait produire un effet positif sur la visibilité des problèmes de protection en lien avec le déplacement.

Dans les pays hôtes, le HCR poursuit son action auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés, mettant en œuvre des mécanismes d'identification et d'orientation, des dispositifs d'accueil adéquats et des alternatives à la détention.

Répondre aux mouvements mixtes dans les Caraïbes

Les pays des Caraïbes ont continué d'accueillir des personnes qui arrivaient, en nombre croissant, au sein de flux de mouvements mixtes. Le HCR a élaboré une stratégie de protection destinée à aider les États et Territoires des Caraïbes à renforcer la protection et les solutions. La stratégie offre des conseils sur la présélection et l'identification des personnes qui ont besoin de protection internationale dans le contexte des mouvements mixtes, l'adoption et la mise en place de procédures d'asile nationales et de structures d'accueil adaptées, l'accès aux procédures d'asile, l'adoption d'alternatives à la détention, les efforts d'aide à l'intégration locale et à l'éradication de l'apatridie. En 2016, le HCR et ses partenaires ont enregistré plus de 5 000 demandeurs d'asile

dans les Caraïbes, soit une augmentation d'au moins 50 pour cent par rapport à 2015.

Avec l'appui du HCR, de l'OIM, et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les représentants de 14 États se sont réunis à l'occasion de la première rencontre de fond des Consultations sur les migrations dans les Caraïbes, organisée par Trinité-et-Tobago en décembre 2016. L'objectif de cette réunion était de créer un centre de gestion des informations sur les Caraïbes pour faciliter la collecte de données régionales et l'échange d'informations, et de définir des stratégies cohérentes pour répondre aux mouvements mixtes.

Éradiquer l'apatridie

Des progrès importants ont été accomplis dans la région pour éradiquer l'apatridie. L'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté une résolution sur les droits de l'homme dans laquelle elle saluait le Plan d'action mondial du HCR pour mettre fin à l'apatridie (2014-2024) et apportait son soutien à la campagne #J'appartiens (*#IBelong*).

Le premier atelier régional sur l'apatridie et la nationalité destiné aux parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenu à Quito, en Equateur, en novembre 2016. L'accent a été mis sur la nécessité d'adopter des lois exhaustives pour assurer la protection des apatrides, en facilitant notamment la naturalisation. En 2016, la naturalisation des apatrides a été inscrite dans la loi sur les migrations au Brésil et dans le règlement de l'état civil au Costa Rica.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

Le Chili a promulgué une loi qui abaisse (de 21 à 18 ans) l'âge minimum requis pour pouvoir acquérir la nationalité chilienne et a supprimé la limite d'âge pour les enfants réfugiés dont l'un des parents a obtenu la nationalité chilienne.

En République dominicaine, d'importantes mesures ont été prises à la suite de l'adoption d'une loi spéciale (loi 169-14) pour confirmer la nationalité dominicaine par la validation des actes de naissance des personnes nées dans le pays de deux parents migrants. Des milliers d'individus auraient également reçu leurs documents d'état civil dominicains en 2016.

CONTRAINTES

La complexité des mouvements mixtes qui sillonnent les Amériques et qui se sont accompagnés d'une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile, originaires de la région et d'ailleurs, ont continué de mettre à rude épreuve la capacité des pays d'asile à accueillir les personnes en détresse, à examiner leur cas et à leur offrir une protection. Le HCR a poursuivi sa coopération avec les gouvernements pour assurer l'accès des personnes demandant une protection internationale aux procédures d'asile, notamment par d'autres stratégies de gestion des cas. Cependant, la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes et prévisibles par les États de la région, visant à doter les services d'asile de moyens accrus et durables pour faire face à la nouvelle dynamique, reste limitée et demeure un problème récurrent.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région des Amériques en 2016 s'élevait initialement à 115,7 millions de dollars. Fin 2016, le budget a été revu à la hausse, et avait atteint 139,2 millions de dollars. Cette progression résultait principalement de l'intégration en juin 2016 d'un budget supplémentaire de 16,9 millions de dollars destiné à renforcer la réponse régionale à la situation dans le NTCA. Les besoins régionaux ont également augmenté du fait de l'intervention d'urgence menée après le tremblement de terre en Équateur, de l'exécution d'activités en lien avec le Plan d'action du Brésil, de la réinstallation de réfugiés syriens en Uruguay et d'activités de soutien liées à la crise syrienne.

Les fonds affectés à la région sont restés très limités. Les contributions volontaires s'élevaient au total à 37,5 millions de dollars ; incluant sept pour cent pour les coûts supplémentaires du programme. Le HCR a utilisé 36,4 millions de dollars provenant de fonds non affectés pour combler certains déficits, ce qui représentait 12 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain.

En 2016, les dépenses aux Amériques ont augmenté et ont atteint 73,2 millions de dollars, soit environ 53 pour cent du budget

approuvé et 2 pour cent des activités programmées, le même niveau qu'en 2015. Le déficit budgétaire de la région a considérablement limité la capacité du HCR à fournir aux gouvernements l'assistance technique nécessaire afin d'améliorer les régimes d'asile nationaux et le transfert progressif des procédures de détermination du statut de réfugié. Les effets du sous-financement ont été particulièrement sensibles dans les domaines suivants :

- Offrir des solutions adaptées aux personnes relevant de la compétence du HCR qui ne pouvaient bénéficier que d'un nombre limité de places de réinstallation.
- Absence de solutions alternatives d'intégration sur place et appui limité aux moyens de subsistance.
- Coordonner et constituer des réseaux efficaces de protection et d'intégration.
- Faciliter l'accès à d'autres mécanismes de protection en Équateur.
- Promouvoir la légalisation des zones d'habitat précaire accueillant d'importantes populations de déplacés internes en Colombie.
- Mettre en œuvre des activités de surveillance aux frontières.

DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | 2012-2016



BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES						
Canada	Budget	1 434 642	95 478	0	0	1 530 119
	Dépenses	1 193 207	93 006	0	0	1 286 213
États-Unis d'Amérique – Bureau régional ¹	Budget	13 630 391	8 666 806	0	0	22 297 197
	Dépenses	7 610 219	3 498 421	0	0	11 108 640
SOUS-TOTAL	Budget	15 065 033	8 762 284	0	0	23 827 317
	Dépenses	8 803 426	3 591 427	0	0	12 394 853
AMÉRIQUE LATINE						
Argentine – Bureau régional ²	Budget	4 646 960	168 559	0	0	4 815 518
	Dépenses	3 105 023	152 036	0	0	3 257 059
Brésil	Budget	5 990 893	242 570	0	0	6 233 463
	Dépenses	2 655 452	115 215	0	0	2 770 667
Colombie	Budget	974 747	0	0	30 513 568	31 488 315
	Dépenses	572 636	0	0	13 769 857	14 342 493
Costa Rica	Budget	4 522 237	248 639	0	0	4 770 876
	Dépenses	3 210 758	247 363	0	0	3 458 121
Costa Rica – Unité juridique régionale	Budget	2 488 622	512 726	0	0	3 001 348
	Dépenses	1 896 872	391 035	0	0	2 287 907
Équateur	Budget	19 945 565	0	0	5 090 000	25 035 565
	Dépenses	11 339 826	0	0	2 969 991	14 309 817
Mexique	Budget	12 519 043	0	0	0	12 519 043
	Dépenses	6 736 627	0	0	0	6 736 627
Panama – Bureau régional ³	Budget	16 647 694	0	0	0	16 647 694
	Dépenses	9 238 602	0	0	0	9 238 602
Venezuela	Budget	9 132 293	0	0	0	9 132 293
	Dépenses	3 969 854	0	0	0	3 969 854
Activités régionales ⁴	Budget	1 748 595	0	0	0	1 748 595
	Dépenses	428 880	0	0	0	428 880
SOUS-TOTAL	Budget	78 616 649	1 172 494	0	35 603 568	115 392 710
	Dépenses	43 154 531	905 649	0	16 739 848	60 800 028
TOTAL	Budget	93 681 682	9 934 777	0	35 603 568	139 220 027
	Dépenses	51 957 957	4 497 076	0	16 739 848	73 194 880

¹ Inclut le Bélice, la République Dominicaine et Haïti² Inclut les activités en Bolivie (État plurinational de), au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay³ Inclut les activités à Cuba, à El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua⁴ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes		
Argentine				123 420	123 420
Brésil	619 419			43 359	662 778
Canada	1 000 000			1 872 659	2 872 659
Fonds central pour les interventions d'urgence			423 929		423 929
Chili	70 000				70 000
Danemark	30 000				30 000
Union européenne	2 152 397	136 261	434 047		2 722 706
Organisation internationale pour les migrations		62 814			62 814
Mexique				25 000	25 000
Donateurs privés – Australie			44 430		44 430
Donateurs privés – Canada	75		35 279		35 354
Donateurs privés – Chine			116 971		116 971
Donateurs privés – Allemagne			112 111		112 111
Donateurs privés – Italie			42 140		42 140
Donateurs privés – Mexique				5 721	5 721
Donateurs privés – Espagne	2 011		470 843	477 707	950 561
Donateurs privés – Suisse			102 149	3 095	105 245
Donateurs privés – Thaïlande			39 940		39 940
Donateurs privés – Royaume-Uni			36 787		36 787
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique			461 007	75 000	536 007
République de Corée			420 000		420 000
Espagne	223 464		670 391		893 855
Suisse			914 634		914 634
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	97 743				97 743
États-Unis d'Amérique	6 050 000			20 150 000	26 200 000
TOTAL	10 245 110	199 075	4 324 658	22 775 962	37 544 806

Note: Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.

Asie et Pacifique





ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La région Asie et Pacifique accueillait environ 3,5 millions de réfugiés, 2,7 millions de déplacés internes et 1,6 million d'apatrides, représentant la plus importante population d'apatrides relevant du mandat du HCR au monde. La plupart des déplacés étaient des réfugiés originaires d'Afghanistan et du Myanmar. Aussi si plus de 2,5 millions de réfugiés afghans étaient dispersés dans plus de 70 pays au niveau mondial, près de 95 pour cent des réfugiés afghans enregistrés continuaient à être généreusement accueillis dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan.

L'insécurité croissante observée en Afghanistan en 2016 s'est traduite par une augmentation du nombre de déplacés internes, atteignant près de 1,2 million. Toutefois, les Afghans ont été moins nombreux à entreprendre le dangereux périple vers l'Europe. Dix pour cent des 362 000 personnes qui ont risqué leur vie en traversant la Méditerranée pour rejoindre l'Europe étaient des Afghans, principalement des jeunes hommes et des mineurs isolés. Cette proportion a fortement baissé par rapport à l'année 2015, durant laquelle 21 pour cent des nouvelles arrivées par voie maritime provenaient d'Afghanistan.

Un réfugié birman et son fils, volontairement rapatriés de Thaïlande au Myanmar.

© HCR / R. ARNOLD

Au Myanmar, la détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions a entraîné une augmentation des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Fin 2016, quelque 375 000 personnes étaient déplacées au Myanmar et près de 340 000 avaient fui dans les pays voisins de la région.

L'exode de réfugiés le plus important a eu lieu en Asie du Sud-Est à la suite d'attaques lancées contre des postes-frontière au nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, en octobre 2016. Après ces événements, 74 000 personnes ont fui le Myanmar pour se réfugier au Bangladesh. Cependant aucun mouvement maritime de grande ampleur de réfugiés traversant le golfe du Bengale et la mer d'Andaman n'avait été observé depuis la fin du premier semestre 2015, époque à laquelle les dangers d'une telle traversée sont devenus manifestes ; et où les initiatives des services de répression ont permis de démanteler en grande partie les réseaux de passeurs qui opéraient dans le secteur.

Un nombre important de chefs d'États asiatiques ont participé au Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants, organisé en Septembre 2016, et ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, y compris son annexe sur le Cadre d'action global pour les réfugiés (voir le *Glossaire*). La plupart des dirigeants de la région ont également assisté au Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés

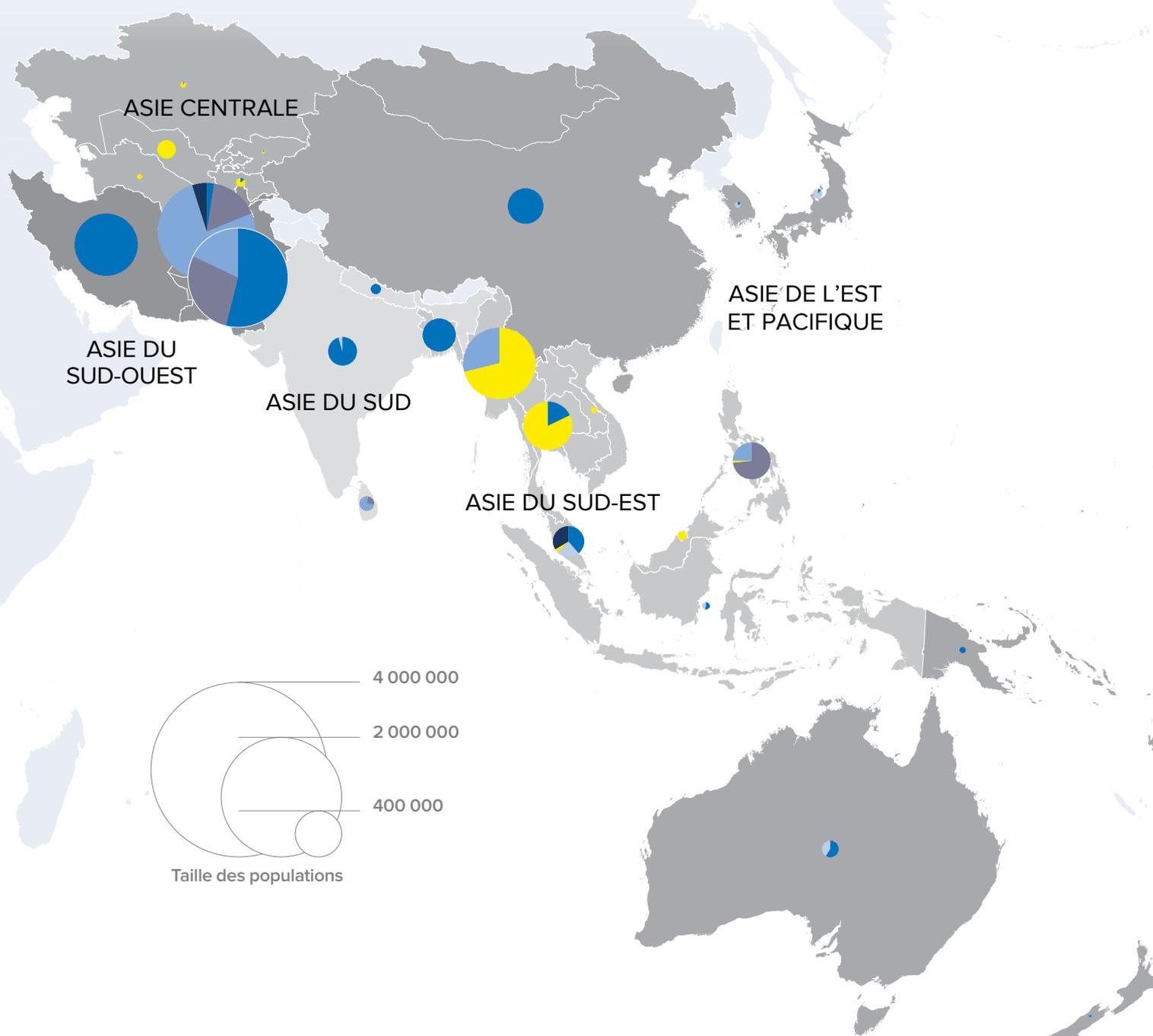
organisée peu après, s'engageant à renforcer la protection des réfugiés et à rechercher des solutions à leur situation.

Bien que moins de la moitié des pays asiatiques aient ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 (voir le *Glossaire*), une longue tradition d'hospitalité à l'égard des personnes déplacées prévaut dans toute la région. De nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR se sont déplacées vers les zones urbaines ou semi-urbaines, dans l'espoir d'y trouver un emploi et de bénéficier d'un meilleur accès aux services essentiels. Le HCR a donc continué d'œuvrer, avec les États et d'autres partenaires, afin d'améliorer la protection et l'assistance offertes aux personnes qui ne sont pas hébergées dans des camps.

PRINCIPALES SITUATIONS

Réfugiés afghans en Asie du Sud-Ouest

Le HCR a continué de coopérer avec les gouvernements concernés à la mise en œuvre du « Plan régional pour renforcer la résilience et les solutions aux réfugiés afghans en Asie du Sud-Ouest » réaffirmant les principes adoptés par les gouvernements en 2012 dans le cadre régional global de la « Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à soutenir le rapatriement volontaire,



- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Réfugiés rapatriés et déplacés de retour
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

l'intégration durable et l'assistance aux pays hôtes » (SSAR). Environ 979 400 et 1,3 million de réfugiés afghans sont respectivement accueillis dans les Républiques islamique d'Iran et du Pakistan, et selon les estimations, ces pays reçoivent également quelque 3 millions d'Afghans sans-papiers.

Les violents conflits qui ont éclaté en Afghanistan en 2016 ont fait le plus grand nombre de victimes civiles recensé en un an depuis 2009, date à laquelle la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a entrepris de relever de tels faits. Les violences ont entraîné le déplacement de 650 000 personnes dans le pays, une augmentation de 72 pour cent par rapport à 2015. Un grand nombre de ces personnes étaient vulnérables et ont été contraintes de s'installer dans les secteurs où elles avaient accès aux services essentiels. Le deuxième semestre 2016 a également été marqué par une augmentation soudaine des retours du nombre de réfugiés afghans depuis le Pakistan. Quelque 383 900 réfugiés afghans sont retournés, représentant le nombre le plus élevé des dix dernières années. Les activités de suivi après les retours ont montré que cette augmentation massive était due, entre autres, au harcèlement et aux pressions des autorités et des communautés d'accueil, aux difficultés économiques, au renforcement des contrôles officiels à la frontière de Torkham, à une anxiété accrue quant à la validité des cartes d'enregistrement délivrées par les autorités pakistanaïses, à une application plus rigoureuse du « Plan d'action national » pakistanaïse contre le terrorisme, qui touche aussi bien les ressortissants Pakistanaïses que les Afghans, et à la campagne du gouvernement Afghan invitant

les Afghans réfugiés au Pakistan à regagner leur pays, et promettant aux rapatriés des terres et un toit à leur arrivée. La plupart des Afghans qui ont pris le chemin du retour provenaient du Pakistan, et seulement 2 200 réfugiés afghans de la République islamique d'Iran. En outre, 690 000 Afghans sans documents sont retournés depuis les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan.

Reconnaissant que l'aide au développement en Afghanistan soit indispensable à une réintégration durable, les donateurs se sont engagés à promouvoir la stabilité politique et économique, ainsi que le renforcement des moyens de l'État et le développement. Les donateurs ont promis de verser 15,2 milliards de dollars au cours des quatre années à venir, à l'occasion d'une conférence sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 2016. Il est crucial que ces engagements se traduisent par des actes, afin que le Gouvernement afghan dispose du soutien et des ressources nécessaires pour venir en aide à sa population, y compris aux personnes déplacées.

Solutions pour les personnes originaires du Myanmar qui relèvent de la compétence du HCR

Au Myanmar, d'importants déplacements internes ont eu lieu après une escalade des conflits armés en cours dans l'État de Kachin et dans le nord de l'État de Shan, ainsi qu'à la suite des violations généralisées des droits de l'homme qui auraient été commises contre les Rohingyas dans le nord de l'État de Rakhine. En octobre 2016, les violences qui

ont suivi une attaque meurtrière contre des postes frontières ont contraint près de 74 000 personnes à fuir le nord de l'État de Rakhine pour se réfugier au Bangladesh. Fin 2016, environ 490 000 réfugiés originaires du Myanmar étaient accueillis dans les pays voisins. En l'absence d'un accord de cessez-le-feu, la situation des personnes déplacées est restée précaire. En 2016, le HCR a poursuivi son plaidoyer auprès du Gouvernement du Myanmar, en l'invitant à préserver l'espace humanitaire et à traiter les problèmes de protection relatifs aux personnes déplacées. Le HCR a également encouragé le Gouvernement du Bangladesh à laisser ses frontières ouvertes aux personnes fuyant les violences et ayant besoin d'urgence d'une aide humanitaire.

Mouvements mixtes irréguliers en Asie du Sud-Est

En Asie du Sud-Est, le HCR a cherché en premier lieu à s'attaquer aux causes profondes qui contraignent des personnes à risquer leur vie lors de périlleux voyages en mer dans la région et au-delà. Dans le cadre du Processus de Bali, les dirigeants de 41 pays asiatiques ont adopté la « Déclaration sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée » en mars 2016. La Déclaration, issue en grande partie de la réponse régionale à la crise survenue dans le golfe du Bengale en 2015, souligne la nécessité d'apporter des solutions globales et durables. Des engagements ont été pris en matière de débarquement prévisible, de conditions d'accueil, de protection

temporaire, d'autorisations de séjour sur place et de voies légales pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. La Déclaration inclut certains éléments d'un pacte régional sur les réfugiés et les migrations, notamment l'appel au renforcement de la coopération régionale, au développement des partenariats et au partage des responsabilités. En outre, les États d'Asie du Sud-Est ont convenu de créer un groupe de travail sur la planification et la préparation pour répondre aux mouvements importants de migrants et de réfugiés en novembre 2016.

Le HCR a continué à soutenir, en coopération avec l'OIM, le Bureau d'appui régional du Processus de Bali, qui opère sous la supervision et selon les orientations des États qui président conjointement le Processus de Bali, à savoir l'Australie et l'Indonésie.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

Dans l'esprit du Processus de Bali et de la Déclaration de New York, le HCR s'est engagé à travailler avec les États et les autres intervenants pour soutenir des approches communes en matière d'accueil, d'enregistrement et de détermination des besoins de protection internationale, et pour mettre en place des mécanismes, notamment des dispositifs régionaux, susceptibles d'apporter des solutions aux personnes relevant de sa compétence.

En Asie du Sud-Est, le Gouvernement de Thaïlande a adopté une résolution instituant un mécanisme national de filtrage permettant d'identifier les réfugiés dans les mouvements mixtes. Le HCR a collaboré avec les autorités pour mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'application de cette résolution. En Inde, l'organisation a recommandé d'accorder aux réfugiés un visa de longue durée qui leur permettrait, notamment d'accéder à l'emploi et à l'enseignement supérieur ainsi que d'ouvrir des comptes bancaires.

En Asie du Sud-Ouest, le HCR continue à collaborer avec le Gouvernement du Pakistan pour traiter les cas signalés d'arrestation et de détention illégale de réfugiés. L'organisation a recommandé de proroger la validité des cartes attestant de l'enregistrement jusqu'au 31 décembre 2017 et a salué l'adoption, par le Cabinet fédéral du Pakistan, d'une politique nationale pour la gestion des réfugiés et ressortissants afghans. En outre, dans le cadre du programme pour les zones accueillant des réfugiés ou touchées par leur présence, des interventions ont été menées dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et des moyens de subsistance afin d'autonomiser les jeunes. Le HCR s'est également attaché à promouvoir l'intégration et l'accès des réfugiés afghans aux services publics nationaux.

En République islamique d'Iran, les efforts visant à améliorer l'accès des réfugiés aux soins de santé ont considérablement progressé, le HCR prêtant son concours aux

autorités nationales pour mettre en œuvre la deuxième phase du régime universel d'assurance maladie, destiné à inclure tous les réfugiés enregistrés. Le Gouvernement iranien a également appliqué le décret présidentiel adopté en 2016, autorisant les enfants afghans sans documents à s'inscrire dans les écoles publiques locales. En conséquence, près de 48 000 enfants afghans sans-papiers ont ainsi été scolarisés au cours de l'année.

Rechercher des solutions durables pour les situations de réfugiés prolongées

Conformément au « Plan régional pour renforcer la résilience et les solutions pour les réfugiés afghans en Asie du Sud-Ouest » et à la stratégie SSAR, les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont participé à des réunions tripartites et quadripartites avec le HCR en vue de coordonner les efforts visant à rechercher des solutions durables pour les réfugiés afghans. Au deuxième semestre 2016, le nombre de réfugiés afghans rapatriés du Pakistan a fortement augmenté, pour atteindre environ 370 000 à la fin de l'année. Si le montant de l'allocation en espèces pour le rapatriement a été augmenté et a permis de soutenir les rapatriés lors de leur retour, le HCR a fortement insisté sur la nécessité de prendre en compte les besoins de réintégration globaux et l'accès aux services essentiels dans les plans de développement national de l'Afghanistan. En particulier, le HCR a joué un rôle proactif pour

veiller à ce que les besoins des rapatriés soient intégrés aux plans du Comité exécutif interministériel chargé des déplacements et des retours, récemment créé.

En ce qui concerne le Myanmar, le premier projet pilote de retour volontaire a été organisé avec l'appui des Gouvernements du Myanmar et de Thaïlande. Le HCR a facilité le retour de 71 réfugiés dans le sud-est du Myanmar. Ces premiers retours ouvriront la voie à un processus de rapatriement qui pourrait, à terme, résoudre l'une des plus longues situations d'exil observées en Asie.

En 2016, quelque 850 réfugiés sri-lankais sont retournés chez eux depuis l'Inde, une augmentation de 50 pour cent par rapport à 2015. En Inde, le HCR a diffusé des informations sur le rapatriement volontaire par l'intermédiaire des communautés de réfugiés et a offert un appui logistique, ainsi qu'une aide au retour. Au Sri Lanka, les rapatriés ont reçu une assistance dès leur arrivée, sous forme d'allocations en espèces et d'articles de première nécessité. Le suivi de la protection dans les zones de retour a été utilisé pour mener des activités de plaidoyer et a permis d'orienter les rapatriés sur différents services, concernant notamment l'assistance juridique sur les problèmes en lien avec le logement, les terres et la propriété et l'obtention de documents.

Au Népal, une étape importante a été franchie en matière de réinstallation à grande échelle. Plus de 107 000 réfugiés originaires du Bhoutan accueillis dans des camps ont été réinstallés vers des pays tiers. Le HCR a

continué à rechercher des solutions durables pour près de 10 000 réfugiés qui sont toujours dans les camps.

L'Australie, le Japon et la République de Corée ont accueilli un certain nombre de réfugiés, dont certains originaires du Myanmar, dans le cadre d'une procédure de réinstallation au cours de l'année. L'Australie a annoncé la conclusion d'un accord bilatéral avec les États-Unis, en vertu duquel il serait envisagé de réinstaller les réfugiés résidant dans les centres de traitement régionaux de Papouasie-Nouvelle Guinée et de Nauru vers les États-Unis. Compte tenu des besoins humanitaires urgents de ces populations, le HCR a accepté d'appuyer le processus sous certaines conditions.

Assurer la protection et rechercher des solutions durables pour les déplacés internes

Le Gouvernement afghan a mis sur pied un organe de coordination interministérielle, le Comité exécutif chargé des déplacements et des retours, pour renforcer les services essentiels et accroître les perspectives de réintégration des populations déplacées et de retour, en veillant à ce que les communautés hôtes bénéficient également de cette action. Le HCR a participé de manière proactive à l'élaboration du plan de réintégration global et s'est engagé à appuyer sa mise en œuvre, en particulier dans le domaine de la protection. En 2016, l'organisation a exécuté 55 projets

Au Népal, plus de 107 000 réfugiés originaires du Bhoutan ont été réinstallés.

Plus de 8 800 apatrides ont obtenu la nationalité thaïlandaise, ce qui porte à 27 000 le nombre de personnes ayant acquis cette nationalité depuis 2012.

communautaires dans 93 localités d'Afghanistan, bénéficiant à environ 58 750 déplacés internes, membres des communautés d'accueil et des déplacés retournés. Pendant la période hivernale, l'organisation a soutenu près de 24 000 familles, principalement composées de déplacés internes, avec une aide en espèces et des articles de première nécessité.

Depuis le début des opérations pour le retour à grande échelle lancé par le gouvernement pakistanais en mars 2015, près d'1,3 million de déplacés internes ont regagné leur région d'origine. Le gouvernement prévoit de faciliter le retour des 450 000 déplacés internes restants d'ici la fin du premier semestre 2017, avec le concours du HCR.

Alors que l'accès humanitaire restait difficile au Myanmar, le HCR s'est efforcé, en coopération avec ses partenaires et le Gouvernement, de protéger et d'aider les déplacés internes dans les États de Kachin et de Rakhine, dans le cadre de sa réponse interorganisation. L'organisation a plaidé pour garantir l'accès humanitaire à toutes les populations affectées dans les zones de conflit.

Au Sri Lanka, des progrès considérables ont été observés pour la protection des droits et la prise en charge des besoins des déplacés internes, des rapatriés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, avec notamment l'adoption de la « Politique nationale sur les solutions durables pour les déplacés touchés par le

conflit » en août 2016. Le HCR a réorienté son intervention auprès des déplacés internes et a continué à plaider afin que le Gouvernement et les partenaires de développement jouent un plus grand rôle pour un retour durable des réfugiés sri-lankais et la réintégration des déplacés internes.

Réduire, prévenir l'apatridie et protéger les apatrides

Tout au long de l'année 2016, des progrès notables pour la prévention et de la réduction des cas d'apatridie ont été accomplis dans la région, avec l'appui du HCR et les acteurs de la société civile. Au Myanmar, le HCR a continué de plaider pour la résolution des problèmes d'apatridie par un processus inclusif de vérification de la citoyenneté accepté par toutes les communautés et pour amender les lois sur la citoyenneté afin de les rendre conformes aux normes internationales garantissant le droit à une nationalité.

Apportant son soutien à la campagne #J'appartiens (*#IBelong*) destinée à mettre fin à l'apatridie, le Gouvernement thaïlandais a annoncé l'adoption d'une série de mesures visant à renforcer la prévention et la réduction des cas d'apatridie. En décembre, le Conseil des ministres a également approuvé des directives prévoyant des mesures supplémentaires pour remédier aux problèmes de statut juridique des personnes apatrides. Ces nouvelles directives visent à renforcer les

précédentes mesures prises en élargissant les critères d'éligibilité à la nationalité, en clarifiant les procédures et en mettant l'accent sur la résolution des cas d'apatridie notamment pour les enfants et les étudiants. Le HCR, en partenariat avec différents acteurs, a soutenu ces efforts en aidant des apatrides à demander la nationalité. Depuis 2012, plus de 27 000 apatrides se sont vus accorder la nationalité thaïlandaise, dont 8 814 en 2016.

En collaboration avec le HCR, les gouvernements de l'Indonésie et des Philippines sont venus en aide à des personnes d'origine indonésienne résidant à Mindanao dans le sud des Philippines. Sur les 8 745 personnes d'origine indonésienne enregistrées, près de 4 110 ont obtenu confirmation de leur nationalité indonésienne, philippine ou la double nationalité en 2016. En Malaisie, le HCR appuyé par des ONG, a fourni une assistance juridique aux apatrides afin qu'ils demandent une nationalité. Près de 1 400 apatrides, sur les 12 350 enregistrés auprès du partenaire du HCR avaient acquis la nationalité malaisienne et plus de 11 000 demandes d'acquisition de la nationalité avaient été soumises aux autorités et étaient en attente d'une décision. En avril 2017, les services du Premier ministre ont publié un Plan d'action qui vise notamment à « résoudre les problèmes d'apatridie et de documentation » des personnes d'origine indienne vivant en Malaisie au cours des cinq années de mise en œuvre, en insistant en particulier sur les enfants et les jeunes.

En Asie centrale, au moins 11 000 personnes ont acquis une nationalité ou ont obtenu confirmation de leur nationalité en 2016. Le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont également modifié leur législation en vue de prévenir et de réduire les cas d'apatridie. Le Président de l'Ouzbékistan a notamment signé un décret conférant la nationalité ouzbèke à 179 apatrides en décembre 2016 et le Turkménistan a accordé sa nationalité à plus de 1 380 apatrides en une seule journée.

CONTRAINTES

Les difficultés d'accès humanitaire ont restreint l'action du HCR en Afghanistan et au Myanmar. La sécurité des travailleurs humanitaires demeurait inquiétante, en particulier pour les collaborateurs nationaux, pouvant être plus exposés aux attentats et aux risques de dommages collatéraux.

L'absence de cadre législatif pour ancrer la protection et les solutions destinées aux personnes relevant de la compétence du HCR pouvait constituer un défi dans la région. Seuls 20 des 45 pays et territoires que compte la région avaient adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967.

La diminution des ressources financières a eu plusieurs effets sur les opérations, notamment sur la capacité du HCR à mettre en place une réponse complète de protection ainsi que sur la recherche de solutions pour les différentes populations relevant de sa compétence.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région Asie et Pacifique en 2016 s'élevait initialement à 534,3 millions de dollars. Le budget 2016 a ensuite été révisé et augmenté à hauteur de 671 millions de dollars, principalement pour répondre aux besoins supplémentaires engendrés pour financer les aides au retour d'un nombre important de réfugiés afghans rapatriés du Pakistan vers l'Afghanistan.

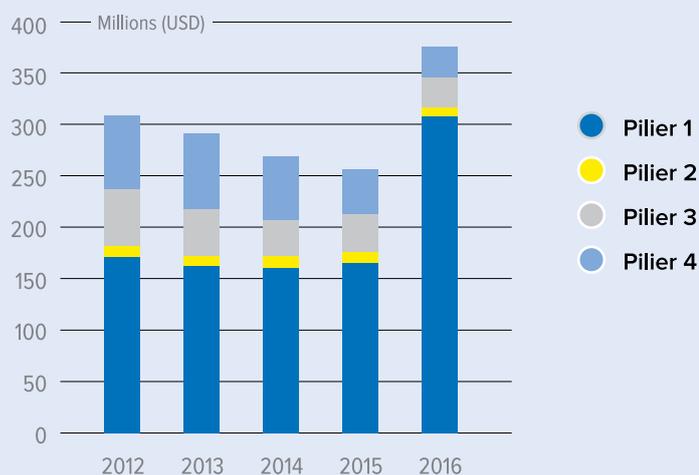
Les contributions affectées à l'Asie et au Pacifique se sont élevées à 293 millions de dollars, incluant sept pour cent de coûts d'appui aux programmes. Cependant, 56 pour cent des besoins de la région restaient insatisfaits. Le HCR a alloué à la région un montant de 99,3 millions de dollars provenant de fonds non affectés, représentant 32 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain pour combler certains déficits.

En 2016, les dépenses engagées en Asie et dans le Pacifique ont augmenté et ont atteint 375,7 millions de dollars, soit 9,5 pour cent des activités programmées, contre 7,8 pour cent en 2015. Au total, 77 pour cent des dépenses ont concerné l'Asie du Sud-Ouest. Les opérations présentant les dépenses les plus élevées ont été l'Afghanistan (197,8 millions) et le Pakistan (54,7 millions), du fait des besoins suscités par la situation en Afghanistan. Les 23 pour cent restants du budget ont été alloués à des opérations de petite et moyenne taille, comme le Myanmar et les pays accueillant des réfugiés originaires du Myanmar. Le budget des plus petites opérations (hors Myanmar et pays

d'accueil des réfugiés du Myanmar) avait diminué de 34 pour cent depuis 2012. Le sous-financement de la région a limité la capacité du HCR à mener son action d'assistance vitale. La diminution des ressources humaines a également eu de graves effets sur la présence de l'organisation et sur sa capacité de mise en œuvre des activités. Les conséquences du sous-financement ont particulièrement affecté les domaines suivants :

- En République islamique d'Iran, seuls 117 530 réfugiés vulnérables ont bénéficié d'une aide pour accéder au régime national d'assurance maladie, tandis que de nombreux autres réfugiés ont eu des difficultés à s'acquitter de leur cotisation d'assurance maladie empêchant certains adultes de recevoir des soins et entraînant de graves problèmes de protection au sein des familles, tel que le recours au travail des enfants.
- Au Pakistan, entre 20 000 et 40 000 enfants réfugiés déscolarisés n'ont pu accéder à l'enseignement. Dans de nombreux cas, les jeunes filles ont été contraintes d'interrompre leurs études parce que le HCR ne pouvait plus assurer de cours au-delà de la classe de sixième dans les zones d'installation et que certains parents s'opposaient, pour des raisons culturelles, à ce que leurs filles fréquentent les écoles publiques, augmentant les risques de mariage et de grossesse précoces chez les adolescentes.
- En Malaisie, le HCR et les organisations partenaires n'ont pas pu fournir une assistance essentielle à près de 37 pour cent des personnes vulnérables identifiées.
- Au Myanmar, où plus 86 000 déplacés internes avaient besoin de réparer leur abri, le HCR n'a pas été en mesure de répondre à tous les besoins.

DÉPENSES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE | 2012-2016



BUDGET ET DÉPENSES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	Budget	187 894 489	0	42 006 524	29 332 852	259 233 865
	Dépenses	174 624 654	0	12 483 649	10 713 604	197 821 907
République islamique d'Iran	Budget	76 765 380	0	0	0	76 765 380
	Dépenses	36 211 779	0	0	0	36 211 779
Pakistan	Budget	68 048 813	234 630	50 342 629	18 726 284	137 352 356
	Dépenses	31 686 528	150 996	16 564 281	6 323 956	54 725 760
SOUS-TOTAL	Budget	332 708 683	234 630	92 349 153	48 059 136	473 351 601
	Dépenses	242 522 961	150 996	29 047 930	17 037 560	288 759 447
ASIE CENTRALE						
Kazakhstan – Bureau régional	Budget	5 383 628	2 102 199	0	0	7 485 827
	Dépenses	2 032 022	1 305 208	0	0	3 337 229
Kirghizistan	Budget	1 856 638	1 019 634	0	0	2 876 272
	Dépenses	1 085 223	606 983	0	-	1 692 206
Tadjikistan	Budget	2 462 432	1 604 709	0	0	4 067 141
	Dépenses	881 801	861 582	0	0	1 743 383
Turkménistan	Budget	146 256	102 957	0	0	249 214
	Dépenses	80 008	54 164	0	0	134 172
SOUS-TOTAL	Budget	9 848 954	4 829 499	0	0	14 678 453
	Dépenses	4 079 055	2 827 936	0	0	6 906 991
ASIE DU SUD						
Inde	Budget	14 987 333	74 513	0	0	15 061 846
	Dépenses	5 435 335	64 652	0	0	5 499 987
Népal	Budget	9 011 837	679 488	0	0	9 691 325
	Dépenses	6 190 747	406 266	0	0	6 597 013
Sri Lanka	Budget	5 548 079	45 784	0	789 056	6 382 919
	Dépenses	2 799 039	37 183	0	575 771	3 411 994
SOUS-TOTAL	Budget	29 547 250	799 784	0	789 056	31 136 090
	Dépenses	14 425 122	508 101	0	575 771	15 508 993





OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	Budget	13 604 026	63 921	0	0	13 667 947
	Dépenses	7 231 560	52 462	0	0	7 284 022
Indonésie	Budget	7 270 455	129 725	0	0	7 400 180
	Dépenses	4 365 008	43 319	0	0	4 408 327
Malaisie	Budget	18 710 810	973 049	0	0	19 683 859
	Dépenses	7 575 173	676 876	0	0	8 252 049
Myanmar	Budget	28 978 657	2 593 112	0	24 640 810	56 212 579
	Dépenses	3 755 168	2 237 218	0	11 136 263	17 128 649
Philippines	Budget	1 091 946	924 748	0	2 953 873	4 970 567
	Dépenses	596 684	691 879	0	814 046	2 102 610
Thaïlande	Budget	29 100 284	1 590 355	0	0	30 690 639
	Dépenses	12 221 306	969 200	0	0	13 190 507
Thaïlande – Bureau régional	Budget	6 073 439	1 042 388	0	0	7 115 827
	Dépenses	3 418 929	423 993	0	0	3 842 922
SOUS-TOTAL	Budget	104 829 617	7 317 299	0	27 594 683	139 741 598
	Dépenses	39 163 829	5 094 948	0	11 950 308	56 209 086
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Australie – Bureau régional	Budget	1 980 000	0	0	0	1 980 000
	Dépenses	1 727 150	0	0	0	1 727 150
Chine – Bureau régional	Budget	4 581 576	184 710	0	0	4 766 286
	Dépenses	2 154 729	137 736	0	0	2 292 466
Japon	Budget	3 195 590	104 409	0	0	3 300 000
	Dépenses	2 729 270	54 699	0	0	2 783 969
République de Corée	Budget	1 529 932	170 068	0	0	1 700 000
	Dépenses	1 364 590	61 565	0	0	1 426 156
Activités régionales	Budget	444 000	0	0	0	444 000
	Dépenses	77 014	0	0	0	77 014
SOUS-TOTAL	Budget	11 731 098	459 187	0	0	12 190 285
	Dépenses	8 052 754	254 000	0	0	8 306 754
TOTAL	Budget	488 665 601	13 640 399	92 349 153	76 442 875	671 098 027
	Dépenses	308 243 721	8 835 980	29 047 930	29 563 640	375 691 270

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | USD

DONATEUR	PILIER 1		PILIER 2		PILIER 3		PILIER 4		TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés		Programme pour les apatrides		Projets de réintégration		Projets pour les déplacés internes			
Australie	3 368 960								124 548	3 493 508
Canada									5 617 978	5 617 978
Fonds central pour les interventions d'urgence	2 619 652						2 674 997			5 294 649
Chine									17 942	17 942
Tchéquie	103 778									103 778
Danemark	5 640 826				4 789 258					10 430 084
Union européenne	18 049 251		121 178		861 292		1 782 276		545 300	21 359 297
Finlande									3 027 235	3 027 235
France	300 000						200 000			500 000
Allemagne	9 848 479				7 142 141		3 255 645			20 246 265
Fonds commun humanitaire							1 276 866			1 276 866
Italie			61 764				221 683	1 098 901		1 382 348
Japon	11 572 905		474 809		430 108		2 284 104	1 416 335		16 178 260
Kazakhstan								114 916		114 916
Kirghizistan								71 154		71 154
Lithuanie								33 632		33 632
Luxembourg								1 657 560		1 657 560
Malte								26 539		26 539
Norvège	2 537 173				1 880 201		1 070 000	3 013 813		8 501 186
Donateurs privés – Canada	384						7 161	415		7 961
Donateurs privés – Allemagne					563 698			857 730		1 421 428
Donateurs privés – Indonésie	95 300									95 300
Donateurs privés – République islamique d'Iran	8 799									8 799
Donateurs privés – Italie	627							1 337		1 964
Donateurs privés – Japon	2 344 523						134 336			2 478 859
Donateurs privés – Myanmar							2 308			2 308
Donateurs privés – Pays-Bas	2 784 773									2 784 773
Donateurs privés – Qatar	4 105 123									4 105 123
Donateurs privés – République de Corée	5 965									5 965
Donateurs privés – Arabie saoudite	99 973									99 973
Donateurs privés – Singapour	16 333									16 333
Donateurs privés – Espagne	1 589							19		1 607
Donateurs privés – Suisse								97		97
Donateurs privés – Thaïlande	3 599 007									3 599 007
Donateurs privés – Émirats arabes unis	88 000									88 000
Donateurs privés – Royaume-Uni	50 000									50 000
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	159						25			184
République de Corée	8 000 000				3 200 000		1 800 000			13 000 000
Fédération de Russie	100 000									100 000
Espagne								1 497		1 497
Suède								2 992 265		2 992 265
Suisse	810 855						1 114 297	1 972 387		3 897 538
Turquie	700 000									700 000
Turkménistan								47 045		47 045
Programme des Nations Unies pour le développement			72 270							72 270
Programme des Nations Unies sur le VIH/sida								139 100		139 100
Royaume-Uni								12 195 122		12 195 122
États-Unis d'Amérique	28 825 266				5 331 000		3 531 000	108 000 000		145 687 266
TOTAL	105 677 698		730 021		24 197 697		19 354 698	142 972 868		292 932 983

Note: Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.

Europe



23500kg
23 5t



ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Environ 362 000 personnes en quête de sûreté et de protection en Europe ont risqué leur vie pour traverser la Méditerranée en 2016 dont 181 400 arrivées en Italie et 173 450 en Grèce. Les enfants représentaient un peu plus du quart des arrivants ; un grand nombre d'entre eux étaient non accompagnés, séparés des personnes qui s'occupaient d'eux et requéraient une attention particulière. Les traversées se sont avérées plus périlleuses que jamais pour les personnes qui tentaient de franchir la Méditerranée. Alors qu'en 2015, 3 770 réfugiés ou migrants avaient perdu la vie ou étaient portés disparus au cours de la traversée, ce chiffre a dépassé les 5 000 en 2016. Bien que d'importants mouvements secondaires dans les Balkans aient été observés, le rythme des déplacements depuis la Serbie vers la Hongrie s'est ralenti compte tenu du fait que la plupart des personnes ont été contraintes de passer par des zones de transit gérées par les autorités hongroises. En 2016, l'Europe a reçu près d'1,2 million de nouvelles demandes d'asile – soit une augmentation de 9 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Les demandeurs étaient principalement originaires d'Afghanistan, d'Iraq et de Syrie.

Un jeune réfugié syrien court sous le linge mis à sécher sur une corde fixée à un wagon de train, à côté de la station de transit d'Idomeni (Grèce), où se trouvent toujours plus de 10 000 réfugiés et migrants malgré la fermeture de la « route des Balkans occidentaux ».

© HCR / A. ZAVALLIS

D'importants défis demeuraient pour la protection et la recherche de solutions pour les personnes déplacées dans la région, résultant notamment d'importantes restrictions au niveau de l'accès au territoire, au manque de structures d'accueil adaptées, et ce, particulièrement pour les personnes ayant des besoins particuliers, tels que les enfants séparés de leur famille et les mineurs non accompagnés, et enfin à la qualité insuffisante des procédures d'asile. Dans ce contexte, la Commission européenne a formulé en 2016 une série de propositions visant à modifier le Régime d'asile européen commun (RAEC), incluant une réforme de l'agence de l'Union européenne chargée du contrôle aux frontières, Frontex, et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO).

En coopération avec les gouvernements et d'autres partenaires, le HCR a orienté ses efforts pour améliorer l'accès à l'asile et l'élaboration de systèmes d'asile justes et efficaces, en accordant une attention particulière aux mineurs isolés, ainsi que l'appui à l'intégration et au regroupement familial. En outre, l'organisation a inlassablement recommandé de remédier aux lacunes des systèmes d'asile nationaux par des politiques et des réponses opérationnelles coordonnées et intégrées, tout en préconisant des approches fondées sur la solidarité et le partage des responsabilités entre États européens. Simultanément, le HCR a appuyé la réponse d'urgence, en contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil.

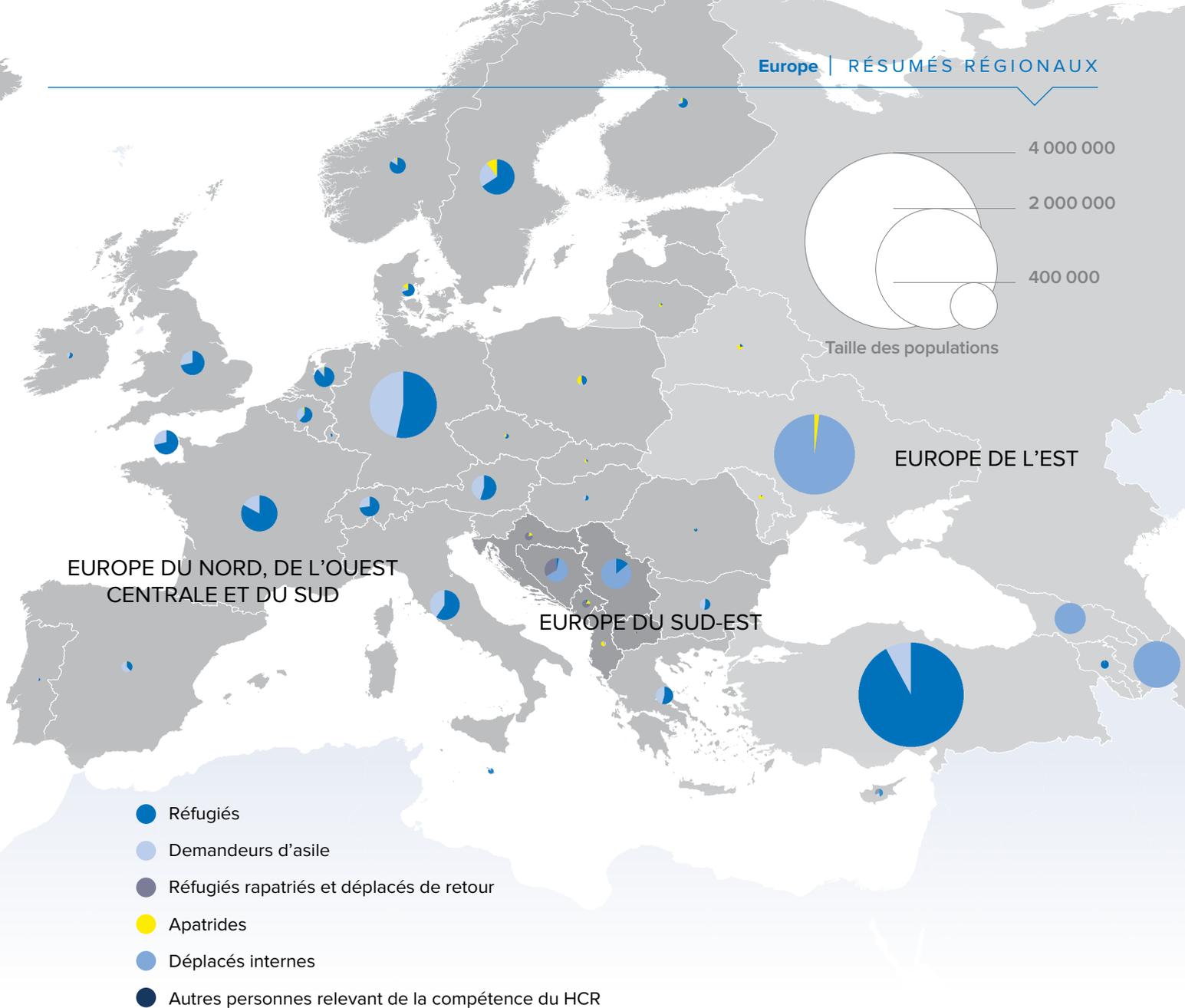
Fin 2016, l'Europe accueillait près de 10,2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 6,6 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, 3 millions de déplacés internes (ou déplacés de retour dans leur région d'origine) et plus de 570 000 apatrides.

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation en Méditerranée

Le nombre important de réfugiés qui se déplaçaient dans la région, le caractère imprévisible de leurs déplacements et les constantes modifications des itinéraires empruntés, ont rendu particulièrement difficiles les distributions d'aides et la délivrance d'une protection renforcée aux personnes ayant des besoins spécifiques en 2016. La « Déclaration Union Européenne-Turquie » adoptée en mars 2016 a sensiblement modifié la situation, entraînant une diminution très nette du nombre de personnes qui tentaient de rejoindre la Grèce à partir de la Turquie. Par ailleurs, la fermeture *de facto* de la route des Balkans occidentaux s'est soldée par une augmentation rapide du nombre de personnes accueillies en Grèce. L'organisation a donc dû rapidement réorienter et amplifier sa réponse opérationnelle sur des pays où elle se consacrait auparavant au plaidoyer. En conséquence, le HCR a publié un appel supplémentaire afin de mobiliser des ressources pour une intervention d'urgence auprès des réfugiés en Europe, ainsi qu'un Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants en Europe (RMRP) en 2016.

En Grèce, bien que des progrès aient été accomplis dans certains sites, les besoins restaient importants. Dans les îles ou sur le continent, les conditions de vie dans de nombreux sites se sont dégradées, tant en raison de la surpopulation que de la rigueur du climat à la fin de l'année, situation particulièrement préoccupante pour les personnes qui avaient des besoins particuliers comme les mineurs isolés. Le HCR et ses partenaires se sont attelés à



améliorer la capacité et les structures d'accueil existantes, en envoyant par exemple des articles de secours supplémentaires pour permettre aux résidents des sites exposés à un rude hiver de mieux s'y préparer, en assurant l'alimentation électrique ou en installant des systèmes de chauffage et en remplaçant les tentes par des logements préfabriqués. L'organisation a permis à plus de 20 000 personnes de bénéficier de logements alternatifs en ville, principalement dans des appartements loués, dans des chambres d'hôtel et au sein de familles d'accueil. Près de 700 places ont été

allouées à des mineurs isolés et environ 16 000 personnes ont bénéficié du programme du HCR pour un logement alternatif grâce à des aides en espèces.

La Turquie a continué à accueillir le plus grand nombre de réfugiés au monde relevant du mandat du HCR avec 2,8 millions de réfugiés syriens fin 2016, dont moins de dix pour cent vivaient dans des camps. Le pays offrait également l'hospitalité à plus de 250 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays. Les réfugiés syriens ont continué de bénéficier d'un régime de protection temporaire, ainsi que de l'accès à

l'enseignement, au système de santé et au marché du travail. Dans le cadre du Plan régional pour les réfugiés et la résilience (3RP), le HCR a soutenu la Turquie dans l'application du règlement relatif à la protection temporaire et a facilité l'accès des réfugiés aux droits et prestations.

Des progrès ont été accomplis au niveau de l'accès des réfugiés syriens à l'enseignement et aux moyens de subsistance, les autorités turques ayant notamment délivré 13 000 permis de travail en 2016.

Dans les Balkans occidentaux, les barrières physiques assorties de restrictions juridiques mises en place à la frontière entre la Serbie et la Hongrie ont abouti à la reprise des déplacements en Serbie et à leur regroupement aux abords de divers postes frontaliers. Le HCR a recentré sa réponse sur les interventions de suivi de la protection, de plaidoyer et d'édification de régimes de protection nationaux après la réorientation des efforts sur la Grèce.

Conflit en Ukraine

Plus d'1,8 million de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Les Nations Unies ont estimé qu'entre 800 000 à 1 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur des zones contrôlées par le Gouvernement. Parallèlement, plus de 270 000 Ukrainiens avaient demandé l'asile dans d'autres pays, dont la majorité au Bélarus, en Pologne et en Fédération de Russie et 10 375 nouvelles demandes d'asile ont également été déposées par des Ukrainiens en Europe, essentiellement en Allemagne, en Espagne et en Italie en 2016.

Pour répondre aux besoins de protection des personnes déplacées dans l'est de l'Ukraine, le Ministère ukrainien des territoires temporairement occupés et des déplacés internes a été instauré en avril 2016. Le HCR et le Ministère ont conclu en octobre 2016 un mémorandum d'accord qui fixe un cadre pour renforcer la collaboration et la coordination des activités, accroître la liberté de circulation des

déplacés internes, harmoniser les cadres législatifs et faciliter le dialogue avec les déplacés internes et la société civile.

Le HCR continue de travailler dans le cadre du dispositif interorganisations d'aide aux déplacés internes, assurant la fonction de chef de file des groupes sectoriels de la protection et des abris. L'organisation s'est attachée à promouvoir la liberté de circulation à travers la ligne de contact qui sépare les zones contrôlées par le Gouvernement de celles qui ne le sont pas, ainsi que l'accès aux droits des populations déplacées. D'importantes aides matérielles ont été apportées, notamment des produits et/ou des articles de première nécessité en vue de l'hiver tels que des couvertures et des poêles, ainsi que des allocations financières et des matériaux de construction. Le HCR a travaillé avec les communautés pour mettre en œuvre 34 projets à impact rapide, consistant notamment à ouvrir des centres sociaux dotés de permanences juridiques et à créer des conditions adaptées à la mise en place d'un centre pour les enfants victimes de traumatismes, de manière à améliorer la qualité des services de santé dans les zones non contrôlées par le Gouvernement.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Réponse d'urgence aux arrivées de réfugiés et aux mouvements mixtes par voie maritime

Bien que le HCR ait travaillé en étroite coopération avec les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux dans les différents pays touchés par des arrivées nombreuses, en aidant les autorités nationales et locales à atténuer les risques en matière de protection, la plupart des interventions d'urgence ont été menées en Grèce au cours de l'année. L'organisation a fourni en premier lieu une aide immédiate pour appuyer l'action du Gouvernement et des collectivités locales. Plus de 20 000 personnes ont reçu des abris

d'urgence équipés pour l'hiver dans 16 sites et plus de 300 000 articles de première nécessité ont été distribués, en particulier aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Le HCR et ses partenaires ont offert des services d'assistance juridique aux nouveaux arrivants sur les îles grecques et aux points de passage des frontières terrestres, ainsi que dans les centres d'accueil d'Europe du Sud-Est et dans d'autres lieux fréquentés par les réfugiés et les migrants en déplacement. Dans certains lieux de transit critiques, une assistance juridique était disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Des mesures de prévention et d'intervention en matière de risques de protection ont été prises et notamment pour les cas de violence sexuelle et de genre (voir le *Glossaire*) et les séparations familiales. Les mécanismes de protection de l'enfance ont été renforcés, notamment pour s'assurer que les décisions respectent le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il en a été de même pour les mécanismes d'identification et d'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques. Le HCR a également intensifié sa communication avec les communautés afin de mieux cibler ses interventions de protection et son assistance, ainsi que pour identifier les besoins en matière d'information et y répondre.

Sauvegarder l'espace d'asile et promouvoir des conditions d'accueil acceptables

Le HCR a continué à plaider pour que les normes de protection internationale soient traduites dans la politique de gestion des frontières de l'Union européenne, en particulier dans le contexte du remplacement de Frontex par la nouvelle Agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes. Dans le cadre d'une coopération intense et de sa présidence du Forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux, le HCR a joué un rôle de suivi

essentiel, en s'élevant contre des pratiques susceptibles de compromettre l'accès à la protection internationale dans l'Union européenne.

L'organisation a continué de surveiller l'accès au territoire, aux procédures d'asile et aux autres procédures applicables à travers l'Europe par des activités de suivi aux frontières et de renforcement des capacités auprès des autorités. Elle a également plaidé pour la promotion de conditions d'accueil acceptables ainsi qu'en faveur d'alternatives à la détention des nouveaux arrivants. En Europe du Sud, le HCR a travaillé en étroite coopération avec Frontex et EASO pour assurer l'accès aux procédures d'asile et pour une assistance axée sur la protection, notamment par la mise à disposition de structures d'accueil respectant les principes de sécurité et la dignité des personnes, et par le renforcement des relocalisations et des regroupements familiaux, le cas échéant. En Grèce, le HCR et EASO ont appuyé le Service de l'asile grec à mener une campagne de pré-enregistrement bénéficiant à près de 27 600 personnes. En dépit des efforts consentis par les autorités grecques, le HCR, les ONG, les associations de bénévoles et d'autres partenaires pour améliorer les conditions dans les sites d'hébergement, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR ont quitté la Grèce, pour rejoindre notamment des membres de leur famille déjà installés dans d'autres pays de l'Union européenne. En Italie, le HCR a coopéré avec les autorités locales pour soutenir le programme européen de relocalisation à partir de ce pays, et aidé à mettre en place des conditions d'accueil acceptables ainsi que des procédures visant à identifier les besoins spécifiques de certaines personnes relevant de sa compétence, en particulier les mineurs isolés. Le HCR a également assuré une présence régulière dans les villes autonomes espagnoles de Ceuta et Melilla.

Plus de 20 000 personnes ont reçu des abris d'urgence équipés pour l'hiver dans 16 sites et plus de 300 000 articles de première nécessité ont été distribués en Grèce

Les personnes en situation irrégulière qui se déplaçaient en Europe centrale et dans les Balkans occidentaux étaient particulièrement vulnérables. Victimes de refoulement et d'expulsions collectives, elles risquaient d'être exposées à des abus et violences aux mains des passeurs et des organisations criminelles, et n'ont pu bénéficier d'une protection adéquate. Le HCR a renforcé sa coopération avec les acteurs compétents pour répondre aux besoins spécifiques d'un grand nombre de mineurs isolés. L'organisation et les autorités serbes ont entrepris conjointement d'évaluer les conditions d'accueil afin d'identifier les améliorations à y apporter et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales. Le HCR a également stocké une quantité suffisante d'abris d'urgence et d'articles de première nécessité pour venir en aide aux autorités. Grâce à ces efforts collectifs, le nombre de places disponibles dans les structures d'hébergement gérées par l'État a augmenté de 2 000 à plus de 6 000, dont près de 4 000 places adaptées à un séjour de longue durée.

Instaurer et maintenir des systèmes d'asile et de protection justes et efficaces

Sur la base des enseignements de l'année 2015, le HCR et l'Union européenne ont continué à promouvoir un Régime d'asile européen commun (RAEC) respectueux des normes de protection internationale définies par le droit des réfugiés et les droits de l'homme. Ils ont intensifié leurs efforts afin d'établir un régime plus cohérent, davantage fondé sur la solidarité, mieux orienté sur la protection, et plus attentif aux personnes ayant des besoins particuliers.

En 2016, la Commission européenne a présenté un certain nombre de propositions visant à réformer le RAEC et à prévenir les mouvements secondaires irréguliers. Le HCR a fait part de sa préoccupation au sujet de

certaines propositions, notamment l'introduction de procédures d'admissibilité obligatoires en l'absence d'informations indépendantes, fiables et actualisées sur la situation dans certains pays considérés comme « sûrs » pour le retour de demandeurs d'asile. En décembre 2016, l'organisation a publié un document intitulé « Mieux protéger les réfugiés en Europe et dans le monde » proposant de redonner confiance par une gestion plus efficace, des partenariats plus performants et une solidarité accrue. Ce document indiquait comment des procédures accélérées et des mécanismes de répartition accordant la priorité au regroupement familial et à l'existence de liens importants avec des États membres pourraient construire un régime d'asile européen commun plus facile à gérer et plus cohérent.

Confrontés à des arrivées en masse, certains pays de l'Union européenne ont eu de plus en plus recours à la détention. Le HCR a appuyé le développement ultérieur d'EASO et de Frontex, et renforcé sa coopération avec le système judiciaire à travers l'Europe, au niveau national ainsi qu'avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne. L'organisation est intervenue en tant que tierce partie dans certaines affaires emblématiques, impliquant des personnes qui relevaient de sa compétence.

En Europe orientale, « l'Initiative de qualité » a offert aux pays un forum régional pour débattre des problèmes en matière d'asile, l'objectif étant de faciliter les partenariats, d'élargir l'accès au territoire, aux procédures d'asile et à la détermination du statut de réfugié, et d'améliorer la qualité des recours judiciaires. Les publics ciblés étaient les personnes chargées de statuer en première instance, les gardes-frontières et les membres du système judiciaire d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine.

En Turquie, le HCR et le Gouvernement ont repris le processus de négociation en vue du transfert de la procédure de détermination du statut des réfugiés pour les demandeurs d'asile non syriens, actuellement assurée par le HCR, à un système mené par le Gouvernement. L'organisation poursuivra ses activités d'enregistrement et de détermination du statut jusqu'à ce que cette transition soit achevée.

L'organisation a également aidé les autorités locales dans plusieurs pays européens à mettre en place des systèmes de protection adaptés pour les mineurs isolés, notamment en ce qui concerne les informations à communiquer, l'orientation vers les services adéquats, l'identification et les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Recherche de solutions durables

Le HCR invite les États à honorer l'engagement qu'ils ont pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*) afin de renforcer les mécanismes de coopération et de partenariat existants pour faciliter les migrations, conformément au « Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

L'organisation a continué de plaider pour l'établissement de voies d'admission légales et sûres à travers l'Europe, a publié des recommandations sur le cadre de réinstallation de l'Union européenne, et a activement participé aux négociations sur la proposition de législation avec les parties prenantes. En 2016, près de 13 900 personnes ont été réinstallées en Europe, dont environ 2 760 réinstallées à partir de la Turquie en vertu de la « Déclaration Union Européenne-Turquie ». Depuis 2013, 25 pays européens s'étaient engagés à offrir près de 112 300 places de réinstallation ou d'autres

voies d'admission pour les réfugiés syriens. Le HCR a continué à promouvoir des augmentations ciblées des mécanismes de financement pour l'intégration des réfugiés en Europe et le renforcement des mesures exposées dans le plan d'action de la Commission européenne sur l'intégration des ressortissants de pays tiers. La relocalisation à l'intérieur de l'Union européenne s'est poursuivie à un rythme lent. Seuls 8 160 réfugiés ont été relocalisés sur un total de 160 000 places planifiées.

Le HCR a soutenu les gouvernements d'Europe du Sud-Est qui ont assumé pleinement la responsabilité d'offrir des solutions durables aux personnes déplacées qui en avaient toujours besoin. Cet appui est particulièrement nécessaire pour certains groupes vulnérables, comme les Roms. Le HCR a continué à fournir une aide juridique à toutes les personnes ayant encore besoin de solutions ou exposées à un risque d'apatridie.

Prévenir et résoudre les situations d'apatridie

Tirant parti des conclusions sur l'apatridie adoptées par le Conseil de l'Union européenne en 2015, le HCR a soutenu la plate-forme sur l'apatridie mise en place dans l'Union européenne par le Réseau européen des migrations, en participant à l'évaluation des stratégies des États membres en matière d'apatridie.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le HCR ont conjointement rédigé un manuel sur les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'apatridie dans l'espace OSCE, exposant les mesures concrètes pouvant être adoptées dans les 57 États membres.

En 2016, près de 13 900 personnes ont été réinstallées en Europe, y compris près de 2 760 réinstallées à partir de la Turquie en vertu de la « Déclaration Union Européenne-Turquie »

En 2016, bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelle adhésion ou ratification à l'une ou l'autre des Conventions sur l'apatridie en Europe, la Norvège a fait des progrès remarquables en introduisant des mesures pour mieux prévenir l'apatridie dès la naissance. Une instruction permet désormais aux enfants apatrides nés dans le pays de demander et d'acquérir la nationalité norvégienne. Les Pays-Bas et le Luxembourg ont également présenté des projets de loi visant à renforcer les garanties contre l'apatridie pour les enfants nés dans ces pays. En Europe du Sud-Est, le HCR et ses partenaires ont aidé des personnes à se faire enregistrer sur les registres de l'état civil et à obtenir des documents d'identité. En Serbie, une étude a montré que le taux de personnes dépourvues de documents d'identité au sein des communautés ashkali, égyptiennes et roms était passé de 6,8 à 3,9 pour cent au cours de ces quatre dernières années (2012-2016). Les consultations concernant la situation de la population « non-citoyenne » se sont poursuivies avec la Lettonie. Au Bélarus, les personnes apatrides ont été de plus en plus nombreuses à recevoir des documents d'identité et à jouir de leurs droits socio-économiques. En conséquence, le nombre global d'apatrides a considérablement diminué grâce aux naturalisations.

CONTRAINTES

Bien que le HCR ait continué à plaider pour un plus grand partage des responsabilités, en appelant les États européens à faire preuve de davantage de solidarité et de confiance, la réduction de l'espace de protection est demeurée problématique. La rhétorique populiste d'extrême-droite,

empreinte de xénophobie, a influencé le débat public dans de nombreux pays européens et a incité les autorités à mettre en place des lois plus restrictives, limitant l'accès aux territoires et l'accès aux procédures nationales d'asile, et engendrant un risque direct ou indirect de refoulement. Plusieurs pays situés le long de l'itinéraire des Balkans occidentaux ont voté des lois limitant l'accès aux systèmes d'asile à divers groupes de réfugiés.

Les conditions inadéquates d'accueil et l'insuffisance des structures d'hébergement ont exposé les réfugiés et les demandeurs d'asile à des risques extrêmes en matière de protection, les laissant sans abris et limitant leurs possibilités d'intégration, tout en contribuant à créer un environnement propice aux activités des réseaux criminels.

Alors que de nombreux réfugiés déjà présents en Europe étaient en droit de bénéficier du regroupement familial en vertu des dispositions légales, quantité d'obstacles ont dans la pratique retardé la procédure, voire empêché les réfugiés de retrouver leur famille proche. Compte tenu du nombre limité de voies légales offertes aux personnes en quête de protection internationale pour rejoindre l'Europe, beaucoup ont jugé que la seule solution était d'entreprendre un périlleux voyage.

Le HCR a été vivement préoccupé par le fait que plusieurs États ont estimé que d'autres pays ou régions étaient mieux à même d'examiner les demandes d'asile, pouvant s'apparenter dans certains cas, à une tentative de rejeter collectivement la responsabilité sur des États accueillant déjà un nombre conséquent de réfugiés sur leur territoire, ou sur des États en proie à un conflit.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région Europe en 2016 s'élevait initialement à 516,9 millions de dollars. Fin 2016, le budget révisé de l'année 2016 avait atteint 877,9 millions de dollars. Cette augmentation reflétait les besoins financiers additionnels, dont un appel supplémentaire pour la réponse d'urgence en Europe et en faveur des réfugiés syriens accueillis en Turquie.

Les contributions affectées à l'Europe se sont élevées à 424,8 millions de dollars, comprenant 7 pour cent pour les coûts d'appui aux programmes, mais ne permettant pas de satisfaire 52 pour cent de l'ensemble des besoins de la région. Le HCR a alloué un montant de 46 millions de dollars, provenant de fonds non affectés, soit 15 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain pour combler certains déficits de financement.

En 2016, les dépenses en Europe ont considérablement augmenté et ont atteint 448,5 millions de dollars, représentant 11 pour cent des activités programmées, contre 7,4 pour cent en 2015. Les opérations ayant engagé les

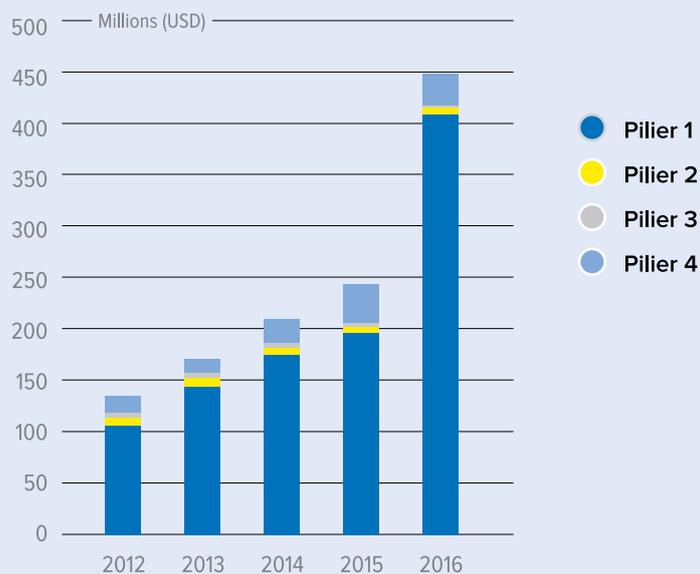
dépenses les plus importantes ont été la Grèce (183,8 millions) et la Turquie (126,8 millions), répondant respectivement aux besoins résultant des situations en Méditerranée et en Syrie.

Le sous-financement du budget de la région a limité la capacité du HCR à fournir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence, particulièrement pour celles déplacées par le conflit en République arabe syrienne. Les conséquences du manque de

fonds ont notamment affectés les domaines suivants :

- La fourniture de protection et d'assistance aux personnes déplacées par le conflit en Ukraine.
- La réduction du nombre de petits projets locaux mis en œuvre et l'appui limité aux moyens de subsistance en Europe orientale.
- L'appui au rapatriement volontaire des réfugiés originaires du Kosovo (S/RES/ 1244 (1999))*.

DÉPENSES EN EUROPE | 2012-2016



* Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DE L'EST						
Bélarus	Budget	2 348 913	25 000	0	0	2 373 913
	Dépenses	1 295 591	13 788	0	0	1 309 379
Géorgie – Bureau régional ¹	Budget	14 287 694	1 045 290	0	6 750 358	22 083 342
	Dépenses	7 362 127	523 162	0	3 302 810	11 188 100
Fédération de Russie	Budget	5 180 891	430 486	0	0	5 611 377
	Dépenses	3 927 207	400 113	0	0	4 327 320
Turquie	Budget	350 879 226	44 000	0	0	350 923 226
	Dépenses	126 863 311	2 410	0	0	126 865 721
Ukraine	Budget	7 196 869	665 751	0	34 391 294	42 253 914
	Dépenses	5 421 740	71 145	0	19 108 320	24 601 206
SOUS-TOTAL	Budget	379 893 593	2 210 527	0	41 141 652	423 245 773
	Dépenses	144 869 977	1 010 618	0	22 411 130	168 291 725
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie Herzégovine ²	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	68,107,313
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	40,207,308
SOUS-TOTAL	Budget	40 972 104	3 551 882	3 807 006	19 776 321	68,107,313
	Dépenses	27 853 020	2 356 990	1 799 393	8 197 904	40,207,308
EUROPE DU NORD, DE L'OUEST, CENTRALE ET DU SUD						
Belgique – Bureau régional ³	Budget	17 560 951	1 579 858	0	0	19 140 809
	Dépenses	12 358 550	1 414 566	0	0	13 773 115
Grèce	Budget	287 372 830	27 856	0	0	287 400 686
	Dépenses	183 849 881	22 767	0	0	183 872 648
Hongrie – Bureau régional ⁴	Budget	19 178 648	344 420	987 344	0	20 510 412
	Dépenses	14 122 594	252 832	960 912	0	15 336 338
Italie – Bureau régional ⁵	Budget	18 339 082	173 944	0	0	18 513 026
	Dépenses	14 198 788	97 173	0	0	14 295 961
Suède – Bureau régional ⁶	Budget	4 004 447	927 180	0	0	4 931 627
	Dépenses	2 886 099	617 953	0	0	3 504 052
Activités régionales	Budget	35 688 138	337 922	0	0	36 026 060
	Dépenses	8 993 719	232 836	0	0	9 226 555
SOUS-TOTAL	Budget	382 144 095	3 391 180	987 344	0	386 522 619
	Dépenses	236 409 630	2 638 127	960 912	0	240 008 669
TOTAL	Budget	803 009 793	9 153 589	4 794 350	60 917 973	877 875 705
	Dépenses	409 132 627	6 005 736	2 760 306	30 609 034	448 507 702

¹ Inclut les activités en Arménie et en Azerbaïdjan² Inclut les activités en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie, et au Kosovo (résolution 1244 (1999))³ Inclut les activités en Allemagne, Autriche, France, Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni⁴ Inclut les activités en Bulgarie, Croatie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchèque⁵ Inclut les activités à Chypre, Espagne et Malte⁶ Inclut les activités en Lettonie et en Lituanie

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'EUROPE | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour les déplacés internes		
Arménie				98 000	98 000
Autriche	2 512 429			368 005	2 880 434
Azerbaïdjan	10 007				10 007
Belgique	38 501				38 501
Canada	10 172 836			1 123 596	11 296 432
Banque de développement du Conseil de l'Europe			256 161		256 161
Croatie				24 957	24 957
Tchéquie				38 100	38 100
Danemark	24 000		50 000		74 000
Estonie			330 311		330 311
Union européenne	172 861 909		6 254 371		179 116 279
Finlande			210 943		210 943
France	6 389 632				6 389 632
Allemagne	20 938 440		2 254 791	31 698	23 224 930
Hongrie				241 544	241 544
Organisation internationale pour les migrations				75 932	75 932
Irlande	207 195				207 195
Italie	7 133 881			179 607	7 313 488
Japon	13 746 506		1 900 000		15 646 506
Lithuanie	21 978				21 978
Luxembourg				10 101	10 101
Malte	50 167				50 167
Monténégro				82 745	82 745
Norvège	3 451 345				3 451 345
Philippines				5 000	5 000
Pologne				64 918	64 918
Donateurs privés – Australie	132 082				132 082
Donateurs privés – Canada	12 011			249	12 259
Donateurs privés – Chine	24 411				24 411
Donateurs privés – France	1 629 982				1 629 982
Donateurs privés – Allemagne	450 958		182 887	679 633	1 313 478
Donateurs privés – Grèce	364 058				364 058
Donateurs privés – Italie	68 105				68 105
Donateurs privés – Japon	1 206 065		193 681		1 399 746
Donateurs privés – Kazakhstan	5 000				5 000
Donateurs privés – Philippines	2 509				2 509
Donateurs privés – République de Corée	410 000				410 000
Donateurs privés – Singapour	10 000				10 000
Donateurs privés – Espagne	5 103 381			402	5 103 783
Donateurs privés – Suède	362 666				362 666
Donateurs privés – Suisse	511 246			95	511 341
Donateurs privés – Émirats arabes unis	321 383				321 383
Donateurs privés – Royaume-Uni	511 392				511 392
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	853 943			225 500	1 079 443
République de Corée	1 500 000			250 000	1 750 000
Roumanie				110 320	110 320
Fédération de Russie		200 000	100 000	300 000	600 000
Slovaquie	659 341				659 341
Slovénie	55 188				55 188
Espagne	404 181			370 000	774 181
Suède				1 591 772	1 591 772
Suisse	377 551				377 551
Programme des Nations Unies pour le développement	34 022				34 022
Département des affaires politiques des Nations Unies	8 242 429				8 242 429
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine			33 075		33 075
Royaume-Uni	10 411 637			303 588	10 715 225
États-Unis d'Amérique	96 100 000			39 400 000	135 500 000
TOTAL	367 322 367	200 000	11 766 220	45 575 762	424 864 349

Note: les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes

Moyen-Orient et Afrique du Nord





ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

L'intensification des violences, les conflits confessionnels et l'augmentation du trafic et de la traite des êtres humains se sont traduits par des déplacements croissants à travers la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord. Selon les estimations, plus de 47 pour cent des 67,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde se trouvent dans cette région ; parmi eux figurent 2,6 millions de réfugiés, 15,1 millions de déplacés internes et près de 372 500 apatrides

En 2016, le HCR et ses partenaires ont été confrontés, comme les années précédentes, à la nécessité de répondre aux besoins engendrés par trois situations d'urgence de niveau 3, mobilisant l'ensemble du système (voir le chapitre *Apporter une aide vitale* et le *Glossaire*) en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen. Les priorités du HCR en 2016 visaient à assurer la protection et à promouvoir un espace de protection, à faciliter l'accès aux systèmes d'asile, à veiller à ce que les réfugiés et les déplacés internes aient davantage de possibilités de trouver des solutions durables et à renforcer les interventions destinées aux déplacés internes. L'organisation s'est efforcée, en collaboration avec ses partenaires, d'optimiser l'assistance et la protection offertes aux plus vulnérables, notamment en fournissant des abris, des articles de première nécessité dans les camps et en milieu urbain ainsi que des aides en espèce (CBI) dans les camps et en milieu urbain.

Une famille déplacée par des combats dans le village de Shora, à 25 kilomètres au sud de Mossoul (Iraq) se dirige vers un poste de contrôle de l'armée, à la périphérie de Qayyarah.

© HCR / J. PRICKETT

PRINCIPALES SITUATIONS

Situation en Syrie

En 2016, les besoins humanitaires ont atteint un niveau record en Syrie avec 13,5 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, dont 6,3 millions de déplacés internes et 2,8 millions d'enfants. D'une manière générale, les violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, perpétrées dans la plupart des cas en toute impunité, ont entravé l'accès des organisations humanitaires aux populations en détresse. Environ 4,72 millions de personnes vivaient en Syrie dans des localités assiégées et difficiles à atteindre tandis que des milliers d'autres restaient bloquées aux frontières et dans l'impossibilité de se réfugier dans les pays voisins. En outre, les intenses combats qui se sont déroulés dans le nord de la Syrie, en particulier à Alep, ont entraîné le déplacement de 400 000 personnes supplémentaires en 2016. Les mécanismes d'adaptation des déplacés internes et des communautés hôtes qui les accueillait ont été pratiquement réduits à néant. Mais aussi plus de la moitié des hôpitaux syriens ont été détruits ou gravement endommagés, le quart des écoles endommagées, détruites ou utilisées comme centres d'hébergement collectifs et environ 1,2 million de maisons ont également été endommagées ou détruites laissant plus de 2,4 millions de personnes sans hébergement.

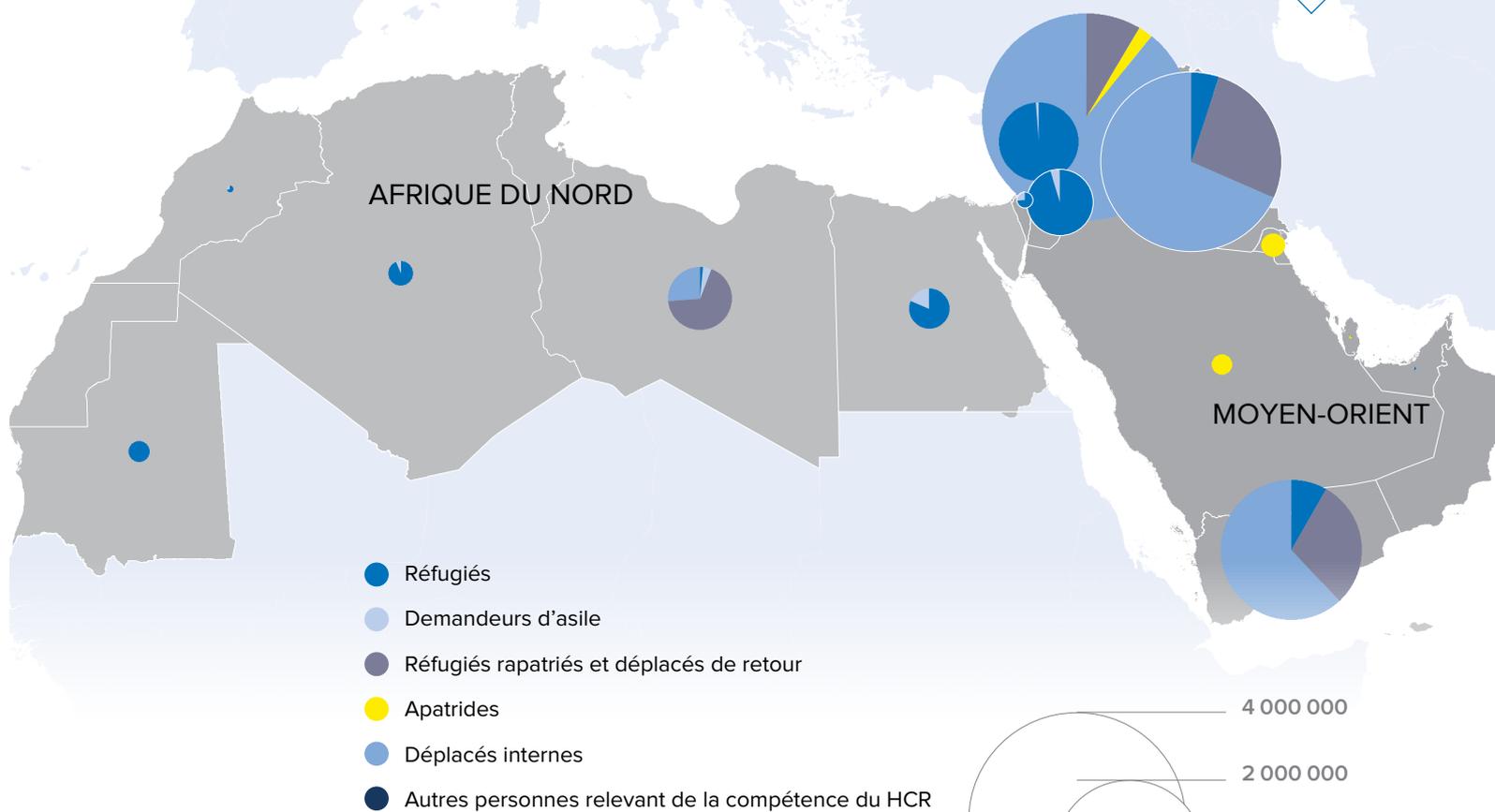
Dans le cadre de la réponse pour l'ensemble de la Syrie, le HCR a renforcé son rôle de chef de file et de coordination pour les groupes sectoriels de la protection, de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) ainsi que des abris et articles non alimentaires. Le HCR a fourni protection et assistance à plus de 2 millions de personnes dans 11 gouvernorats sur 14, des articles non alimentaires ont été distribués à près de 4 millions de personnes dans 13 gouvernorats et environ 700 000 personnes ont eu accès aux services de santé dans six gouvernorats, y compris dans des régions difficiles d'accès.

Les assistances délivrées au-delà des localités assiégées ont permis d'aider plus d'1,1 million de personnes dans 39 localités situées à l'intérieur de la Syrie.

Fin 2016, près de 5 millions de Syriens étaient réfugiés dans les pays voisins, principalement en Turquie (2,86 millions), au Liban (1 million), en Jordanie (685 200), en Iraq (261 900) et en Égypte (213 900), reflétant l'engagement résolu et la générosité des pays hôtes. Lors de la conférence « Soutenir la Syrie et la région » organisée à Londres en février 2016, les pays hôtes se sont notamment engagés à soutenir l'accès des réfugiés syriens à l'éducation, aux moyens de subsistance et à l'emploi. Ces déclarations ont été complétées par les engagements pris par les pays donateurs dans un esprit de partage des responsabilités. Des progrès considérables ont été accomplis dans ces domaines, notamment l'amélioration de l'accès au marché du travail, la réforme des cadres réglementaires, la création d'un environnement plus propice aux investissements et la facilitation des échanges commerciaux pour soutenir la croissance à long terme.

Malgré ces évolutions, la plupart des réfugiés dans l'ensemble de la région vivaient au-dessous du seuil de pauvreté et avaient des difficultés pour accéder aux vivres, au logement et aux soins médicaux. Au Liban, 70 pour cent des ménages de réfugiés syriens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté ; c'était également le cas pour 93 pour cent des réfugiés syriens vivant en dehors des camps en Jordanie, pour 65 pour cent des réfugiés syriens en Égypte et pour 37 pour cent des réfugiés syriens en Iraq en 2016.

Avec le PNUD, le HCR a continué à diriger le « Plan régional pour les réfugiés et la résilience » (3RP), au sein duquel plus de 240 partenaires coordonnent leur action pour appuyer les plans de réponse nationaux des cinq principaux pays d'accueil des réfugiés syriens. Le 3RP a donné lieu à des partenariats innovants, comprenant des acteurs du développement, afin de répondre



au déplacement, de renforcer la résilience et préparer des solutions. En 2016, les partenaires du HCR ont soutenu quelque 294 950 ménages de réfugiés syriens dans le cadre d'aides en espèces et fourni une aide dans le secteur des abris à plus de 107 100 ménages de réfugiés syriens dans le besoin ; enfin 919 670 enfants ciblés ont été scolarisés dans des structures éducatives nationales.

Situation en Iraq

La crise humanitaire en Iraq s'est amplifiée avec des vagues successives et parfois imprévisibles de déplacements en masse. Selon les estimations, plus de 10 millions d'Iraqiens avaient besoin d'une assistance humanitaire, sous une forme ou sous une autre. Au moins 3,6 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur du pays mais ce nombre demeurerait fluctuant et imprévisible. Un grand nombre de familles a souffert de déplacements multiples, avec pour conséquence une vulnérabilité accrue tant en termes économiques qu'en termes de protection. Depuis le mois d'octobre 2016, 130 000 personnes supplémentaires,

originaires de Mossoul et des environs, ont été déplacées à l'intérieur du pays, des déplacements qui se poursuivent en 2017.

Situation en Libye

L'instabilité politique et les conditions de sécurité en Libye ont eu de graves répercussions sur les civils et ont rendu l'accès des organisations humanitaires extrêmement difficile. Parmi les personnes affectées figuraient plus de 300 000 déplacés internes, 450 000 anciens déplacés de retour dans leur localité d'origine et 39 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés dans le pays. Afin d'accéder aux personnes vulnérables déplacées à travers le pays, le HCR a étendu son réseau de partenaires, permettant la distribution d'articles de première nécessité et des aides en espèces à plus de 5 200 familles de déplacés internes dans les environs de Alkhums, Benghazi, Misrata et Tripoli, ainsi que dans l'ouest de la

Libye en 2016. L'organisation a également intensifié son action de proximité auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile, grâce à l'ouverture d'un troisième centre social à Tripoli, et a augmenté les visites dans les centres de détention.

En 2016, le HCR a distribué des articles de première nécessité et des aides en espèces à plus de 8 200 familles réfugiées et a fait bénéficier les réfugiés et demandeurs d'asile de plus de 47 000 consultations médicales. L'organisation a continué à gérer des permanences téléphoniques à des fins d'information et de signalement, lesquelles ont répondu à plus de 3 000 appels.

En 2016, 90 pour cent des 181 400 personnes cherchant à gagner l'Europe à travers l'Italie depuis l'Afrique par voie maritime étaient parties de Libye. Compte tenu du caractère mixte des mouvements de population qui se dirigent vers le pays, le traversent ou le quittent, l'OIM et le HCR ont mis en place en décembre 2016 un groupe de travail conjoint sur les migrations mixtes afin d'améliorer leur coordination.

Situation au Yémen

Le conflit prolongé qui troublait le Yémen s'est aggravé et a nécessité une réponse d'urgence soutenue de niveau 3 à l'échelle du système. Sur un total de 27,4 millions de personnes, environ 18,8 millions de personnes, avaient besoin d'une assistance humanitaire, soit près de 70 pour cent de la population du pays en 2016. Leurs besoins les plus pressants concernaient les vivres, la santé et les abris. Le Yémen est resté un pays d'accueil généreux, accordant l'hospitalité à quelque 280 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le HCR a continué à offrir une protection et apporter une assistance vitale aux réfugiés et demandeurs d'asile, a plaidé pour favoriser l'accès des réfugiés aux services publics de santé et d'éducation; et a assuré une réponse

d'urgence auprès de 700 000 déplacés internes ou anciens déplacés, comptant parmi les plus vulnérables.

RÉALISATIONS ET IMPACT

Préserver l'accès à la protection et aux systèmes nationaux d'asile

Le HCR a continué à effectuer l'enregistrement biométrique individuel des personnes ayant besoin de protection internationale dans toute la région. En Turquie, l'organisation a aidé les autorités à élaborer un projet de vérification et d'actualisation des données relatives à l'enregistrement des réfugiés syriens. Dans le cadre du 3RP, l'organisation a accordé la priorité aux efforts visant à enregistrer tous les nouveaux-nés réfugiés et à délivrer des certificats de naissance, ainsi qu'à identifier et à assister les mineurs isolés.

Conformément aux engagements pris lors de la conférence de Londres, des évolutions positives ont été observées, concernant l'accès des réfugiés syriens aux moyens de subsistance. A titre d'exemple, des permis de travail ont été délivrés à 37 000 réfugiés syriens en Jordanie et à 13 000 réfugiés en Turquie ; d'autre part, des médecins et enseignants réfugiés d'origine syrienne ont été autorisés à assurer des services au sein des communautés de réfugiés en Turquie.

Les efforts ont été orientés sur des actions communautaires, renforçant la communication avec les réfugiés afin de leur permettre d'être les acteurs de leur propre protection et de promouvoir leur autonomisation. Le HCR et ses partenaires ont renforcé le suivi des activités de protection en collectant systématiquement des données par des acteurs communautaires, en les analysant et en les utilisant de manière innovante. Ces

Près de 37 000 réfugiés syriens en Jordanie et 13 000 réfugiés syriens en Turquie ont reçu des permis de travail

informations ont servi de base pour apporter une assistance juridique, établir des documents et soutenir les personnes vulnérables. Dans les pays concernés par le 3RP, un réseau de 250 centres communautaires et de 900 travailleurs sociaux a travaillé avec des comités de soutien et des équipes mobiles afin de développer des réponses durables de protection, traitant les problèmes liés à la protection de l'enfance et aux violences sexuelles et de genre. De nouveaux partenariats ont été forgés pour remédier aux difficultés d'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Les interventions menées par le HCR et ses partenaires ont permis de réduire considérablement le pourcentage d'enfants réfugiés syriens nés dans la région sans aucun document d'identité, passant de 35 pour cent en 2012 à 3 pour cent en 2016.

En Afrique du Nord, le HCR a continué de conseiller et de dispenser une formation ciblée aux responsables gouvernementaux en vue de la préparation d'un projet de législation nationale sur l'asile et le transfert aux pouvoirs publics des procédures d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié. Au Maroc, la détermination du statut des demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR a été assurée conjointement avec les autorités marocaines. En Libye et en Tunisie, l'organisation a continué à renforcer les capacités des autorités et a dispensé une formation technique sur le sauvetage en mer à des fonctionnaires et à des acteurs de la société civile.

Renforcer la protection des réfugiés dans les situations de mouvements mixtes

La route de la Méditerranée centrale (à destination de l'Italie via l'Afrique du Nord) est restée la principale voie empruntée par les personnes qui cherchaient à gagner l'Europe à partir de l'Afrique. En 2016, plus

de 181 400 personnes sont arrivées en Europe par voie maritime, la majorité d'entre elles étant parties de Libye pour rejoindre l'Italie. Près de 5 000 personnes auraient perdu la vie ou été portées disparues en Méditerranée, faisant de l'année 2016 la plus meurtrière à ce jour. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile empruntant la route de la Méditerranée orientale (à destination de la Grèce via la Turquie) a considérablement diminué en 2016 du fait de la fermeture effective de la route des Balkans et de l'adoption de la « Déclaration Union européenne-Turquie » en mars 2016. Compte tenu de l'ampleur des mouvements mixtes irréguliers et afin de prévenir les refoulements, le HCR s'est efforcé de préserver l'accès au territoire et d'assurer la protection des personnes relevant de sa compétence en appuyant les sauvetages en mer.

En Libye, l'organisation a renforcé sa coopération avec les gardes-côtes et les services de l'immigration libyens en implantant, à proximité des lieux de débarquement, deux postes de santé supplémentaires aptes à fournir une aide d'urgence aux personnes secourues en mer. Le HCR est également parvenu à obtenir la libération de 578 personnes placées en détention ayant besoin d'une protection internationale. Il a également fourni une assistance humanitaire vitale sur cinq lieux de débarquement, à la suite d'opérations de sauvetage ou d'interception en mer.

En Tunisie, le HCR a poursuivi ses activités de renforcement des capacités auprès des autorités visant à améliorer la surveillance à la frontière tuniso-libyenne et à renforcer les capacités de sauvetage en mer.

En 2016, les demandes de réinstallation de près de 96 000 réfugiés originaires de la région ont été soumises à 30 pays.

Assurer la sécurité face à la violence et à l'exploitation

La protection de l'enfance et les activités de prévention et réponse aux violences sexuelles et de genre ont été les principales priorités du HCR dans la région. En 2016, près de 700 000 filles et garçons vivant dans la région ont bénéficié des programmes de protection de l'enfance, d'accompagnement psychologique et d'aide sociale de l'organisation. Parallèlement, quelque 131 500 victimes de violences sexuelles et de genre, dont des hommes et des garçons, ont eu accès à des services multisectoriels.

En outre, le HCR a continué à promouvoir la participation active et une représentation paritaire des femmes aux structures de gestion et de direction, ainsi qu'un accès dans des conditions d'égalité aux moyens de subsistance, en particulier pour les femmes chefs de famille. En Syrie, près de 100 000 déplacés internes ont bénéficié de séances de sensibilisation sur les violences sexuelles et de genre, menées dans des centres d'hébergement collectif ou des centres communautaires de différents gouvernorats. Le volet enfants et jeunes est resté un élément important de la réponse dans toute la région. Les efforts ont notamment visé à trouver des modalités de garde à plus long terme et des solutions durables pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, à lutter contre le travail des enfants et à améliorer l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage préservés.

Le HCR et ses partenaires ont également soutenu des projets menés par des jeunes dans les communautés et facilité la participation de jeunes réfugiés à des réunions régionales ou mondiales, telles que les consultations de la jeunesse en Jordanie, au Maroc et en Turquie.

Rechercher des solutions durables

En collaboration avec les pays de réinstallation et d'autres partenaires, le HCR a continué d'œuvrer afin que des solutions durables soient offertes à un nombre de plus en plus important de réfugiés vulnérables. En 2016, grâce à des méthodologies efficaces et harmonisées d'identification des personnes les plus vulnérables, 96 000 demandes de réinstallation de réfugiés originaires de la région ont été soumises à 30 pays. Ces demandes incluaient notamment 76 000 réfugiés syriens et 12 000 réfugiés irakiens.

De plus, le HCR a continué à promouvoir des voies alternatives à l'admission des réfugiés dans les pays tiers, notamment le recours aux visas humanitaires, le parrainage privé par des associations, les régimes de mobilité liée au travail et le regroupement familial.

Répondre aux nouvelles situations d'urgence

La préparation et les réponses rapides aux nouvelles situations de déplacement ont continué à constituer des éléments essentiels de la réponse d'urgence de niveau 3 en Iraq, en Syrie et au Yémen. En Mauritanie, le HCR a continué à aider près de 46 000 réfugiés maliens accueillis au camp de Mbera et a assisté plus de 4 000 personnes fuyant les violences qui avaient éclaté en septembre 2016 au Mali, provoquant un nouvel afflux de réfugiés en Mauritanie.

Intensifier les partenariats avec les organisations locales et la société civile

Le HCR a renforcé ses partenariats stratégiques dans la région, notamment sa

coopération avec les organisations régionales telles que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la coopération islamique, les établissements universitaires, les médias et le secteur privé. La stratégie de partenariat du HCR dans la région s'inspire de l'approche orientée sur l'ensemble de la société, mise en avant dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*) adoptée lors du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016. Elle vise à créer des partenariats solides et globaux pour assurer une réponse humanitaire durable et accroître les effets bénéfiques sur les personnes relevant de la compétence du HCR. Cette stratégie accorde la priorité aux partenariats avec les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les acteurs de la société civile, notamment les organisations confessionnelles et les établissements universitaires, le secteur privé, les médias et les réfugiés eux-mêmes.

En Syrie, le HCR a étendu son réseau de partenaires à de nouvelles organisations non gouvernementales, nationales et internationales, multiplié par trois son réseau de centres communautaires. L'organisation a établi 25 équipes mobiles pour couvrir les nouvelles localités et les nouvelles situations d'urgence, et a considérablement développé son programme de travailleurs de proximité bénévoles. Ces équipes mobiles ont joué un rôle important en diffusant des informations sur les services disponibles, en aidant à déterminer les besoins et en assurant des interventions essentielles, notamment dans les situations qui évoluaient rapidement, comme à Alep-Est.

Le HCR a organisé des consultations avec plus de 150 intervenants de la région en vue de constituer un réseau régional d'acteurs de

la société civile du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sur le déplacement. L'objectif est de faire entendre la voix de la société civile dans la région, d'intensifier le plaidoyer sur les questions de déplacement, de renforcer les capacités de réponse non gouvernementales au plan national et de partager les enseignements tirés sur divers sujets, notamment la réponse d'urgence et la protection. La collaboration avec les milieux universitaires de la région a également été accentuée. La première table ronde régionale avec des universitaires, comprenant des groupes de réflexion, des centres de recherche et des universités, a été organisée en avril 2016 afin d'accroître la coopération et l'implication dans la problématique du déplacement.

CONTRAINTES

Des défis considérables ont prévalu en 2016, avec des besoins d'assistance humanitaire excédant largement la capacité de réponse. Les conditions de sécurité extrêmement précaires ainsi que la rapidité des déplacements, ont rendu difficile la mise en place de réponses durables à plus long terme. Les restrictions liées à l'accès humanitaire, sans risques et sans entrave, des organisations humanitaires ont continué de limiter la capacité du HCR et de ses partenaires à assister les populations dans des environnements non sécurisés.

Le manque de données fiables et actualisées a également rendu plus difficile les activités de protection et d'assistance auprès des personnes relevant de la compétence du HCR.

Enfin, la situation prolongée et incertaine dans laquelle se trouvaient un grand nombre de réfugiés dans la région, notamment les réfugiés syriens, a entraîné la diminution progressive ou totale de leurs ressources financières, les incitant à recourir de plus en plus à des stratégies d'adaptation néfastes.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org>)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget 2016 de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord s'élevait initialement à 2,04 milliards de dollars. Fin 2016, le budget révisé de l'année 2016 avait atteint 2,08 milliards de dollars, principalement en raison des besoins considérables pour l'assistance humanitaire dans la région et plus particulièrement ceux engendrés par la situation du Yémen et le 3RP pour les réfugiés syriens.

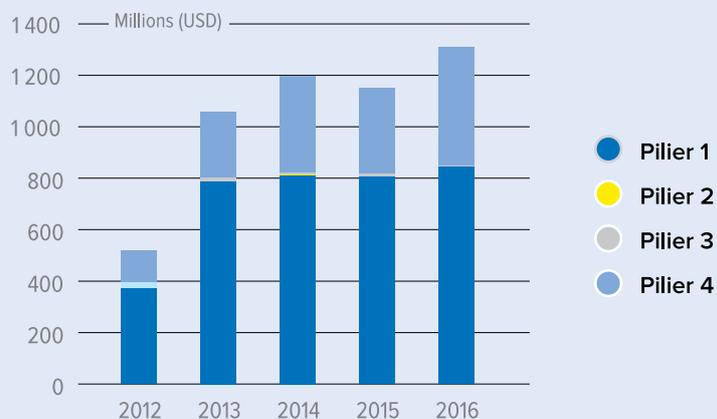
Les contributions affectées pour la région se sont élevées à 1,29 milliard de dollars incluant sept pour cent de coût d'appui aux programmes. En dépit du montant important de ces contributions – représentant près du tiers des contributions volontaires à l'action du HCR – 38 pour cent des besoins recensés dans la région n'ont pas été satisfaits. Afin de combler certains déficits, le HCR a donc alloué à la région un montant de 47,7 millions provenant de fonds non affectés, représentant 15 pour cent de l'ensemble des fonds non affectés alloués au terrain.

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord a continué à engager les dépenses les plus importantes, s'élevant à 1,3 milliard de dollars, soit 33 pour cent des activités

programmées. Les programmes et les opérations du HCR dans la région ont été gravement pénalisés par les problèmes de financement en 2016. Les effets du sous-financement ont été particulièrement sensibles dans les domaines suivants :

- En Jordanie, plus de 50 000 des réfugiés les plus vulnérables, hommes, femmes et enfants, sont restés sur une liste d'attente et n'ont pu recevoir d'allocations financières mensuelles en 2016. En Iraq, plus de 16 000 familles ont souffert des mêmes difficultés en raison d'un manque de financement.
- En Iraq, où seulement 32 pour cent des besoins opérationnels ont été couverts, le HCR n'a pas été en mesure d'aider 14 000 familles à rénover leurs logements insalubres. En outre, 33 000 réfugiés syriens n'ont pas eu accès à des activités d'autonomisation.
- Les difficultés de financement ont entravé la fourniture d'une aide essentielle aux réfugiés sahraouis les plus vulnérables vivant dans les cinq camps de la région de Tindouf, en Algérie. Sur les 18 000 familles affectées par des inondations, seules 2 000, figurant parmi les plus vulnérables, ont reçu une aide ciblée du HCR pour reconstruire leurs abris.

DÉPENSES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD | 2012-2016



BUDGET ET DÉPENSES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD | USD

OPÉRATION		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	TOTAL
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets de réintégration	Projets pour les déplacés internes	
MOYEN-ORIENT						
Iraq	Budget	116 487 674	804 241	26 707 855	402 946 185	546 945 954
	Dépenses	98 771 582	308 237	1 890 220	237 055 646	338 025 685
Israël	Budget	3 079 904	0	0	0	3 079 904
	Dépenses	2 672 439	0	0	0	2 672 439
Jordanie	Budget	318 803 538	0	0	0	318 803 538
	Dépenses	218 328 800	0	0	0	218 328 800
Liban	Budget	462 446 931	975 064	0	0	463 421 995
	Dépenses	350 041 934	804 911	0	0	350 846 845
Arabie saoudite	Budget	4 261 371	225 565	0	0	4 486 936
	Dépenses	3 243 318	186 954	0	0	3 430 272
Syrie – Bureau régional de coordination pour les réfugiés	Budget	28 403 396	0	0	67 799 722	96 203 118
	Dépenses	23 093 351	0	0	58 273 736	81 367 087
République arabe syrienne	Budget	52 750 132	194 642	0	262 745 620	315 690 394
	Dépenses	23 572 702	109 320	0	113 817 921	137 499 943
Émirats arabes unis	Budget	2 674 303	87 620	0	0	2 761 923
	Dépenses	2 290 861	76 890	0	0	2 367 751
Yémen	Budget	48 970 754	0	0	75 092 305	124 063 058
	Dépenses	27 284 663	0	0	48 949 241	76 233 904
Activités régionales	Budget	34 601 632	0	0	0	34 601 632
	Dépenses	2 068 755	0	0	0	2 068 755
SOUS-TOTAL	Budget	1 072 479 635	2 287 131	26 707 855	808 583 831	1 910 058 452
	Dépenses	751 368 406	1 486 312	1 890 220	458 096 544	1 212 841 482
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	Budget	28 964 766	0	0	0	28 964 766
	Dépenses	16 147 245	0	0	0	16 147 245
Égypte – Bureau régional	Budget	82 276 790	0	0	0	82 276 790
	Dépenses	45 615 645	0	0	0	45 615 645
Libye	Budget	18 820 376	0	0	5 044 663	23 865 039
	Dépenses	9 796 509	0	0	2 324 963	12 121 472
Mauritanie	Budget	19 532 361	0	0	0	19 532 361
	Dépenses	14 176 433	0	0	0	14 176 433
Maroc	Budget	6 465 549	0	0	0	6 465 549
	Dépenses	4 539 494	0	0	0	4 539 494
Tunisie	Budget	5 050 784	0	0	0	5 050 784
	Dépenses	3 599 242	0	0	0	3 599 242
<i>Sahara occidental: Mesures de rétablissement de la confiance</i>	Budget	7 519 239	0	0	0	7 519 239
	Dépenses	1 335 660	0	0	0	1 335 660
Activités régionales	Budget	1 694 877	0	0	0	1 694 877
	Dépenses	90 574	0	0	0	90 574
SOUS-TOTAL	Budget	170 324 742	0	0	5 044 663	175 369 405
	Dépenses	95 300 801	0	0	2 324 963	97 625 764
TOTAL	Budget	1 242 804 376	2 287 131	26 707 855	813 628 494	2 085 427 856
	Dépenses	846 669 207	1 486 312	1 890 220	460 421 507	1 310 467 246

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD | USD

DONATEUR	PILIER 1	PILIER 4	TOUS PILIERS	TOTAL
	Programme pour les réfugiés	Projets pour les déplacés internes		
Andorre			16 816	16 816
Australie	3 541 076	2 288 330	2 600	5 832 006
Autriche	3 397 508			3 397 508
Belgique	4 428 427	380 435		4 808 862
Bulgarie		53 079		53 079
Canada	47 461 894	9 730 539	1 573 034	58 765 467
Fonds central pour les interventions d'urgence	1 992 936	11 044 548		13 037 484
Chine	2 000 000			2 000 000
Tchéquie	2 668 319	196 232		2 864 552
Danemark			6 661 374	6 661 374
Équateur			2 500	2 500
Estonie	83 799			83 799
Union européenne	73 919 243	18 745 460	6 701 419	99 366 123
Finlande	4 048 915	1 132 503	2 165 324	7 346 742
France	9 333 507	1 833 787	3 715 499	14 882 792
Allemagne	69 159 714	49 403 845	82 177 422	200 740 980
Saint-Siège	15 000			15 000
Fonds commun humanitaire		7 461 084		7 461 084
Islande			2 400 000	2 400 000
Italie	5 917 215	2 581 148		8 498 363
Japon	28 717 182	18 215 830		46 933 013
Koweït	7 960 000	8 000 000	106 762	16 066 762
Lettonie	54 825			54 825
Fonds pour le relèvement du Liban	495 000			495 000
Liechtenstein			302 046	302 046
Luxembourg		273 224	1 703 297	1 976 521
Malte	56 689			56 689
Monaco	276 318		32 787	309 105
Maroc			24 299	24 299
Pays-Bas			9 994 439	9 994 439
Norvège	19 758 033	8 341 760	30 982 260	59 082 053
Fonds de l'OPEP pour le développement international		300 000		300 000
Philippines	5 000			5 000
Pologne		853 721	260 322	1 114 043
Donateurs privés – Australie			2 911 674	2 911 674
Donateurs privés – Autriche			45 231	45 231
Donateurs privés – Bangladesh	1 061			1 061
Donateurs privés – Canada	781 918	14 782	333 782	1 130 482
Donateurs privés – Chine		55 986	179 795	235 781
Donateurs privés – Égypte	1 420	265 393		266 813





DONATEUR	PILIER 1		PILIER 4	
	Programme pour les réfugiés	Projets pour les déplacés internes	TOUS PILIERS	TOTAL
Donateurs privés – France	499	239	163 273	164 012
Donateurs privés – Allemagne	124 014	2 809 116	3 338 313	6 271 442
Donateurs privés – Inde	4 749		218	4 967
Donateurs privés – Italie	419 445	444 420	1 060 543	1 924 408
Donateurs privés – Japon	425 250	639 817	247 500	1 312 567
Donateurs privés – Koweït	36 185			36 185
Donateurs privés – Liban	76 231			76 231
Donateurs privés – Malaisie	7 676			7 676
Donateurs privés – Mexique			4 324	4 324
Donateurs privés – Pays-Bas	3 635 673		50 662	3 686 335
Donateurs privés – Philippines		173	9 584	9 757
Donateurs privés – Qatar	2 788 447			2 788 447
Donateurs privés – République de Corée			1 528 770	1 528 770
Donateurs privés – Arabie saoudite	681 053		50 000	731 053
Donateurs privés – Singapour	38 776		38 935	77 711
Donateurs privés – Espagne	743		348 422	349 165
Donateurs privés – Suède	10 505	191 308	1 174 533	1 376 346
Donateurs privés – Suisse	674 122		2 114 082	2 788 204
Donateurs privés – Thaïlande			24 711	24 711
Donateurs privés – Tunisie	19 661			19 661
Donateurs privés – Turquie	6 757		136	6 892
Donateurs privés – Émirats arabes unis	9 610 925	82 000	211 843	9 904 768
Donateurs privés – Royaume-Uni	417 838	45 644	454 589	918 071
Donateurs privés – États-Unis d'Amérique	3 718 615	425 189	3 657 100	7 800 904
Donateurs privés – Irlande			8 650	8 650
Qatar	496 164			496 164
République de Corée	500 000	1 000 000	850 000	2 350 000
Roumanie	62 007			62 007
Fédération de Russie	300 000	500 000		800 000
Arabie saoudite	5 213 125	5 767 665		10 980 790
Slovaquie			170 068	170 068
Slovénie			33 520	33 520
Espagne	5 802 940	637 937	60 491	6 501 368
Suède	6 512 859	6 183 596	2 203 992	14 900 447
Suisse	5 560 610	1 270 325	1 511 139	8 342 074
Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit	95 020			95 020
Département des affaires politiques des Nations Unies	2 935 035			2 935 035
Fonds des Nations Unies pour la population	11 527			11 527
Programme des Nations Unies sur le VIH/sida			107 000	107 000
Royaume-Uni	83 720 643	14 718 858		98 439 501
États-Unis d'Amérique	233 457 001	84 010 000	207 400 000	524 867 001
TOTAL	653 439 092	259 897 973	379 115 080	1 292 452 146

Note: Les contributions incluent 7% de coûts d'appui aux programmes.



Gestion et appui aux opérations



Le personnel du Siège du HCR, basé à Genève, à Budapest, à Copenhague et dans d'autres capitales régionales, veille à ce que l'Organisation s'acquitte de son mandat de manière efficace, cohérente et transparente.

En 2016, les divisions et les bureaux du Siège ont continué à guider et à soutenir les opérations sur le terrain, notamment en assumant les fonctions clés suivantes :

- Élaboration de la doctrine et de la politique générale
- Formulation des orientations stratégiques
- Hiérarchisation et allocation des ressources
- Gestion des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'échelle de l'organisation
- Contrôle financier conformément aux règles et règlements des Nations Unies et du HCR
- Direction de la gestion et du développement de l'organisation
- Suivi, mesure et rédaction de rapports (dont gestion axée sur les résultats)
- Contrôle (inspections, évaluations, enquêtes et audits)
- Gestion de la collecte de fonds et mobilisation des ressources
- Coordination et gestion de la communication et des relations extérieures
- Appui au Comité exécutif et aux autres organes de gouvernance, pour leur permettre d'assumer leurs fonctions de contrôle
- Appui aux relations interorganisations et aux partenariats stratégiques

Outre ses opérations d'envergure nationale ou régionale, le HCR entreprend un éventail de projets et d'activités à caractère mondial, regroupés sous le nom de « programmes globaux ». Destinés à être exécutés sur le terrain, ces programmes sont néanmoins budgétisés et gérés au niveau du Siège.

Les tableaux et les graphiques présentés dans les pages suivantes, montrent les budgets, les dépenses et les contributions volontaires de 2016 pour les Programmes globaux et pour le Siège.

Des informations complémentaires sur les fonctions du Siège sont disponibles sur le site internet Global Focus (<http://reporting.unhcr.org/resources>)

Les camions et les véhicules du HCR sont chargés à bord d'un bac traversant le fleuve Cavalla entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

BUDGETS ET DÉPENSES POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX | USD

ACTIVITÉS	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	
	Budget	Dépenses
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Aides en espèces	400 433	350 879
Solutions durables	2 583 265	2 345 334
Projets liés à l'éducation	11 588 519	10 129 716
Projets liés aux urgences (y compris les stocks)	37 569 827	25 250 770
Projets liés à l'environnement	903 966	837 016
Groupes sectoriels globaux	2 837 882	2 487 004
Projets liés à la santé (y compris VIH et sida, anémie, eau et assainissement)	3 249 705	2 817 836
Projets d'innovation	8 022 708	1 953 781
Projets liés à la protection	3 984 496	3 752 842
Collecte de fonds du secteur privé	98 387 471	94 259 345
Projets liés à l'information publique et aux médias	8 063 937	7 377 410
Femmes, enfants et adolescents réfugiés	6 208 474	4 631 818
Enregistrement, gestion des données et des connaissances	5 314 449	4 983 559
Recherche, évaluation et documentation	340 386	261 194
Réinstallation	22 236 996	13 818 613
Projets liés aux abris	9 674 450	9 480 864
Projets liés à la formation	1 291 785	1 167 805
Divers	3 686 445	3 129 286
	SOUS-TOTAL	226 345 193
		189 035 072
ACTIVITÉS D'APPUI AUX PROGRAMMES		
Direction exécutive et gestion		
Projets d'innovation	1 340 875	1 113 743
Bureau de l'Inspecteur général – activités de terrain	1 512 017	857 385
Section des affaires juridiques – activités de terrain	343 881	295 362
Connectivité pour les réfugiés	2 180 442	691 300
Division des Relations extérieures		
Division des relations extérieures	9 111 461	7 505 116
Collecte du secteur privé (fonds d'investissement et activités)	10 896 774	8 834 531
Division de la Protection internationale		
Division des systèmes d'information et des télécommunications	29 412 546	10 843 957
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	31 323 562	26 961 583
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	10 587 042	9 385 829
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement		
Section de la gestion des capacités dans les situations d'urgence	7 256 640	5 764 336
Section de la sûreté sur le terrain – appui à la sécurité sur le terrain	12 583 785	12 263 736
Gestion de l'approvisionnement – renforcement et appui au terrain	20 557 866	16 234 273
Division de la gestion des ressources humaines		
Soutien global au logement du personnel	1 134 123	439 958
Coûts spéciaux relatifs au personnel	20 256 929	20 129 036
Formation du personnel du HCR	8 665 487	7 433 853
Division de la gestion administrative et financière		
Appui global	392 950	207 407
Audit et service de gestion des partenariats opérationnels	5 000 000	5 000 000
Centre de services globaux (Budapest)		
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	1 594 540	1 536 171
Centre de services globaux de Copenhague		
Division de la Protection internationale	482 456	409 264
Division de la gestion et de l'appui aux programmes	6 263 158	5 234 451
Division des systèmes d'information et des télécommunications	356 902	190 633
Division des Relations extérieures	7 953 040	7 224 354
	SOUS-TOTAL	189 206 476
		148 556 277
TOTAL	415 551 670	337 591 349

BUDGET ET DÉPENSES AU SIÈGE¹ | USDPILIER 1
Programme pour les réfugiés

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	Budget	Dépenses
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION		
Bureau exécutif	4 893 472	4 893 472
Bureau de New York	5 200 046	5 116 476
Bureau de l'Inspecteur général	5 608 832	5 368 711
Section des Affaires juridiques	3 607 621	3 539 903
Bureau du Médiateur	839 420	701 154
Bureau de la déontologie	1 983 792	1 950 166
Gestion des risques au sein de l'entreprise	522 232	491 838
Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation	2 628 996	2 276 210
Service du développement et de la gestion organisationnels	1 816 282	1 782 020
	SOUS-TOTAL	27 100 694
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES		
Bureau du Directeur	3 880 007	3 876 588
Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources	6 827 297	6 827 297
Service de la collecte de fonds du secteur privé	963 074	955 589
Service de gouvernance, de partenariat et de coordination interorganisations	3 062 194	3 062 194
Service des communications et d'information publique	3 883 556	3 883 556
Section des archives et des documents	1 673 313	1 673 313
Service de la coordination interorganisations	1 164 885	1 164 785
Utilisation des technologies numériques	583 456	583 358
Évènements, campagnes et Ambassadeurs de bonne volonté	1 236 625	1 222 279
Contributions aux activités communes des Nations Unies	1 204 809	1 204 809
	SOUS-TOTAL	24 479 217
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE		
Bureau du Directeur	2 258 830	2 147 920
Sections spécialisées	16 242 071	14 625 023
	SOUS-TOTAL	18 500 902
DIVISION DE L'APPUI ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES		
Bureau du Directeur	2 954 171	2 954 171
Sections spécialisées	4 182 032	4 182 032
	SOUS-TOTAL	7 136 202
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT		
Bureau du Directeur	1 714 945	1 493 911
	SOUS-TOTAL	1 714 945
BUREAUX RÉGIONAUX		
Bureau du Directeur pour l'Afrique	11 767 118	11 755 410
Bureau du Directeur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	7 709 417	7 197 874
Bureau du Directeur pour l'Asie et le Pacifique	5 193 937	5 192 570
Bureau du Directeur pour l'Europe à Bruxelles	2 178 478	1 849 438
Bureau du Directeur adjoint pour l'Europe à Genève	3 757 527	3 638 754
Réponse d'urgence pour l'Europe	5 092 528	3 644 984
Bureau du Directeur pour les Amériques	3 046 730	3 037 386
	SOUS-TOTAL	38 745 736
DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Bureau du Directeur et des coûts fixes des technologies de l'information et de la communication	17 103 342	17 037 788
Service des télécommunications et des infrastructures	2 367 128	2 367 128
	SOUS-TOTAL	19 470 470

¹ Inclut les allocations du Budget ordinaire des Nations Unies suivantes : 41 044 664 USD (Budget) et 41 044 664 USD (Dépenses).


 PILIER 1
Programme pour les réfugiés

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	Budget	Dépenses
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES		
Bureau du Directeur	3 982 796	3 432 792
Sections spécialisées	12 681 984	11 556 765
SOUS-TOTAL	16 664 780	14 989 557
DIVISION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE		
Bureau du Contrôleur et Directeur	8 532 365	8 520 744
Services et sections spécialisés	6 124 674	6 060 571
Audit	6 347 201	6 239 744
Division des finances des Nations Unies	1 123 000	1 122 999
Coûts de fonctionnement au Siège (y compris la sécurité et la sûreté au Siège)	14 955 851	14 946 180
SOUS-TOTAL	37 083 091	36 890 238
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (BUDAPEST)		
Groupe de gestion	4 110 535	3 827 857
Bureau du Médiateur	98 717	98 718
Division de la gestion administrative et financière	3 570 871	3 522 623
Division de la gestion des ressources humaines	17 587 144	16 462 608
Division des systèmes d'information et des télécommunications	2 892 862	2 474 580
Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement	6 222 230	5 936 828
SOUS-TOTAL	34 482 359	32 323 213
CENTRE DE SERVICES GLOBAUX (COPENHAGUE)		
Groupe de gestion	4 436 276	4 436 202
SOUS-TOTAL	4 436 276	4 436 202
Conseil du Personnel	1 174 919	1 174 918
TOTAL	230 989 589	221 512 234

DÉPENSES POUR LES PROGRAMMES GLOBAUX ET POUR LE SIÈGE (PILIER 1) | 2012-2016


CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES PROGRAMMES | USD

PILIER 1

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	DONATEURS	Programme pour les réfugiés	TOUS PILIERS	TOTAL
DIVISION DES URGENCES, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'APPROVISIONNEMENT				
Déploiement d'experts de réserve	Conseil danois pour les réfugiés	254 000		254 000
Déploiement d'experts de réserve	Irlande	206 500		206 500
Centre régional de préparation aux situations d'urgence	Japon	119 900		119 900
eCentre du HCR	Japon	219 962		219 962
Réponse et préparation aux situations d'urgence	Luxembourg		329 670	329 670
Déploiement d'experts de réserve	Conseil norvégien pour les réfugiés	1 010 000		1 010 000
Déploiement d'experts de réserve	Suède	366 000		366 000
Déploiement d'experts de réserve	Suisse	2 077 500		2 077 500
Réponse et préparation aux situations d'urgence	Émirats arabes unis		2 562 598	2 562 598
Déploiement d'experts de réserve	Royaume-Uni	196 500		196 500
Gestion de la capacité d'urgence	États-Unis d'Amérique	700 000		700 000
Sûreté et sécurité sur le terrain	États-Unis d'Amérique	1 700 000		1 700 000
Gestion globale du parc de véhicules	Fondation UPS	66 000	21 000	87 000
		SOUS-TOTAL	2 913 269	9 829 630
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Éducation pour tous	Loterie nationale néerlandaise	454 691		454 691
Distinction Nansen pour les réfugiés	Fondation IKEA	100 000		100 000
Communication du service des partenariats privés	Fondation IKEA	20 337		20 337
Sommet mondial sur l'action humanitaire	Japon	21 680		21 680
Distinction Nansen pour les réfugiés	Norvège	100 307		100 307
Déploiement d'experts de réserve	Conseil norvégien pour les réfugiés	182 500		182 500
Distinction Nansen pour les réfugiés	Suisse	221 371		221 371
		SOUS-TOTAL	-	1 100 886
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES				
Groupe sectoriel global de protection	Union européenne	279 224		279 224
		SOUS-TOTAL	-	279 224
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE				
Réinstallation	Australie	3 712 900		3 712 900
Proposition de projet Quartet	Australie	1 091 863		1 091 863
Réinstallation	Canada	7 485 030		7 485 030
Déploiement d'experts en réinstallation	Danemark	516 000		516 000
Groupe sectoriel global de protection	Union européenne	383 219		383 219
Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI)	Allemagne	9 906 218		9 906 218
Établissement et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant	Norvège	911 271		911 271
Éducation supérieure (Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés – DAFI)	Said Foundation	1 077 661		1 077 661
Protection communautaire	Suisse	198 413		198 413
Rapport sur le rôle institutionnel du HCR et son engagement dans les situations de déplacement liées à des catastrophes naturelles ou au changement climatique	Suisse	60 000		60 000
Réinstallation	Royaume-Uni	3 169 443		3 169 443
Projet pour une intégration de qualité – Réinstallation	Royaume-Uni	242 857		242 857
Relocalisation des résidents du camp de Hurriya hors de l'Iraq	Département des affaires politiques des Nations Unies	50 000		50 000
Violence basée sur le genre	Fonds des Nations Unies pour la population	94 795		94 795
Déploiement d'experts en réinstallation	États-Unis d'Amérique	7 140 000		7 140 000
Renforcement de la réinstallation des réfugiés	États-Unis d'Amérique		13 778 000	13 778 000
Projet <i>Safe from the Start</i>	États-Unis d'Amérique	5 470 470		5 470 470
Femmes réfugiées, enfants et adolescents	États-Unis d'Amérique	375 000		375 000
		SOUS-TOTAL	13 778 000	55 663 139





DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	DONATEURS	PILIER 1		TOTAL
		Programme pour les réfugiés	TOUS PILIERS	
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES				
Logiciel pour l'unité des abris	Fondation Autodesk	3 074 450		3 074 450
Eau et assainissement	Fondation Bill et Melinda Gates	177 697		177 697
Projet Sauver les nouveaux-nés	Fondation Bill et Melinda Gates	225 659		225 659
Solutions globales	Danemark	1 700 000		1 700 000
Renforcement des capacités et coordination des programmes d'assistance en espèces, d'abris et de réponse en matière de protection	Union européenne	1 400 698		1 400 698
Déploiement d'expert – Projet Innovation	Fondation IKEA	385 876		385 876
Projet de garantie de crédit pour aider l'accès aux services financiers des réfugiés micro-entrepreneurs	Suède	162 044		162 044
Déploiement d'experts de réserve	Suisse	1 023 651		1 023 651
Déploiement d'experts de réserve	Royaume-Uni	129 000		129 000
Santé publique, VIH et sida	Programme des Nations Unies sur le VIH/sida		1 380 000	1 380 000
Service commun de profilage des déplacés internes	États-Unis d'Amérique	577 586		577 586
Projets relatifs à la santé	États-Unis d'Amérique	600 000		600 000
	SOUS-TOTAL	9 456 661	1 380 000	10 836 661
BUREAU EXÉCUTIF				
Innovation	Fondation IKEA	1 669 117		1 669 117
Éducation dans les situations d'urgence	Royaume-Uni		1 636 325	1 636 325
Recherche, évaluation et documentation	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation		10 000	10 000
Innovation	Fondation des Nations Unies	50 000	293 457	343 457
Recherche, évaluation et documentation	États-Unis d'Amérique	50 000		50 000
Innovation	Fondation UPS	150 770		150 770
Connectivité pour les réfugiés	USA for UNHCR	382 300		382 300
Innovation	Fondation Vodafone	28 767		28 767
	SOUS-TOTAL	2 330 954	1 939 783	4 270 737
PROGRAMMES GLOBAUX				
Ensemble des Programmes globaux	États-Unis d'Amérique		30 500 000	30 500 000
Éducation pour tous	Fondation <i>Education Above All</i> (EAA)	719 847		719 847
	SOUS-TOTAL	719 847	30 500 000	31 219 847
TOTAL		62 689 073	50 511 051	113 200 125

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LE SIÈGE | USD

DIVISIONS/ DÉPARTEMENTS	DONATEURS	PILIER 1		TOTAL
		Programme pour les réfugiés	TOUS PILIERS	
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
	Australie	777 219		777 219
	Japon	2 858		2 858
		SOUS-TOTAL	780 077	-
DIVISION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE				
	Danemark	207 250		207 250
	Norvège	144 300		144 300
	Donateurs privés – Qatar	719 847		719 847
	Royaume-Uni	222 131		222 131
	États-Unis d'Amérique	437 500		437 500
		SOUS-TOTAL	1 731 028	-
DIVISION DE LA GESTION ET DE L'APPUI AUX PROGRAMMES				
	Australie	252 340		252 340
		SOUS-TOTAL	252 340	-
DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION				
	Australie	299 784		299 784
		SOUS-TOTAL	299 784	-
CENTRES DE SERVICES GLOBAUX				
	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	40 000		40 000
	Union européenne	134 475		134 475
	Hongrie		2 537 746	2 537 746
	Donateurs privés – États Unis d'Amérique	44 000		44 000
	Danemark		2 016 891	2 016 891
		SOUS-TOTAL	4 554 637	4 773 111
SIÈGE				
	Allemagne		104 535	104 535
		SOUS-TOTAL	104 535	104 535
BUREAUX RÉGIONAUX				
	Département des affaires politiques (Nations Unies)	50 046		50 046
		SOUS-TOTAL	50 046	-
TOTAL		3 331 750	4 659 172	7 990 922



Sauvegarder les

DANS CE CHAPITRE :

- Assurer la protection des réfugiés
- L'enregistrement et la gestion de l'identité
- La protection dans le contexte des mouvements mixtes
- Au-delà de la détention
- Éliminer l'apatridie
- Répondre aux situations de déplacement interne

Les réalités du déplacement forcé et ses développements en 2016 ont mis en évidence la nécessité d'accorder un appui plus solide et soutenu aux pays de premier asile mais aussi d'intensifier la coopération internationale pour assurer une protection et des solutions dans un délai approprié à tous ceux qui en ont besoin. Cependant, le non-respect des droits de l'homme et de l'état de droit, une mobilité humaine sans précédent, les évolutions géopolitiques et les changements climatiques ont, entre autres facteurs, aggravé les effets des déplacements forcés dans de nombreuses régions et le HCR a été appelé, tout au long de l'année, à exercer son mandat de protection dans des cas où des lois, des politiques et des



© HCR / R. HAKOZAKI

droits fondamentaux

pratiques restrictives étaient adoptées ou renforcées.

Dans le même temps, l'année a été marquée par des progrès notables visant au renforcement du respect des droits des réfugiés. Les pays d'accueil et leurs populations ont continué à démontrer leur profond attachement aux principes de protection des réfugiés. En outre, il a été reconnu, plus largement que jamais, que les défis résultant des déplacements de réfugiés

et des contextes de mouvements mixtes actuels étaient trop complexes et trop onéreux pour que les pays les résolvent seuls. Cette reconnaissance, entre autres facteurs, a conduit à l'adoption en septembre 2016 de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le chapitre *Soutenir l'action du HCR* et le *Glossaire*), dans laquelle les États membres des Nations Unies ont explicitement réaffirmé les droits des réfugiés et des migrants et se sont pleinement engagés à les protéger.

Enregistrement de réfugiés sud-soudanais à Gambella (Éthiopie).

Cette déclaration énonçant des principes clairs, assortie à la volonté exprimée de protéger les droits fondamentaux, intervient à une heure où, en dépit des normes juridiques contraignantes consacrées par le droit international et les législations régionales et nationales, de graves difficultés subsistent pour garantir le respect du régime de la protection internationale des réfugiés dans de nombreux contextes. Si l'année 2016 a été caractérisée par de

nombreux défis en matière de déplacements forcés à travers le monde, elle a également offert des opportunités au HCR.

Ce chapitre détaille l'action menée par le HCR et ses partenaires afin de renforcer et systématiser les interventions visant à protéger les droits des personnes relevant de la compétence de l'organisation : réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et déplacés internes.

Assurer la protection des réfugiés

Le HCR a soutenu les processus législatifs dans plus de 40 pays à travers le monde en 2016 afin d'améliorer les standards de protection pour les réfugiés.

Fin 2016, 17,2 millions de réfugiés relevaient du mandat du HCR et 2,8 millions de personnes étaient en attente d'une décision sur leur demande d'asile, dont la plupart dans des pays développés où le statut de réfugié est généralement établi sur une base individuelle. Près de 130 pays disposent aujourd'hui de lois sur l'asile permettant de mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux et régionaux applicables à la protection des réfugiés. Néanmoins, un nombre significatif de pays accueillant d'importantes populations de réfugiés n'ont pas encore légiféré sur l'asile ou n'ont pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou son Protocole de 1967.

En tant que gardien de la Convention de 1951, ainsi que de la Convention de l'OUA de 1969 (voir le *Glossaire*), le HCR formule des commentaires officiels et fournit une expertise technique afin de faciliter les processus législatifs dans le monde entier. Ceux-ci portent sur un vaste éventail de questions, dont : les critères d'éligibilité à la protection internationale, les droits et garanties en matière de procédures, tels que l'accès au territoire, les procédures d'asile, l'unité et le regroupement familial, la sécurité et la gestion des frontières et le partage des responsabilités concernant l'examen des demandes d'asile.

En 2016, le HCR a soutenu les processus législatifs en cours dans plus de 40 pays pour améliorer les normes de protection des réfugiés. L'organisation a également collaboré avec des institutions publiques chargées de

l'asile pour soutenir et améliorer la qualité et l'efficacité des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR), notamment à travers les initiatives d'assurance qualité au niveau régional et national. En outre, dans le contexte particulier du transfert des responsabilités concernant la DSR aux États, le HCR s'emploie à renforcer la capacité des institutions publiques chargées de statuer sur les demandes d'asile afin de contribuer à la pérennité, à la qualité et à l'efficacité des systèmes nationaux de DSR.

L'organisation intervient également auprès des tribunaux en vue d'assurer une interprétation progressiste et uniforme de la Convention de 1951. En 2016, 21 interventions judiciaires officielles ont été assurées dans 15 juridictions, y compris dans des cours régionales comme la Cour européenne des droits de l'homme et des cours nationales. De plus, le HCR a continué à développer sa coopération avec les juristes en menant des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des avocats, des ONG et des juges, en élaborant des outils et des recommandations juridiques, en finançant des prestataires de services juridiques et en organisant ou en participant à des réunions et des conférences relatives au droit international.

Le HCR collabore également avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies – le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales, l'examen périodique universel (EPU) et les organes de suivi de l'application des traités – pour

compléter et renforcer l'environnement de protection offert aux personnes relevant de sa compétence. En 2016, l'organisation est parvenue à maintenir le taux global d'intégration de ses recommandations dans les observations finales des organes de suivi des traités à hauteur de 65 pour cent. Les thèmes abordés dans les observations du HCR ont porté sur : le principe de non-refoulement, les conditions d'accueil, la détention, l'accès à des procédures de DSR de qualité, l'enregistrement des naissances et l'apatridie.

Tout en reconnaissant la nécessité de répondre à des préoccupations légitimes en matière de sécurité nationale, le HCR s'est préoccupé de voir certains États adopter des mesures dissuasives et des contrôles aux frontières, ainsi que des lois et des politiques restrictives en matière d'asile, ayant un impact sur l'éligibilité à la protection internationale, la cessation de la protection, la limitation des garanties procédurales, la pénalisation pour entrée irrégulière sur le territoire et le droit à l'unité familiale.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
<p>Plaider pour l'adoption ou la révision de lois conformes aux normes internationales</p>	<p>21 interventions judiciaires officielles relatives à l'interprétation et l'application des normes juridiques de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été menées dans 15 juridictions.</p>
<p>Renforcer la collaboration avec les mécanismes de défense des droits de l'homme pour promouvoir et améliorer la protection et la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR</p>	<p>25 rapports sur des pays ont été soumis dans le cadre de l'EPU ainsi que 160 rapports à des organes de suivi des traités.</p> <p>29 exposés oraux sur des pays ont été présentés devant des organes de suivi des traités. Le taux global d'intégration des recommandations du HCR dans les observations finales des organes a atteint 65% en 2016, contre 47% en 2014.</p> <p>Le HCR a étroitement coopéré avec le HCDH pour relever des défis mondiaux en matière de déplacements forcés et de protection internationale, notamment dans le cadre de sa collaboration avec le Conseil des droits de l'homme et les rapporteurs spéciaux.</p> <p>Aux Caraïbes, le HCR s'est servi des recommandations et conclusions des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies pour renforcer son plaidoyer en faveur de l'adhésion à la Convention de 1951 et consolider le fondement juridique de la protection, dans le cadre des Consultations des Caraïbes sur les migrations et des consultations régionales sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil (voir le <i>Glossaire</i>).</p> <p>En Afrique australe, les observations des organes de suivi des traités ont soutenu le plaidoyer de protection du HCR dans la sous-région, en dépit d'une diminution de la présence de l'organisation sur le terrain dans de nombreux pays.</p>
PROCESSUS DE PROTECTION ADÉQUATS	
Amélioration de l'accès et de la qualité des procédures de détermination du statut	
<p>Poursuivre l'élaboration de politiques, de recommandations, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et veiller à leur mise en œuvre</p>	<p>La collaboration en matière de DSR a été renforcée dans les opérations sur le terrain, notamment par la place accordée à la DSR dans la stratégie globale de protection, l'utilisation de modalités de traitement des dossiers efficaces, soucieuses d'équité et de qualité, et, le cas échéant, le transfert aux États de la DSR par le HCR.</p> <p>Des recommandations spécifiques, dont des principes directeurs sur l'éligibilité, des considérations sur la protection et des mises en garde contre le rapatriement forcé, ont été publiées pour l'Afghanistan, El Salvador, le Honduras, la Hongrie, l'Iraq, le Nigéria et la Somalie.</p> <p>Des lignes directrices opérationnelles, juridiques et procédurales sur les normes et procédures d'éligibilité au statut de réfugié ont été communiquées aux opérations sur le terrain, aux gouvernements et aux autres acteurs.</p>
<p>Les opérations du HCR et les gouvernements ont bénéficié de conseils sur la manière d'appréhender les questions de sécurité sans porter atteinte à la protection des réfugiés dans le cadre de la DSR, et particulièrement en ce qui concerne l'exclusion, l'annulation, l'extradition et les questions relatives au caractère civil et humanitaire de l'asile.</p>	



PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
<p>Renforcer la capacité des opérations et du personnel chargé de la DSR, y compris par des déploiements</p>	<p>Un nouveau programme de formation destiné au personnel du HCR chargé des entretiens, essentiellement aux fins de la DSR, de la réinstallation et d'autres activités de protection a été finalisé et mis en œuvre à travers un programme pilote de formation des formateurs auprès de 14 agents du HCR qui animeront le programme à l'avenir. Un programme de formation spécifique a également été conduit auprès de 35 agents, examinateurs et superviseurs chargés de la DSR au Kenya.</p> <p>Le personnel du HCR chargé de la DSR a bénéficié d'une formation sur les informations relatives aux pays d'origine (COI), notamment au moyen du nouveau module de formation en ligne sur les COI.</p> <p>Des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR ont été appuyées par le déploiement de 7 experts.</p> <p>Des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont 3 sessions du programme de formation à la DSR, ont bénéficié à 90 agents du HCR travaillant dans des domaines comme l'enregistrement, la DSR et la réinstallation.</p>
<p>Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations actualisées sur les pays d'origine (COI)</p>	<p>Pour combler les lacunes identifiées, des informations sur les principaux pays d'origine ont été recueillies et publiées.</p> <p>Le site du HCR « Refworld » rassemblant des informations sur les pays d'origine, ainsi que des documents juridiques et stratégiques, a été régulièrement actualisé régulièrement et son contenu enrichi.</p>

L'enregistrement et la gestion de l'identité

Consigner, vérifier et actualiser les renseignements relatifs à l'identité des personnes relevant de sa compétence est l'une des activités fondamentales du HCR. Il est essentiel de rétablir et de préserver l'identité des réfugiés afin d'assurer leur protection et leur apporter des solutions. Les bases de données permettent à l'organisation de promouvoir l'accès aux droits et de faciliter la protection et de proposer des solutions durables. Les outils et les processus améliorent également l'intégrité des interventions du HCR en réduisant les possibilités de fraude, la duplication de l'assistance, l'usurpation d'identité et les enregistrements multiples. L'enregistrement permet de fournir des chiffres concis et de disposer d'informations détaillées sur les populations, servant de base pour planifier, offrir un soutien adéquat et approprié, et cela bien souvent pendant des années, voire des décennies.

En 2016, le HCR a entrepris 19 campagnes de vérification des données d'enregistrement et déployé des spécialistes afin d'appuyer des campagnes d'enregistrement de plus grande envergure menées au Cameroun, au Kenya et

au Niger, ainsi qu'à procéder à l'enregistrement d'urgence en Éthiopie, en Grèce et en Ouganda. Une importante mise à jour du système d'enregistrement et de gestion de la base de données, *proGres in Partnership*, a été diffusée en août 2016 et utilisée dans 15 opérations par le HCR, ses partenaires et les autorités des pays d'accueil, permettant d'harmoniser les pratiques d'enregistrement et de gestion des cas.

Le HCR a continué en 2016 à renforcer ses capacités de gestion liées à l'enregistrement et l'identité par le développement et le déploiement d'outils biométriques. Ses deux principaux systèmes biométriques, le « système biométrique de gestion de l'identité » (BIMS) et IrisGuard géraient plus de 3,2 millions d'enregistrements biométriques dans le monde à la fin de l'année 2016. Parmi d'autres applications, ces systèmes permettent au HCR et à ses partenaires de vérifier l'identité des bénéficiaires aux points de distribution, ce qui assure une distribution plus sûre et plus rapide de l'assistance, et permettent aux réfugiés, dépourvus de carte, de réaliser des transactions dans des distributeurs automatiques de billets

et des achats dans certains points de vente. Le système BIMS est aujourd'hui utilisé dans 24 opérations, alors qu'*IrisGuard* est en service dans la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Le HCR entend étendre ses capacités biométriques à 75 pays d'ici à 2020.

En collaboration avec les principaux gouvernements et acteurs humanitaires, le HCR a étudié les possibilités qui s'offraient en matière de partage des données et d'interopérabilité des systèmes, en s'inspirant

de la « politique en matière de protection des données des personnes relevant de la compétence du HCR ». Conscient du caractère sensible des données biométriques, le HCR a continué à élaborer des directives et des outils afin de garantir une cohérence dans la collecte, le stockage et l'utilisation de ces données, aussi bien au niveau interne qu'externe, tout en assurant un niveau élevé de sécurité et de protection des données pour les personnes relevant de sa compétence.

La protection dans le contexte des mouvements mixtes

Les réfugiés et les migrants empruntent régulièrement des itinéraires et moyens similaires pour rejoindre leur destination. Lorsqu'ils ne peuvent entrer régulièrement sur le territoire d'un État, ils ont parfois recours à d'autres méthodes, en ayant par exemple recours à des passeurs ou en entreprenant des périples dangereux en mer ou sur terre, augmentant ainsi leur exposition à certains risques tels que la traite, les tortures, les violences, les violences sexuelles et de genre et autres atteintes aux droits de l'homme. En 2016, plus de 5 000 personnes ont péri ou ont été portées disparues en mer Méditerranée, un chiffre édifiant sur la réalité de ces dangers.

Souhaitant encourager les États à prendre en compte des besoins de protection dans la gestion des mouvements mixtes, le HCR a actualisé son « Plan d'action en dix points » (voir le *Glossaire*) sur la protection des réfugiés et les mouvements mixtes, et qui contient plus d'une centaine d'outils concrets et d'exemples de bonnes pratiques, pour aider les États et d'autres acteurs à gérer les mouvements mixtes complexes. Des interventions spécifiques, comme la collaboration avec le Secrétariat

régional sur les migrations mixtes et l'Initiative pour l'observation des mouvements mixtes, ont également contribué à l'élaboration d'approches régionales pour répondre aux mouvements mixtes irréguliers.

Le HCR a poursuivi sa collaboration avec les acteurs concernés afin de faciliter la compréhension sur la nécessité de protéger les réfugiés dans un contexte de mouvements mixtes, et de promouvoir des systèmes de gestion des migrations attentifs aux besoins de protection, facilitant l'accès à l'asile et à la protection. Le HCR a participé à d'importants forums mondiaux sur les migrations internationales, y compris le groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement, et a poursuivi sa collaboration à titre bilatéral ou multilatéral avec le HCDH, l'OIM, l'OIT et l'ONU DC, ainsi qu'avec des partenaires non gouvernementaux. Des initiatives spécifiques de lutte contre la traite des êtres humains ont été menées en collaboration avec l'OIM et dans le cadre du groupe de coordination interinstitutionnel sur la traite des personnes.

Au-delà de la détention

L'objectif du HCR est de mettre un terme aux pratiques répandues consistant à placer en détention les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres personnes relevant de son mandat de protection. L'organisation reste très préoccupée par le placement en détention systématique des demandeurs d'asile dans certains contextes, notant que ces détentions sont souvent prolongées et leurs conditions ne répondent pas aux normes internationales.

Le placement systématique en détention des demandeurs d'asile et des migrants représente un défi de plus en plus important sur le plan des droits de l'homme. Les nombreuses années de travaux et de recherches du HCR sur cette question démontrent que la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés est préjudiciable, coûteuse, et, surtout, moins efficace que les mesures alternatives.

La détention a des conséquences désastreuses pour les individus, ainsi que pour leur famille et leur communauté, et est extrêmement coûteuse pour les États. Les gouvernements disposent d'autres alternatives pour gérer leurs régimes d'asile et d'immigration mais elles restent encore sous-exploitées.

La stratégie globale du HCR, « Au-delà de la détention (2014-2019) », vise trois objectifs

principaux : mettre fin à la détention des enfants, veiller à ce que des alternatives à la détention soient prévues dans la législation et mises en œuvre dans la pratique, et garantir des conditions de détention conformes aux normes internationales. En partenariat avec les États et les organisations de la société civile, la stratégie a été mise en œuvre dans 19 pays prioritaires, à savoir : l'Afrique du Sud, la Belgique, le Botswana, la Bulgarie, le Canada, les États-Unis, l'Ex-République yougoslave de Macédoine, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, la Lituanie, la Malaisie, Malte, le Mexique, le Royaume-Uni, la Tchéquie, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe.

En 2016, les progrès et les réalisations obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie globale ont été présentés dans deux rapports, un rapport initial et un rapport d'avancement, s'appuyant sur les informations recueillies par le HCR dans les pays ciblés et reposant sur un dialogue régulier avec les acteurs concernés. Ces synthèses visent à guider les décideurs et les praticiens dans l'identification et la rectification d'éventuelles défaillances dans les cadres nationaux régissant la détention, et à faciliter l'élaboration des politiques. Des informations supplémentaires sur la mise en œuvre de la stratégie globale sont disponibles à l'adresse internet www.unhcr.org/detention.

La mise en œuvre de la stratégie globale du HCR « Au-delà de la détention (2014-2019) » a permis de :

Diminuer de 14% le nombre d'enfants détenus dans les pays ciblés.

Augmenter de 22% les activités de contrôle des conditions de détention dans les pays ciblés.

Adopter de nouvelles législations visant à éliminer la détention d'enfants pour des raisons liées à l'immigration dans **4 pays**.

Appliquer des mesures offrant des alternatives à la détention dans **5 pays**.



© HCR / M. LABAN

La famille Elsanis, une famille rom du Kosovo qui vit au Monténégro, a récemment obtenu des papiers d'identité et ne court plus le risque de devenir apatride.

Éliminer l'apatridie

Les apatrides sont considérés comme n'étant les ressortissants d'aucun État en vertu de leur législation. Près de 10 millions de personnes étaient estimées apatrides en 2016. Cependant, d'après les données rapportées par les gouvernements et communiquées au HCR, il y avait 3,2 millions d'apatrides dans 74 pays.

Conformément à la campagne #J'appartiens (*#IBelong*), lancée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, des progrès considérables ont été accomplis en 2016 au niveau de la sensibilisation sur la situation des apatrides mais aussi à travers des résultats concrets en matière de prévention et de réduction de l'apatridie. Trois États – la Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone – ont adhéré aux deux conventions sur l'apatridie, portant respectivement à 89 et 68 le nombre d'États parties aux Conventions de 1954 et de 1961.

Au cours de l'année 2016, 60 800 apatrides ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité. De nombreux pays prennent actuellement des mesures importantes pour accorder la

nationalité aux apatrides. Par exemple, le Gouvernement du Kenya a entrepris de délivrer des titres de citoyenneté aux membres de la communauté makondé, un groupe ethnique minoritaire présent depuis des générations sur le territoire mais dépourvu de nationalité, après avoir reconnu officiellement le peuple makondé comme le 43^e groupe ethnique du pays.

Un exercice d'enregistrement entrepris par le HCR et les Gouvernements indonésien et philippin a permis à plus de 4 000 personnes d'ascendance indonésienne résidant aux Philippines de confirmer leur nationalité philippine et/ou indonésienne, portant à plus de 8 700 le nombre de cas d'apatridie résolus dans le cadre de ce projet.

En Thaïlande, de nouvelles lois ont permis d'assouplir les critères d'éligibilité à la nationalité pour les apatrides, et 80 000 enfants devraient bénéficier de cette nouvelle mesure. En Côte d'Ivoire, environ 6 000 apatrides ont acquis la nationalité ivoirienne en 2016 grâce à la procédure d'acquisition de la nationalité par

Au moins 60 800 apatrides ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.

La Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone ont adhéré aux deux Conventions sur l'apatridie en 2016.

déclaration mise en place par l'État, et des milliers d'autres demandes sont en attente.

Les réformes nationales entreprises en 2016 ont permis de progresser pour la prévention de l'apatridie. Le Gouvernement de la Norvège a publié en octobre 2016 une nouvelle politique en matière d'immigration, autorisant tous les enfants apatrides nés dans le pays à solliciter la nationalité norvégienne et à l'acquérir. Le HCR et ses partenaires de la société civile ont aidé Madagascar à amender sa loi sur la nationalité, permettant aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes. Néanmoins, au niveau global, 26 pays conservent des discriminations fondées sur le genre dans leurs lois sur la nationalité et le HCR continue de soutenir les gouvernements dans leurs efforts pour éliminer ce type de discrimination.

L'organisation a également appuyé les gouvernements afin d'instituer des procédures de détermination du statut d'apatride ou pour améliorer les procédures existantes. Des évolutions remarquables ont été observées dans la région des Amériques, où le Brésil et l'Équateur ont tous deux adopté en 2016 de nouvelles lois accordant aux apatrides un permis de séjour temporaire, permettant de mettre en place une procédure de reconnaissance du statut d'apatride et facilitant leur naturalisation.

En 2016, le HCR a renforcé ses partenariats pour lutter contre l'apatridie. Conjointement avec l'UNICEF et avec le soutien d'un

groupe divers d'ONG, l'organisation a lancé une nouvelle coalition pour « garantir le droit de chaque enfant à une nationalité ». À compter de 2017, la coalition mettra en œuvre des stratégies conjointes dans un certain nombre de pays prioritaires. Le HCR a étroitement collaboré à « l'initiative d'identification pour le développement (ID4D) » de la Banque mondiale, afin d'assurer la prise en compte des personnes relevant de sa compétence dans les efforts nationaux destinés à améliorer l'accès à l'identité juridique, y compris l'enregistrement des naissances, conformément aux objectifs de développement durable – SDG 16.9.

Les États membres du groupe des « Amis de la campagne pour mettre fin à l'apatridie » ont mené plusieurs initiatives diplomatiques en 2016, présentant notamment une résolution sur « Le droit à une nationalité : égalité des droits en matière de nationalité pour les femmes, en droit et en pratique », résolution qui a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme. Grâce en grande partie aux efforts coordonnés des États et de la société civile, plus de 70 recommandations relatives à l'apatridie ont été formulées lors des sessions de l'EPU organisées en 2016.

En dépit de ces évolutions positives, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer la réalisation des objectifs de la campagne *#J'appartiens (#IBelong)*. L'année 2017 sera une étape déterminante pour mesurer les progrès accomplis pour chacune des 10 actions décrites dans le plan d'action global pour mettre fin à l'apatridie.

PRINCIPAUX DOMAINES
D'INTERVENTION EN 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016

SOLUTIONS DURABLES

Plus grande réduction des cas d'apatridie

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité

Au moins 60 800 apatrides ont acquis une nationalité ou obtenu confirmation de leur nationalité.

En Malaisie, 870 individus ont acquis la nationalité en 2016, avec l'appui d'un partenaire du HCR assurant des services parajuridiques ; au total, plus de 1 400 cas d'apatridie ont ainsi été résolus entre 2014 et 2016.

Aux Philippines, plus de 4 000 personnes ont obtenu confirmation de leur nationalité philippine et/ou indonésienne au cours de l'année.

Au Tadjikistan, près de 7 500 personnes ont obtenu confirmation de leur nationalité.

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

Lois et politiques élaborées ou renforcées

Plaider auprès des gouvernements, et leur délivrer des conseils techniques en vue de réformer les lois sur la nationalité, d'introduire ou d'améliorer les procédures de détermination du statut d'apatride, et de rédiger des politiques et des procédures pour combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie

Un document sur les bonnes pratiques, intitulé « Instituer des procédures de détermination du statut d'apatride pour protéger les apatrides » a été publié, sur la base de l'action 6 du « Plan d'action global pour mettre fin à l'apatridie : 2014-2024 ».

Dans l'État plurinational de Bolivie, le Gouvernement a adopté en mars 2016 une résolution destinée à faciliter la naturalisation des réfugiés et des personnes apatrides. La résolution a supprimé toute obligation quant à la durée minimale de résidence et a réduit considérablement les frais.

Au Costa Rica, une procédure de détermination du statut d'apatride a été instituée en avril 2016 et est entrée en vigueur en octobre 2016.

En Grèce, une nouvelle loi, reconnaissant le Service de l'asile comme compétent pour appliquer la Convention de 1954, a été adoptée en avril 2016. Un décret présidentiel devait préciser les procédures à suivre pour déterminer le statut d'apatride.

Recommander et offrir des conseils techniques aux gouvernements afin d'éliminer les discriminations fondées sur le genre de leurs lois sur la nationalité

Au moins 8 États, dont le Libéria et Madagascar, ont été supporté pour introduire l'égalité des genres dans leurs lois sur la nationalité.

Instruments internationaux et régionaux : adhésions, ratifications ou renforcement

Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie

Il y a eu 6 adhésions aux conventions sur l'apatridie en 2016 ; la Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone ont adhéré aux deux Conventions.

Le projet de protocole de l'Union africaine sur le « Droit à une nationalité en Afrique » a été soumis pour examen aux Comités techniques spécialisés de l'Union africaine.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) a adopté une résolution appelant les pays de la CDA à prendre les mesures nécessaires pour adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961, et à réviser et amender, le cas échéant, leurs dispositions législatives en matière de nationalité.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la Ligue des États arabes et le HCR ont conjointement rédigé des recommandations destinées à faciliter l'enregistrement universel des naissances, à renforcer les capacités des systèmes d'enregistrement des données d'état civil et d'établissement des statistiques correspondantes, et à veiller à la conformité des lois sur la nationalité de la région aux normes internationales.

Un nouveau réseau d'organisations de la société civile, le « *Statelessness Network Asia Pacific* », a été lancé en novembre 2016 pour compléter les réseaux régionaux existants aux Amériques, en Europe et ailleurs. L'objectif du réseau est de développer la coopération entre plus de 40 acteurs de la société civile et de renforcer leurs capacités, en vue de mettre fin à l'apatridie dans la région.

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

Améliorer l'identification des apatrides

Améliorer la connaissance sur les populations apatrides, leur situation et les solutions possibles

Des études et des enquêtes ont été réalisées dans 6 États, dont l'Autriche et la Côte d'Ivoire.

Des données statistiques sur 74 pays étaient disponibles.

Des habitants de la région de Louhansk (Ukraine), emportent des matériaux de construction distribués par le HCR pour réparer leur maison, qui a subi de lourds dégâts en raison du conflit.



© HCR / A. CHERKASHINA

Répondre aux situations de déplacement interne

Depuis 2011, les conflits et la violence ont entraîné l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. L'un des principaux objectifs du HCR est d'appuyer les États, en partenariat avec le rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur propre pays et d'autres acteurs clés, à élaborer et à mettre en œuvre des cadres législatifs et institutionnels pour prévenir les déplacements internes, y répondre, et faciliter la recherche de solutions pour les personnes déplacées.

En 2016, le HCR a publié des directives opérationnelles sur son engagement dans les situations de déplacement interne, dans le cadre de réponses coordonnées. L'organisation a également publié une « Note interne sur les évacuations humanitaires dans les situations de violence et de conflit armé ». S'inspirant des lignes directrices préexistantes, ainsi que des enseignements tirés et des outils élaborés par le HCR et ses partenaires, la note expose les principaux éléments opérationnels et de protection, y compris les normes minimales pour la mise en œuvre d'évacuations humanitaires à

l'intérieur des pays, dans les situations de violence et de conflit armé où la vie d'individus et de groupes est menacée par un danger immédiat.

L'action du HCR en faveur des déplacés internes dans les situations de conflit reste centrée sur une approche sectorielle interorganisations. En qualité de chef de file des groupes sectoriels de la protection, des abris et de la coordination et gestion des camps (CCCM), le HCR fournit des conseils appropriés et des directives interorganisations, appuie les groupes sectoriels de chaque pays et renforce les capacités à l'échelle nationale et globale.

Le HCR est l'organisation responsable du groupe sectoriel de la protection. En 2016, le **groupe sectoriel global de la protection (GPC)** a appuyé et conseillé 35 groupes sectoriels de la protection et mécanismes assimilés, dont 25 présidés ou coprésidés par le HCR. La politique de protection élaborée par le GPC a été adoptée par le Comité permanent interorganisations. Le GPC a également communiqué des lignes directrices sur l'élaboration de stratégies de

protection aux équipes de pays pour l'action humanitaire et a publié un examen des mesures prises en 2016 pour renforcer le rôle central de la protection, dont une compilation de bonnes pratiques. Le HCR et le rapporteur spécial sur les droits des personnes déplacées dans leur pays ont coprésidé le groupe de travail du GPC sur les lois et les politiques et ont créé une base de données sur les lois et les politiques nationales et régionales relatives aux déplacés internes.

Le **groupe sectoriel global des abris (GSC)** est conduit par le HCR dans les situations de conflit et par la FICR en cas de catastrophe naturelle. En 2016, le GSC a soutenu 26 groupes sectoriels de pays ou mécanismes assimilés, dont 12 conduits par le HCR. Le HCR a offert des services en matière de coordination à quelque 380 partenaires, lesquels ont fourni des abris et des articles non alimentaires à 9 millions de personnes.

Le GSC a continué d'œuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie du groupe sectoriel global des abris (2013-2017). Le personnel du GSC a entrepris des missions pour aider les groupes sectoriels nationaux et assurer une coordination prévisible et cohérente du groupe en attente de capacités à plus long terme. En 2016, le GSC a élargi son réseau de coordinateurs de groupe sectoriel avec des experts qualifiés susceptibles d'être déployés pour renforcer les capacités et délivrer des formations.

Le **groupe sectoriel global de la coordination et de la gestion des camps (CCCM)**, conduit par le HCR dans les situations de conflit et par l'OIM en cas de catastrophe naturelle, a soutenu des opérations de terrain répondant à des situations de déplacement interne, élaboré

des outils et des instructions techniques, consolidé les systèmes de gestion de l'information et assuré un renforcement des capacités. La gestion des données démographiques, ainsi que la collecte et l'analyse de ces données, sont au centre du travail du groupe sectoriel, et le groupe sectoriel global de CCCM encourage des partenariats étroits avec les acteurs nationaux et les gouvernements.

En 2016, le HCR a présidé ou coprésidé 10 groupes sectoriels de pays en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq, au Myanmar, au Nigéria, Pakistan, au Soudan du Sud, au Tchad, en Turquie, et dans le cadre de l'assistance transfrontalière à la République arabe syrienne (Syrie), et au Yémen. Afin d'améliorer sa structure de gouvernance, le groupe sectoriel global de CCCM a constitué un groupe consultatif stratégique avec la participation d'ACTED, du Conseil danois pour les réfugiés (DRC), du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et de la Fédération luthérienne mondiale (LWF). Une stratégie à cinq ans a également été finalisée pour le groupe sectoriel.

Afin de renforcer la capacité des gestionnaires de camps et d'autres acteurs humanitaires intervenant sur le terrain, le groupe sectoriel global de CCCM a développé un programme de formation en ligne sur la gestion des camps, lancé à titre expérimental dans certaines opérations à la fin de l'année 2016. Une méthodologie de suivi systématique des sites a également été élaborée et mise en œuvre dans un certain nombre d'opérations pour recueillir des informations essentielles au sujet des communautés déplacées, aux fins du suivi, de l'analyse et de l'orientation des réponses humanitaires.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE	
Lois et politiques élaborées ou renforcées	
<p>Plaider pour l'élaboration ou la promotion d'un cadre normatif sur les déplacés internes</p>	<p>Le Mali et Sri Lanka ont été appuyés pour élaborer des politiques et des lois relatives aux déplacés internes. Au Sri Lanka, le HCR et le PNUD ont conjointement contribué à l'élaboration d'une politique nationale sur les solutions pour les déplacés internes, adoptée par le Gouvernement en août 2016.</p> <p>La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (dite Convention de Kampala) a été signée par 40 pays et ratifiée par 25 des 54 États membres de l'Union africaine.</p> <p>Une étude sur la collaboration du HCR avec les institutions nationales des droits de l'homme pour la protection des déplacés internes a été publiée, offrant une vue d'ensemble de l'engagement opérationnel du HCR avec ces institutions par le passé et des enseignements qui en ont été tirés, afin de promouvoir une coordination plus efficace à l'avenir.</p>



L'AIDE EN ESPÈCES POUR LES DÉPLACÉS INTERNES

En 2016, les plus importants programmes d'aide financière aux déplacés internes ont été mis en œuvre par le HCR en Iraq, au Niger, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. En Iraq, le HCR a mis en œuvre à titre expérimental un système de transfert d'argent mobile afin de fournir une assistance sûre et fiable et garantissant un suivi approprié ainsi qu'une collecte d'informations adéquates. Ce système a permis de distribuer une aide en espèces à usages multiples à près de 270 familles de déplacés internes et 250 familles de réfugiés, ainsi qu'une aide en espèces saisonnière à 2 300 déplacés internes et

membres de communautés hôtes. Les personnes éligibles à cette aide ont été préalablement inscrites et ont reçu une carte SIM gérant un porte-monnaie électronique enregistré à leur nom. Les familles ont été informées par SMS de la mise à disposition de leur allocation dans plus de 2 000 points de retrait à travers l'Iraq. La solution du transfert d'argent mobile a également remédié aux problèmes posés par la nécessité de trouver des dispositifs de transfert d'argent accessibles dans tout le pays. Le HCR prévoit d'étendre l'utilisation de ce modèle à l'ensemble de l'Iraq en 2017.

Des enfants sud-soudanais réfugiés arrivent seuls en République centrafricaine

D'après un article d'actualité du HCR.
9 juin 2016

Semo et Seto Abu, des jumeaux handicapés âgés de 10 ans, ont quitté leur foyer au Soudan du Sud et ont trouvé refuge sur le site d'Abossi à Bambouti, en République centrafricaine.

BAMBOUTI, République centrafricaine |

Chez eux, au Soudan du Sud, des prêtres aidaient Semo et Seto Abu, des jumeaux handicapés âgés de 10 ans qui ont du mal à marcher et à prendre soin d'eux. La guerre civile les a toutefois obligés à fuir en République centrafricaine, où ils se trouvent dans une situation désespérée.

« Des gens armés ont attaqué mon village à Source Yubu en novembre. Nous avons fui et passé plusieurs jours sur la route, avant d'arriver enfin ici, où un ami de la famille nous a accueillis », explique Semo. Les frères ont abouti à Bambouti, un petit groupe de villages dans l'est de la République centrafricaine, où résident aujourd'hui plus de 10 000 réfugiés sud-soudanais.

Leur père est décédé l'année dernière d'une morsure de serpent alors qu'il travaillait dans ses champs. L'Armée de résistance du Seigneur, une milice qui terrorise des régions entières au Soudan du Sud, a kidnappé leur mère trois ans plus tôt.

Ici, à Bambouti, les jumeaux ont eu la chance de tomber sur Jules Sabu, un vieil ami de leurs parents, qui les a accueillis dans son modeste abri de réfugié et qui s'occupe d'eux, en plus de ses sept enfants.

« Au Soudan du Sud, des prêtres nous aidaient ; ils nous avaient envoyés à l'école et nous avaient donné des tricycles », dit Seto, manifestement bouleversé par le souvenir du fauteuil roulant spécialement adapté qu'il utilisait pour se déplacer. « J'aimerais pouvoir retourner à l'école. »

Cependant, la dernière école à accueillir des élèves ici à Bambouti a été détruite pendant la guerre civile en République centrafricaine en 2002. De même, il n'y a pas de médecins ou de structures de soins, pas de marchés importants, très peu d'eau potable, presque aucune représentation du gouvernement ou des organisations humanitaires et pas de tricycles pour les jumeaux.



© HCR / P. NTEMGWA

La population ici était peut-être de 950 personnes. La multiplication par dix du nombre de résidents depuis l'arrivée des réfugiés pèse très lourdement sur les ressources locales ; les enfants vulnérables comme Semo et Seto sont les plus touchés.

« La présence de plusieurs mineurs non accompagnés parmi les réfugiés à Bambouti suscite une vive inquiétude », dit Lazare Kouassi Etien, le Représentant du HCR en République centrafricaine.

À partir de mi-juin, nous enregistrons et recenserons ces réfugiés de façon plus complète et nous déterminerons les familles de Bambouti qui peuvent les accueillir. Nous travaillerons au regroupement des familles, dès que les conditions de sécurité se seront améliorées au Soudan du Sud. »

La principale guerre civile du Soudan du Sud a éclaté en décembre 2013 et s'est conclue par un accord de paix en août 2015. Cependant, une série de conflits de plus petite échelle continuent aujourd'hui, comme celui dans l'État de l'Equatoria occidental qui a fait fuir les réfugiés à Bambouti.

Lors d'une mission d'évaluation rapide à Bambouti en mai, le personnel du HCR s'est entretenu avec 10 enfants non accompagnés

ou vulnérables parmi la population de réfugiés. Le recensement plus complet qui sera terminé en juin pourrait en découvrir bien plus.

Les frères Wenya, 10 ans, et Essem, 12 ans, ont été séparés de leurs quatre frères et sœurs plus âgés lorsqu'ils ont fui les combats en novembre près de Source Yubu, où ils vivaient au Soudan du Sud. Leurs parents sont morts et, à Bambouti, c'est leur tante Antunta qui s'occupe d'eux. « Le HCR nous a donné quelques articles ménagers comme des couvertures et des casseroles, ainsi que des bêches afin que nous puissions commencer à cultiver la terre pour nourrir les enfants, dit-elle. Ils ne peuvent plus aller à l'école et cela les embête beaucoup. »

Les organisations humanitaires luttent pour collecter des fonds afin de répondre aux besoins même essentiels en eau, nourriture, abris et soins médicaux d'urgence des 2,4 millions de Sud-Soudanais déracinés par le conflit. Mais Susan Aminisa, 10 ans, dont les parents sont morts dans les combats de novembre à Source Yubu, dit que sa priorité est de retourner à l'école, même si elle manque de nourriture et d'eau potable chaque jour et si elle vit dans un abri de fortune. « J'aimerais que nous puissions continuer d'aller à l'école pour pouvoir subvenir à nos propres besoins plus tard », explique-t-elle. « J'aimerais être institutrice pour pouvoir enseigner à d'autres enfants démunis. »



Apporter une

DANS CE CHAPITRE :

- Préparation et réponse aux situations d'urgence
- Lutte contre la violence sexuelle et de genre
- Élargissement de l'utilisation des interventions d'aide en espèces
- Prise en charge des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR

Des situations complexes, prolongées, et des conflits récurrents ont continué à provoquer des déplacements internes et transfrontaliers en 2016. Les déclarations d'état d'urgence de niveau 3, à l'échelle du système, du Comité permanent interorganisations (IASC) pour l'Iraq, la République arabe syrienne (Syrie) et le Yémen, sont demeurées en vigueur, ainsi que les 6 déclarations d'état d'urgence du HCR, concernant l'intérieur du Yémen, les situations



© HCR / A. NASRULLAH

aide vitale

au Burundi, en Iraq, au Nigéria, au Soudan du Sud et en Syrie.

À la fin de l'année, plus de 20 opérations du HCR dans des pays répondaient à des déplacements massifs, touchant des réfugiés ou des déplacés internes. En 2016, l'organisation a par ailleurs désactivé six déclarations d'état d'urgence, concernant la République centrafricaine, le Myanmar,

l'Ouganda (uniquement pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo), l'Ukraine, Djibouti et la Somalie dans le cadre de la situation au Yémen, et la situation en Europe.

Tout en améliorant sa préparation aux situations d'urgence, le HCR a fourni un personnel qualifié et un appui matériel pour protéger et aider les personnes relevant de sa

Au Kenya, des villageoises des zones touchées par la sécheresse rentrent chez elles avec des jerrycans distribués par le HCR.

compétence, ainsi que pour renforcer l'exécution et la coordination des opérations dans les pays qui connaissaient des situations de déplacement nouvelles ou qui se sont détériorées.

L'organisation a pris des mesures pour lutter (prévention et réponse) contre la violence sexuelle et de genre, et a déployé ses efforts pour assister les personnes relevant de sa compétence et ce, dès le début des situations

d'urgence. Des articles de première nécessité, d'une valeur supérieure à 63 millions de dollars, ont été distribués aux personnes ayant des besoins spécifiques dans 31 pays. En outre, les programmes d'aide en espèces du HCR ont excédé 680 millions de dollars en 2016, complétant les différentes interventions menées par l'organisation dans des secteurs tels que les abris et la santé pour répondre aux besoins essentiels.

Répondre aux situations d'urgence

Préparation aux situations d'urgence

Plus de 1 800 membres du personnel, partenaires et autres intervenants ont été formés à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence en 2016

L'approche du HCR en matière de préparation aux situations d'urgence est fondée sur des évaluations rigoureuses des risques, sur une planification collaborative et locale, ainsi que sur les droits, la dignité et les besoins de protection des personnes relevant de sa compétence. En 2016, l'organisation a travaillé avec ses partenaires et d'autres intervenants pour mettre en place des mesures de préparation efficaces dans chaque secteur, développer les capacités de réponse existantes, préserver et renforcer la place centrale de la protection tout en intégrant et traitant les questions transversales par une programmation de qualité.

En 2016, le HCR a introduit la liste d'alerte pour la préparation aux situations d'urgence (HALEP), qui constitue un outil de diagnostic essentiel pour l'alerte précoce, le suivi des risques de déplacements actuels ou éventuels et l'évaluation de la capacité de préparation et de réponse des opérations du HCR. Plus de 40 opérations ont utilisé la liste HALEP en 2016 pour évaluer les risques et développer des plans d'urgence.

L'organisation a continué à délivrer des formations, des conseils et à développer des

outils afin d'améliorer la préparation et renforcer la capacité de réponse locale. Plus de 1 800 membres du personnel, partenaires et autres acteurs ont bénéficié de formations sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence en 2016. En outre, une équipe dédiée aux urgences a été constituée au Siège afin de guider et soutenir les opérations de terrain dans les pays risquant tout particulièrement de connaître une nouvelle situation de déplacement ou une dégradation de la situation existante.

La capacité d'approvisionnement a été renforcée par le prépositionnement d'articles de première nécessité à proximité des « points sensibles » et par l'augmentation des moyens logistiques, permettant de répondre aux besoins opérationnels beaucoup plus rapidement. Le HCR a aussi activement participé à l'initiative *Ready to Respond*, travaillant aux côtés de DFID, OCHA, du PAM et de l'UNICEF pour améliorer les capacités de réponse d'urgence, renforcer la cohérence interorganisations dans l'action humanitaire et réaliser des gains d'efficacité à plus long terme.



© MBE / M. HUDAIR

De jeunes déplacés yéménites, à Sirwah, dans le gouvernorat de Ma'rib.

Réponse d'urgence

Le déploiement rapide d'un personnel qualifié joue un rôle décisif dans la réponse d'urgence initiale du HCR. Plus de 370 déploiements ont été assurés en 2016 appuyant 31 opérations-pays, notamment en Ouganda pour répondre à l'afflux de réfugiés en provenance du Soudan du Sud, ainsi qu'en Grèce, en Iraq, au Niger et au Nigéria. L'organisation a conservé, des équipes multifonctionnelles de réserve pouvant être mobilisées dans les plus brefs délais, encadrées par des coordonnateurs principaux des interventions d'urgence. De nouvelles listes fonctionnelles ont été créées pour les ressources humaines, l'approvisionnement et les programmes. En outre, les partenaires de réserve du HCR ont déployés du personnel spécialisé dans les opérations d'urgence, permettant d'élargir la portée de l'action humanitaire et renforcer la coordination. Plus de 40 pour cent des déploiements d'urgence en 2016 ont été effectués à travers des partenariats de réserve.

Classification des situations d'urgence

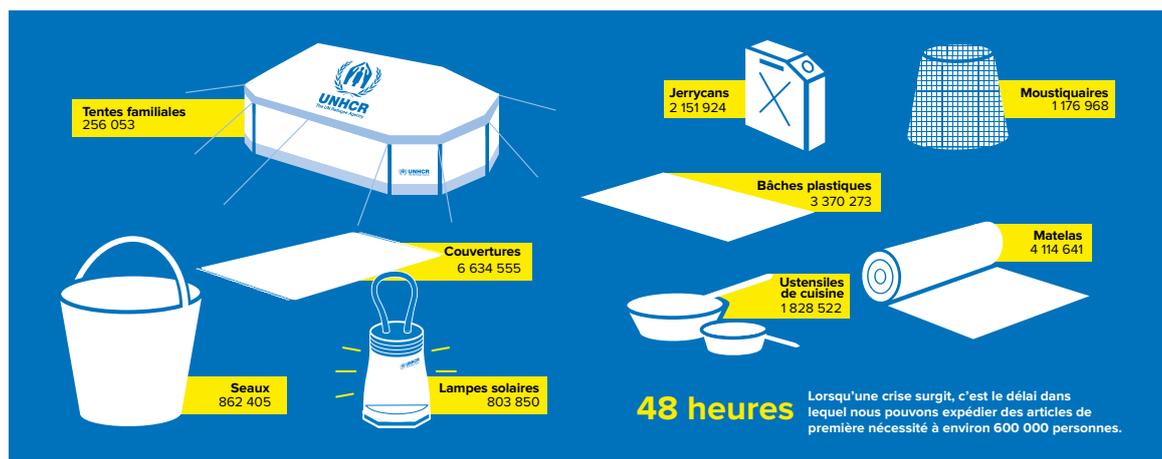
Le niveau 3 – Les situations d'urgence de niveau 3 (L3) de l'IASC correspondent, dans la classification du système humanitaire international, aux crises les plus graves, où la mobilisation de l'ensemble du système est requise afin d'accroître la réponse et améliorer de manière globale l'efficacité de l'assistance. Une situation d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système est déclarée par le Coordonnateur de l'aide d'urgence au nom de l'IASC, dont le HCR est un membre actif.

Classifications du HCR – Le HCR distingue trois niveaux dans les situations d'urgence. Le niveau d'urgence est évalué en tenant compte de différents critères, en évaluant l'impact sur les populations affectées, la complexité de la situation et la capacité de l'organisation à y répondre. La déclaration d'un état d'urgence par le HCR déclenche la mobilisation immédiate de ressources financières, humaines et matérielles pour appuyer le bureau dans le pays concerné à répondre à la crise.

Parmi les partenaires de réserve du HCR, figurent :

- L'Agence suédoise pour la protection civile (MSB)
- L'Agence fédérale allemande de secours technique (THW)
- CANADEM
- Centers for Disease Control and Prevention, États-Unis
- La Commission Casques blancs, Argentine
- Le Conseil danois pour les réfugiés
- Le Conseil norvégien pour les réfugiés
- La Direction de la protection civile, Norvège (DSB)
- La Direction du développement et de la coopération, Suisse (DDC)
- Dutch Surge Support Water (précédemment Netherlands Enterprise Agency)
- Emergency.lu, Ministère des Affaires étrangères, Luxembourg
- La Fondation Veolia Environnement
- IMMAP
- International Humanitarian Partnership
- Irish Aid
- Le Ministère du développement international, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (DFID)
- RedR Australie
- Save the Children Norvège

En 2016, les articles de première nécessité, provenant des stocks mondiaux du HCR, ont été livrés à des personnes relevant de sa compétence dans 31 pays



L'approvisionnement global du HCR permet de répondre aux besoins essentiels de 600 000 personnes relevant de sa compétence dans des situations d'urgence complexes, simultanément en s'approvisionnant sur les sept stocks mondiaux (situés à Accra, Amman, Copenhague, Douala, Dubai, Isaka et Nairobi). Des articles de première nécessité d'une valeur de 63,8 millions de dollars, provenant de ces stocks, ont été distribués aux personnes relevant de la compétence du HCR en 2016 dans 31 pays, dont le Burundi, la Grèce, l'Iraq, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen. Les

procédures d'achat et d'approvisionnement en urgence du HCR ont également été mises à jour pour faciliter la fourniture rapide des produits et services aux populations dans le besoin.

L'organisation continue à réviser et adapter ses pratiques en termes de gestion des risques afin d'être en mesure d'opérer dans des contextes de conflit et d'être située à proximité des populations affectées. Plus de 800 personnels du HCR ont travaillé dans des pays présentant des niveaux d'insécurité qualifiés d'« élevés » ou d'« extrêmes » par les Nations Unies en 2016. La présence du HCR

dans des pays comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Somalie, le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen n'aurait pu être maintenue sans des mesures efficaces de gestion des risques. Au total 272 incidents de sécurité ont été gérés par le personnel de sécurité du HCR et

37 missions d'évaluation fonctionnelle ont été entreprises pour réaliser des études et des évaluations de la sécurité, élaborer des plans d'urgence, mesurer l'importance des programmes et mener des évaluations interorganisations.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE	
Capacité et efficacité renforcées en matière de réponse d'urgence	
<p>Améliorer la préparation aux situations d'urgence</p>	<p>Une unité dédiée au soutien, à l'orientation et au développement d'outils d'analyse pour les opérations a été établie au siège. En 2016, plus de 20 pays ont été appuyés, dont l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et les opérations affectées par les situations au Burundi, au Nigéria et au Soudan du Sud.</p> <p>La liste HALEP et ses outils de diagnostic ont été introduits et ont permis à 43 opérations d'évaluer leur état de préparation.</p> <p>Les accords avec les ONG, concernant les interventions d'urgence pour les réfugiés, ont été étendus à la capacité de réponse à la violence sexuelle et de genre, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH), aux interventions d'aide en espèces et à la nutrition, venant compléter les accords existants, relatifs à la coordination et gestion des camps (CCCM), aux abris, aux initiatives communautaires pour la protection et enfin à l'éducation.</p> <p>Le HCR, en consultation avec le Gouvernement et d'autres partenaires, a identifié les priorités d'une stratégie conjointe de préparation aux situations d'urgence, qui a été mise en œuvre en République-Unie de Tanzanie. Cette stratégie vise à évaluer la capacité locale et les moyens de la compléter, l'analyse et la planification, la préparation axée sur la protection et le renforcement des capacités.</p>
<p>Déployer des équipes de réserve pour coordonner, préparer et répondre aux urgences</p>	<p>Les opérations d'urgence ont été appuyées par plus de 370 déploiements et missions, dont 40% ont été assurés par des partenaires de réserve.</p> <p>Les équipes du HCR prêtes au déploiement ont travaillé pour renforcer les activités de protection, l'exécution opérationnelle et la coordination dans 15 opérations. De nouveaux profils techniques ont été créés pour déployer des spécialistes des ressources humaines, de l'approvisionnement et des programmes.</p>
<p>Renforcer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence, de gestion de la sécurité et de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>Le manuel des situations d'urgence (disponible en ligne et application mobile https://emergency.unhcr.org/) a été actualisé pour refléter les nouvelles politiques, directives et outils.</p> <p>Plus de 1 200 collaborateurs du HCR et participants extérieurs ont été formés à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, ainsi que plus de 1 500 participants à la gestion de la sécurité et environ 900 participants à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Le Centre de Bangkok a organisé plus de 22 activités de renforcement des capacités à l'intention de plus de 600 praticiens originaires de la région Asie et Pacifique.</p>
<p>Plus grande intégration de la gestion de la sécurité dans la culture de l'organisation</p>	<p>Les mesures de gestion des risques et de la sécurité ont été revues et adaptées pour protéger et aider les personnes relevant de la compétence du HCR dans les situations de conflit et dans les environnements à haut risque.</p> <p>L'analyse de la sécurité a été intégrée aux plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ainsi qu'aux plans destinés à assurer la continuité des opérations.</p> <p>Les opérations ont été évaluées au moyen de l'enquête annuelle sur le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) pour assurer la mise en œuvre de mesures appropriées de réduction des risques.</p> <p>Le HCR a veillé à l'entretien des structures et équipements de sécurité, afin d'assurer leur conformité aux normes applicables et de répondre aux besoins opérationnels.</p>





PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
<p>Renforcer les partenariats interorganisations et stratégiques</p>	<p>Le HCR a continué à activement participer, au sein de l'IASC, aux travaux du groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence, de l'équipe dédiée à la préparation et la résilience et de l'équipe spéciale sur les principes de l'action humanitaire, ainsi qu'à ceux du groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des crises et du réseau de communication avec les communautés affectées par des catastrophes, tout en s'engageant dans divers forums interorganisations sur la sécurité.</p> <p>Le HCR a coprésidé l'Équipe spéciale de l'IASC sur la responsabilité à l'égard des populations affectées.</p> <p>Les partenariats avec le portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et le groupe des activités communes d'achat ont été renforcés pour accroître l'efficacité et l'efficience des achats.</p> <p>Le HCR a continué à travailler avec le groupe directeur chargé de l'évaluation de l'importance des programmes et son équipe chargée de la coordination et a fait partie intégrante des équipes de facilitation interorganisations déployées en Afghanistan, au Burundi, au Mali, en Syrie, au Tadjikistan et au Yémen.</p>
<p>Améliorer la chaîne d'approvisionnement pour la délivrance d'abris et d'articles de première nécessité en situation d'urgence</p>	<p>Gestion mondiale de l'approvisionnement optimisée pour des livraisons efficaces</p> <p>Le stock global a été maintenu, afin de répondre aux besoins de 600 000 personnes relevant de la compétence du HCR dans des situations d'urgence simultanées et complexes.</p> <p>Un fichier de spécialistes de l'approvisionnement a été créé et utilisé pour appuyer les opérations d'urgence à travers dix déploiements.</p> <p>Le cadre réglementaire régissant les achats en situation d'urgence a été révisé pour permettre des réponses plus rapides.</p>



L'AIDE EN ESPÈCES POUR LA PRÉPARATION AUX URGENCES

Le HCR a renforcé sa capacité à évaluer systématiquement la faisabilité des aides en espèces à toutes les étapes de la réponse humanitaire. En 2016, des études de faisabilité ont été réalisées ainsi que des formations dispensées sur ce sujet en Afghanistan,

au Burundi, au Myanmar, au Niger, au Nigéria et en Ouganda. Les résultats de ces études seront intégrés dans des plans d'urgence qui serviront à l'avenir de modèles pour les aides en espèces utilisées dans le cadre de la préparation aux urgences.

Lutter contre la violence sexuelle et de genre

La violence sexuelle et de genre (SGBV) est une violation des droits de l'homme aux conséquences désastreuses. La vulnérabilité face aux violences sexuelles et de genre est exacerbée dans les situations de déplacement ; et des mesures doivent être prises dès le début des interventions humanitaires afin de réduire les risques à tous niveaux et protéger les populations affectées.

La lutte (prévention et réponse) contre les SGBV est une priorité pour le HCR en particulier dans les situations d'urgence. Soutenus par le déploiement de spécialistes SGBV financé par l'initiative *Safe from the Start*, 10 opérations du HCR (Grèce, Italie, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, et République-Unie de Tanzanie) ont reçu 55 mois d'appui technique spécialisé en 2016. Ce soutien supplémentaire a permis d'accroître à la fois l'efficacité et la couverture des programmes de lutte contre les SGBV, notamment par la mise en place de systèmes d'orientation permettant de mettre en relation les victimes avec les prestataires de services appropriés. Cette expertise supplémentaire a également participé au renforcement de la capacité du personnel du HCR, de ses partenaires et des autorités gouvernementales à mieux identifier et atténuer les risques de SGBV, ainsi qu'à assister les victimes et les personnes à risque.

Le HCR a continué à se consacrer au renforcement des mesures destinées à identifier les victimes de SGBV le plus tôt possible et à leur assurer une aide adéquate en temps utile. Au Cameroun, 13 comités issus de la communauté ont été formés dans des quartiers accueillant de nombreux réfugiés urbains afin de faciliter l'identification rapide des victimes de SGBV et leur prise en charge dans les meilleurs délais par les services publics. En Jordanie, le HCR a amplifié l'assistance juridique destinée aux victimes de SGBV par le déploiement de juristes

spécialisés dans les lieux protégés réservés aux femmes et aux jeunes filles dans les camps de réfugiés, permettant d'augmenter le recours aux services juridiques pour lutter contre les SGBV. En République-Unie de Tanzanie, le personnel médical s'est efforcé d'améliorer la détection aux points d'entrée à la frontière des personnes ayant des besoins de santé ou de protection afin d'identifier les victimes et les orienter plus rapidement vers des services de santé et d'accompagnement psychosocial.

Tout au long de l'année, afin de prévenir et répondre aux SGBV, le HCR a continué de développer des approches novatrices et multisectorielles, susceptibles d'être transposées dans différentes opérations. Dans 13 pays, des projets ont été conçus pour prévenir des risques spécifiques de SGBV affectant la communauté dans des secteurs comme l'énergie, les moyens de subsistance et les technologies de l'information et de la communication. Certains exemples de projets sont présentés dans les paragraphes suivants.

Afin de réduire les risques liés aux SGBV lors de la collecte de bois de chauffe, le HCR pilote des projets qui favorisent l'accès des communautés réfugiées à des sources d'énergie alternatives. Au Cameroun, un projet d'énergie a permis de se substituer au bois de chauffe en impliquant 30 femmes réfugiées dans la collecte de biomasse, puis dans la fabrication et la vente de briquettes. Au Rwanda, le HCR s'est associé à une entreprise sociale locale pour distribuer à 300 familles des fourneaux à émissions réduites et des granules de biomasse, afin de remplacer le bois de chauffe. Dans le camp de Nyarugusu, en République-Unie de Tanzanie, une ONG locale, *Community Environmental Management and Development Organization*, a distribué des réchauds à gaz et des fourneaux à 3 000 ménages pour une période initiale de 12 semaines. Les résultats du projet, en termes de protection, seront évalués début 2017.

Le manque de moyens de subsistance et de soutien est un facteur de risque élevé, exposant les personnes déplacées aux SGBV. Les femmes et les jeunes filles qui n'ont notamment pas accès aux activités génératrices de revenus encourtent des risques accrus d'exploitation et de violence sexuelle du fait de leur situation économique précaire. En Malaisie, un projet dans le secteur de l'artisanat a formé des réfugiées à la couture, à la broderie et au tricot ; celles-ci ont ainsi pu vendre leurs produits en ligne, ainsi que dans les bazars de la région, et le produit des ventes a été réinvesti dans la prestation de services aux victimes de SGBV. En République du Congo (Congo), un réseau d'aide sociale pour les jeunes femmes et les jeunes filles a élaboré un programme de sensibilisation et de formation pour réduire le risque d'exploitation sexuelle. Des cours d'alphabétisation, une préparation à la vie active et une formation professionnelle ont été assurés pour faciliter l'insertion professionnelle des participantes.

Les approches innovantes, utilisant les nouvelles technologies pour autonomiser les personnes à risque de SGBV, sont des éléments clés de la stratégie adoptée par le HCR pour prévenir les violences sexuelles et de genre et y répondre. Dans le cadre d'un projet destiné à faciliter l'accès aux technologies de l'information, un café internet a été ouvert uniquement pour les femmes à Herat (Afghanistan), à l'intention des réfugiées rapatriées, des déplacées internes et des membres de la communauté locale. Géré par une association locale de femmes, le café permet aux femmes d'accéder à des informations ou de déclarer des incidents de SGBV dans un environnement sécurisé. Le café assure également des services d'accompagnement psychosocial auprès des victimes et les oriente le cas échéant vers d'autres services en mesure de leur apporter un soutien supplémentaire.



L'AIDE EN ESPÈCES POUR LA PROTECTION

Le HCR s'efforce d'assurer la protection des personnes relevant de sa compétence en utilisant les aides en espèces. Les études entreprises par le HCR et ses partenaires ont montré que la distribution d'espèces, en particulier sous forme d'allocations à usages multiples et sans restrictions, permet de réduire la vulnérabilité des réfugiés et des déplacés internes ainsi que les stratégies d'adaptation néfastes, telles que le recours à la prostitution de survie et au travail des enfants.

Des aides en espèces orientées sur les activités de protection ont été introduites dans plus de 30 opérations en 2016. Une aide en espèces a, par exemple, été fournie dans le cadre de la gestion des cas individuels pour répondre à des besoins urgents ou mensuels en Jordanie et en Syrie; pour soutenir des personnes qui avaient des besoins particuliers au Kenya, au Maroc et en Tunisie ; pour prendre en charge les frais de subsistance de mineurs isolés en Éthiopie, au Soudan et au Yémen ; pour répondre à des besoins

en matière de protection et de solutions mixtes en Inde ; pour soutenir des personnes ayant subi ou risquant de subir des violences sexuelles et de genre au Congo, en complément d'autres formes d'assistance, comme l'accompagnement psychosocial et l'appui aux moyens de subsistance ; et enfin dans le cadre de programmes publics de protection sociale en Ukraine et en Zambie.

Le HCR a également continué à renforcer ses connaissances, ses capacités et ses systèmes pour mettre en place des aides en espèces en tant qu'outil de protection. Au total 11 opérations ont bénéficié d'un support technique sur les distributions d'espèces pour la protection, dont l'Afghanistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Syrie, la République-Unie de Tanzanie et la Turquie. Une formation spécifique sur les distributions d'espèces et la protection de l'enfance a été assurée en Égypte, en Éthiopie, au Soudan et au Yémen.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION	
Risque de violence sexuelle et de genre réduit et qualité de la réponse améliorée	
<p>Assurer l'élaboration de programmes de lutte contre la violence sexuelle et de genre (SGBV) en situation d'urgence</p>	<p>10 opérations (Grèce, Italie, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud et République-Unie de Tanzanie) ont bénéficié de 55 mois d'appui technique pour atténuer les risques de SGBV et améliorer la qualité et l'accès des victimes aux services essentiels.</p> <p>4 officiers de protection, spécialistes de la problématique du genre et des SGBV, ont été déployés au Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ukraine dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de protection du Comité international de secours (IRC).</p> <p>13 projets multisectoriels ont été appuyés pour atténuer les risques de SGBV.</p>
<p>Renforcer la capacité de prévention et de réponse en matière de violence sexuelle et de genre (SGBV)</p>	<p>Le HCR a activement participé aux travaux du groupe de référence interorganisations sur les directives contre les SGBV, qui a organisé 7 événements globaux de lancement, 4 séances de formation mondiales, 1 séance de formation régionale pour les pays répondant à la crise syrienne et 52 séances de formation dans dix pays pour diffuser les directives de l'IASC.</p> <p>Le programme de formation sur la prévention et le traitement des SGBV (2016) a été publié et diffusé auprès des opérations du HCR sur le terrain.</p>
<p>Développer la gestion efficace des données</p>	<p>Une assistance technique a été fournie à 27 opérations (Brésil, Burundi, Cameroun, Colombie, Équateur, Égypte, Éthiopie, Grèce, Iraq, Jordanie, Kenya, Liban, Malaisie, Mali, Mauritanie, Myanmar, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, République bolivarienne du Venezuela, Ukraine) afin d'améliorer le système de gestion de l'information sur la violence de genre.</p>
<p>Renforcer l'égalité des sexes dans le travail du HCR</p>	<p>Environ 140 agents du HCR travaillent à travers l'organisation comme points focaux sur les questions de genre, points focaux pour lutter contre les SGBV, et points focaux pour les questions liées à l'âge, au genre et à la diversité (AGD).</p> <p>Le HCR a publié son « Examen de l'égalité des genres dans les opérations », analysant des données provenant de 73 opérations, mettant en évidence les besoins, les défis et proposant des recommandations.</p> <p>Le rapport du HCR sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (2015) a été publié et analyse la mise en œuvre de la politique AGD dans l'ensemble de l'organisation.</p> <p>Une formation en ligne sur l'égalité des sexes a été élaborée en 2016 et devrait être lancée en 2017.</p> <p>Certaines opérations, dont le Rwanda et l'Ukraine, ont bénéficié d'un appui technique pour améliorer leurs programmes de promotion de l'égalité des sexes.</p>
<p>Renforcer l'égalité des sexes dans le travail du HCR</p>	<p>Un examen de tous les indicateurs du cadre de gestion axée sur les résultats du HCR a été réalisé du point de vue des critères de genre, d'âge et de diversité.</p> <p>Les rapports annuels sur les progrès du HCR en matière d'égalité des sexes ont été finalisés, dont le « Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » ; de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, du Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes dans le système des Nations Unies, du rapport de l'Équipe spéciale du GNUD pour l'égalité des sexes sur les compétences en matière d'égalité hommes-femmes au siège et des engagements des Champions internationaux de l'égalité hommes-femmes à Genève.</p> <p>Le HCR a révisé les outils de l'IASC sur l'égalité des sexes, notamment la révision de l'indicateur de l'égalité hommes-femmes et du « Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire ».</p> <p>Le HCR a participé aux travaux de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, en particulier sur la mise en œuvre des engagements sur l'égalité des sexes pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire.</p>





PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS	
Renforcer les services pour les personnes qui ont des besoins spécifiques	
<p>Renforcer la capacité à répondre aux besoins particuliers de protection des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence du HCR</p>	<p>En collaboration avec l'OIM, un programme de « formation des formateurs » a été développé à l'intention du personnel du HCR et de l'OIM et appliqué à titre expérimental en décembre 2016.</p> <p>Les opérations de terrain ont été soutenues par une assistance technique et des directives sur la protection des LGBTI relevant de la compétence du HCR.</p> <p>Le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés a été facilité dans le cadre du programme de formation relatif aux LGBTI.</p>
<p>Renforcer la capacité à répondre aux besoins particuliers de protection des personnes handicapées</p>	<p>Une assistance technique et des directives sur l'inclusion des personnes handicapées ont été délivrées aux opérations de terrain. 7 opérations (Djibouti, Malawi, Mauritanie, Rwanda, Tchad, Ukraine et Zimbabwe) ont élaboré et mis en œuvre des plans d'action pour renforcer la protection des personnes handicapées.</p> <p>De nouveaux partenariats ont été forgés avec des acteurs œuvrant pour les personnes handicapées au niveau global, régional et national. Le HCR a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la « Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire », lancée à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et dans la création de l'équipe spéciale de l'IASC chargée d'aider à la mise en œuvre de la Charte.</p> <p>Les opérations de terrain ont reçu un appui technique et des directives sur la protection des personnes âgées, qui rencontrent des obstacles similaires à ceux des personnes handicapées pour leur intégration.</p>
RESPONSABILISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS	
Renforcer et élargir la mobilisation communautaire	
<p>Renforcer la capacité de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de protection et d'assistance</p>	<p>3 directives sur des questions thématiques ont été publiées et 19 opérations de terrain ont été soutenues techniquement.</p> <p>Le programme d'une formation relative à la protection communautaire a été élaboré et appliqué à titre expérimental dans 14 opérations de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, ainsi qu'en Turquie.</p> <p>Un forum en ligne, consacré à la protection communautaire, a été créé afin de faciliter le partage d'informations sur les directives, les outils et les bonnes pratiques.</p>
<p>Renforcer les approches participatives et les mécanismes de responsabilités vis-à-vis des populations affectées</p>	<p>Le groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence de l'IASC a rédigé l'édition 2016 de la « Note d'orientation sur la responsabilité à l'égard des populations affectées et sur la protection », à l'intention des équipes de pays pour l'action humanitaire et des coordonnateurs de l'action humanitaire.</p> <p>Des orientations sur l'application du principe de responsabilité vis à vis des populations affectées ont été intégrées aux programmes de formation du HCR.</p>



Utilisation accrue des aides en espèces

Les données existantes montrent que les populations relevant de la compétence du HCR ont une nette préférence pour la distribution d'espèces par rapport aux autres formes d'aide. Conformément à l'engagement pris au titre du « Grand Compromis », de doubler la part des distributions d'espèces dans l'assistance d'ici à 2020, les programmes d'aide en espèces du HCR ont atteint le montant de 688 millions de dollars en 2016 – soit une augmentation de 106 pour cent par rapport aux 325 millions de 2015. En s'appuyant sur trois décennies d'expérience en matière d'aide multisectorielle et d'interventions en espèces, le HCR utilise l'aide en espèces pour servir les différents objectifs de secteurs très variés comme la protection, les

besoins essentiels, l'éducation, les abris, la santé, les moyens de subsistance ou la protection contre les intempéries hivernales. Les allocations à usages multiples continuent à constituer l'essentiel de l'aide en espèces du HCR.

En 2016, l'assistance du HCR à travers des mécanismes de transfert d'espèces a dépassé pour la première fois l'aide en nature, bénéficiant à 2,5 millions de réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et déplacés internes vulnérables dans plus de 60 opérations dans le monde. Parmi les bénéficiaires figuraient 2 millions de personnes vulnérables de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, qui ont reçu quelque 355 millions de dollars d'aides en espèces.

Près de 2,5 millions de personnes vulnérables relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'aides en espèces dans plus de 60 opérations à travers le monde



Hamidi, 34 ans accompagné de sa fille Aya (7 ans) et de son fils Mohamad (4 ans) retire son allocation mensuelle à un distributeur automatique. La famille a fui Alep en Syrie en 2013 et vit à Amman, en Jordanie.

Le suivi après distribution a montré que l'aide en espèces avait dissuadé des réfugiés syriens de recourir à des mécanismes ayant des incidences négatives, comme le travail des enfants.

En Jordanie, 64 pour cent des réfugiés syriens interrogés ont indiqué que l'aide avait eu un effet bénéfique sur leur bien-être psychologique. Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré que les allocations leur avaient permis de payer leur loyer et un quart d'entre elles ont estimé que la qualité de leur logement s'était améliorée.

Les gains d'efficacité associés à l'usage d'aides en espèces sont également remarquables. Une étude conjointe *PricewaterhouseCoopers*-HCR portant sur les trois plus importantes opérations du HCR qui ont recouru à l'aide en espèces en 2016 (Afghanistan, Jordanie et Liban), a confirmé que sur un dollar d'aide, 93 centimes allaient aux personnes relevant de la compétence du HCR. L'étude indique que 88 à 93 pour cent des fonds consacrés à l'aide en espèces a atteint les bénéficiaires, tout en reconnaissant que le coût d'exécution de l'aide en espèces varie selon la taille et l'expérience des programmes de distribution d'espèces.

Le HCR a lancé sa « Politique sur les aides en espèces en 2016 » et a commencé à appliquer sa « Stratégie pour l'institutionnalisation des aides en espèces (2016-2020) ». Ces cadres apportent à l'organisation les politiques, procédures, directives et systèmes nécessaires pour mettre en place avec efficacité, de manière responsable et lorsque cela s'avère pertinent, des aides en espèces.

Dans le cadre de cette stratégie, le HCR s'est efforcé d'accroître considérablement sa capacité d'évaluation, de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes d'aide en espèces. Environ 700 membres du personnel ont été formés sur les interventions en espèces et deux programmes de renforcement des capacités, axés sur l'aide en espèces, ont été initiés. En outre, le HCR a étendu les moyens spécifiquement dédiés à l'aide en espèces dans de nombreuses opérations sur le terrain, dont l'Afghanistan, le Cameroun, le Congo, le Ghana, le Mozambique, le Myanmar, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe.

Le HCR mène ses interventions en espèces dans un esprit de collaboration et d'ouverture et s'est engagé, avec le PAM et l'UNICEF, à coopérer avec de nombreux partenaires. L'une des priorités consiste à continuer à travailler avec les gouvernements des pays d'accueil pour inclure, dans la mesure du possible, les réfugiés dans les systèmes publics de protection et de sécurité sociale.

L'organisation continue à lancer et à promouvoir des modalités de transfert de fonds qui assurent à tous les acteurs humanitaires un accès égal, direct et commun. En 2016, le HCR a été le premier à mettre en œuvre cette approche par le biais du système commun de transfert en Jordanie, permettant à tous les partenaires impliqués dans la réponse de transférer des fonds au moyen des mêmes dispositions bancaires et de partager les gains d'efficacité générés par ce volume collectif. Ceci a considérablement réduit les frais bancaires encourus par les partenaires.

L'AIDE EN ESPÈCES



L'objectif du HCR consiste à satisfaire les besoins des bénéficiaires avec **dignité**, veiller à ce qu'ils **soient protégés** et qu'ils accèdent à des **solutions** grâce à **l'utilisation étendue de l'aide en espèces**.

© HCR / S. Rich

Faits et chiffres
HCR 2016



688 millions

de dollars versés en aides en espèces



2,5 millions

de bénéficiaires de l'aide en espèce



60 pays

ont un programme d'aide en espèces du HCR



Pour chaque \$

jusqu'à 93 centimes sont versés au bénéficiaire (source : étude PwC-HCR)

Programmes d'aide en espèces du HCR



L'aide en espèces offre d'importantes et de nouvelles possibilités de répondre aux **besoins humanitaires** en rendant sa **dignité** à l'individu et en **augmentant l'efficacité opérationnelle**.

LES 10 OPÉRATIONS LES PLUS IMPORTANTES

- 1 Liban 2 Afghanistan 3 Jordanie 4 Somalie 5 Ukraine 6 Soudan 7 Irak 8 Égypte 9 République arabe syrienne 10 Turquie



Parallèlement aux services et au soutien en nature, le **HCR utilise des espèces pour protéger les personnes et les aider à satisfaire leurs besoins**, essentiels ou autres, à tous les stades du déplacement.

L'aide en espèces est un moyen et non l'objectif. La priorité absolue est de sauver des vies et de protéger les personnes. La modalité choisie pour répondre aux besoins des personnes dépend du contexte.

Prise en charge des besoins essentiels

Abris et zones d'installation

Le HCR a fourni des abris à plus d'1,2 million de personnes en 2016

Garantir un accès à des abris sûrs et convenables est essentiel pour assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. La « Stratégie globale pour les zones d'installation et les abris » (2014-2018) fournit un cadre aux opérations pour mettre en œuvre des réponses plus efficaces et plus complètes, allant de la distribution d'abris d'urgence à des solutions plus durables en matière de logement et d'installation.

Tout au long de l'année 2016, les efforts ont été orientés sur quatre thèmes principaux : l'appui opérationnel, le renforcement des capacités, la recherche et le développement, les partenariats et la coordination.

Le HCR continue d'investir dans la recherche et le développement afin de mettre au point des modèles d'abris abordables, optimisant les conditions offertes aux réfugiés en termes de protection, de sûreté et de dignité. En 2016, le HCR et la FICR ont conçu ensemble une nouvelle tente autoportante, qui sera disponible en 2017. Le nouveau modèle peut être fermé à clef et divisé en deux pièces

distinctes, pour plus de sûreté et d'intimité, et améliore considérablement le cadre de vie des personnes relevant de la compétence du HCR pour un coût identique à celui de l'actuelle tente familiale. En moyenne, le HCR distribue chaque année 70 000 à 100 000 tentes.

Conscient des liens intrinsèques qui unissent les abris et l'environnement, les moyens de subsistance et la santé publique, le HCR continue à recommander d'appliquer la méthodologie du « Plan directeur » (voir le *Glossaire*) aux zones d'installation de réfugiés. En 2016, trois opérations (Népal, Ouganda, Tchad) ont commencé à tester cette approche, tout en poursuivant les efforts entrepris au Kenya et au Mozambique. L'organisation a également dispensé des formations techniques et développé des ressources et des outils, comme la boîte à outils sur l'aménagement des sites, le catalogue de modèles d'abris, le formulaire d'évaluation des sites, le folio sur les zones d'installation et le programme de formation en ligne, pour renforcer la cohérence et l'efficacité de ses réponses dans le secteur des zones d'installation et des abris.



Jena, 8 mois, avec sa mère Amani et la nutritionniste Shahed Bader dans un dispensaire, financé par le HCR, au camp de réfugiés d'Azraq (Jordanie).

Santé publique

Le HCR utilise son système d'information sanitaire, *Twine*, pour surveiller l'état de santé des réfugiés, ainsi que la couverture et la qualité des interventions auprès de 3,2 millions de personnes dans 26 pays. L'analyse des principaux indicateurs sanitaires a permis d'intervenir rapidement et de sauver des vies dans les camps et au sein des communautés d'accueil.

Dans la mesure du possible, le HCR et ses partenaires suivent une approche systématique de lutte contre la maladie, qui englobe la préparation et la réponse aux épidémies à travers des activités de sensibilisation de la communauté, de détection précoce, d'une prise en charge efficace et des activités de prévention intersectorielles. Une surveillance efficace et un solide appui technique ont permis aux autorités, au HCR et à divers partenaires d'enrayer des épidémies de choléra au Kenya et en Ouganda. Pour répondre à une épidémie de fièvre jaune en Afrique de l'Est, le HCR a acheté plus de 26 000 vaccins et a veillé à l'intégration des réfugiés dans les campagnes nationales de prévention de la fièvre jaune au Kenya, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

Le HCR estime que le fait de travailler et d'appuyer les systèmes nationaux de santé bénéficie aux réfugiés, ainsi qu'aux communautés et gouvernements des pays d'accueil. L'organisation plaide en faveur de l'intégration des réfugiés dans les régimes nationaux de santé et met en œuvre des plans pluriannuels afin de faciliter l'accès aux régimes et systèmes nationaux d'assurance maladie dans des pays tels que le Bénin, le Burkina Faso, Djibouti, le Rwanda, le Sénégal et le Togo. En 2016, un plan triennal visant à transférer la gestion des dispensaires pour réfugiés aux pouvoirs publics a été mené à terme avec succès au Ghana ; parallèlement l'intégration d'un million de réfugiés afghans et irakiens dans le régime national d'assurance maladie s'est poursuivie en République islamique d'Iran.

La prise en charge des besoins en matière de santé mentale et l'accompagnement psychosocial sont des domaines prioritaires pour le HCR. L'intégration des soins de santé mentale dans les programmes de santé primaire a considérablement progressé en Afrique subsaharienne, où 460 agents de santé ont été conjointement formés par le HCR et l'OMS en 2016. Cette formation a amélioré

En 2016, 7,4 millions de réfugiés ont bénéficié de services médicaux supportés par le HCR

l'accès des réfugiés aux soins essentiels de santé mentale dans des communautés sous-desservies, en permettant au personnel soignant des services de santé primaire de gérer les problèmes courants de santé mentale.

Un bon assainissement est le fondement d'un état de santé satisfaisant. En 2016, les efforts du HCR pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont sensiblement progressé; en répondant notamment aux besoins urgents et en réalisant des objectifs à plus long terme en optimisant la rentabilité et en minimisant l'impact sur l'environnement. Au niveau global, la proportion de ménages ayant accès à des latrines familiales a augmenté de 27 à 36 pour cent dans les camps de réfugiés, les réfugiés restants continuant à utiliser des latrines collectives.

D'importants investissements initiaux sont nécessaires à l'installation de systèmes WASH efficaces et inclusifs. Toutefois, l'analyse des solutions innovantes mises en œuvre a montré que les puits équipés de pompes solaires mis en place dans la zone d'installation de Bidibidi et dans le camp Rhino, en Ouganda avaient permis de réduire les coûts de 80 pour cent. Les puits équipés de moteurs hybrides (solaire-combustible) des camps de réfugiés de Dadaab, au Kenya, et des camps de Nyarugusu et Nduta en République-Unie de Tanzanie, ont permis de réduire de 50 pour cent les coûts d'exploitation. Les latrines à faible débit du camp de Mahama, au Rwanda, ne consomment que 0,5 litre d'eau par chasse, tandis que les toilettes sèches avec séparation des urines installées dans les camps de Dolo Ado et de Gambella en Éthiopie réduisent jusqu'à 90 pour cent le volume des déchets.



L'AIDE EN ESPÈCES POUR LES BESOINS ESSENTIELS

En Ukraine, le groupe sectoriel des abris et des articles non alimentaires, mené par le HCR, a eu recours à l'aide en espèces pour permettre aux déplacés internes de payer leur loyer, leurs frais de chauffage et leurs charges courantes, et d'acheter du combustible et des vêtements pour l'hiver. La réponse prévoyait également la distribution de bons et d'espèces pour la remise en état des logements, accompagnée d'un appui technique sur les aspects relatifs au régime foncier et de compétences en matière d'ingénierie. Les enquêtes menées au titre du suivi après distribution de l'aide en espèces multisectionnelle ont indiqué que les déplacés internes accordaient la priorité au loyer, aux charges courantes, aux vêtements, au chauffage, aux produits de première nécessité, avec des variations selon les secteurs géographiques et les périodes de l'année. Le groupe sectoriel a également publié des directives sur la monétisation de l'aide, en

mettant l'accent sur le suivi des risques en matière de protection et la prise en compte du système de protection sociale en place en Ukraine.

En Jordanie, le HCR fournit une aide en espèces à travers diverses interventions visant à faciliter l'accès des réfugiés aux soins médicaux. Par exemple, les femmes enceintes ont reçu des allocations afin de les aider à régler les frais liés à l'accouchement; le montant de l'allocation et ses critères d'attribution étant ajustés en fonction des besoins médicaux. L'utilisation de l'aide en espèces a permis au HCR d'assister un plus grand nombre de personnes vulnérables relevant de sa compétence avec le même budget global. Les frais d'accouchement peuvent être divisés par quatre si les femmes règlent elles-mêmes les soins, au lieu d'être orientées sur les services de santé par les partenaires du HCR.

Sécurité alimentaire et nutrition

En 2016, plus de 4,8 millions de réfugiés ont reçu une aide alimentaire dans 30 pays.

Cependant, des problèmes de sous-financement au niveau global ont entraîné des réductions de l'aide alimentaire pour les réfugiés au cours de l'année, allant de 14 pour cent de réduction en Éthiopie à 75 pour cent en Ouganda. Les ressources limitées ont dûes être réparties entre une plus grande population, bien souvent dans des contextes où la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel étaient déjà précaires. Les populations relevant de la compétence du HCR en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ont été particulièrement affectées par les conflits et la sécheresse qui ont également eu une répercussion sur la sécurité alimentaire. Le dépistage nutritionnel pratiqué sur les réfugiés somaliens arrivant à Dollo Ado (Éthiopie) a révélé des taux de malnutrition de plus de 79 pour cent (contre un seuil d'urgence de >15%). Les programmes de nutrition ont permis de maintenir généralement le taux de malnutrition aiguë globale à un niveau acceptable dans 36 des 66 sites examinés accueillant des réfugiés.

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le PAM pour atténuer les risques résultant de la diminution des rations alimentaires des réfugiés et pour diriger les denrées alimentaires disponibles sur les réfugiés les plus vulnérables. La stratégie conjointe HCR-PAM pour renforcer l'autosuffisance sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition (2016), vise à soutenir les réfugiés en situation de déplacement prolongé en associant la distribution de rations alimentaires à une aide aux moyens de subsistance destiné à les autonomiser. Afin de cibler l'assistance sur les personnes plus vulnérables, le HCR et le PAM ont également travaillé sur un mécanisme de sélection conjoint qui permet d'évaluer de manière plus complète la situation socio-économique d'un ménage. En décembre 2016, le HCR a lancé un outil d'analyse et de coordination de l'aide alimentaire afin de

renforcer le suivi de l'aide alimentaire et la coordination au niveau global. Avec l'appui du PAM, le HCR a entrepris de collecter des informations à l'aide de cet outil, afin d'améliorer les programmes d'aide alimentaire.

L'approche multisectorielle intégrée destinée à réduire la mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans dans un délai de six mois après le début d'une situation d'urgence, adoptée par le HCR en 2014 dans le cadre de sa « Stratégie globale pour la santé publique », a produit des résultats encourageants en 2016. À la fin de l'année, la mortalité des enfants de moins de cinq ans avait diminué pour se situer à des niveaux acceptables dans 99 pour cent des opérations considérées comme n'étant pas des urgences, contre 93 pour cent des 140 sites suivis en 2014. Toutefois, 74 pour cent des sites accueillant des réfugiés ont déclaré des taux d'anémie supérieurs aux seuils critiques chez les enfants, et, sur les 160 sites surveillés en 2016, aucun n'a fait état de niveaux d'anémie acceptable chez les enfants. De plus, les retards de croissance chez les enfants âgés de 6 à 59 mois étaient supérieurs au seuil critique (>30%) dans 63 pour cent des 160 sites surveillés et répondaient à la norme (<20%) seulement dans 25 pour cent des sites. Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre les efforts visant à améliorer l'état nutritionnel des enfants réfugiés.

Afin de traiter les causes complexes de la malnutrition, le HCR encourage les interventions à fort impact et à moindre coût, comme les soins de type « mère kangourou » pour les enfants prématurés et accorde l'aide en priorité aux familles qui ont des enfants en bas âge. Par exemple, le HCR a utilisé un produit nutritionnel spécial pour les enfants de moins de deux ans, qui a donné de bons résultats au Tchad. En collaboration avec *Save the Children*, le HCR a révisé le cadre multisectoriel d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant pour étendre les activités de prévention.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS	
Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus	
<p>Mettre en œuvre la Stratégie globale pour les zones d'installation et les abris (2014-2018)</p>	<p>Des stratégies intégrées pour les abris et zones d'installation ont été élaborées dans les 25 opérations dotées d'un budget supérieur à un million de dollars dans le secteur des abris ; 84% des opérations (21 sur 25) exécutaient leur stratégie à la fin de l'année 2016.</p> <p>87 missions d'appui technique ont permis de renforcer la planification relative aux abris et zones d'installation, dans des situations d'urgence comme dans des situations prolongées.</p>
<p>Renforcer la capacité à fournir des solutions diversifiées pour les zones d'installation</p>	<p>Le HCR a élaboré un folio analysant la configuration et la distribution de services de cinq zones d'installation de réfugiés et mettant en évidence les principaux enseignements tirés, afin de guider la planification des zones d'installation dans différents contextes.</p> <p>26 membres du personnel du HCR et d'organisations partenaires ont bénéficié de 2 formations sur l'utilisation de logiciels, de matériels et d'outils standardisés pour les zones d'installation et les abris.</p> <p>60 boîtes à outils pour l'aménagement des sites ont été achetées dont 9 d'entre elles ont été mises en service dans des opérations de terrain.</p> <p>Le programme de formation en ligne, « Introduction aux zones d'installation et aux abris », a été initié et suivi par 62 membres du personnel en 2016.</p>
<p>Investir dans la recherche et le développement pour mettre au point des solutions d'hébergement innovantes</p>	<p>Le HCR a poursuivi sa collaboration avec <i>Better Shelter</i> pour perfectionner l'unité de logement pour les réfugiés. A la fin d'année 2016, plus de 5 600 unités étaient déployées dans des opérations de terrain. Toutes les opérations les utilisant ont bénéficié d'un appui, destiné à garantir un montage correct et des mesures d'entretien adaptées.</p> <p>Les essais et les caractéristiques techniques de la nouvelle tente autoportante ont été finalisés.</p>
<p>Promouvoir et mettre en œuvre la méthodologie du « plan directeur »</p>	<p>3 opérations supplémentaires (Népal, Ouganda et Tchad) ont commencé à tester la méthodologie du plan directeur pour améliorer l'offre de services, aussi bien pour les réfugiés que les communautés d'accueil.</p>
État de santé de la population amélioré	
<p>Examiner l'accès aux services de santé primaire et mettre en place des mécanismes d'orientation sur les soins spécialisés</p>	<p>Une enquête sur l'accès aux services de santé et sur leur utilisation a été menée à l'extérieur des camps en Égypte, en Éthiopie, en Jordanie, au Liban et en Malaisie pour servir de base à la définition des priorités programmatiques.</p> <p>L'outil de suivi des transferts vers les services de soins spécialisés, ainsi que la base de données correspondante, ont été déployés en Égypte, en Éthiopie, en Jordanie, au Kenya, au Liban, en Ouganda, au Soudan du Sud, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande et au Yémen. Les retours ont permis sa révision et sa mise en œuvre.</p>
<p>Veiller à ce que les réfugiés aient un accès optimal aux services de santé reproductive</p>	<p>La proportion moyenne d'accouchements médicalisés a atteint 92% en 2016, contre 85% en 2015.</p>
<p>Veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient un accès optimal aux services de lutte contre le VIH</p>	<p>Le HCR a continué de plaider pour mettre fin au dépistage obligatoire du VIH pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'obligation faite aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de se soumettre au dépistage du VIH a été supprimée dans certains contextes. Le plaidoyer du HCR, d'ONUSIDA et du Programme national de lutte contre le sida a permis aux réfugiés séropositifs accueillis au Yémen de renouveler leurs cartes d'identité.</p>
<p>Mettre en œuvre le cadre sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</p>	<p>Le cadre sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant a été mis en œuvre avec succès au Bangladesh, en Jordanie et au Rwanda.</p>
<p>Améliorer la qualité des services WASH grâce à des enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques standard (CAP)</p>	<p>Des enquêtes sur les CAP standard ont été entreprises en Algérie et au Niger pour surveiller et améliorer la qualité des services WASH.</p>

Affamés, les Iraquiens fuient l'offensive de Mossoul envers et contre tout

D'après un article d'actualité du HCR
16 décembre 2016

Le 10 décembre, plus de 500 Iraquiens déplacés originaires de Hawiga et ses alentours sont arrivés au camp de Laylan 2.

KIRKUK, Iraq | Affamée, en quête de nourriture et de sécurité, Iqbal Qalaf, une maman iraquienne, s'est retrouvée au milieu d'un champ jonché de mines antipersonnel dans le noir avec ses enfants.

« Personne ne serait assez fou pour marcher pendant trois heures dans la nuit mais nous le devons, nous avons faim. Nous avons dû traverser des zones jonchées de mines antipersonnelles », dit-elle en serrant contre elle son fils cadet, peu de temps après son arrivée au camp de Laylan.

Elle fait partie de centaines d'Iraquiens déplacés qui ont traversé des rivières, traversé des champs de mines antipersonnelles et porté leurs enfants pour se mettre en sécurité dans ce camp récemment ouvert, au sud de la ville de Kirkouk.

La ville de Hawiga est tombée aux mains des insurgés au cours de l'été 2014. Elle est encerclée depuis que les forces de sécurité iraquiennes ont avancé vers la ville voisine de Shirgat plus tôt cette année, avant le lancement de l'offensive visant à reprendre la ville de Mossoul et ses environs.

De plus, près de 97 000 personnes ont été déplacées par les combats dans et autour de Mossoul depuis le début de l'offensive du 17 octobre, environ 51 000 personnes auraient également fui la détérioration de la situation humanitaire à Hawiga et dans les environs depuis août dernier. Les civils ont également signalé un manque d'accès aux soins médicaux et que les enfants souffraient de malnutrition.

Le camp de Laylan 2 a été ouvert par le HCR au début du mois de décembre, pour venir en aide au grand nombre de personnes déplacées qui fuyaient Hawiga. Des centaines de civils arrivent chaque semaine sur les lignes de front des peshmergas kurdes après avoir marché



© HCR / I. PRICKEIT

toute la nuit sur un terrain à découvert et jonché d'explosifs.

Le 10 décembre, plus de 500 Iraquiens déplacés sont arrivés au camp de Laylan 2. Leur nombre devrait augmenter dans les semaines à venir car les réserves sont pratiquement épuisées en ville. Les familles sont obligées de payer des passeurs pour fuir vers le territoire contrôlé par les Kurdes et enfin trouver des vivres.

« Si vous alliez à Hawiga, vous pleureriez de faim. Il n'y a pas de médicaments pour les malades, rien », a expliqué Bade Hussein, 33 ans.

« J'espère que la situation est meilleure ici », a-t-elle déclaré, observant sa nouvelle tente dans l'obscurité alors qu'elle était enfin en lieu sûr. « C'est épouvantable de l'autre côté — ils prennent des enfants et les massacrent. » Sa plus jeune fille toussait, elle tenait un pot en plastique vide qui avait contenu du lait. Ses quatre jeunes enfants avaient des lésions cutanées et portaient des vêtements sales et mouillés.

Les familles arrivées à Laylan 2 samedi soir ont reçu des couvertures, des matelas et des colis alimentaires, du HCR et de ses partenaires. Le soir, ils ont été conduits à leurs tentes.

Alors que le conflit de Mossoul arrive à son troisième mois et que le nombre de personnes déplacées avoisine les 100 000, le HCR renforce sa capacité pour accueillir et aider les civils ayant fui les combats avant que le froid ne s'installe.

« Les personnes fuyant pour sauver leur vie sont dans un état de détresse totale et ont besoin d'un soutien moral et matériel », déclare Bruno Geddo, représentant du HCR en Iraq. « Notre priorité, en tant que HCR, est de veiller à ce qu'elles reçoivent des articles de secours et aient accès à un endroit sûr dès leur arrivée. »

Des groupes armés ont pris le contrôle des hôpitaux et des ambulances du district. De ce fait, les familles n'ont pas eu accès aux soins médicaux. Les combattants ont confisqué les animaux et les équipements agricoles. Ils ont imposé des peines sévères pour les personnes qui fument ou qui tentent de s'échapper.

Les familles ayant fui Hawiga et les villages voisins ont indiqué au HCR qu'elles vivaient de pain fait de blé et d'eau car les denrées de base comme la pâte de tomate et le sucre étaient devenues trop chères.



Assurer un m

DANS CE CHAPITRE :

- Éducation, protection de l'enfance et autonomisation de la jeunesse réfugiée
- Moyens de subsistance et autosuffisance
- Réinstallation et autres formes d'admission
- Voies complémentaires
- Rapatriement volontaire
- Stratégies pluriannuelles et partenariats multiples de protection visant la recherche de solutions
- Alternatives aux camps
- Accès à l'énergie et protection de l'environnement
- Réponse aux déplacements dûs aux changements climatiques

LE HCR aide les États à trouver des solutions au déplacement et à veiller à ce que les populations relevant de sa compétence jouissent d'une existence sûre, digne et productive. Tout au long de l'année 2016, l'organisation a axé ses programmes sur la recherche de solutions dans de nombreuses opérations, parfois en les réorientant, afin de promouvoir des stratégies globales de protection et de recherche de solutions dès le début des situations d'urgence. Cela comprenait le développement et la fourniture



© HCR / S. NELSON

eilleur avenir

de solutions holistiques concernant les zones d'installation, les abris et les énergies renouvelables pour les populations démunies.

Dans un contexte de situations de déplacements qui tendent à se prolonger, le nombre de rapatriements volontaires est resté faible en 2016, bien que légèrement en hausse par rapport à l'année précédente. La réinstallation et les voies d'admission pour motifs humanitaires ont continué à jouer un

rôle essentiel dans les efforts déployés par le HCR pour la recherche de solutions et la promotion d'un partage équitable des responsabilités sur la question des réfugiés. En 2016, l'organisation a soumis un nombre significativement beaucoup plus élevé de demandes de réinstallation, tout en s'efforçant d'élargir l'accès aux voies complémentaires, afin de diversifier les solutions disponibles pour les réfugiés n'ayant guère d'espoir de regagner leur pays dans un avenir proche.

Mohamed Khaddam (au centre) et Mohamed Awad, réfugiés syriens, vendent des savons et des détergents dans leur échoppe d'Alexandrie (Égypte).

Le HCR a étendu la disponibilité et l'impact des possibilités d'éducation pour les personnes relevant de sa compétence, afin de permettre aux enfants et aux jeunes déplacés d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour devenir des acteurs clés de leur propre avenir. Avec les partenaires,

l'organisation a également facilité l'accès, la participation et la contribution des réfugiés à l'économie formelle, en soutenant leur insertion dans les chaînes économiques locales, nationales et globales et en recommandant de les inclure dans les plans de développement nationaux.

Promouvoir l'accès à l'éducation

Plus de 984 000 enfants réfugiés ont été scolarisés dans le primaire et 85 300 adolescents réfugiés ont été scolarisés dans le secondaire en 2016.

L'éducation favorise l'acquisition de compétences essentielles pour l'épanouissement personnel et produit plus largement des effets bénéfiques, sociaux et économiques, tels que le développement et la reconstruction communautaire. Dans les situations de déplacement, l'enseignement permet d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement sécurisé pour apprendre et jouer, d'atténuer certains traumatismes et de

réduire leur vulnérabilité à certains risques de protection comme le mariage précoce, les mouvements secondaires dangereux, le trafic et la traite des êtres humains, et le travail des enfants.

Faciliter l'accès à un enseignement de qualité est au cœur de la stratégie de protection des réfugiés du HCR, basée sur la recherche de solutions. En 2016, l'organisation a continué à



Des enfants réfugiés en pleine lecture dans la nouvelle bibliothèque du camp de Filipadia (Grèce).

© HCR / Y. KYVERNITIS

travailler avec les gouvernements et autres partenaires afin de promouvoir l'accès des réfugiés aux systèmes nationaux d'éducation. À la fin de l'année, 64 des 81 pays évalués avaient adopté des politiques pour soutenir l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation. Plus de 984 000 enfants réfugiés étaient scolarisés dans le primaire, dont 250 000 enfants accueillis dans 14 pays qui n'étaient pas scolarisés auparavant.

En dépit de ce progrès, le HCR estime que seulement la moitié des enfants réfugiés ont fréquenté l'école primaire en 2016 et qu'à peine 22 pour cent des adolescents réfugiés ont eu accès à l'enseignement secondaire. Soucieuse de combler cet écart, l'organisation a poursuivi ses efforts afin d'élargir l'accès aux programmes d'enseignement accéléré et de qualité, visant à offrir aux jeunes réfugiés trop âgés et non-scolarisés, un moyen viable d'acquérir une formation certifiée. Environ 42 000 jeunes réfugiés ont participé à des programmes d'enseignement accéléré et d'apprentissage en 2016.

Le HCR et la Fondation Vodafone ont amélioré la qualité de l'enseignement au sein des communautés de réfugiés et d'accueil en équipant les salles de classe de technologies qui permettaient de connecter les élèves à des ressources pédagogiques dynamiques et plus largement au monde en ligne. En 2016, 27 écoles du réseau « *instant network schools* » avaient été aménagées en République démocratique du Congo, au Kenya, au Soudan du Sud et en République-Unie de Tanzanie. Ces équipements ont bénéficié à plus de 31 000 élèves et 570 enseignants.

Près de 4 400 jeunes réfugiés dans 38 pays ont reçu des bourses DAFI pour entreprendre des études supérieures. En outre, quelque 1 500 élèves ont suivi des études supérieures grâce à des programmes d'enseignement à distance, associant l'enseignement en face à face et l'apprentissage en ligne pour étendre la portée des programmes d'enseignement supérieur certifiés. Au total, plus de 5 000 étudiants ont bénéficié de programmes d'enseignement en ligne depuis 2010.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

Protection de l'enfance renforcée

Orienter et fournir un appui opérationnel sur la protection de l'enfance

Des instructions et des outils sur l'élaboration de programmes de protection de l'enfance en milieu urbain ont été finalisés et seront expérimentés en 2017.

Le HCR a continué à travailler sur l'utilisation de programmes orientés sur les sports et les loisirs pour améliorer la protection des enfants, des adolescents et des jeunes, notamment avec le Comité international olympique et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les jeunes réfugiés et le sport.

Des spécialistes de la protection de l'enfance ont été déployés dans 23 opérations et ont fourni 92 mois d'assistance technique. Tout en renforçant les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et de prise en charge des cas de protection de l'enfance, ces spécialistes ont formé plus de 200 membres du personnel du HCR et d'organisations partenaires, de représentants gouvernementaux et des bénévoles réfugiés aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance.





PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
<p>Mettre en œuvre l'initiative régionale de protection de l'enfance couvrant la Corne de l'Afrique et le Yémen</p>	<p>L'initiative régionale « Vivre, apprendre et jouer en sécurité » (2014-2016), destinée aux mineurs isolés et aux autres enfants vulnérables a été mise en œuvre, pour la dernière année, dans six lieux situés en Égypte, dans le nord de l'Éthiopie, au Soudan et au Yémen. Le projet a eu un effet positif sur le bien-être de chaque enfant, et a renforcé l'action générale de protection de l'enfance du HCR et de ses partenaires.</p> <p>Le nombre d'enfants qui ont poursuivi leur chemin dans le nord de l'Éthiopie a été réduit, notamment grâce à des placements en famille d'accueil, démontrant que le risque de départ était de 20% inférieur chez les enfants placés en famille d'accueil que chez les enfants bénéficiant d'autres modalités de prise en charge.</p>
<p>Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes</p>	<p>23 projets de protection menés et pilotés par des jeunes ont été appuyés dans le cadre du Fonds de l'initiative pour les jeunes, et ont bénéficié à 779 adolescents et jeunes (dont 375 filles et 404 garçons) dans 9 pays. Les projets entrepris dans le cadre du Fonds montrent que les jeunes, soutenus par une formation et des ressources, savent résoudre les problèmes de manière novatrice et sont capables de concevoir, de diriger et d'exécuter des projets utiles, bénéficiant à eux-mêmes et à leurs communautés. Par exemple, des projets entrepris à Cox's Bazaar (Bangladesh) ont cherché à améliorer la santé et le bien-être mental en utilisant le théâtre pour favoriser l'engagement et l'insertion sociale (en particulier pour les adolescentes).</p>
<p>Renforcer les interventions de protection de l'enfance en situation d'urgence</p>	<p>Des spécialistes itinérants de la protection de l'enfance en situation d'urgence, dont des spécialistes déployés par <i>Save the Children</i> Suède et Norvège, ont appuyé des opérations pour les réfugiés et les déplacés internes en Éthiopie, en Grèce, en Iraq, en Italie, au Malawi et en Ouganda. En Grèce, un appui a été fourni pour instituer des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant et des modalités alternatives de garde, fondées sur la communauté, pour les mineurs isolés. Au Malawi, un soutien a été apporté à la mise en place de procédures d'enregistrement en urgence qui ont facilité l'identification des enfants à risque ainsi que des mécanismes d'orientation appropriés.</p>
<p>Renforcer la capacité de protection de l'enfance</p>	<p>27 membres du personnel du HCR, principalement en poste en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ont bénéficié du programme annuel de formation à la protection de l'enfance.</p> <p>Des outils opérationnels et des notes d'information sur des questions de protection de l'enfance ont été élaborés et diffusés, et en particulier sur les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant liées aux solutions durables.</p> <p>Des formations ont été organisées au niveau global, régional et national ; dont notamment la formation conjointe <i>Save the Children</i>-HCR sur l'éducation et la protection de l'enfance dans les camps de réfugiés.</p>
<p>Promouvoir la protection des enfants et des jeunes déplacés dans les forums interorganisations</p>	<p>Le HCR est devenu membre du Comité exécutif et membre fondateur du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, créé pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (SDG), en particulier le SDG 16.2.</p> <p>Des considérations spécifiques aux enfants réfugiés et déplacés ont été intégrées au Manuel sur les mineurs isolés publié par le Groupe de travail interorganisations sur les mineurs isolés.</p> <p>Le HCR a travaillé avec les partenaires à la mise en œuvre du « Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire », un engagement pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et visant à répondre aux besoins des jeunes dans les situations de conflits.</p> <p>Dans le cadre de ses efforts pour accroître le nombre d'acteurs de protection de l'enfance engagés dans l'action relative aux enfants apatrides et à l'enregistrement des naissances, le HCR a organisé une session spécialement consacrée aux approches programmatiques de la protection des enfants et des jeunes apatrides, lors de la première réunion annuelle conjointe de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et du domaine de responsabilité Protection de l'enfance.</p>





PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS	
La population a un accès optimal à l'éducation	
<p>Appuyer l'intégration des réfugiés dans les systèmes et programmes nationaux d'éducation</p>	<p>5 opérations ont reçu une formation sur l'intégration dans les systèmes nationaux et 20 opérations ont bénéficié d'un appui technique.</p> <p>Le HCR a renforcé son association avec le Partenariat mondial pour l'éducation par un mémorandum d'accord, ainsi que sa participation au Conseil d'administration, afin de s'assurer de la prise en compte des réfugiés dans la planification du secteur de l'éducation.</p> <p>Le HCR a recommandé aux États membres d'élaborer et d'appliquer des politiques d'insertion, dans le cadre des efforts interorganisations visant à la réalisation du SDG 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».</p>
<p>Augmenter le taux d'inscription et de rétention des enfants déscolarisés dans le primaire</p>	<p>Dans le cadre du projet Éduquer un enfant « <i>Educate a child</i> », 14 opérations ont facilité la scolarisation dans le primaire de plus de 250 000 enfants déscolarisés.</p> <p>Le Groupe de travail interorganisations sur l'enseignement accéléré, conduit par le HCR, a élaboré des orientations et des outils afin d'harmoniser et de standardiser les programmes d'enseignement accéléré à travers le monde et améliorer leur qualité.</p> <p>En partenariat avec l'Université de Columbia et d'autres partenaires des agences des Nations Unies et non gouvernementaux, le HCR a initié une formation standardisée à l'intention des enseignants réfugiés pour leur permettre d'acquérir des qualifications et d'améliorer la qualité de leur enseignement.</p>
<p>Développer et promouvoir l'innovation dans l'éducation</p>	<p>19 pays ont mis en œuvre des approches pédagogiques novatrices pour élargir l'accès et améliorer l'efficacité de l'apprentissage, bénéficiant à plus de 100 000 étudiants.</p>
<p>Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur</p>	<p>Un consortium de partenaires travaillant sur l'enseignement à distance connecté, mené par le HCR et l'Université de Genève, a élaboré des normes de qualité pour l'enseignement à distance en ligne, a renforcé la coordination et a élargi l'accès à l'enseignement supérieur agréé à plus de 1 500 réfugiés.</p> <p>Au total, 4 397 réfugiés dans 37 pays ont reçu des bourses DAFI pour entreprendre des études supérieures.</p>



L'AIDE EN ESPÈCES POUR L'ÉDUCATION

Le HCR utilise l'aide en espèces afin de diversifier ses interventions, menées à travers 15 opérations afin d'accroître les taux de scolarisation et de rétention scolaire. Celles-ci consistent notamment à distribuer des allocations en espèces pour financer certaines dépenses scolaires comme les uniformes, les fournitures scolaires, les frais de transport et d'inscription, à fournir des indemnités de subsistance aux étudiants, en particulier pour ceux inscrits dans les cycles

secondaire et supérieur, et à verser des primes aux enseignants réfugiés.

En 2016, le HCR a entrepris une étude afin de déterminer comment l'aide en espèces pouvait contribuer plus efficacement à la réussite scolaire. Cette étude guidera l'élaboration d'instructions techniques et d'outils sur l'utilisation de l'aide en espèces dans l'éducation, en vue de sa mise en œuvre dans les opérations en 2017.

Autonomiser la jeunesse réfugiée

Les jeunes forment une part importante des communautés réfugiées et ont des besoins particuliers, selon leur âge et leur stade de développement. Les jeunes réfugiés rencontrent souvent des perspectives réduites en matière d'éducation, d'emploi et de formation technique, et font face à un avenir incertain. La marginalisation, l'isolement et les privations résultant du déplacement forcé augmentent également la vulnérabilité des jeunes aux risques de protection, notamment leur exposition à la violence, à l'exploitation, à la toxicomanie ou à l'alcoolisme et à l'embrigadement dans des gangs ou des groupes armés.

En 2015-2016, près de 1 500 jeunes (âgés de 15 à 24 ans; dont 58% de garçons et 42% de filles) issus des communautés de réfugiés et d'accueil de 34 pays ont participé aux Consultations mondiales de la jeunesse. Ces consultations ont été organisées par le HCR et la *Women's Refugee Commission*, avec le concours d'États, de représentants de la société civile et d'autres partenaires (voir le chapitre *Soutenir l'action du*

HCR). Du fait de leur dynamisme, de leur esprit d'entreprise, de leurs aptitudes linguistiques, de leur maîtrise des nouvelles technologies et d'autres compétences, les jeunes réfugiés jouent un rôle essentiel en aidant leurs pairs, leurs familles et leurs communautés. Les jeunes réfugiés s'organisent pour s'entraider et pour assurer des services essentiels auprès de la collectivité, de manière informelle ou structurée.

Pour le HCR et les jeunes participants, les consultations mondiales ont constitué le point de départ d'un processus visant à développer l'esprit d'initiative, les capacités et le potentiel des jeunes réfugiés à travers le monde. Les participants ont élaboré leur propre cadre d'action pour appuyer la manière dont les acteurs humanitaires travaillent avec les jeunes réfugiés. Le cadre est composé de sept principales actions, en rapport notamment avec l'autonomisation, le renforcement des compétences et des capacités, la protection, et le soutien au bien-être physique et émotionnel des jeunes réfugiés.

Moyens de subsistance et autosuffisance

80 opérations ont mis en œuvre des initiatives visant au renforcement des moyens de subsistance pour des réfugiés en 2016.

Promouvoir l'autosuffisance des réfugiés permet de les former et de les préparer à l'avenir ainsi qu'à tirer parti de toutes les solutions durables qui se présenteront. Les réfugiés autosuffisants mènent une vie indépendante, productive et digne et sont mieux à même de jouir de leurs droits.

Le HCR considère que l'accès aux moyens de subsistance, c'est-à-dire l'aptitude des réfugiés à subvenir à leurs besoins de manière sûre et durable, joue un rôle moteur dans la conquête de l'autosuffisance. En 2016, 32 opérations ont mis en œuvre des stratégies d'appui aux

moyens de subsistance, contre 18 en 2015. Cependant, l'accès à l'emploi légal reste limité, y compris dans les États signataires de la Convention de 1951.

L'élaboration de programmes d'appui aux moyens de subsistance basée sur la dynamique du marché permet d'aider plus efficacement les réfugiés à se procurer des moyens d'existence sûrs et durables et de contribuer à la communauté et à l'économie. Les directives opérationnelles du HCR sur les critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance ont permis



Deux artisans maliens travaillant sur diverses pièces, dans le cadre d'un programme de soutien aux artisans réfugiés.

à 80 opérations exécutant des programmes de ce type à veiller à ce que leurs initiatives soient basées sur les besoins du marché et axées sur les résultats. Les directives alignent les pratiques du HCR sur les normes du marché, par exemple sur les normes minimales pour le relèvement économique du réseau *Small Enterprise Education and Promotion Network*.

Le HCR a également coopéré avec l'OCDE et des employeurs afin de faciliter l'accès des réfugiés aux marchés du travail locaux. Après l'afflux en nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe en 2015 et 2016, plusieurs entreprises se sont efforcées d'offrir un emploi aux nouveaux arrivants. Cependant, les cadres législatifs, les obstacles administratifs, la barrière de la langue et d'autres facteurs ont empêché ces initiatives d'être poursuivies à plus grande échelle. Afin de mieux appuyer les entreprises à surmonter ces obstacles et faciliter l'emploi des réfugiés, une série de consultations ont été organisées avec des sociétés et une note de synthèse conjointe HCR-OCDE récapitulant les conclusions de ces débats a été publiée.

L'insertion financière permet également d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et de contribuer à l'autosuffisance. En 2016, le

HCR et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ont convenu de lancer un mécanisme de garantie partielle du crédit, d'un montant de 15 millions de dollars, destiné à faciliter l'accès des réfugiés au crédit en réduisant les risques encourus par les prestataires de services financiers dans les pays d'accueil.

Afin de renforcer l'intégration des plus pauvres dans les programmes d'appui aux moyens de subsistance, le HCR a adopté en 2013 le modèle de progression (voir le *Glossaire*), une méthodologie de réduction de la pauvreté qui aide les populations les plus démunies à sortir progressivement de la pauvreté. Depuis, des programmes fondés sur ce modèle ont été initiés au Burkina Faso, au Costa Rica, en Équateur, en Égypte, en Zambie et au Zimbabwe.

En 2016, ces programmes ont produit des résultats encourageants. Au Costa Rica, par exemple, le taux de chômage relevé chez 114 membres de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil a diminué, passant de 36 pour cent en 2014 à 4 pour cent ; dans le même temps, le taux de travail indépendant parmi les participants est passé de 24 à 59 pour cent. Au terme du programme, près de 80 pour cent des ménages participants déclaraient un revenu mensuel égal ou

supérieur au salaire minimum national, contre un taux initial de 15 pour cent. Le Gouvernement du Costa Rica intègre actuellement le modèle de progression dans son plan de développement national, ce qui contribuera à pérenniser le programme.

Le HCR a également renforcé ses relations avec des organisations comme l'OIT, la Banque mondiale et des partenaires régionaux pour

appuyer les changements, au plan national et local, qui permettent de développer l'accès des réfugiés au marché du travail. L'adoption, par le Conseil d'administration de l'OIT, des Principes directeurs sur l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail, a constitué une étape importante dans la création d'un cadre qui permettra aux acteurs de promouvoir la pleine jouissance, par les réfugiés, du droit au travail.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
AUTONOMISATION DES COMMUNAUTÉS ET AUTOSUFFISANCE	
Renforcer l'autosuffisance et les moyens de subsistance	
<p>Améliorer la qualité des programmes d'appui aux moyens de subsistance</p>	<p>De nouveaux indicateurs pour les interventions d'appui aux moyens de subsistance ont été testés sur le terrain dans 4 opérations.</p> <hr/> <p>Le réseau d'experts en moyens de subsistance a été élargi à plus de 40 experts techniques ; 9 opérations-pays ont bénéficié du soutien d'experts déployés.</p> <hr/> <p>Des missions d'appui technique ont été entreprises dans 22 opérations (Algérie, Cameroun, Costa Rica, Djibouti, Équateur, Égypte, Éthiopie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Ouganda, Panama, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Zambie et Zimbabwe).</p> <hr/> <p>30 membres du personnel du HCR ont bénéficié d'une formation sur les programmes d'appui aux moyens de subsistance.</p> <hr/> <p>L'OIT a formé des personnels du HCR aux études de marché, ce qui a permis de réaliser une étude de marché au Cameroun.</p>
<p>Aider les réfugiés à accéder aux marchés internationaux</p>	<p>Une nouvelle stratégie globale destinée à faciliter l'accès des artisans réfugiés aux marchés internationaux a été élaborée. Dans le cadre de cette stratégie, des entreprises sociales locales ont été choisies comme partenaires dans 6 pays ; elles travailleront avec des artisans réfugiés, dans le respect des conditions de commerce équitable, pour faciliter la conception, la fabrication et la vente de produits.</p> <hr/> <p>Des interventions multidimensionnelles ont été entreprises afin d'améliorer la qualité des articles artisanaux fabriqués par les réfugiés dans 6 pays (Burkina Faso, Égypte, Kenya, Malaisie, Rwanda et Thaïlande).</p> <hr/> <p>Des outils programmatiques ont été développés pour déterminer à quel moment les produits fabriqués par les réfugiés peuvent être commercialisés.</p>
<p>Accroître les possibilités d'emploi et les activités de travailleurs indépendants pour les réfugiés pauvres et très pauvres</p>	<p>Le partenaire du HCR, « <i>Trickle Up</i> », a obtenu 2,5 millions de dollars pour étendre le modèle de progression à d'autres régions et apporter une aide technique supplémentaire au cours des trois prochaines années.</p>
<p>Promouvoir l'insertion financière des réfugiés</p>	<p>Des directives sur l'accès aux services financiers pour les réfugiés ont été élaborées.</p> <hr/> <p>20 prestataires d'assistance technique ont reçu une formation sur l'accès aux services financiers pour les réfugiés.</p> <hr/> <p>La structure du mécanisme de garantie du crédit a été créée et l'examen préliminaire de 3 prestataires de services mené à bien.</p>



La réfugiée syrienne Hanan Dacka (au centre), 12 ans, et ses nouvelles camarades de classe dans une école de São Paulo (Brésil).

© HCR / G. MORALES

Réinstallation et autres formes d'admission

La réinstallation a continué à susciter beaucoup d'attention au niveau international en 2016. La nécessité d'une solidarité accrue et d'un partage plus équitable des responsabilités en matière de protection des réfugiés et d'assistance en leur faveur a été soulignée à l'occasion de plusieurs réunions de haut niveau au cours de l'année, avec en mars la Réunion de haut niveau sur le partage des responsabilités au plan mondial à travers des voies d'admission des réfugiés syriens, aboutissant au sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants en septembre 2016. À l'issue de cette réunion, les États se sont engagés à augmenter le nombre de places de réinstallation et les autres voies légales pour l'admission des réfugiés proportionnellement aux besoins de réinstallation déterminés annuellement par le HCR.

Bien que le nombre global de places de réinstallation disponibles soit resté très nettement inférieur au nombre total de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés, estimé par le HCR à près d'1,2 million, soit 7 pour cent de la population réfugiée relevant de son mandat, les possibilités de réinstallation ont

sensiblement augmenté en 2016. Le HCR a travaillé avec 37 pays de réinstallation en 2016, contre 33 en 2015, et plusieurs pays ont annoncé l'augmentation de leurs quotas de places au cours de l'année.

Réagissant à l'augmentation des quotas, le HCR a considérablement intensifié ses activités de réinstallation et présenté plus de 162 000 soumissions, un chiffre jamais atteint depuis 20 ans, représentant une hausse de 21 pour cent par rapport à 2015. Les réfugiés dont la demande de réinstallation a été soumise par le HCR étaient principalement originaires de République arabe syrienne (77 200), de la République démocratique du Congo (22 800) et d'Iraq (12 800). La généreuse réponse des donateurs à l'appel supplémentaire pour le « Renforcement de la réinstallation des réfugiés et des autres voies d'admission et des solutions » a permis au HCR de renforcer sa capacité de traitement des dossiers de réinstallation, notamment dans des domaines comme l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et de la protection communautaire en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le nombre des États ayant des programmes de réinstallation a augmenté de 33 en 2015 à 37 en 2016.

125 600 réfugiés ont été réinstallés dans un pays tiers, une augmentation de 50% par rapport à 2015.

Plus de 125 600 réfugiés ont pu commencer une nouvelle vie grâce au programme de réinstallation en 2016. Les principaux pays de destination des réfugiés réinstallés ont été les États-Unis (78 300), le Canada (21 800), l'Australie (7 500) et le Royaume-Uni (5 000).

Au cours de l'année, le HCR a joué un rôle crucial auprès des États ayant des programmes de réinstallation, en les soutenant et les orientant dans la mise en place de programmes solides et durables. Des initiatives méritent d'être soulignées telles que la collaboration étroite de l'organisation avec le Royaume-Uni lors de la conception du projet de réinstallation des enfants vulnérables, ainsi que les efforts entrepris avec les partenaires de l'Union européenne pour développer et accélérer le traitement des dossiers de réinstallation des réfugiés syriens. Ces initiatives ont été essentielles pour offrir davantage d'opportunités de réinstallation aux réfugiés vulnérables.

L'accent a également été mis sur le renforcement de l'intégrité du processus de réinstallation. Une nouvelle politique et de nouvelles directives pour traiter les fraudes commises par des personnes relevant de la compétence du HCR étaient en cours de finalisation et des postes supplémentaires chargés de veiller à l'intégrité ont été créés dans plusieurs opérations. Les opérations sur le terrain ont en outre bénéficié d'un appui pour le renforcement des capacités et

d'une expertise technique afin de réduire leur vulnérabilité à la fraude.

De nombreuses initiatives destinées à partager les expériences et à renforcer la capacité des nouveaux États de réinstallation ont été prises en 2016. Le Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents (ERCM), une plateforme mise en place pour permettre aux pays de créer des programmes de réinstallation solides et durables, a été créée lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, organisé par les États-Unis en septembre. Le HCR, en étroite collaboration avec l'OIM et les gouvernements, a défini la structure et le programme de travail du mécanisme, et a entamé une évaluation des besoins et des possibilités de réinstallation pouvant bénéficier d'un appui technique à travers ce mécanisme.

En outre, l'Initiative globale de parrainage des réfugiés (GRSI), issue d'un partenariat entre le HCR et le Gouvernement du Canada, les Fondations *Open Society*, l'Université d'Ottawa et la Fondation Radcliffe, a été lancée afin de promouvoir et de soutenir la mise en place de programmes de parrainage privé pour les réfugiés. Les programmes de parrainage privé offrent non seulement une protection et une solution durable aux réfugiés, mais peuvent également inciter la collectivité à participer davantage au processus de réinstallation, créer un environnement plus accueillant pour les réfugiés et favoriser des sociétés de la diversité et de l'intégration.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
SOLUTIONS DURABLES	
Potentiel en matière de réinstallation réalisé	
Présentation de demandes de réinstallation	162 500 demandes de réinstallation ont été soumises, un chiffre jamais atteint depuis 20 ans, en hausse de 21% par rapport à 2015 (134 000 demandes soumises).
	Le nombre d'États de réinstallation est passé de 33 en 2015 à 37 en 2016.
	125 600 réfugiés ont été réinstallés, représentant une augmentation de 50% par rapport aux 81 900 réfugiés partis en 2015.
	Des modalités de réinstallation accélérées et simplifiées, comme la méthodologie fondée sur l'identification pour les réfugiés syriens, ont été élaborées.
Assurer l'intégrité des procédures de réinstallation	Une nouvelle politique et de nouvelles directives sur la lutte contre les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR étaient en cours de finalisation, en vue d'une mise en œuvre en 2017.
	Une formation des formateurs, relative aux enquêtes sur les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR, a été assurée auprès de coordonnateurs des activités de lutte contre la fraude et des administrateurs chargés de l'intégrité récemment recrutés.
	4 missions techniques multifonctionnelles ont été entreprises pour aider des opérations sur le terrain à réduire les risques de fraude.
Renforcer les capacités de réinstallation	Des outils et des programmes de formation sur la réinstallation, nouveaux ou révisés, ont été développés et mis en œuvre.
	Plus de 800 membres du personnel du HCR et du personnel affilié ont bénéficié de 8 séances de formation à la réinstallation, de 6 ateliers de formation pratique et de plus de 100 webinaires.
Renforcer les partenariats	2 100 mois d'appui dans le cadre de déploiements ont été assurés auprès d'opérations sur le terrain par l'intermédiaire de 4 ONG partenaires.
	Un Mécanisme d'appui conjoint a été mis en place pour renforcer la capacité des nouveaux États de réinstallation.
	Les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage privé pour élargir la participation à la réinstallation ont été soutenus.
	Des pays de réinstallation ont bénéficié d'un appui pour mettre en place, élargir et mettre en œuvre de nouveaux programmes de réinstallation.
	Le HCR a poursuivi son étroite collaboration avec le Gouvernement des Pays-Bas, puis avec le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qui ont assumé la présidence des Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation en 2016. Les consultations visent à renforcer la coopération et à favoriser un dialogue transparent entre les gouvernements, les ONG et le HCR sur des sujets tels que l'intégration et la préparation des réfugiés à la réinstallation. Le Groupe restreint pour les Syriens a continué à jouer un rôle important, en mobilisant un soutien pour des efforts accrus et harmonisés de réinstallation des réfugiés syriens. En 2016, les États se sont engagés à offrir 80 000 places supplémentaires au titre de la réinstallation et d'autres modalités d'admission pour les réfugiés syriens, ce qui porte à plus de 242 000 le nombre de places promises depuis 2014.

Voies complémentaires

Les voies complémentaires sont des filières sûres et réglementées qui permettent aux réfugiés d'être admis dans un pays, d'y séjourner et de voir leurs besoins en matière de protection internationale satisfaits, tout en les aidant à trouver des solutions durables. Si les voies complémentaires ne sont pas censées se substituer à la protection accordée aux réfugiés en vertu du régime international de protection, elles constituent néanmoins une expression importante et complémentaire de solidarité au niveau global, de coopération internationale et de partage plus équitable des responsabilités.

Parmi les voies complémentaires figurent notamment les dispositions favorisant le regroupement familial, les régimes de mobilité liée au travail, les programmes d'études et de formation et d'autres catégories de visas spéciaux. Il est essentiel, pour permettre la réalisation de ces options, de reconnaître que les réfugiés ont le droit d'accéder aux mêmes régimes de mobilité que d'autres individus, et qu'ils peuvent comme eux acquérir des compétences, leur permettant de trouver une solution viable et durable dans le futur.

L'objectif du HCR est de faire en sorte que les États s'engagent à trouver des voies

complémentaires pour les réfugiés et à en accroître le nombre et la variété, pouvant faciliter une approche progressive dans la recherche de solutions durables. À cet effet, le HCR finalise actuellement un cadre, ainsi que des orientations et des outils, sur les voies complémentaires, à l'intention des États, des réfugiés, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

Le HCR a continué d'analyser et d'évaluer les voies complémentaires susceptibles d'être utilisées par les réfugiés, et notamment les régimes de mobilité professionnelle et d'étudiant. L'organisation a également invité les États à faciliter l'accès au regroupement familial, en particulier pour les membres de la famille élargie.

En outre, le HCR a soutenu le développement d'initiatives, comme le parrainage par le Japon de 100 étudiants syriens de troisième cycle pendant cinq ans, à compter de septembre 2017; l'engagement pris par l'Université de la Paix du Costa Rica de parrainer 500 étudiants réfugiés pendant cinq ans ; et la coopération entamée avec une ONG partenaire, *Talent Beyond Boundaries*, afin de faciliter l'emploi des réfugiés dans le cadre de régimes de mobilité professionnelle dans des pays tiers.

Rapatriement volontaire

Près de 552 230 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine en 2016, dont 500 200 assistés par le HCR.

Le rapatriement volontaire des réfugiés en sûreté et dignité a été entravé par certaines circonstances exceptionnelles dans de nombreux pays en 2016. Le contexte dans lequel certains réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine est resté complexe. Il est à craindre que certains retours ne soient pas durables, les réfugiés concernés ayant indiqué que leur décision de rentrer avait été motivée par

l'absence d'options viables en matière de protection et de solutions ailleurs. Tout au long de l'année 2016, le rôle opérationnel du HCR dans les situations de retour a été adapté au contexte particulier et a consisté notamment à travailler avec les gouvernements ; à instaurer un dialogue permanent avec les réfugiés afin de prendre des dispositions pour faciliter leur réintégration durable ; à s'assurer du caractère

volontaire des retours ; à rassembler et à analyser des informations pour permettre aux réfugiés de prendre des décisions éclairées ; à assurer le suivi des retours ; à mener des activités de sensibilisation ; et à offrir d'autres formes d'aide au rapatriement et de soutien à la réintégration.

En 2016, quelque 552 230 réfugiés sont volontairement rentrés dans leur pays d'origine, soit 351 000 de plus qu'en 2015. Au cours de l'année, le HCR a assisté plus de 33 800 Somaliens réfugiés au Kenya à rentrer dans leur pays. En Côte d'Ivoire, plus de 20 000 réfugiés ivoiriens ont regagné leur foyer depuis la reprise de l'opération de rapatriement en décembre 2015 ; et le HCR prévoit de faciliter le retour volontaire de 13 700 réfugiés supplémentaires en 2017 dans le cadre de sa stratégie régionale intégrée de recherche de solutions durables pour les réfugiés ivoiriens. Une aide au rapatriement volontaire a été offerte à plus de 5 500 réfugiés rwandais, accueillis principalement en République démocratique du Congo, et qui sont rentrés en 2016. Fin 2016, le nombre de réfugiés ayant regagné spontanément la République centrafricaine était estimé à 34 000.

L'année a également été marquée par une forte augmentation du nombre de réfugiés afghans rentrant du Pakistan avec plus de 370 000 réfugiés afghans enregistrés qui ont regagné leur pays. Ce nombre était le plus élevé des dix dernières années. En 2015, il y avait eu à peine plus de 58 000 rapatriés. Environ 2 200 Afghans sont également rentrés de République islamique d'Iran. Le Pakistan continue d'accueillir environ 1,3 million de réfugiés afghans enregistrés et le suivi des retours assuré par le HCR montre que la décision de rentrer a été influencée par de nombreux facteurs, liés entre eux – difficultés économiques, harcèlement, crainte d'être arrêté et expulsé – et par des éléments positifs comme l'impression que la sécurité s'est améliorée en Afghanistan et les engagements du Gouvernement, promettant un toit et des terres aux rapatriés. Dans ce contexte, le HCR a étroitement coopéré avec les autorités pour orienter et aider les réfugiés de retour et pour assurer dans toute la mesure du possible le suivi des retours, tout en appelant à des efforts supplémentaires pour créer les conditions nécessaires à la pérennisation des retours.



L'AIDE EN ESPÈCES POUR LES RAPATRIÉS

En 2016, le HCR a fourni des aides au retour d'un montant de 150 millions de dollars afin de faciliter un rapatriement sûr et digne des réfugiés. Ces allocations en espèces faisaient partie d'une assistance plus large destinée à financer les frais de rapatriement, tels que le transport organisé individuellement, les documents

et les frais administratifs. Les allocations en espèces ont également aidé les réfugiés à subvenir à leurs besoins pendant la phase initiale de réintégration notamment en matière d'alimentation, d'hébergement, de soins médicaux et d'éducation et à se procurer des moyens de subsistance.

Stratégie pluriannuelle et partenariats multiples de protection pour la recherche de solutions

Le caractère prolongé des conflits et l'augmentation du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR rendent encore plus nécessaire une planification orientée sur la protection et les solutions dès le début du cycle de déplacement. En conséquence, l'organisation a renforcé en 2016 sa planification pluriannuelle et de partenariats multiples, afin d'évaluer et de prendre en compte, en coopération avec ses partenaires, les dimensions économiques, sociales, culturelles, juridiques, civiles et politiques nécessaires pour apporter des solutions aux populations relevant de sa compétence dans un délai de trois à cinq ans.

En 2016, les opérations du HCR au Costa Rica, en Équateur, au Ghana, en Ouganda, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie ont élaboré des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples afin d'atteindre des objectifs concrets et à long terme, en matière de protection et de solutions, en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires. Par exemple, la stratégie mise en œuvre en Ouganda permettra d'aligner la programmation du HCR sur la planification locale à l'échelon des districts et s'accompagnera de la mise en œuvre d'un prêt

de 50 millions de dollars, accordé par la Banque mondiale au Gouvernement pour soutenir les communautés d'accueil et les populations déplacées. Au Costa Rica et en Équateur, les stratégies s'appuient sur de nouveaux partenariats élargis à la société civile pour mieux aider les gouvernements à appliquer le modèle de progression, axé sur l'élimination de la pauvreté, au bénéfice des réfugiés et des communautés locales.

L'expérience acquise au fil des années a démontré que pour susciter des solutions, il est essentiel d'établir des liens initiaux et directs avec les plans de développement nationaux, ainsi qu'avec différents acteurs locaux et internationaux engagés dans l'aide à plus long terme. L'approche pluriannuelle et de partenariats multiples aide les opérations sur le terrain à planifier leurs activités de manière plus cohérente et plus stratégique, en coordination avec un plus grand nombre d'intervenants, et vise à offrir aux personnes déplacées davantage de chances pour accéder à des solutions durables. Le HCR a décidé d'étendre la mise en œuvre des stratégies pluriannuelles et de partenariats multiples à 15 pays supplémentaires en 2017.

Alternatives aux camps

La « Politique sur les alternatives aux camps » encourage des approches adaptées au contexte local, donnant aux réfugiés la possibilité d'exercer pleinement leurs droits et de mener en toute légalité, une existence paisible et productive au sein des communautés d'accueil. Cette approche s'appuie sur les ressources et les capacités des réfugiés et

investit dans leur renforcement, développe les synergies avec le développement national et local, les infrastructures et les systèmes de prestations de services.

En 2016, le HCR s'est servi de son outil de diagnostic relatif aux alternatives aux camps pour analyser la mise en œuvre de sa politique

dans 90 opérations, venant en aide à quelque 15,7 millions de réfugiés. L'examen des résultats a fait apparaître de nombreux développements positifs, dont l'utilisation accrue des aides en espèces pour protéger et assister les personnes relevant de la compétence du HCR.

Parmi les initiatives qui ont encouragé et mis en œuvre cette politique figure la planification intégrée de zones d'installation au Malawi, au Rwanda et au Tchad, l'aide apportée aux gouvernements pour inclure les réfugiés dans les plans de développement et les services nationaux et l'amélioration des méthodes de ciblage de l'assistance hors des camps.

En Ouganda, le HCR s'est efforcé, en étroite collaboration avec des partenaires, dont la Banque mondiale, de mettre au point une stratégie pluriannuelle et plurisectorielle orientée sur le développement qui faciliterait l'intégration des réfugiés dans le cadre de développement national pour la période 2015-2016 à 2019-2020. Cette stratégie est ancrée dans les plans de développement existants et dans le cadre pluriannuel et de partenariats multiples du HCR et vise à renforcer l'autosuffisance et la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil. Au Rwanda, où les réfugiés ont récemment été intégrés au système national d'éducation, le HCR et le Gouvernement ont conjointement animé une consultation des acteurs impliqués à l'échelon national, destinée à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et leur participation à l'économie locale.

Le HCR applique également la méthodologie du Plan directeur (voir le *Glossaire*) pour mettre en œuvre des alternatives aux camps. La méthodologie vise à déterminer comment le développement des infrastructures et les services assurés dans les zones d'installation de réfugiés peuvent servir les intérêts et les besoins des réfugiés comme des communautés d'accueil, l'objectif étant de faire en sorte que le modèle de la zone d'installation se transforme progressivement en une communauté intégrée pérenne. Cette approche est actuellement expérimentée au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Népal et au Tchad. La méthodologie du Plan directeur met l'accent sur les investissements dans les équipements et infrastructures de services, afin d'améliorer leur qualité et leur capacité.

En 2016, le HCR a entrepris de mettre en œuvre une initiative globale destinée à renforcer l'homogénéité et la cohérence des méthodes de ciblage des réfugiés vivant en milieu urbain et hors des camps. Le projet fournit des compétences techniques permettant aux opérations sur le terrain d'élaborer et d'exécuter des stratégies de ciblage de l'assistance en milieu urbain et hors des camps. Les processus de ciblage comprenaient la collecte et l'analyse de données, la définition de critères d'admissibilité, la planification de la fourniture de l'aide, la communication avec les communautés déplacées et la mise en place de mécanismes de réclamation et de retour d'information pour assurer une mise en œuvre et une responsabilisation transparentes et efficaces.



Le camp de
Qaymawa (Iraq)
la nuit.

© HCR / I.R. RASHEED

Accès à l'énergie et protection de l'environnement

Des millions de personnes déplacées n'ont pas accès à des sources d'énergie non polluantes, fiables et sans risque. Le HCR investit dans la viabilité écologique de ses interventions afin d'atténuer l'impact des zones d'installation sur l'environnement et d'améliorer l'accès des réfugiés aux énergies renouvelables. Ces mesures bénéficient à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil et encouragent la coexistence pacifique, en particulier dans les contextes opérationnels où les ressources naturelles sont limitées.

Les effets positifs des investissements passés sont de plus en plus manifestes. Au Rwanda, un projet de crédit carbone, consistant à fournir des réchauds à haut rendement aux réfugiés, a permis de réduire les émissions de carbone de 17 650 tonnes sur une période de trois ans, de 2014 à 2016, tout en atténuant le déboisement et l'érosion des sols. En outre, la vie quotidienne des réfugiés s'est améliorée du fait de la diminution des risques de brûlure, d'une moindre exposition aux risques liés à la collecte de bois de chauffe, comme les violences sexuelles et de genre, et permet aux femmes et aux enfants d'avoir du temps supplémentaire pour se consacrer aux activités éducatives ou génératrices de revenus.

Les centrales photovoltaïques dans les camps de réfugiés d'Azraq et de Zaatar, en Jordanie, qui devraient être livrées en 2017, pourront alimenter en énergie renouvelable plus de 30 000 foyers réfugiés, ainsi que des écoles et des centres médicaux, réduisant les frais d'électricité de plus de 10 millions de dollars par an et entraînant une diminution annuelle des émissions de carbone de plus de 19 000 tonnes.

Le HCR encourage les approches basées sur les marchés locaux qui impliquent les collectivités affectées dans le choix des produits et des services énergétiques adaptés à leurs besoins, et qui renforcent les moyens de subsistance et stimulent l'esprit d'entreprise, augmentent la participation du secteur privé tout en développant les marchés locaux. Au Malawi, le HCR a travaillé avec la communauté locale et le service de l'environnement du gouvernement local pour restaurer un site d'accueil informel qui avait souffert du déboisement, d'une érosion accélérée et de la dégradation d'un cours d'eau. Au Ghana, des terrains où des fosses à déchets peu profondes avaient été creusées, ont été réhabilités, permettant aux réfugiés d'y pratiquer une agriculture vivrière.

L'organisation a également continué à rechercher des mécanismes de financement innovants et inclusifs, afin d'élargir l'accès des familles à revenus modestes aux services énergétiques.

La collaboration et les partenariats ont également été renforcés afin d'étendre l'utilisation d'approches respectueuses de l'environnement et présentant un bon rapport coût-efficacité, de faciliter le partage des compétences et des ressources, et d'élaborer des politiques et des directives rigoureuses pour la programmation dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Conformément à sa « Stratégie globale pour l'accès sûr aux combustibles et à l'énergie » (SAFE, 2014-2018), le HCR a entamé les

démarches nécessaires pour obtenir l'accréditation du Fonds vert pour le climat, l'un des plus importants mécanismes de financement des mesures d'adaptation et d'atténuation relatives aux changements climatiques. L'organisation a également entrepris d'élaborer une proposition globale de 50 millions de dollars pour des programmes de protection de l'environnement et d'approvisionnement énergétique adaptés aux changements climatiques au Cameroun, au Niger, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie, ainsi que des orientations sur les pompes à eau et les réseaux d'éclairage public fonctionnant à l'énergie solaire, en partenariat avec la Banque mondiale et *Phillips Lighting*, afin d'améliorer la sécurité des réfugiés après la tombée de la nuit.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION EN 2016	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2016
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS	
Accès élargi de la population aux énergies non polluantes	
<p>Élargir les compétences et la capacité en matière d'énergie et d'environnement dans les opérations sur le terrain</p>	<p>Un programme de formation en ligne sur l'accès sans risque aux combustibles et à l'énergie en situation de déplacement a été lancé.</p> <p>30 participants issus de 15 opérations ont reçu une formation, afin de renforcer les capacités du HCR pour intégrer les considérations relatives à l'énergie et à l'environnement dans ses programmes.</p>
<p>Renforcer la recherche et les partenariats</p>	<p>Les capacités techniques en matière de programmation dans le secteur de l'énergie ont été renforcées en collaboration avec des universités, des ONG et le secteur privé.</p> <p>Le HCR et Ingénieurs Sans Frontières États-Unis ont conclu un mémorandum d'accord pour des prestations d'expertise technique lors de la planification et de la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'énergie.</p> <p>Le HCR et l'Université de Georgetown ont entrepris une étude comparative fondée sur l'analyse de données réelles (« Impact environnemental des camps de réfugiés : utilisation et gestion des ressources en Éthiopie et à Djibouti ») afin d'offrir des conseils sur la réduction de l'impact environnemental en situation de déplacement.</p>
<p>Expérimenter des approches innovantes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement</p>	<p>Le HCR s'est associé à <i>LandLife</i> pour tester une méthode de plantation des arbres, « cocon », qui utilise un pot rempli de substances nutritives pour faire pousser les jeunes plants en milieu hostile. Au Malawi, 330 cocons ont été expérimentés et ont eu un modeste taux de survie de 55%. Ceci s'explique par différents facteurs, notamment la forte chaleur, les attaques d'insectes nuisibles comme les termites, et les maladies.</p> <p>Au Népal, une collaboration avec la Fondation IKEA et Ingénieurs Sans Frontières États-Unis a permis de concevoir, d'installer et d'entretenir, avec le concours de la communauté, des mini-réseaux solaires pour assurer l'éclairage des rues à moindre coût.</p>

Réponse aux déplacements causés par les changements climatiques

L'engagement du HCR dans les situations de déplacement liées aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques remonte au milieu des années 1980 et a progressé depuis 2000, tant au regard de l'élaboration des politiques qu'au niveau de réponse opérationnelle.

En 2016, le HCR s'est engagé à soutenir deux nouvelles entités de coordination. La première est la Plateforme sur les déplacements causés par les catastrophes, qui a entamé ses travaux en juillet 2016 afin de mettre en œuvre le programme de protection de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers dans le contexte des catastrophes. Le HCR appuie directement le groupe de coordination de la Plateforme, assiste aux réunions du groupe de direction en qualité d'observateur et siège au comité consultatif. L'organisation a contribué à l'élaboration du plan de travail de la Plateforme, qui comporte des activités précises auxquelles le HCR participe ou qu'il encadre.

La seconde est l'Équipe spéciale sur les déplacements du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices de la

CCNUCC, créée en 2016 par l'Accord de Paris et chargée d'élaborer des recommandations relatives à des démarches intégrées propres visant à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets des changements climatiques. Le HCR participe aux travaux de l'équipe spéciale afin de veiller à ce que la protection soit intégrée aux mesures prises pour répondre aux situations de déplacement dues aux effets des changements climatiques.

Le HCR a également pris part à différents processus internationaux et interorganisations axés sur les déplacements causés par les catastrophes afin de contribuer à la coordination et à la cohérence. Parmi ces événements figurent la 22e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les travaux entrepris dans ce cadre avec des institutions des Nations Unies et des gouvernements pour soutenir l'application de l'Accord de Paris et le programme de protection de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques.

Une couturière syrienne se taille une place dans le tissu social de sa nouvelle ville

D'après un article d'actualité du HCR.
15 décembre 2016

ANTIGONISH, Canada | Lorsqu'un entraîneur local de hockey a téléphoné à Rabiaa Al Soufi pour lui demander son aide, elle n'a pas hésité une minute. Cinquante maillots de hockey ont été déposés chez elle pour qu'elle y couse des insignes nominatifs aussi vite que possible.

Rabiaa s'est immédiatement mise au travail et a passé les nuits suivantes à l'ouvrage, courbée sur sa machine à coudre. Son mari et ses enfants l'ont aidée du mieux possible, soucieux de faire bonne impression sur la communauté qui les a récemment accueillis.

Grâce aux compétences aiguisées par des années d'enseignement de la coupe et de la couture en Syrie, la pile de maillots terminés a rapidement augmenté. « Même si c'est un travail des plus simples, je suis reconnaissante que ce soit moi qui aie pu les aider, » déclare Rabiaa.

Les cinq membres de la famille Al Zhouri ont été réinstallés dans la ville d'Antigonish, sur les côtes orientales du Canada, en janvier 2016. Face au conflit syrien, les Al Zhouri ont abandonné leur maison d'Al-Qusayr pour rejoindre le Liban et pendant cinq ans, ils n'ont pu ni travailler, ni aller à l'école.

Pour Antigonish et pour la province de Nouvelle-Écosse, l'accueil de réfugiés avait deux objectifs : abriter des personnes dans le besoin et reconstituer une population en déclin avec des travailleurs capables. D'ici fin 2016, la Nouvelle-Écosse espère avoir accueilli 1 500 Syriens.

Peu de temps après leur arrivée, le vide tranquille de l'hiver a pris Rabiaa par surprise. Pendant les cinq premiers mois, elle s'est sentie seule. Elle pensait souvent à sa maison en Syrie et à la



Norine Verberg, Bronwen Cooke, Lucille Harper et Cindy Murphy font partie d'un groupe de parrains qui travaillent avec la famille Al Zhouri pour faciliter leur réinstallation à Antigonish (Canada).

guerre. Mais les parrains de la famille au Canada lui ont apporté un regain d'espoir et de force.

Cindy Murphy s'est efforcée, avec l'aide d'autres parrains, d'associer Rabiaa aussi souvent que possible à des activités sociales. « À part mettre mes enfants au monde et me marier, je dirais que c'est l'une des choses les plus importantes que j'aie jamais faites », confie Cindy.

Les parrains de la famille, un large groupe constitué de membres de la communauté et d'étudiants, passaient souvent des heures chez Rabiaa, à boire le thé et à discuter. À mesure que le moral revenait, Rabiaa a recommencé à faire de la pâtisserie et de la couture, ce qu'elle adorait faire avant en Syrie.

Ce qui n'était au départ qu'un moyen de passer le temps s'est rapidement transformé en une petite entreprise. Ses parrains lui ont procuré un stand au marché paysan hebdomadaire pour qu'elle y vende ses pâtisseries syriennes.

Un jour, fatiguée de voir le divan défraîchi dans leur nouvelle maison, elle a fabriqué une nouvelle housse. À leur visite suivante, ses parrains ont été épatés par la qualité de la coupe et de la couture.

Les nouvelles allant bon train, la petite ville a bientôt appris les talents de Rabiaa. Au marché, les clients quittaient son stand avec des biscuits et un rendez-vous pour des commandes de vêtements ou de housses d'ameublement. Rabiaa et son mari Toufic, un talentueux menuisier, se sont ainsi créés un créneau bien à eux dans le quartier.

À mesure que Rabiaa prenait sa place au sein de la collectivité, les membres de sa famille faisaient de même. Entre son emploi et ses études, son fils aîné, Majd, a tenu le premier rôle dans une pièce de théâtre, ce qui lui a permis d'améliorer son anglais et sa confiance en soi. Les plus jeunes, Ranim et Aghyad, travaillent bénévolement pour la collectivité et il ne leur a pas fallu longtemps pour parler couramment l'anglais. Son mari s'est taillé une réputation de menuisier hors pair. Devant le succès croissant de la famille, les parrains continuent d'aider là où ils le peuvent.

« C'est enrichissant de travailler avec les nouveaux venus, » confie Cindy Murphy, l'une des résidentes qui parraine la famille Al Zhouri. « Mais il va bientôt falloir que j'arrête de les appeler comme ça parce que franchement, ils font maintenant pleinement partie de notre communauté. »

© HCR / A. SAKKAB / L. CECCO



DANS CE CHAPITRE :

- L'accueil des réfugiés dans le monde
- S'engager avec les partenaires
- La mobilisation du secteur privé
- L'engagement des célébrités

Ces dernières années, les déplacements forcés ont pris une ampleur sans précédent ; en 2016, le nombre de personnes déplacées par la violence et les persécutions a atteint un niveau record, jamais égalé depuis la Seconde Guerre mondiale. Les pays hôtes et leurs populations continuent généreusement d'accueillir des millions de personnes déplacées à travers le

Soutenir

monde. L'évolution de la portée et de l'ampleur des déplacements forcés a retenu l'attention et a incité la communauté internationale à réexaminer certaines approches traditionnelles. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, suivie de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et



© HCR / B. LOYSEAU

l'action du HCR

le Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui se sont tenus en 2016, ont reconnu que le déplacement forcé était le défi de notre époque, en termes d'aide humanitaire et de développement. Face à ce défi, il est essentiel, pour le HCR, d'élaborer de nouvelles approches et de forger des partenariats divers et novateurs pour répondre avec efficacité aux besoins de protection et d'assistance des personnes relevant de sa compétence.

Ce chapitre met l'accent sur le rôle important joué par les partenaires traditionnels et non-traditionnels, comme les agences des Nations Unies et les organisations internationales, les ONG, les acteurs de développement, le secteur privé, les gouvernements des pays hôtes, les communautés d'accueil et les célébrités, qui se sont mobilisés en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR et qui ont permis à l'organisation de mener son action en 2016.

Pour la première fois dans l'histoire olympique, le Comité international olympique a constitué une équipe de 10 athlètes réfugiés, originaires de quatre pays, pour concourir en tant que l'Equipe Olympique des Réfugiés aux Jeux de Rio en août 2016.

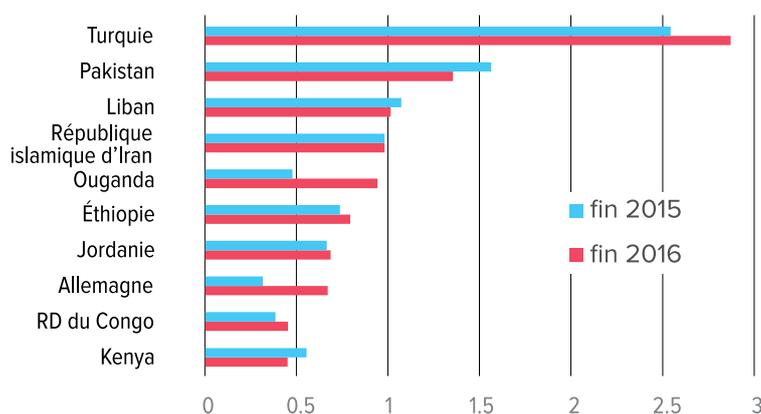
L'accueil des réfugiés dans le monde

Ces dernières années, les déplacements forcés dans le monde ont atteint une ampleur sans précédent, avec environ 86 pour cent des réfugiés et des déplacés internes situés dans des pays en développement et dont près des deux tiers en situation d'exil prolongée. Si la guerre en République arabe syrienne (Syrie) a produit l'exode le plus grand de réfugiés – vers les pays voisins dont la Jordanie, le Liban et la Turquie, qui ont été les premiers exposés aux défis liés au déplacement – les conflits en cours ailleurs dans le monde provoquent encore des afflux considérables dans des pays d'accueil comme l'Éthiopie, le Niger, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. D'autres pays, comme le Kenya et les Républiques islamiques d'Afghanistan et du Pakistan, offrent depuis des décennies l'hospitalité à un grand nombre de réfugiés.

d'un engagement profond envers les principes de protection des réfugiés ainsi que leur volonté d'honorer leurs obligations internationales et leurs efforts méritent d'être salués.

Bien que la plupart des situations de réfugiés contemporaines soient prolongées, les analyses crédibles des coûts et des avantages ont été peu nombreuses jusqu'à présent. Ceci s'explique en partie par le fait que, statistiquement, la plupart des populations réfugiées arrivées dans des pays représentaient à peine plus de trois pour cent de la population nationale. Les données de base pour mesurer les effets sociaux et économiques de la présence de populations réfugiées sur les communautés d'accueil ont rarement été recueillies.

Graphique 1 | **LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS EN 2016** | millions



La réponse immédiate à la plupart des mouvements massifs de réfugiés est naturellement centrée sur la condition des personnes déplacées elles-mêmes. Du point de vue des acteurs humanitaires, il est primordial d'offrir une aide essentielle et nécessaire à la survie, sous forme de denrées alimentaires, d'eau et d'abris. En dépit d'inquiétudes au sujet des conséquences sécuritaires et politiques, les pays d'accueil et leurs populations ont en général témoigné

La question a suscité, à juste titre, plus d'attention à la suite du choc démographique considérable subi par la Jordanie, le Liban et la Turquie, qui ont absorbé des millions de réfugiés syriens depuis 2011. Les effets économiques, notamment l'augmentation des coûts pour les gouvernements des pays d'accueil, ont davantage attiré l'attention des donateurs. La hausse consécutive des dépenses budgétaires en matière d'éducation, de santé et d'autres services essentiels s'accompagne d'une plus large reconnaissance du bien public qu'offrent les voisins de la Syrie en accordant une protection aux réfugiés.

De manière importante, la crise des réfugiés syriens a également mis en évidence les besoins des communautés d'accueil, trop souvent négligés. Les conséquences d'une augmentation démographique soudaine peuvent être considérables et exercer une forte pression sur l'offre de services dans des secteurs critiques, comme l'éducation et la santé, sur la consommation de ressources

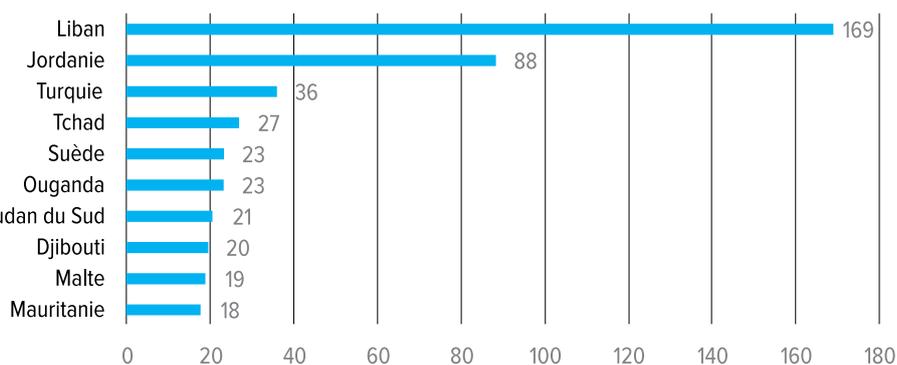
naturelles telles que l'eau, les terres et les forêts, sur le marché du travail et sur le prix des produits de première nécessité.

Les effets sur les communautés hôtes varient selon la situation socio-économique qui régnait avant l'arrivée des réfugiés, la nature, la taille et la composition de la population de réfugiés, et les réponses politiques et opérationnelles apportées par les autorités et leurs partenaires internationaux. Les réfugiés arrivent généralement dans des régions frontalières où le développement est souvent bien en dessous des indicateurs nationaux et où les services publics sont limités. Le nombre des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que leur profil socio-économique, ont souvent une incidence sur la facilité ou la difficulté immédiate qu'a le pays à les absorber. Les réponses politiques et opérationnelles du gouvernement et des autorités locales sont des facteurs déterminants quant au rythme d'absorption des nouveaux arrivants par les communautés d'accueil et au temps qui leur est nécessaire pour se remettre de ce changement démographique.

Si on n'y remédie pas convenablement, les déséquilibres résultant de l'afflux de populations réfugiées ou déplacées peuvent susciter des tensions avec les communautés locales. Dans de telles circonstances, le HCR et tous les acteurs concernés doivent porter assistance aux réfugiés avec rapidité et efficacité, tout en facilitant le soutien aux communautés hôtes et la cohésion sociale avec celles-ci.

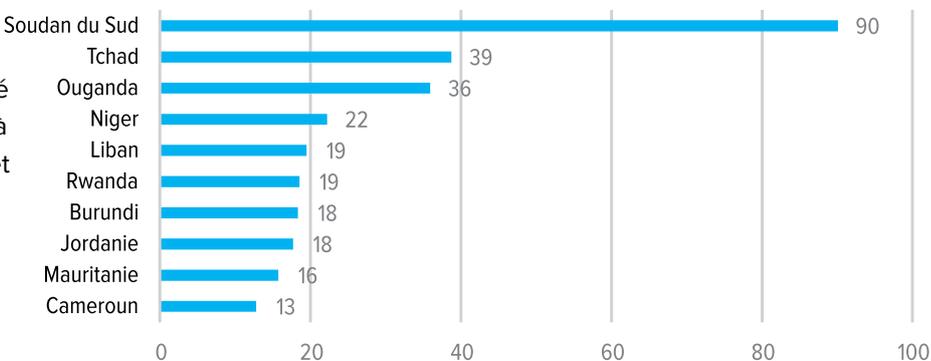
La fourniture de vivres, d'eau et d'abris est une mesure vitale aux premiers stades d'une

Graphique 2 | **NOMBRE DE RÉFUGIÉS POUR 1 000 HABITANTS** | 2016



Source: Population nationale : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population
Perspectives de la population mondiale : Révision de 2015.
(Prévisions pour 2016 suivant la variante moyenne de fécondité)
<https://esa.un.org/unpd/wpp/>

Graphique 3 | **NOMBRE DE RÉFUGIÉS POUR 1 000 000 DOLLARS DE PIB** | 2016



Source: Produit intérieur brut (PPA): Fonds monétaire international, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2017.
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/01/weodata/index.aspx>

situation d'urgence. Au sein des communautés d'accueil, cela peut toutefois donner l'impression que les inégalités sont grandes, en particulier dans les contextes où le taux de pauvreté locale est très élevé. Lorsque les réfugiés commencent à consommer les ressources naturelles, à utiliser les services, à acheter des produits sur les marchés locaux en faisant grimper les prix et à rechercher des moyens de subsistance, les tensions générées par leur présence deviennent palpables.

Les conséquences n'apparaissent pas nécessairement dans les statistiques nationales mais peuvent s'avérer dramatiques à l'échelon des ménages. Il ne fait pas de doute que si les biens et les services sont déjà rares avant l'arrivée des réfugiés, en particulier dans les régions vulnérables, les prix augmenteront, face à une offre de produits et de services de base insuffisante, pour satisfaire une demande en hausse.

Selon le contexte socio-économique et le type, l'ampleur, la vitesse et la qualité de la réponse, les problèmes initiaux ont tendance à se stabiliser et les réfugiés, comme les communautés d'accueil, s'adaptent à la nouvelle situation. En outre, les données disponibles montrent de plus en plus nettement qu'au fil du temps, et avec des stratégies et des investissements adaptés, la présence des réfugiés peut être bénéfique pour les communautés qui les accueillent. Les réfugiés font souvent naître de nouvelles opportunités, en particulier dans les régions sous-desservies où le développement socio-économique est limité. Ils représentent en effet une augmentation du nombre de consommateurs, favorisant la productivité, le commerce et l'activité des entreprises au niveau local, stimulant l'engagement des pouvoirs publics et de la communauté internationale, et attirant une aide ainsi que les investissements du secteur privé.

Sachant qu'il faut souvent de nombreuses années pour remédier aux situations de déplacement, un appui structurel à plus long terme est nécessaire pour améliorer la situation socio-économique générale des réfugiés et des communautés hôtes dans le cadre d'une stratégie holistique. L'action humanitaire ne peut à elle seule relever le défi des déplacements massifs ; les ressources et les stratégies de développement, orientées aussi bien sur les réfugiés que sur les communautés d'accueil et mettant l'accent sur

les moyens de subsistance et l'éducation, sont essentielles. Par conséquent, le HCR a renforcé sa collaboration avec la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions financières régionales, les organismes de développement comme le PNUD et le secteur privé.

Lorsqu'on leur en donne la possibilité, les réfugiés sont en mesure de subvenir à leurs besoins et leur apport s'avère enrichissant pour les communautés qui les accueillent. Les réfugiés et les communautés hôtes s'autonomisent mutuellement, aussi bien sur le plan social qu'économique. En outre, le fait de doter les réfugiés de compétences et de ressources leur permet de participer à la reconstruction de leur pays et à la consolidation de la paix lorsqu'ils rentrent chez eux.

Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, organisée en septembre 2016, les États membres ont adopté à l'unanimité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Cette déclaration politique décisive vise à améliorer la manière dont la communauté internationale répond à ces mouvements de réfugiés et de migrants, ainsi qu'aux situations de déplacement prolongées.

Ces nouvelles initiatives permettent véritablement d'espérer que tous les intervenants, acteurs humanitaires et de développement, donateurs multilatéraux et bilatéraux, représentants de la société civile et partenaires du secteur privé, travailleront plus efficacement pour soutenir les pays d'accueil des réfugiés, non seulement en offrant une protection et une aide à court terme, mais aussi en réduisant les besoins et les vulnérabilités des personnes déplacées de force, ainsi que des communautés locales affectées.



Distribution de couvertures de survie, de sacs de couchage et d'articles pour l'hiver sur le site d'Agios Andreas en Attique (Grèce).

© HCR / Y. KYVERNITIS

S'engager avec les partenaires

« La Déclaration de New York marque un engagement politique d'une force et d'une résonance sans précédent. Elle comble une lacune persistante dans le régime international de protection des réfugiés – un partage véritable des responsabilités à l'égard des réfugiés. »

— **Filippo Grandi, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

En 2016, le HCR a renforcé et étendu les partenariats qu'il a noués avec un large éventail d'acteurs, en particulier avec les ONG, les agences des Nations Unies et les acteurs de développement, afin d'assurer une prise en charge efficace des besoins des personnes déplacées et des apatrides à travers le monde.

L'année a été marquée par plusieurs initiatives, couronnées de succès, visant à consolider les relations du HCR avec des partenaires

traditionnels et non traditionnels et à placer fermement la question des réfugiés dans l'agenda international. Citons notamment le Sommet mondial sur l'action humanitaire (voir le *Glossaire*), la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, suivie de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et le Sommet des dirigeants sur les réfugiés, organisés en septembre 2016.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants : la vision d'une responsabilité partagée

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée à l'unanimité par les 193 États membres lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants en septembre 2016, a été une avancée décisive pour la solidarité internationale et la protection des réfugiés, dans un contexte caractérisé par la multiplication et la complexité des déplacements à travers le monde. La Déclaration réaffirme l'importance des principes internationaux de protection des réfugiés, présente un ensemble complet d'engagements pour le renforcement des droits et l'amélioration du bien-être des réfugiés et des migrants, et appelle à une action plus globale, plus prévisible, plus durable et plus concertée, fondée sur la solidarité internationale.

Le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), annexé à la Déclaration de New York constitue un cadre important pour mener une

action plus systématique et plus pérenne. Il offre également une plateforme pour élaborer des réponses fondées sur le partenariat face aux crises de réfugiés de grande ampleur et pour coopérer avec un groupe d'intervenants beaucoup plus large, comprenant : les autorités gouvernementales, les partenaires des Nations Unies et nationaux, les institutions financières internationales et régionales, les acteurs de développement, les entreprises et les acteurs de la société civile.

S'agissant des réfugiés, le HCR a été chargé de définir et de mettre en œuvre le CRRF, y compris dans les situations prolongées. L'organisation a depuis entamé de larges consultations avec les États membres, les organismes des Nations Unies, les ONG, les institutions financières internationales, la société civile, les milieux universitaires et d'autres acteurs. En 2016, le CRRF a été expérimenté dans plusieurs pays pilotes, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, l'Ouganda, la Somalie et la République-Unie de Tanzanie, et sa mise en œuvre sera étendue en 2017.

Sommet mondial sur l'action humanitaire

Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, le HCR a souscrit aux cinq principales responsabilités de « Programme d'action pour l'humanité » (« *Agenda for Humanity* ») et pris plusieurs engagements, notamment au titre du « Grand compromis » (voir le chapitre *Financement des programmes du HCR* et le *Glossaire*), pour promouvoir plus de cohérence, d'efficacité, de transparence et de

responsabilité. L'organisation s'est engagée à renforcer les efforts interinstitutions pour placer la protection au centre de l'action humanitaire, à assurer une intervention prévisible et à promouvoir les efforts destinés à mettre fin à l'apatridie. Le HCR a également cosigné, avec d'autres parties prenantes, le document Engagements à agir (« *Commitments to Action* »), appelant à travailler différemment.

Coordination de la réponse pour les réfugiés

Sous la responsabilité des gouvernements des pays d'accueil, une approche partenariale et une coordination intégrée sont des conditions préalables à toute opération d'urgence efficace en faveur des réfugiés et qui ont un impact direct sur l'exécution des activités de protection et d'assistance. Le Modèle de coordination pour les réfugiés (voir le *Glossaire*) est une plateforme inclusive et stratégique de planification et de coordination des interventions destinées aux réfugiés. Dans son rôle de coordinateur, le HCR s'attache à promouvoir des pratiques optimales afin de rendre la coordination des opérations pour les réfugiés plus prévisible, plus inclusive et plus concertée.

Conformément au Modèle, le HCR a continué à assumer le rôle de chef de file dans les situations d'urgence affectant les réfugiés, en nommant des coordonnateurs régionaux

chargés d'encadrer la planification opérationnelle, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre des Plans de réponse pour les réfugiés (RRP – voir le *Glossaire*). Ces Plans présentent un tableau exhaustif des besoins identifiés, de l'impact sur les communautés d'accueil, de la stratégie opérationnelle et des ressources financières requises. En 2016, sept Plans étaient en place ; ceux pour les situations au Yémen et en Europe étaient pilotés conjointement avec l'OIM, alors que le plan pour la situation en Syrie était conduit par le HCR et le PNUD. Couvrant 27 pays et impliquant plus de 480 partenaires, le financement des Plans totalisait 6,93 milliards de dollars pour répondre aux besoins évalués. L'ensemble des contributions reçues s'est élevé à 4,1 milliards de dollars; le niveau global de financement des plans a été de 59 pour cent (voir le tableau ci-dessous).

APERÇU DU FINANCEMENT INTERORGANISATIONS (IO) FINAL DES RRP EN 2016

	BESOINS FINANCIERS IO EN 2016	FINANCEMENT IO EN 2016	TAUX DE FINANCEMENT
Syrie (3RP)	4 539 342 336	2 881 778 667	63%
Burundi (RRP)	323 873 646	162 414 551	50%
République centrafricaine (RRP)	345 705 556	113 945 446	33%
Europe (RMRP)	669 867 115	489 309 200	73%
Nigéria (RRP)	198 764 278	88 034 757	44%
Soudan du Sud (RRP)	759 046 304	338 519 173	45%
Yémen (RRP)	94 130 731	34 817 523	37%
TOTAL	6 930 729 966	4 108 819 317	59%

Tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des commentaires de ses partenaires, le HCR a renforcé ses partenariats et sa coordination avec OCHA, l'OIM, le PAM et l'UNICEF. L'organisation a également consolidé ses activités de formation et de renforcement des capacités de son personnel et de ses partenaires, et a actualisé ses programmes de formation.

Lorsque nécessaire, le HCR et OCHA ont collaboré dans le cadre de la « Note conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes » et dans le respect mutuel du mandat, du rôle et des responsabilités de chaque partenaire. En 2016, le HCR a entrepris avec le FNUAP, OCHA, l'OIM et l'UNICEF des missions interorganisations au Cameroun et au Soudan, sur la base des accords de coordination mis en place en 2015 pour cette situation mixte.

Partenariats au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales

Le HCR a maintenu son engagement dans le cadre des accords de coordination prévus au sein du Comité permanent interorganisations (IASC – voir le *Glossaire*). L'organisation a mis en place des mécanismes de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales au niveau global et sur le terrain afin de répondre aux situations de déplacement interne et a continué à mettre en œuvre l'Agenda transformatif du Comité permanent interorganisations (voir le chapitre *Sauvegarder les droits fondamentaux*).

En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), le HCR a participé à la préparation de la résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2017-2020, qui fixe des priorités claires pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable (SDG) à l'horizon 2030. L'examen a mis l'accent sur l'amélioration de la coordination à l'échelle du système, notamment entre acteurs humanitaires et spécialistes du développement, sur le renforcement du contrôle exercé par les États membres sur l'action du système de développement des Nations Unies et sur la réforme du système des coordonnateurs-résidents. Le HCR a continué à aider ses partenaires de développement à faire progresser la réalisation de ces objectifs et à soutenir les efforts visant à assurer la coordination et la cohérence des réponses humanitaires et de développement face aux déplacements forcés.

Le HCR a poursuivi ses efforts pour renforcer la protection et l'assistance offertes aux personnes déplacées, en collaboration avec d'autres partenaires clés du système des Nations Unies et en particulier avec les institutions suivantes :

HCDH – Le HCR et le HCDH ont continué à présider conjointement le Groupe de travail du GNUM sur les droits de l'homme, qui veille à ce

que la problématique des droits de l'homme soit prise en compte dans l'action du système de développement des Nations Unies. En 2016, le Groupe de travail s'est efforcé d'engager des institutions dans un certain nombre d'enjeux majeurs relatifs aux droits de l'homme et de déterminer les moyens de rapprocher les partenaires des Nations Unies sur le terrain pour relever ces défis. L'apatridie figurait au nombre des thèmes identifiés. Un plan de travail conjoint a été approuvé et est en cours d'exécution.

UNICEF – Le HCR et l'UNICEF ont renforcé leur partenariat sur le terrain pour soutenir les personnes relevant de la compétence du HCR dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé et de la nutrition, de l'éducation et de la protection de l'enfance. En 2016, les opérations du HCR et de l'UNICEF en Éthiopie ont conclu un nouveau mémorandum d'accord. En outre, les deux organisations ont renforcé leur collaboration sur la gestion de l'information aux fins de la protection de l'enfance et de la prise en charge des cas de violence sexuelle et de genre.

PAM – Avec l'augmentation de l'utilisation des aides en espèces pour répondre aux besoins en matière d'aide alimentaire ou autres (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*), le HCR et le PAM prévoient d'ajouter une clause spécifique sur l'assistance en espèces au mémorandum d'accord existant. Les deux partenaires ont également entrepris des évaluations conjointes de la vulnérabilité afin de mieux cibler les populations bénéficiaires, et ont mis en place un nouvel accord de partage des données ainsi que des mécanismes de suivi pour l'aide en espèces.

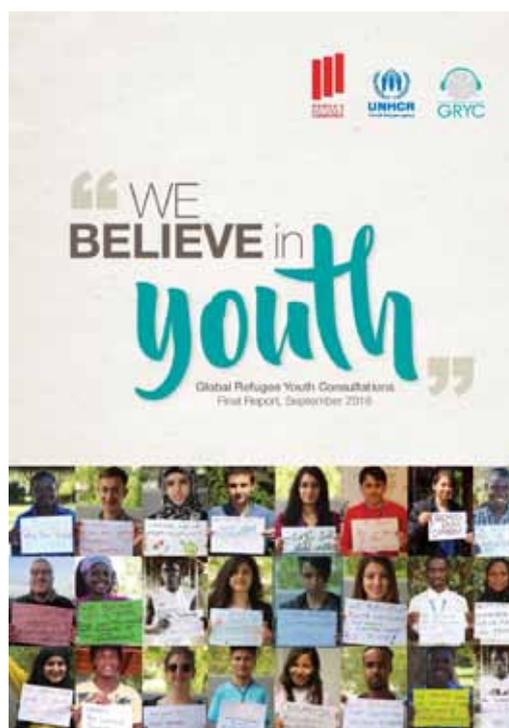
OIM – Le HCR et l'OIM ont signé une lettre conjointe, destinée à améliorer la coordination dans le cadre de la réponse d'urgence, de la planification et la mobilisation de ressources conjointes, de la collecte de données et du plaidoyer.

Partenariats avec les ONG

Afin de renforcer les complémentarités, le HCR a intensifié sa collaboration avec les partenaires nationaux et locaux, s'efforçant de compléter et de renforcer les capacités nationales en mettant l'accent sur la durabilité. En s'appuyant sur le dialogue structuré du Haut Commissaire avec les organisations non gouvernementales (ONG), le HCR a entrepris en 2016 trois missions conjointes sur le terrain avec le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) et InterAction à El Salvador, en Grèce et en République-Unie de Tanzanie, portant à neuf le nombre total de missions entreprises depuis le début du dialogue. Le dialogue a été une plateforme utile pour améliorer les partenariats entre les ONG et le HCR. Son impact devrait augmenter avec la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, suscitant de nouvelles occasions de renforcer les partenariats avec les ONG dans les domaines de la protection et des solutions.

Une année record pour les consultations annuelles avec les ONG sur le thème de la jeunesse

Chaque année, les consultations du HCR avec les ONG réunissent des représentants d'ONG et d'autres entités partenaires et offrent aux participants de multiples occasions de dialoguer, d'échanger sur les meilleures pratiques et de tisser des relations à l'échelon mondial. En juin 2016, 520 participants issus d'ONG nationales et internationales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales se sont retrouvés pour débattre du thème de la jeunesse.



Dans la région Asie et Pacifique, de jeunes réfugiés ont formé un réseau régional pour s'attaquer aux défis identifiés et mener des actions essentielles en faveur de la jeunesse réfugiée. Ce réseau bénéficie du soutien de l'*Asia Pacific Refugee Rights Network*, l'un des plus importants consortiums d'ONG de la région.

Avant les consultations annuelles, des consultations nationales de la jeunesse locale et réfugiée avaient été organisées avec la *Women's Refugee Commission* en Équateur, en Jordanie, au Kenya, au Maroc, en Ouganda, au Pakistan, au Tchad, en Turquie et en Zambie. Ces consultations nationales se sont conclues avec les Consultations mondiales de la jeunesse réfugiée, organisées en juin, immédiatement suivies par l'édition 2016 des consultations annuelles avec les ONG. À cette occasion, 30 jeunes issus de communautés de réfugiés et de communautés locales ont fait part de leurs expériences, donné la preuve de leurs capacités et expliqué les défis auxquels ils étaient confrontés. Le dynamisme de l'assistance et la participation directe d'un grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ont fait de cette édition 2016 l'une des plus réussies à ce jour et ont permis d'intégrer de jeunes réfugiés dans des initiatives mondiales et régionales.

Renforcer le cadre de la mise en œuvre par des partenaires

Le HCR a versé 1,4 milliard de dollars à plus de 830 partenaires pour fournir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence, et rechercher des solutions durables à leur situation.

Le HCR a collaboré avec plus de 830 partenaires, dont des ONG, des gouvernements et des agences des Nations Unies, afin de protéger les réfugiés et offrir une aide vitale dans les situations de déplacement. Conformément aux engagements pris dans le cadre du « Grand compromis » le HCR entend accroître le volume des ressources confiées aux partenaires nationaux afin de mieux soutenir et pérenniser la capacité de réponse locale. En 2016, le HCR a remis 1,4 milliard de dollars à 837 partenaires, dont près d'1,1 milliard de dollars à 673 ONG nationales et internationales, ce qui représente une augmentation d'environ 165 millions de dollars par rapport à 2015. La part versée aux partenaires locaux s'est élevée à 614 millions de dollars, dont 432 millions de dollars pour les ONG nationales.

Au cours de l'année, des consultations avec des ONG de premier plan, comme la Plateforme des ONG africaines, l'ICVA et InterAction, ont permis d'élargir le « Cadre renforcé pour la mise en œuvre avec des partenaires », qui vise à fournir protection et assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR et à rendre compte de l'utilisation des ressources mises à disposition par les donateurs. Dans le contexte de la mise en

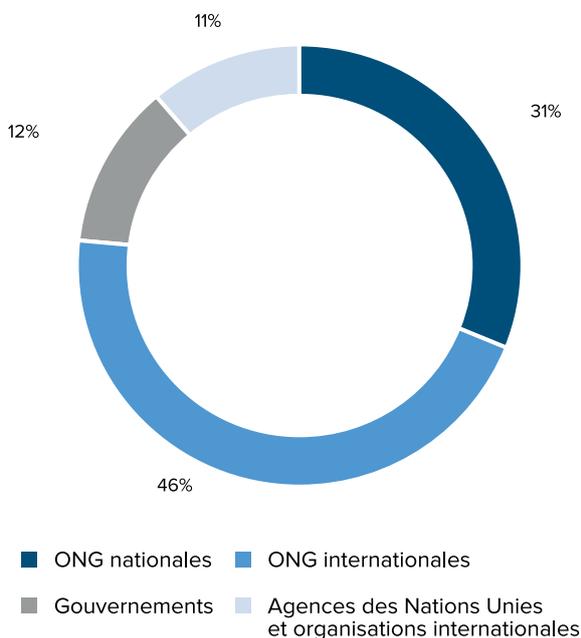
œuvre de nouvelles politiques et procédures relatives au cadre, six ateliers régionaux et trois séminaires thématiques en ligne ont été organisés pour améliorer l'utilisation des ressources. Des audits ont également été entrepris pour renforcer la responsabilité et la bonne gestion des ressources confiées au HCR et à ses partenaires.

Le Portail des partenaires du HCR a permis à l'organisation de gérer et d'élargir ses partenariats et a facilité l'accès des partenaires aux informations, aux orientations et aux financements du HCR. Fin 2016, plus de 1 500 partenaires s'étaient inscrits sur le portail et l'intérêt pour ce dernier demeurait très vif. En s'inspirant de ce modèle de portail, le HCR a impliqué des partenaires dans le développement d'un portail commun destiné aux partenaires des Nations Unies. En outre, conformément aux engagements pris au titre du grand compromis, l'organisation a entamé des consultations avec le PAM et l'UNICEF en vue de simplifier le processus de gestion des partenariats et de renforcer les partenariats avec les intervenants locaux et nationaux.

Partenariats pour les solutions

La collaboration a joué un rôle essentiel dans les efforts déployés par le HCR pour rechercher des solutions durables à la situation des réfugiés (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Graphique 4 | **PARTENARIATS ÉLARGIS (1,43 MILLIARD DE DOLLARS VERSÉS AUX PARTENAIRES) | 2016**



Lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les partenaires de l'aide humanitaire et du développement ont pris des engagements importants, concernant le renforcement de leur partenariat avec l'organisation. A travers l'Alliance pour les solutions (voir le *Glossaire*), le HCR a continué à faciliter la coopération entre acteurs humanitaires et acteurs de développement, à faire progresser le dialogue sur les solutions pour les réfugiés, à accroître la résilience et l'autosuffisance des réfugiés et à appuyer les communautés d'accueil.

En outre, le HCR s'est engagé à renforcer les partenariats soutenant des systèmes nationaux solides et inclusifs, comme le souligne la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. En s'inspirant du partenariat stratégique établi depuis longtemps avec le PNUD, le HCR a renforcé sa collaboration avec des acteurs de développement, ainsi qu'avec des institutions financières. En juin 2016, l'organisation a conclu avec l'Organisation de développement et de

coopération économiques (OCDE) un mémorandum d'accord qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail temporaire sur les réfugiés et la migration. Le groupe communiquera des orientations et des recommandations aux États membres de l'OCDE, visant à améliorer la planification et le financement des activités de développement afin de soutenir avec plus d'efficacité les pays d'origine, de transit et de destination, et à étendre la mise en œuvre de solutions globales.

En juillet 2016, le HCR et l'OIT ont signé un mémorandum d'accord actualisé, soulignant leur volonté de promouvoir un accès inclusif et équitable au travail décent, aux moyens de subsistance et aux services et systèmes sociaux. Le HCR s'attache, en collaboration avec l'OIT et d'autres partenaires, à soutenir l'application des principes directeurs sur l'accès des réfugiés et des autres personnes déplacées de force au marché du travail, adoptés par le Conseil d'administration de l'OIT.

Développer le partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale

Le HCR a consolidé son partenariat avec la Banque mondiale pour constituer des données de base sur les causes premières du déplacement et les solutions à ce problème, ainsi que pour offrir davantage de perspectives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence dans le cadre de politiques, de stratégies inclusives économiques et de développement et services au niveau national et régional.

En septembre 2016, la Banque mondiale a publié un rapport, intitulé: « Personnes déplacées de force : Vers une approche du développement soutenant les réfugiés, les déplacés internes et leurs communautés d'accueil ». Le rapport souligne l'importance des partenariats complémentaires entre acteurs humanitaires et acteurs de développement. Il fait suite à une série de rapports analytiques, élaborés en collaboration avec le HCR, sur diverses situations de réfugiés, ainsi que des documents d'analyse des déplacements forcés et de leur impact

économique sur les communautés d'accueil, approuvés par le Comité du développement de la Banque mondiale et les banques de développement multilatérales et régionales. Le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale a également approuvé un montant de 2 milliards de dollars pour soutenir des pays accueillant des réfugiés lors du prochain cycle de prêt de l'Association internationale pour le développement (IDA), couvrant la période 2017- à juin 2019. Le Conseil a également autorisé une allocation de 14 millions de dollars en faveur des États fragiles et affectés par des conflits ou des violences. Des missions de planification conjointes de la Banque mondiale et du HCR, destinées à préparer les programmes, seront entreprises dans les pays éligibles en 2017. Le HCR a également étudié la possibilité de renforcer sa coopération avec la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement dans un certain nombre de situations de déplacement.



Après avoir reçu des fournitures, un uniforme et une aide au titre du programme *Éduquer un enfant* (« Educate A Child »), Zuhair, un jeune réfugié soudanais, a pu reprendre ses études, interrompues pendant des années.

© SDF / M. ALZOWALI

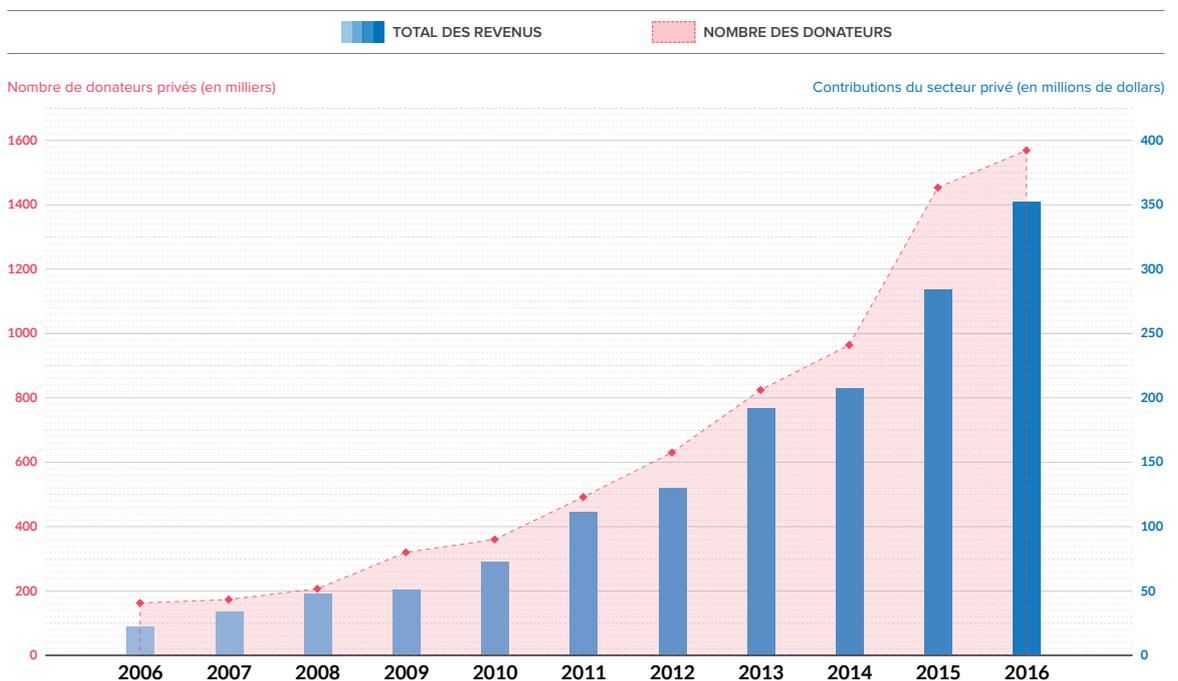
Mobilisation du secteur privé

Chaque don a aidé à sauver des vies, à protéger les droits et à assurer un avenir meilleur aux réfugiés, aux déplacés et aux apatrides à travers le monde en 2016.

Au cours de la dernière décennie, comme exposé en détail dans le chapitre sur le financement des programmes du HCR, l'organisation a reçu un soutien financier de plus en plus important du secteur privé – passant de 22 millions de dollars en 2006 à 352 millions de dollars à la fin de l'année 2016 – pour sauver des vies, protéger les droits et assurer un avenir meilleur aux réfugiés, aux déplacés de force et aux apatrides. Ce résultat est dû à

la générosité des particuliers, des entreprises et des fondations qui ont versé des contributions par l'intermédiaire des Partenaires nationaux ou directement au HCR dans le cadre des opérations de collecte de fonds. Le succès de la collecte de fonds du secteur privé témoigne de la volonté du HCR d'élargir sa base de donateurs et d'effectuer les investissements nécessaires en termes de ressources humaines et financières.

Graphique 5 | CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVÉ | 2006-2016



Les besoins de protection des réfugiés ayant considérablement augmenté en 2016, le HCR et ses six Partenaires nationaux – *Australia for UNHCR* (Australie), *España con ACNUR* (Espagne), *Japan for UNHCR* (Japon), *Sverige för UNHCR* (Suède), *UNO Flüchtlingshilfe* (Allemagne) et *USA for UNHCR* (États-Unis d'Amérique) se sont efforcés d'atteindre les objectifs à long terme suivants :

- **Accroître au maximum les contributions durables et souples** versées par le secteur privé pour soutenir les programmes du HCR ;
- **Développer le dialogue** sur la question des réfugiés avec le grand public ;
- **Élargir les partenariats** avec les entreprises, les fondations et les philanthropes pour mobiliser des ressources et trouver des manières innovantes d'exécuter des programmes au bénéfice des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

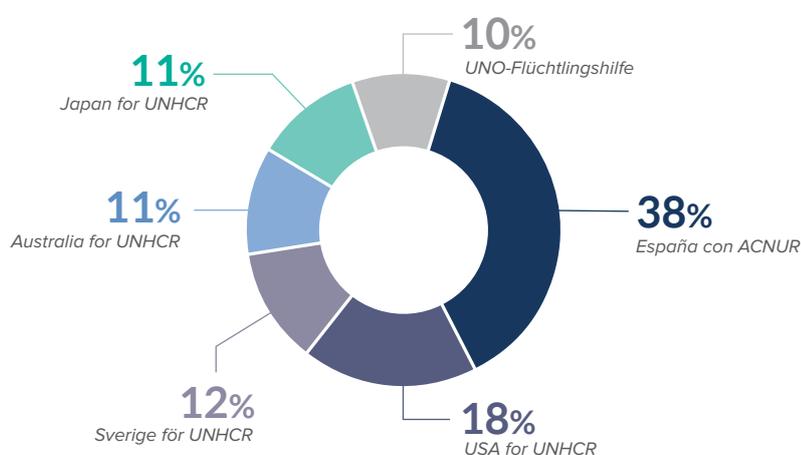
Le réseau des partenariats avec le secteur privé du HCR gère les activités de collecte de fonds sur une trentaine de marchés, au sein des bureaux de pays du HCR et par

l'intermédiaire de ses Partenaires nationaux. Il s'est efforcé de rallier les donateurs et la société civile à la cause des réfugiés. En 2016, le HCR s'est attaché à renforcer les engagements des individus par le biais du numérique, à forger de nouveaux partenariats stratégiques, à améliorer la collecte de fonds pour les urgences et à consolider des relations étroites et de long terme avec les donateurs individuels.

Partenaires nationaux

Les Partenaires nationaux ont, dans leurs pays respectifs, déployés des efforts pour soutenir les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR via la collecte de fonds, la sensibilisation de l'opinion publique et la mobilisation de la société civile. En 2016, les Partenaires nationaux ont collecté 180,2 millions de dollars – représentant 51 pour cent de l'ensemble des contributions reçues du secteur privé et ont permis de changer la vie de nombreuses personnes et d'espérer un avenir meilleur.

Graphique 6 | REVENUS PAR PARTENAIRE NATIONAL | 2016



	Millions de dollars
<i>España con ACNUR</i>	68,8
<i>USA for UNHCR</i>	32,3
<i>Sverige för UNHCR</i>	21,2
<i>Australia for UNHCR</i>	20,7
<i>Japan for UNHCR</i>	19,5
<i>UNO-Flüchtlingshilfe</i>	17,7
TOTAL	180,2

En Allemagne, **UNO-Flüchtlingshilfe** a rassemblé 17,7 millions de dollars et a reçu le soutien de près de 135 000 donateurs individuels en 2016. Les activités de collecte de fonds ont été orientées sur les situations d'urgence à Mossoul et à Alep, ainsi que sur la crise générale des réfugiés syriens.

En Australie, **Australia for UNHCR** a continué de croître en 2016, récoltant 20,7 millions de dollars auprès de plus de 101 000 donateurs individuels. Les activités de sensibilisation de l'opinion publique ont été axées sur les

réponses d'urgence du HCR en Équateur, en Iraq, au Soudan du Sud et en Syrie, ainsi que sur les programmes de nutrition en Afrique et sur la lutte contre les violences sexuelles et de genre.

En Espagne, **España con ACNUR** a collecté plus de 68,8 millions de dollars auprès de quelque 500 000 donateurs individuels et partenaires du secteur privé, en orientant ses efforts entre autres sur la situation en Syrie, la crise des réfugiés en Europe et le tremblement de terre en Équateur.

Les étudiants allemands solidaires des réfugiés

L'un des événements phares, parmi plusieurs manifestations de collecte de fonds organisées en 2016, est né de la collaboration entre *UNO-Flüchtlingshilfe* et des étudiants allemands, qui ont entrepris une course sponsorisée d'Allemagne en Espagne, en Suède et en Turquie afin de sensibiliser l'opinion publique et de montrer leur solidarité avec les étudiants réfugiés. Des équipes d'étudiants sont parties de Berlin et de Munich et ont reçu un soutien financier pour voyager aussi loin que possible. Elles ont récolté 106 000 dollars au bénéfice du programme DAFI et ont ainsi permis à de jeunes réfugiés de suivre des études supérieures en Afrique du Sud.

En Australie, la diaspora vietnamienne se mobilise pour les réfugiés

En 2016, la crise des réfugiés en Méditerranée a suscité un élan de soutien à l'action du HCR au sein du secteur privé en Australie, et notamment chez les membres de la communauté vietnamienne, qui sont arrivés dans le pays en tant que réfugiés dans les années 1970 et 1980. Ceux-ci ont organisé, à travers l'Australie, des actions de solidarité qui ont attiré l'attention des médias dans l'ensemble du pays et recueilli plus de 410 450 dollars.

La réalité virtuelle au service de la sensibilisation

Pour sensibiliser l'opinion et accroître le nombre de donateurs individuels, *España con ACNUR* a lancé la campagne « #ahorapuedesverlo » (« maintenant, tu peux le voir »), utilisant la réalité virtuelle pour immerger le public dans des situations de réfugiés fictives. La campagne a eu un fort retentissement dans les médias et s'est avérée très efficace pour faire connaître l'action du HCR au grand public. Plus de 140 000 nouveaux donateurs ont été recrutés au cours de l'année.

Le marathon de Tokyo « Courir de tout son cœur »

L'une des initiatives les plus réussies de 2016 a été le marathon « Courir de tout son cœur » organisé tous les ans à Tokyo à des fins de bienfaisance et qui verse des contributions à l'Association japonaise de soutien au HCR – *Japan for UNHCR* – depuis 2011. En 2016, plus de 200 coureurs ont aidé à sensibiliser l'opinion à la cause des réfugiés et recueilli des dons à hauteur de 193 000 dollars pour la campagne du HCR sur les abris, « Aucun réfugié laissé pour compte » (« *Nobody left outside* »).

Au Japon, **Japan for UNHCR** a recueilli 19,5 millions de dollars auprès de partenaires du secteur privé et de plus de 109 000 donateurs individuels. Les activités de collecte de fonds ont été centrées sur les situations d'urgence à Alep et à Mossoul, ainsi que sur la crise en Méditerranée.

Le partenaire national suédois, **Sverige för UNHCR**, a récolté 21,2 millions de dollars pour l'action du HCR auprès de partenaires du secteur privé et de plus de 133 000 donateurs individuels.

Aux États-Unis, **USA for UNHCR** a vu augmenter les contributions de ses partenaires et de quelque 101 000 donateurs, qui ont donné 32,3 millions de dollars pour soutenir la cause des réfugiés en 2016. La collecte de fonds a été ciblée sur les programmes pour les réfugiés, concernant notamment l'aide en espèces, les abris et l'éducation, ainsi que sur la réponse d'urgence après le tremblement de terre en Équateur.



La campagne « ne détournes pas les yeux » dans les médias

Sverige för UNHCR s'est efforcé de rassembler des fonds pour les situations d'urgence, en particulier la situation en Syrie, et a lancé, avec Aftonbladet, le premier quotidien du pays, la campagne « #tittaintebort » (« ne détournes pas les yeux ») pour sensibiliser l'opinion au sort de quelque 300 000 Syriens pris au piège à Alep-Est. En une semaine, plus de 25 000 personnes ont donné 500 000 dollars pour soutenir l'intervention du HCR.

Les grandes entreprises américaines s'engagent pour les réfugiés

Avant le Sommet des dirigeants sur les réfugiés, prévu à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, **USA for UNHCR**, en collaboration avec le Département d'État américain, a pris la tête de l'initiative « *Partnership for Refugees* »

avec le soutien de l'entreprise privée Accenture. Cette initiative visait à soutenir l'appel lancé par la Maison blanche, qui invitait le secteur privé à prendre de nouveaux engagements, mesurables et importants, susceptibles de produire un effet durable sur le bien-être des réfugiés. Elle a également guidé le secteur privé, faisant en sorte que les promesses répondent aux besoins des réfugiés.

Dans sa phase initiale, l'initiative a obtenu des engagements de la part de plus de 51 entreprises américaines, dont Airbnb, Google, Facebook et Microsoft, qui se sont engagées à offrir une aide dans les secteurs de l'éducation, de l'autosuffisance et des moyens de subsistance. Airbnb, en partenariat avec **USA for UNHCR**, a lancé la campagne être chez soi partout dans le monde (« #BelongAnywhere »), destinée à sensibiliser l'opinion et à susciter une aide essentielle pour répondre aux besoins de base des réfugiés. La campagne a récolté 1,6 millions de dollars auprès des particuliers et une subvention de contrepartie de 800 000 dollars, versée par Airbnb.

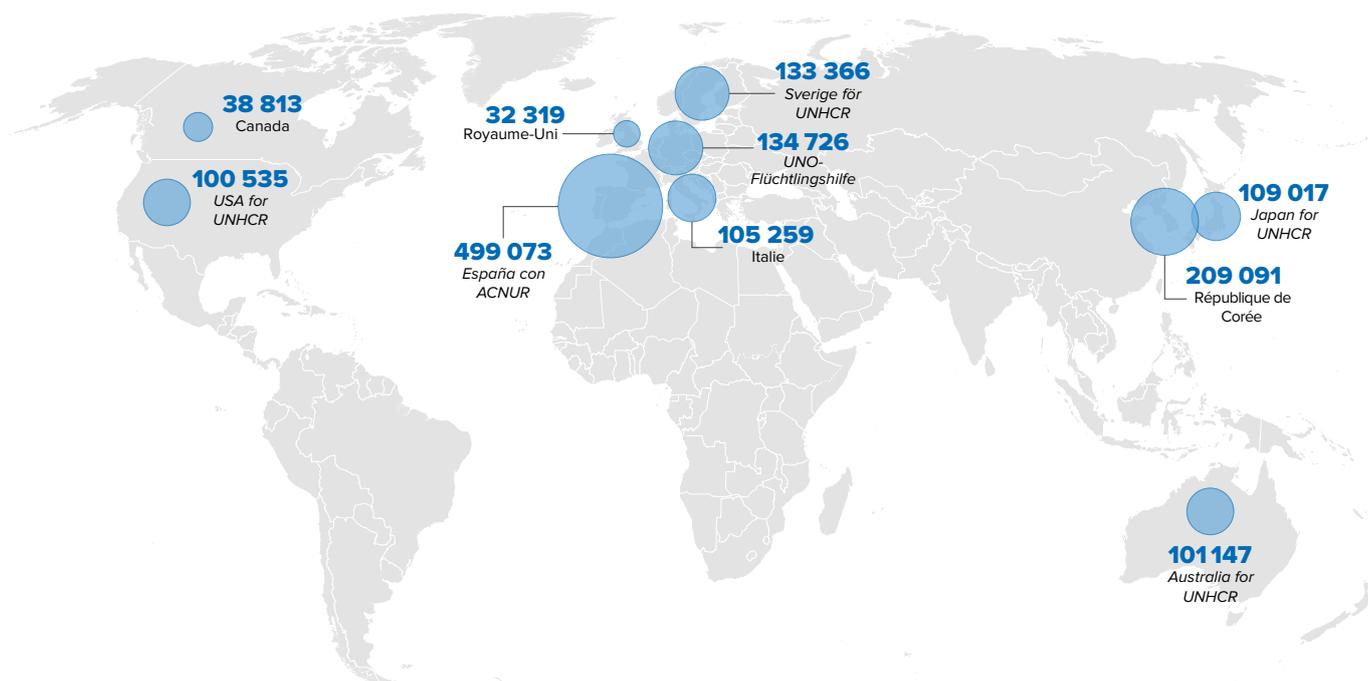


Soutien des donateurs individuels à la cause des réfugiés

Le HCR et ses Partenaires nationaux ont élaboré des outils de collecte de fonds innovants, axés sur la communication et le numérique, pour toucher de nouveaux publics et recruter des donateurs supplémentaires. Grâce à ces efforts, le nombre de personnes soutenant le HCR a considérablement augmenté en 2016 avec près d'1,6 million de donateurs individuels recrutés dans plus de

20 pays, représentant une augmentation de 20 pour cent par rapport à 2015. Parmi ces donateurs, près d'un million étaient des donateurs réguliers, engagés à soutenir l'action du HCR. Avec leurs dons, qui se sont élevés à 223 millions de dollars, les particuliers ont contribué au financement prévisible et souple des programmes du HCR.

NOMBRE DE DONATEURS INDIVIDUELS SOUTENANT LA CAUSE DES RÉFUGIÉS LES 10 PREMIERS PAYS - PARTENAIRES NATIONAUX | 2016



Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

En Italie, le HCR a lancé une campagne pour soutenir la scolarisation des enfants réfugiés. Des messages clés ont été relayés par des célébrités et les médias, touchant plus de 20 millions de personnes et récoltant 389 000 dollars en 10 jours à l'aide de SMS envoyés sur des portables.



En République de Corée, le HCR a lancé la campagne « 1 Famille (histoires, espoirs et promesses) ». La campagne d'affichage a illustré des histoires de réfugiés soulignant la protection et l'assistance du HCR, et demandé leur soutien aux particuliers. Elle a récolté environ 5,5 millions de dollars et a permis de recruter 48 500 nouveaux donateurs mensuels en 2016.



Le HCR compte des centaines de milliers de sympathisants à travers le monde et plus de 60 pour cent d'entre eux font des dons par l'intermédiaire des Partenaires nationaux. Par exemple, en Suède, Lovisa Delehag a fait

pendant plusieurs années des dons à *Sverige för UNHCR*. À la suite de la crise des réfugiés en Méditerranée, Lovisa et ses collègues de la société Blixten & Co, qui opère dans le secteur du spectacle, ont organisé le plus grand concert au profit des réfugiés qui n'ait jamais eu lieu en Suède.



Réponses aux urgences

Le secteur privé joue un rôle important dans le soutien aux interventions d'urgence à travers le monde. La capacité de recueillir un grand nombre de contributions flexibles et de mobiliser rapidement le grand public, les entreprises et les fondations est essentielle pour satisfaire les besoins immédiats suscités par les situations d'urgence. En 2016, le secteur privé a répondu aux appels d'urgence lancés par le HCR pour financer sa réponse à certaines crises de réfugiés, notamment en Europe et en Syrie. Avec les Partenaires nationaux, le HCR a lancé une campagne mondiale lors du tremblement de terre en Équateur, récoltant 2,2 millions de dollars dans les quatre semaines qui ont suivi le séisme. En 10 jours, le HCR avait organisé deux ponts aériens, assurés par son partenaire, UPS.

Appui des entreprises et des fondations

« Nous aidons [les athlètes réfugiés de haut niveau] à réaliser leur rêve d'excellence dans le sport, même s'ils ont dû fuir la violence et la faim. C'est un symbole d'espoir pour tous les réfugiés du monde et cela sensibilisera davantage le monde à l'ampleur de cette crise. »

— Thomas Bach, Président du Comité international olympique

Le HCR a coopéré avec divers partenaires, récents ou de longue date, notamment des philanthropes, des fondations et des entreprises qui ont apporté au HCR des compétences techniques et une aide opérationnelle. Au total, l'organisation a recueilli 129 millions de dollars, dont 21,6 millions sous forme de dons en nature, en 2016 (voir le chapitre *Financement des programmes du HCR*).

La décision du Comité international olympique de constituer la première équipe de réfugiés lors des jeux de Rio en 2016 a été une grande victoire pour la cause des réfugiés. Au total, 10 athlètes réfugiés originaires de quatre pays ont concouru à Rio de Janeiro, au sein de la première équipe olympique de réfugiés jamais formée. Leur participation a été un hommage au courage et à la persévérance de tous les réfugiés, à l'heure où le nombre de personnes déplacées par la violence et la persécution ne cesse d'augmenter.

La Fondation IKEA

La Fondation IKEA a continué à jouer un rôle moteur dans l'innovation, soutenant le déploiement de solutions fondées sur des énergies renouvelables, comme le solaire et le biogaz, et contribuant au fonds d'investissement du HCR dédié aux projets d'innovation (*UNHCR Innovation's iFund*). Avec des contributions qui ont atteint 31 millions de dollars en 2016 et qui ont financé des programmes dans les secteurs de l'énergie, des moyens de subsistance et de l'éducation en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, la Fondation IKEA est restée l'un des plus grands partenaires du HCR au sein du secteur privé. Le succès de la campagne pluriannuelle

« Un brillant avenir pour les réfugiés » (« *Brighter lives for refugees* »), qui a collecté 33,4 millions de dollars en 2014-2015, a permis de fournir de la lumière et de l'électricité via des sources d'énergie renouvelables et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire dispensé aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans neuf opérations en 2016. La Fondation IKEA a contribué considérablement à l'action d'urgence du HCR, faisant don de 300 000 articles de literie pour les réfugiés et les déplacés internes en Iraq et versant une subvention pour reconstruire une école endommagée par des inondations dans les camps de la région de Tindouf, en Algérie. La Fondation a également renouvelé son soutien à la distinction Nansen pour les réfugiés jusqu'en 2021.



© HCR / OS. MUR

Le Programme Éduquer un enfant – Fondation Education Above All

L'action destinée à garantir l'accès des réfugiés à l'éducation est au cœur du mandat du HCR, qui veille à la protection d'une population de réfugiés en croissance rapide et à la recherche de solutions pour eux. Le programme « Éduquer un enfant », une initiative mondiale de la Fondation qatarienne *Education Above All*, vise à améliorer l'accès à l'enseignement primaire des enfants affectés par l'extrême pauvreté, les conflits et les déplacements. En 2016, plus de 250 000 enfants déscolarisés, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur pays, ont pu être scolarisés dans 12 pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient grâce aux 19,9 millions de dollars reçus de l'initiative mondiale.

UNIQLO

UNIQLO, une grande enseigne japonaise de prêt-à-porter a soutenu activement des projets de renforcement des moyens de subsistance du HCR en Inde, en République islamique d'Iran, en Malaisie et au Népal, ainsi que la prise en charge des besoins d'urgence au Soudan du Sud, à travers sa contribution annuelle de 3,6 millions de dollars. UNIQLO a également offert des dons en nature de vêtements d'une valeur de 3,9 millions de dollars. L'entreprise a aussi étendu son programme de recrutement de réfugiés en Allemagne et au Japon, ainsi que son programme de sensibilisation dans 270 écoles primaires accueillant plus de 30 000 élèves. UNIQLO a continué à apporter son soutien à des campagnes de sensibilisation et au Festival du film sur les réfugiés à Tokyo.

Middle East Broadcasting Center Group (MBC)

Le partenariat du HCR avec le *Middle East Broadcasting Center Group* (MBC Al Amal), la plus importante société de radiotélédiffusion par satellite du Moyen-Orient, s'est développé en 2016, avec une contribution de 7 millions de dollars versée pour soutenir la cause des réfugiés dans la région. Diverses initiatives ont été entreprises, comme l'émission de

télé-réalité *Stars on Board* (Célébrités à bord) et Basmet Amal, « Une touche d'espoir » (« *Touch of Hope* »), diffusée chaque jour pendant le Ramadan et classée parmi les 10 émissions les plus regardées sur la chaîne MBC.

Les Loteries nationales néerlandaise et suédoise

Les Loteries nationales néerlandaise et suédoise ont aidé à offrir une protection et une aide d'urgence à des milliers de réfugiés, en fournissant des logements et en facilitant la scolarisation d'enfants réfugiés. En 2016, la Loterie néerlandaise a fait un don de 7 millions de dollars pour financer des activités d'enseignement primaire en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. La Loterie suédoise a offert une contribution de 3 millions de dollars, dont une partie était destinée à l'éducation et dont l'autre partie, non affectée, a été allouée à la prise en charge de besoins urgents dans le monde.

Le Groupe Ecobank

Le HCR a noué un partenariat stratégique avec une banque panafricaine, le groupe Ecobank, qui a versé 100 000 dollars pour les programmes d'appui aux moyens de subsistance et d'éducation du HCR en Afrique en 2016. Cette collaboration a ouvert la voie à la conclusion d'autres accords de partenariat avec des entreprises désireuses de faciliter l'autonomisation des réfugiés à travers le continent.

The Big Heart Foundation

La *Big Heart Foundation*, créée en 2012 par l'Éminente défenseur du HCR, Cheikha Jawaher Bint Mohammed Al Qasimi, qui avait plaidé pour les enfants réfugiés, a continué à soutenir l'organisation par le biais de campagnes axées sur l'éducation, la santé, les abris et les interventions en espèces. En 2016, le HCR a reçu de la fondation une contribution de 2,5 millions de dollars pour les réfugiés syriens, les déplacés internes iraqiens et les réfugiés rohingya.

Campagne mondiale de collecte de fonds pour les abris : « Aucun réfugié laissé pour compte » (*« Nobody left outside »*).

« Alors que nous traversons la plus grande crise humanitaire depuis la 2^{ème} guerre mondiale, aucun réfugié ne devrait être laissé pour compte. »

Filippo Grandi
Haut Commissaire

**AUCUN RÉFUGIÉ
LAISSÉ POUR COMPTE**

Vous pouvez aider les personnes
qui ont dû fuir à avoir un abris

La campagne pluriannuelle pour les abris, « Aucun réfugié laissé pour compte », destinée à collecter des fonds pour mettre à l'abri deux millions de réfugiés dans le monde.

© HCR / S. RICH



Le nombre de réfugiés a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années. Pour répondre à des besoins sans précédent dans le domaine des abris, le HCR a lancé en mai 2016 sa première campagne mondiale de collecte de fonds dans le secteur privé, « Aucun réfugié laissé pour compte ». La campagne appelle les acteurs du secteur privé – notamment les particuliers, les entreprises, les fondations et les philanthropes du monde entier – à soutenir l'objectif du HCR, qui est de mettre deux millions de réfugiés à l'abri d'ici 2018.

A la fin de cette première année, la campagne a collecté plus de 10 millions de dollars à travers le monde pour venir

en aide à des milliers de familles en Grèce, en Iraq, en Jordanie et au Liban. En outre, la campagne appelle également les acteurs du secteur privé à rejoindre la Coalition mondiale pour l'hébergement, qui réunit des grandes entreprises et des philanthropes en vue d'assurer ou d'améliorer l'hébergement des réfugiés et des déplacés internes. Dato Sri Tahir, président-fondateur du groupe indonésien Mayapada et de la Fondation Tahir, a fait un don de 3 millions de dollars au HCR et a parrainé la Coalition. Le dévouement de M. Tahir à la cause des réfugiés lui a également valu d'être nommé Éminent défenseur du HCR pour l'Asie en 2016.



© HCR / J. MATAS

Ben Stiller, sympathisant de renom, a rencontré des réfugiés en Jordanie pour en apprendre davantage sur les défis auxquels ils font face.

L'engagement des célébrités

Alors que plus de 67 millions de personnes étaient déplacées à travers le monde, l'augmentation des besoins et du financement restait problématique en 2016. Les ambassadeurs de bonne volonté du HCR et les personnalités qui soutiennent son action ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation de l'opinion publique, aidant l'organisation à mobiliser les communautés et atteindre de nouveaux publics à travers le monde, tout en instaurant des relations de confiance.

Missions sur le terrain

En se rendant sur le terrain pour rencontrer des réfugiés et écouter leurs récits, les ambassadeurs de volonté et les célébrités sont en mesure de livrer de puissants témoignages sur les effets dévastateurs du déplacement, de la résilience des réfugiés et des efforts menés par le HCR et par ses partenaires. Cette forte expérience personnelle donne lieu à des activités de plaidoyer et de

mobilisation de fonds en faveur des réfugiés. L'acteur Ben Stiller a été témoin des difficultés rencontrées par les réfugiés syriens en Jordanie, et a été touché par le soutien essentiel apporté par la communauté d'accueil et l'impact de programmes novateurs, comme les aides en espèces. Alan Cumming a fait connaître les graves difficultés auxquelles sont confrontés les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexués (LGBTI) réfugiés ou demandeurs d'asile au Liban.

En Afrique, Ger Duany, ambassadeur de bonne volonté du HCR, a rencontré des réfugiés originaires de la République démocratique du Congo accueillis en Ouganda, relatant ensuite ses expériences sur son blog et prenant la parole lors de réunions de haut niveau. L'actrice Kristin Davis et le musicien Octopizzo ont également aidé à attirer l'attention des projecteurs sur la situation des réfugiés au Kenya, au Nigéria et au Rwanda.



© HCR / B. BOARDMAN

Cate Blanchett, ambassadrice de bonne volonté, avec des réfugiés à Melbourne (Australie).



© HCR / J. MATAS

Alan Cumming, sympathisant de renom, avec des réfugiés syriens au Liban.

En 2016, les médias des ambassadeurs de bonne volonté ont permis au HCR d'atteindre de nouveaux publics dans 91 pays.



À travers l'Europe, des personnalités ont rencontré des réfugiés ayant fui leur pays en guerre à différentes étapes de leur trajectoire : Barbara Hendricks, ambassadrice honoraire à vie du HCR, l'acteur Theo James et le réalisateur Alejandro Iñárritu, notamment, ont

rencontré des personnes qui venaient d'arriver en Grèce et en Sicile. Par des films, des reportages ou à l'occasion de manifestations publiques, ils ont permis à de nouveaux publics de découvrir l'impact des déplacements forcés sur les individus.



Les célébrités amies ont mis leurs talents au service des réfugiés et ont aidé à amplifier leur voix aux Amériques, des vidéos de John Green sur une famille syrienne réinstallée dont il avait fait la connaissance dans un camp en Jordanie, aux récits du regretté A.A Gill, de Nicolette Van Dam et de Rubén Albarrán au sujet de leurs rencontres avec des réfugiés au Mexique.

Dans la région Asie et Pacifique, Praya Lundberg a fait partie des célébrités qui ont rencontré des réfugiés en Thaïlande et qui ont évoqué l'aide qui leur était apportée.

Susciter l'engagement

En révélant les expériences des individus, parfois dissimulées derrière les statistiques, les ambassadeurs de bonne volonté contribuent, de manière tout à fait essentielle, à sensibiliser l'opinion. Ils nouent un dialogue avec le public par des interviews, des tribunes dans la presse, des activités dans les médias numériques et sur les réseaux sociaux, et dans le cadre d'autres projets créatifs.

Interviews et articles

L'interview de Cate Blanchett par la présentatrice vedette de CNN, Christiane Amanpour, après la nomination de l'actrice comme ambassadrice de bonne volonté du HCR, a été relayée par les médias de plus de 40 pays. Parmi les sympathisants qui ont mobilisé leur public national, citons Jung Woo-sung en Corée du Sud, Osvaldo Laport en Argentine et Bruna Marguezzine au Brésil. Ben Stiller, Bassem Youssef et Alek Wek qui ont attiré l'attention sur l'action du HCR en rédigeant des tribunes dans diverses publications, dont TIME, The National, Sky News Arabia et la Chronique des Nations Unies.

Initiatives dans les médias numériques et sur les réseaux sociaux

Les ambassadeurs de bonne volonté et les célébrités ont utilisé les nouvelles technologies pour partager directement leurs expériences sur le terrain avec leurs abonnés. La comédienne Dianna Agron a partagé sa toute première prise de contact avec le HCR sur un compte Instagram lors de sa mission en Jordanie ; pour sa part, l'acteur Douglas Booth a donné un aperçu exclusif de sa mission sur le terrain aux côtés du HCR en Iraq, dans le cadre d'un reportage diffusé en direct à l'aide de « Facebook Live ».

Tout au long de l'année 2016, les personnalités ont mis à profit les réseaux sociaux pour



soutenir les diverses campagnes et projets du HCR, dont la campagne *#Aveclesréfugiés* (*#WithRefugees*), la distinction Nansen et l'équipe olympique de réfugiés, déclenchant une mobilisation massive.

Pour attirer l'attention sur les épreuves rencontrées par les réfugiés, les célébrités se sont engagées dans des projets musicaux créatifs, dont notamment des vidéos musicales enregistrées par Rokia Traoré, le groupe de rock britannique Bush et le musicien japonais Miyavi, et des collaborations comme celles de J. Balvin avec MTV.

Évènements

En 2016, les ambassadeurs de bonne volonté du HCR ont plaidé la cause des réfugiés au cours de diverses manifestations. Lors d'une conférence organisée par Google, Cate Blanchett a dans une allocution faite auprès de hautes personnalités, expliqué l'importance pour les réfugiés de pouvoir être connecté à internet.

Ger Duany s'est joint au Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, alors que Alek Wek a soutenu la remise annuelle des distinctions de l'Institut arabo-américain à Washington. Plusieurs célébrités amies se sont rendues à l'exposition de photos « REFUGEE », organisée par la Fondation Annenberg.

Les interventions des ambassadeurs de bonne volonté sur les médias sociaux ont conduit des millions de personnes à se mobiliser pour les réfugiés.

Les projets des ambassadeurs de bonne volonté ont permis de recueillir des fonds supplémentaires pour les réfugiés, s'élevant à plusieurs millions.

Parmi les autres apparitions de célébrités, l'ambassadrice de bonne volonté Rokia Traoré s'est produite au festival de Glastonbury en portant la « Robe pour notre époque », taillée dans une tente du HCR, et David Morrissey a pris la parole devant des dizaines de milliers de personnes lors de la manifestation « *Refugees Welcome* » organisée à Londres.

Collecte de fonds

À l'heure où tant d'appels supplémentaires du HCR sont sous-financés, les ambassadeurs de bonne volonté jouent un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de fonds. En mai 2016, Cate Blanchett a animé une réunion de haut niveau de donateurs et de personnes d'influence à Londres, recueillant 1,3 million de dollars pour la campagne mondiale du HCR sur les abris, « *Aucun réfugié laissé pour compte* ». L'actrice s'est également adressée aux personnalités qui participaient au dîner organisé à l'occasion de l'initiative des Fondations Asfari et Saïd, « *Hands up for Syria* », et qui a permis de récolter près de 4 millions de dollars pour faciliter l'accès des réfugiés à l'enseignement.

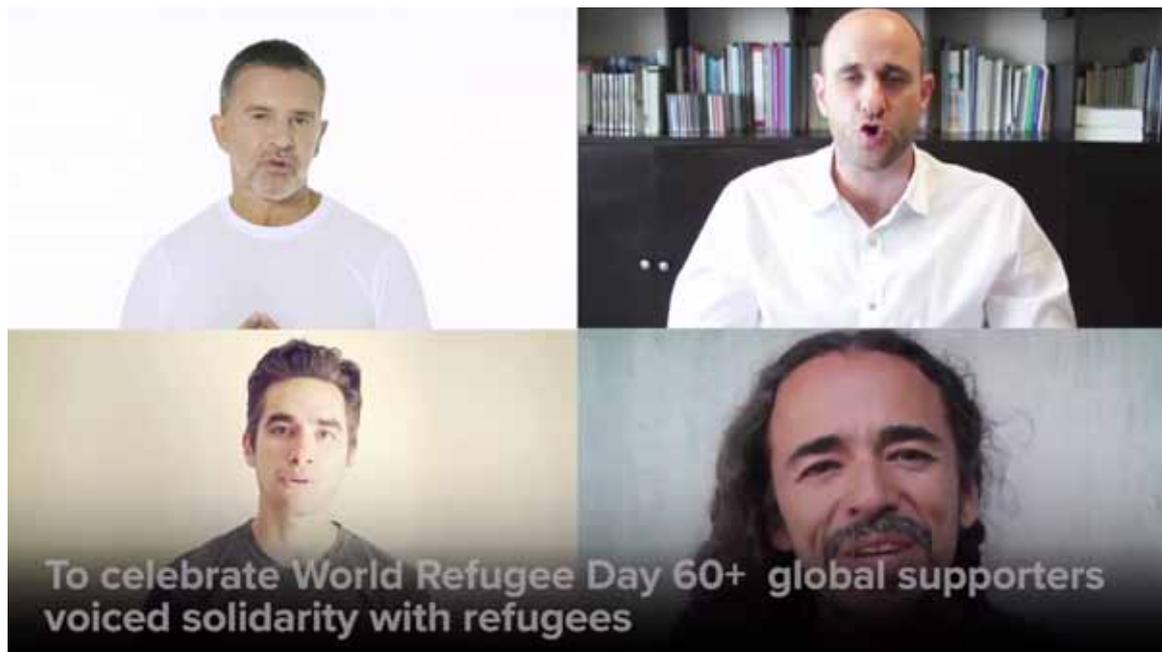


Rokia Traoré, ambassadrice de bonne volonté, se produit au festival de Glastonbury en portant la « Robe pour notre époque ».

Campagnes mondiales

Journée mondiale du réfugié

Le HCR a lancé la campagne #Aveclesréfugiés (*#WithRefugees*), invitant le public à témoigner sa solidarité en signant la plus vaste pétition jamais organisée pour soutenir la cause des réfugiés. La campagne a reposé sur la mobilisation des célébrités, qui ont joué un rôle déterminant dans sa promotion. Une « tournée mondiale » sans équivalent, présentant



Campagne #Aveclesréfugiés (*#WithRefugees*): capture d'écran avec Osvaldo Laport, Alberto Lati, Jose Moreno Brooks, Ruben Albarran

12 événements organisés par des sympathisants du HCR et diffusés en direct via « Facebook Live », ont touché des millions de personnes. Alek Wek, Ben Stiller, Emi Mahmoud et des membres de l'équipe olympique de réfugiés ont assisté à la cérémonie de remise de la pétition dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, aux côtés du Secrétaire général et du Haut Commissaire.

Plus de 60 célébrités ont exprimé leur solidarité avec les réfugiés et le personnel du HCR dans un message vidéo plein de force, destiné à soutenir la campagne #Aveclesréfugiés (*#WithRefugees*), auquel ont participé les ambassadeurs de bonne volonté Khaled Hosseini, Alek Wek et Jung Woo-sung, ainsi que les sympathisants Ben Stiller, Margot Robbie, Patrick Stewart, Desmond Tutu, Bassem Youssef et Dame Helen Mirren.



« *What they took with them* » (« *Ce qu'ils ont emporté* »), un poème de Jennifer Toksvig

En outre, la vidéo émouvante mettant en scène le poème de Jennifer Toksvig, « *Ce qu'ils ont emporté* » (« *What they took with them* »), produite en collaboration avec Facebook, a été vue à des millions de reprises et a capté l'attention des médias dans 57 pays. Chiwetel Ejiofor, Cate Blanchett, Keira Knightley, Peter Capaldi, Stanley Tucci, Juliet Stevenson, Kit Harington, Douglas Booth, Jesse Eisenberg et Neil Gaiman y ont participé.



© HCR / S. HOPPER

Barbara Hendricks, ambassadrice de bonne volonté, a soutenu l'action menée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie.

Campagne #J'appartiens (*#IBelong*) sur l'apatridie

Pour célébrer le deuxième anniversaire de la campagne #J'appartiens (*#IBelong*) visant à mettre fin à l'apatridie, Barbara Hendricks s'est jointe au Haut Commissaire pour renouveler l'appel à un effort concerté pour éliminer l'apatridie, à l'occasion d'une réunion internationale.

Des bénévoles grecs se partagent la distinction Nansen sur les réfugiés



Les lauréats 2016 de la distinction Nansen pour les réfugiés, Efi Latsoudi et Konstantinos Mitragas, à Lesbos (Grèce).

Aujourd'hui plus que jamais, la distinction Nansen pour les réfugiés est essentielle pour partager les histoires des personnes déplacées et de ceux qui leur viennent en aide. Depuis qu'elle a été créée en 1956, la distinction a permis de rendre hommage au dévouement de plus de 60 individus, groupes et organisations qui ont rendu des services exceptionnels à la cause des réfugiés et qui ont œuvré en leur faveur.

La cérémonie de remise de la distinction, désormais considérée comme la manifestation phare du HCR, sensibilise l'opinion publique et les parties prenantes au sort des familles contraintes de fuir et à leurs besoins de protection à travers des contenus et des récits passionnants.

En 2016, Konstantinos Mitragas, au nom de l'Équipe de secours hellénique, et Efi Latsoudi, la militante des droits de l'homme qui a fondé le village PIPKA sur l'île de Lesbos, se sont conjointement vu décerner la distinction, en reconnaissance des efforts inlassables qu'ils ont déployés, à titre bénévole, pour aider les réfugiés arrivant en Grèce. Leur travail est représentatif de l'esprit de bénévolat qui a caractérisé la réponse à la crise des réfugiés et des migrants survenue en Europe.

L'Équipe de secours hellénique et Efi Latsoudi se sont répartis à parts égales le prix de 150 000 dollars conjointement offert par la Suisse et la Norvège. L'Équipe orientera ses efforts sur la formation à la sécurité incendie, routière et sismique dans les camps de réfugiés ; pour sa part, Efi Latsoudi se concentrera sur les moyens de rassembler les réfugiés et les Grecs.

Des sympathisants du HCR ont aidé à rendre hommage aux services exceptionnels rendus à la cause des réfugiés lors de la cérémonie de remise de la distinction Nansen, qui s'est déroulée en octobre 2016 et à laquelle ont participé Neshan Der Haroutiounian, Emi Mahmoud, Lyse Doucet, The Grey People et Baaba Maal.

Le HCR remercie le Conseil fédéral suisse, le Conseil d'État de la République et Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Gouvernement de la Norvège, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Fondation IKEA de leur soutien généreux et continu.

Pour de plus amples informations, voir le site www.unhcr.org/nansen

Je suis Yusra. Je suis une réfugiée et je suis fière d'œuvrer pour la paix

D'après un article d'actualité du HCR.
11 janvier 2017

Je m'appelle Yusra. Oui, c'est bien moi la jeune fille qui a nagé pour rester en vie et qui a ensuite participé aux Jeux olympiques. Mais, je suppose que vous connaissez déjà cette histoire. Elle parle de mon autre nom, de mon autre identité. En fait, je m'appelle « réfugiée. » En tout cas, c'est comme ça qu'on nous appelle, moi et les 21 millions d'individus qui ont été contraints de fuir face aux persécutions, à la guerre et à la violence.

Qui est-elle donc, cette réfugiée ?

Eh bien, il y a eu une époque où j'étais comme vous. J'avais une maison, j'avais des racines, un pays. Comme vous, je vivais ma vie au jour le jour, absorbée par mes propres espoirs, mes passions et mes problèmes. Puis, la guerre est arrivée et tout a basculé.

Nous voici donc dans une nouvelle vie et aucun d'entre nous ne peut savoir pendant combien de temps nous aurons à la vivre. En moyenne, nous passerons 20 ans en exil, avec toujours le sentiment confus de ne pas être d'ici, à attendre simplement que toute cette folie ait pris fin pour que nous puissions rentrer chez nous. C'est la moitié d'une vie perdue à se sentir étrangers dans une terre étrangère.

Nous nous débattons tant bien que mal pour avancer. Nous luttons pour étudier, pour travailler, pour apprendre une nouvelle langue, pour nous intégrer. Bien trop souvent, les barrières sont trop grandes, les chances contre nous. Mais nous savons que nous devons tirer le meilleur parti de ce détour étrange et inattendu qu'ont pris nos vies. Faire pour le mieux avec cette réalité : être un réfugié.

C'est notre combat, mais ce n'est pas seulement le nôtre, c'est aussi le vôtre. Vous êtes déjà nombreux à savoir qu'il y a

« Je veux représenter tous les réfugiés parce que je veux montrer à tout le monde que, après la douleur, après la tempête, viennent les jours calmes. »

Yusra Mardini

Une réfugiée syrienne et un espoir Olympique



bien plus en jeu. Pour ma part, j'assumerai un nouveau rôle dans les mois à venir. J'ai un message important à transmettre. Le problème des réfugiés ne disparaîtra pas, nous serons toujours plus nombreux. Pour que l'humanité puisse relever ce défi, elle doit apprendre à nous connaître pour ce que nous sommes véritablement.

Le silence a laissé à d'autres voix l'espace nécessaire pour s'élever. Les voix de ceux qui ont peur de nous et qui nous détestent parce que nous avons l'air différent, que nous parlons d'autres langues, que nous adorons d'autres dieux. Ceux qui parlaient le plus fort étaient ceux qui avaient le plus peur. Ils ont répandu des mensonges éculés à notre sujet, que nous avons choisi d'être ici parce que nous sommes cupides, dangereux, criminels, venus pour menacer votre mode de vie.

La peur s'est installée et certains d'entre vous ont commencé à nous craindre. Il n'a pas fallu longtemps pour que les barrières et les obstacles, tant physiques qu'émotionnels, surgissent de toutes parts. Le mot « réfugié » est devenu une insulte, un mot destiné à blesser et à humilier.

Mais il n'y a pas de honte à être un réfugié quand on se rappelle qui l'on est. Quand on se rappelle qu'être un réfugié, ce n'est pas un choix. Que le seul choix que nous ayons eu était de mourir dans notre pays ou de braver la mort en tentant de s'échapper. Il fallait choisir entre les bombes et la noyade en mer.

Alors, qui sommes-nous ? Nous sommes toujours ce que nous étions avant, chez nous : médecins, ingénieurs, avocats, enseignants, étudiants... Nous sommes toujours des mères et des pères, des frères et des sœurs. C'est la violence qui a fait de nous des orphelins. C'est la guerre qui nous a transformés en parents terrifiés, prêts à tout sacrifier pour sauver nos enfants du carnage. Ce sont les persécutions qui nous ont contraints à abandonner nos foyers pour trouver la paix.

C'est tout ça un réfugié. C'est ce que je suis. C'est ce que sont tous ceux qui composent cette population croissante de personnes qui n'ont plus de pays. Voilà l'appel que je lance ici à tous ceux qui portent comme moi le nom de « réfugié. » Je suis Yusra. Je suis une réfugiée et je suis fière d'œuvrer pour la paix, pour la décence et la dignité de tous ceux qui fuient la violence. Rejoignez-moi. Soyez à nos côtés.

ANNEXES

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HCR ET ÉTATS PARTIES AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS ET À L'APATRIDIE

Le HCR est placé sous la direction de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social (ECOSOC). En 1958, l'ECOSOC a établi le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat suite à une résolution de l'Assemblée générale. Il a pour fonctions principales d'approuver les programmes du Haut Commissariat, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (principalement sur les questions de protection) et de surveiller les finances et la gestion de l'organisation.

Le Comité exécutif tient une session annuelle à Genève, au mois d'octobre. La soixante-septième session a eu lieu du 3 au 7 octobre 2016. Des réunions du Comité permanent du Comité exécutif sont organisées à différentes dates au cours de l'année afin de poursuivre le travail entre les sessions plénières.

La participation à l'ExCom est fondée sur la base géographique la plus large possible parmi les États, ayant un intérêt manifeste et se consacrant à la recherche de solutions au problème des réfugiés. Fin 2016, l'ExCom comptait 98 membres – en bleu – dans le tableau ci-dessous qui présente également les pays signataires des Conventions relatives aux réfugiés (Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967) et des Conventions relatives à l'apatridie (Convention de 1954 relatif au statut des apatrides et Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie).

États parties aux Conventions et Membres de l'ExCom (en bleu)	Convention relative au statut des réfugiés et Protocole de 1967		Conventions relative au statut des apatrides et à la réduction de l'apatridie	
	1951	1967	1954	1961
Afghanistan	2005	2005		
Afrique du Sud	1996	1996		
Albanie	1992	1992	2003	2003
Algérie	1963	1967	1964	
Allemagne	1953	1969	1976	1977
Angola	1981	1981		
Antigua-et-Barbuda	1995	1995	1988	
Argentine	1961	1967	1972	2014
Arménie	1993	1993	1994	1994
Australie	1954	1973	1973	1973
Autriche	1954	1973	2008	1972
Azerbaïdjan	1993	1993	1996	1996
Bahamas	1993	1993		
Bangladesh				
Barbades			1972	
Belarus	2001	2001		
Belgique	1953	1969	1960	2014
Bélice	1990	1990	2006	2015
Bénin	1962	1970	2011	2011
Bolivie (État plurinational de)	1982	1982	1983	1983
Bosnie-Herzégovine	1993	1993	1993	1996
Botswana	1969	1969	1969	
Bésil	1960	1972	1996	2007
Bulgarie	1993	1993	2012	2012
Burkina Faso	1980	1980	2012	
Burundi	1963	1971		
Cabo Verde		1987		
Cambodge		1992		
Cameroun		1961		
Canada		1969	1969	1978
Chili		1972	1972	
Chine		1982	1982	
Chypre		1963	1968	
Colombie		1961	1980	2014
Congo		1962	1970	
Costa Rica		1978	1977	1977
Côte d'Ivoire		1961	1970	2013
Croatie		1992	1992	2011
Danemark		1952	1956	1977
Djibouti		1977	1977	
Dominique		1994	1994	
Égypte		1981	1981	
El Salvador		1983	1983	2015
Équateur		1955	1969	2012
Espagne		1978	1978	1997
Estonie		1997	1997	
États-Unis d'Amérique			1968	
Éthiopie		1969	1969	
Ex-République yougoslave de Macédoine		1994	1994	1994
Fédération de Russie		1993	1993	
Fidji		1972	1972	1972
Finlande		1968	1968	2008
France		1954	1971	1960
Gabon		1964	1973	

GLOSSAIRE

Affectation

Condition émise par un donateur, limitant ou orientant l'usage des fonds.

CONTRIBUTIONS NON AFFECTÉES
Aucune restriction quant à l'usage des fonds.

CONTRIBUTIONS À AFFECTATION LARGE
Contributions affectées à une région (par ex. l'Afrique), à une sous-région (par ex. l'Afrique de l'Ouest), au Siège ou aux Programmes globaux. Les contributions destinées à un Pilier précis (par ex. le Pilier 1 – Réfugiés) au niveau mondial, régional ou sous-régional, à des programmes supplémentaires couvrant deux pays ou plus, et à un thème ou à une activité spécifique au niveau sous régional ou supérieur, entrent également dans cette catégorie.

CONTRIBUTIONS AFFECTÉES
Contributions réservée à un pays, à un lieu ou à une population spécifique, sans autre restriction. Les contributions allouées à des programmes supplémentaires couvrant un seul pays entrent également dans cette catégorie.

CONTRIBUTIONS À AFFECTATION STRICTE
Contributions affectées à un secteur particulier et/ou à des activités spécifiques au niveau d'un pays, du Siège ou des Programmes globaux. Toutes les contributions en nature et les contributions relatives au personnel, dont les JEA, les consultants et le personnel détaché, entrent dans cette catégorie.

Agenda transformatif

L'Agenda transformatif du Comité permanent interorganisations a été adopté en décembre 2011. L'Agenda propose une série de mesures concrètes pour transformer la manière dont la communauté humanitaire répond aux situations d'urgence. Il vise à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'intervention collective au travers d'un encadrement plus

solide, de structures de coordination plus efficaces et d'un renforcement de la responsabilité en matière de performance et vis-à-vis des populations affectées.

Aides en espèces

Désignent toutes les aides où les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent, à titre individuel ou collectif, des espèces ou des bons pour des produits ou services. Les liquidités ou bons remis aux gouvernements ou aux autres acteurs de l'État, de même que les paiements destinés aux travailleurs humanitaires ou aux prestataires de services ne sont pas inclus dans cette définition. Les expressions « interventions en espèces », « transferts monétaires » et « programmes de transfert monétaire » et « aides en espèces » sont synonymes et peuvent être utilisées indifféremment.

Alliance pour les solutions

Visé à améliorer les conditions de vie des personnes déplacées — et des communautés qui les accueillent — en répondant au déplacement dans le cadre d'une collaboration plus étroite et en contribuant aux solutions durables. L'Alliance encourage et donne les moyens aux personnes déplacées de diminuer leur dépendance et de renforcer leur résilience vers plus d'autonomie et un meilleur développement. Voir à ce propos <http://www.solutionsalliance.org/>

Apatride

Individu qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de la législation en vigueur sur son territoire, ou individu dont la nationalité n'est pas déterminée.

Approche communautaire

Stratégie de partenariat inclusive, qui tient compte des capacités et des ressources des personnes relevant de la compétence du

HCR en encourageant la participation de ces personnes dans des activités programmées.

Asile

Le fait pour un État d'accorder la protection sur son territoire à un ressortissant d'un autre État fuyant son pays en raison de persécutions ou de dangers graves. L'asile englobe divers éléments, dont le principe de non-refoulement, l'autorisation de demeurer sur le territoire du pays d'accueil et des normes de traitement humain.

Autosuffisance

Dans le contexte des réfugiés, capacité d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié à subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Clauses de cessation

Dispositions légales mettant un terme au statut de réfugié lorsque cette forme de protection n'est plus nécessaire ou justifiée. Les clauses dites de cessation sont énoncées à l'article 1 (C) de la Convention de 1951 et à l'Article 1 (4) de la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés.

Clauses d'exclusion

Dispositions légales qui refusent le bénéfice de la protection internationale à des personnes qui satisferaient par ailleurs aux critères d'obtention du statut de réfugié.

Dans la Convention de 1951, les clauses d'exclusion figurent aux articles 1D, 1E et 1F. Elles s'appliquent aux catégories de personnes suivantes:

- personnes bénéficiant d'une protection ou d'une assistance de la part d'un organisme ou d'une institution des Nations Unies autre que le HCR;
- personnes ayant les droits et les obligations attachés à la possession de la nationalité du pays où elles résident;
- personnes dont on a des raisons sérieuses de penser qu'elles ont commis un crime contre la paix,

un crime de guerre, un crime contre l'humanité, un crime grave de droit commun ou des agissements contraires aux buts et principes des Nations Unies.

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom)

Comité chargé d'approuver les programmes d'assistance du HCR, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et de superviser les finances et l'administration du Haut Commissariat. L'ExCom est composé des représentants de 98 États qui portent un intérêt attesté à la problématique des réfugiés (2016).

Comité permanent interorganisations (IASC)

Principal mécanisme de coordination interorganisations des activités d'assistance humanitaire.

Concept du pays tiers sûr

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande dans le cas où un pays tiers, dans lequel le demandeur d'asile serait protégé du risque de refoulement et jouirait de l'asile en accord avec les normes internationales, assume la responsabilité d'examiner la demande.

Concept du premier pays d'asile

Un demandeur d'asile peut se voir refuser l'accès à la procédure d'asile dans le pays où il a déposé sa demande s'il a déjà trouvé refuge dans un autre pays (au sein duquel il jouit de la protection internationale).

Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)

Cette Convention de l'Union africaine a été adoptée en

octobre 2009 et est entrée en vigueur le 6 décembre 2012. C'est le premier instrument juridiquement contraignant sur le déplacement interne à l'échelle d'un continent. Elle fournit un cadre régional détaillé énonçant des dispositions pour la protection et l'assistance des déplacés internes. Elle fait également référence aux causes profondes du déplacement et aux moyens de le prévenir.

Convention relative au statut des apatrides (Convention de 1954)

Convention qui définit l'apatridie et fixe un cadre permettant à une personne résidant légalement dans un pays d'obtenir un statut juridique. Adoptée en septembre 1954, la Convention est entrée en vigueur en juin 1960.

Convention relative au statut des réfugiés (Convention de 1951)

Ce traité fixe le cadre le plus largement applicable pour la protection des réfugiés. Adoptée en juillet 1951, la Convention est entrée en vigueur en avril 1954. L'article 1 de la Convention limite sa portée aux « événements survenus avant le premier janvier 1951 », mais cette restriction a été levée par le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

Convention sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961)

Traité qui prévoit l'octroi de la nationalité à un individu qui, autrement, serait apatride, et qui a des liens avec un État parce que ses parents en possèdent la nationalité ou parce qu'il est né sur son territoire. La Convention stipule également que nul ne peut perdre la nationalité d'un État s'il doit de ce fait devenir apatride. Le HCR s'est vu confier une mission précise aux termes de l'article 11 de la Convention.

Coûts d'appui aux programmes

Dépenses associées aux unités administratives chargées de formuler, d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer les programmes du HCR.

Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

Le 19 septembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un ensemble d'engagements destinés à améliorer la protection des réfugiés et des migrants, énoncés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. La Déclaration expose les éléments fondamentaux d'une réponse globale aux déplacements de réfugiés, fondée sur les principes de la coopération internationale et du partage des responsabilités, ainsi que sur une plus grande intégration des réfugiés au sein des communautés qui les accueillent.

Ce Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) est aujourd'hui

appliqué dans une série de situations précises, grâce à la mobilisation de partenariats, nouveaux ou existants, avec les acteurs de développement, les ONG humanitaires, le secteur privé et la société civile sous la conduite des gouvernements des pays d'accueil. Le cadre s'articule autour de quatre éléments principaux visant à apporter des réponses plus prévisibles et plus viables aux déplacements massifs de réfugiés, de manière à :

- alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil ;
- renforcer l'autosuffisance des réfugiés ;
- élargir l'accès à des solutions dans des pays tiers ;
- aider à créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

La Déclaration de New York invite le HCR à élaborer le cadre d'action global pour les réfugiés et à initier son application pratique dans chaque situation donnant lieu à un déplacement massif de réfugiés, en vue de l'élaboration du [Pacte mondial sur les réfugiés](#), qui doit être soumis pour adoption à l'Assemblée générale d'ici 2018.

Demandeur d'asile

Individu sollicitant la protection internationale, comme réfugié et en attente de la détermination de son statut.

Déplacé interne

Personne obligée ou contrainte de fuir son foyer ou son lieu de résidence habituel «notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'a pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État» (d'après les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays).

Détermination de l'intérêt supérieur (DIS)

Procédure officielle, intégrant des garanties strictes, destinée à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant lors de la prise de décisions de protection importantes, ayant une incidence sur son avenir.

Détermination du statut de réfugié (DSR)

Procédures légales et administratives entreprises par les États et/ou le HCR pour déterminer s'il convient de reconnaître à un individu le statut de réfugié, en vertu du droit national et international.

Enregistrement

L'enregistrement peut-être assuré de différentes manières, variant

selon les conditions opérationnelles et les données nécessaires.

L'*Enregistrement de niveau 1*, souvent désigné par l'expression « enregistrement des ménages », rassemble uniquement les informations élémentaires obtenues auprès des personnes relevant de la compétence du HCR, en vue de mettre en place un système de distribution de base ou de fournir des estimations démographiques. L'*Enregistrement de niveau 2* consiste à recueillir un nombre limité d'informations personnelles auprès de chaque individu afin d'exécuter des activités essentielles de planification, de suivi et de protection.

L'*Enregistrement de niveau 3* représente le mode de collecte le plus complet, rassemblant les données personnelles détaillées des personnes relevant de la compétence du HCR, nécessaires pour assurer une gestion individuelle des cas et trouver des solutions durables.

Équipe de pays pour l'action humanitaire

Équipe composée d'organisations menant une action humanitaire dans un même pays et s'engageant à participer aux dispositifs de coordination. L'objectif est de coordonner les activités de ces organisations, de veiller à ce que l'action dans les pays soit régulée par des principes, menée en temps utile et efficace, et à ce qu'elle contribue au relèvement à plus long terme.

Évaluation de l'intérêt supérieur

Évaluation individuelle des besoins de protection des enfants déplacés, réalisée par le personnel pour veiller à ce que les programmes de prise en charge accordent toute l'attention voulue à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Gestion axée sur les résultats

Philosophie et méthode de gestion qui considère l'obtention de résultats comme la fonction essentielle de la gestion.

Grand compromis

Accord conclu lors des discussions préparatoires du Sommet mondial sur l'action humanitaire par les principaux donateurs et les organisations humanitaires sur dix axes de travail. Cet accord vise à réduire le déficit de financement humanitaire et à fournir davantage d'aide aux opérations en première ligne. Cette initiative est née des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire, nommé par le Secrétaire général de l'ONU, intitulé « Trop important pour échouer — Répondre au déficit de financement humanitaire. »

Intégration locale

Solution durable au sort des réfugiés – les réfugiés s'installent définitivement dans le pays où ils ont sollicité l'asile.

Jeune expert associé (JEA)

Jeune possédant une qualification professionnelle, parrainé par un gouvernement et occupant un poste au HCR.

Malnutrition

Déséquilibre cellulaire entre les apports en nutriments et en énergie et les besoins de l'organisme (croissance, métabolisme et fonctions spécifiques). La malnutrition est un terme général utilisé pour désigner un état pathologique causé par une alimentation inadéquate ou insuffisante, ne parvenant pas à maintenir l'organisme en bonne santé. La malnutrition a une incidence négative sur le développement et entraîne également une modification des fonctions du corps.

MALNUTRITION AIGUË GLOBALE (GAM)

La malnutrition aiguë globale est une mesure de l'état nutritionnel d'une population qui est souvent utilisé dans les situations de réfugiés prolongées. Elle est l'un des indicateurs de base pour évaluer le degré de sévérité de la crise humanitaire. Pour évaluer les niveaux de GAM, le poids et la taille des enfants entre 6 et 59

mois sont mesurés et utilisés comme indicateurs de l'état de santé de la population dans son ensemble.

MALNUTRITION AIGUË SÉVÈRE

- Le kwashiorkor
Malnutrition grave due à une carence en protéines, qui provoque une infiltration des liquides sanguins dans l'estomac et un gonflement de l'abdomen.
- Le marasme
Résulte d'un déficit énergétique général. Il se manifeste par une maigreur extrême, avec une fonte totale des graisses et une perte des tissus musculaires. Le marasme est considéré comme une urgence médicale. Il entraîne souvent la mort lorsqu'il n'est pas traité.

Mineurs isolés

Enfants séparés de leurs parents ou de la personne chargée de subvenir à leurs besoins dans une situation de déplacement.

Modèle de coordination pour les réfugiés

Conformément au mandat du Haut Commissaire, le modèle expose le rôle et les responsabilités du HCR, réaffirmant et standardisant sa responsabilité visant à encadrer et coordonner les actions internationales relatives aux réfugiés avec l'ensemble des partenaires engagés dans la réponse au travers d'une plateforme interagences et sous la conduite générale du gouvernement du pays d'accueil.

Modèle de progression

Le modèle de progression vise à faire sortir les populations des zones rurales de la pauvreté par un enchaînement d'interventions. Cette méthodologie s'inscrit dans la Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance – 2014-2018.

Mouvements mixtes

Mouvements transfrontaliers de personnes qui ont des profils de protection, des raisons de se déplacer et des besoins très divers, mais qui empruntent les mêmes itinéraires et ont recours aux mêmes moyens de transport.

Mouvements secondaires

Déplacements des demandeurs d'asile et des réfugiés qui quittent de leur propre initiative leur premier pays d'accueil pour se rendre dans un autre pays afin d'y chercher une protection et des solutions.

Pacte mondial sur les réfugiés

Voir Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Personnes ayant des besoins spécifiques

Individus, familles ou groupes qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour surmonter les difficultés qui les empêchent d'accéder à leurs droits et d'en jouir.

Personne relevant de la compétence du HCR

Personne dont les besoins en matière de protection et d'assistance concernent le HCR. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les déplacés internes et les rapatriés entrent dans cette catégorie.

Plan d'action du Brésil

Fin 2014, les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont retrouvés à Brasilia pour célébrer le 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène de 1984 sur les réfugiés. À l'issue de la réunion ministérielle, 28 pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté par acclamation la Déclaration et le Plan d'action de Brasilia, convenant de collaborer pour maintenir les normes les plus élevées de protection au niveau international et régional, pour appliquer des solutions novatrices en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, et pour mettre un terme à la situation difficile des apatrides dans la région.

Plan d'action en dix points

Plan d'action destiné à aider les États à veiller à ce que les besoins de protection des réfugiés soient reconnus et adéquatement pris en charge

dans le cadre des mouvements migratoires mixtes. Le Plan définit dix domaines dans lesquels le HCR a un intérêt et un rôle à jouer, en partenariat avec d'autres acteurs clés. Le Plan s'applique tout particulièrement aux situations dans lesquelles les réfugiés risquent d'être refoulés ou d'entreprendre des déplacements secondaires dangereux.

Plan directeur

Plan global d'aménagement des sites qui définit l'occupation des sols et relie les zones d'installation à leur environnement général, permettant aux réfugiés comme aux communautés d'accueil de bénéficier de services et d'infrastructures de meilleure qualité. Cette méthodologie intègre la dynamique spatiale, sociale, culturelle, environnementale et économique d'un site donné pour assurer la prise en charge de l'ensemble des besoins essentiels des populations concernées dans le cadre d'une vision globale.

Protection

Toutes les activités visant à garantir le respect plein et entier des droits des individus, selon la lettre et l'esprit du droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Protection internationale

Toutes les actions visant à garantir à l'ensemble des personnes qui relèvent de la compétence du HCR la jouissance de leurs droits dans des conditions d'égalité, conformément au droit applicable (droit international relatif aux droits de l'homme, droit humanitaire international et droit international des réfugiés).

Protection subsidiaire

Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordée aux personnes qui ne répondent pas à la définition du réfugié, telle qu'énoncée dans la Convention, mais qui sont réellement exposées à des menaces graves,

dont la peine de mort prononcée ou encourue, la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ou une menace grave et individuelle à leur vie ou à leur personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé.

Protection temporaire

Arrangement ou mécanisme mis au point par les États pour offrir une protection à caractère temporaire à des personnes qui arrivent en masse, fuyant des situations de conflit ou de violence généralisée, sans détermination individuelle préalable du statut de réfugié. La protection temporaire a essentiellement été appliquée dans des États industrialisés.

Refoulement

Fait de renvoyer une personne sur un territoire où elle risquerait d'être victime de persécutions ou transférée sur un autre territoire où elle serait exposée à des persécutions. Dans le droit international des réfugiés et dans le droit coutumier international, le refoulement n'est autorisé que dans des circonstances exceptionnelles.

Rapatrié ou personne de retour

Individu qui relevait de la compétence du HCR lorsqu'il se trouvait hors de son pays d'origine et qui continue de relever de sa compétence pendant une période limitée (deux ans en général) après avoir regagné son pays d'origine. Le terme s'applique aussi aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui regagnent leur lieu de résidence antérieur.

Rapatriement volontaire

Retour dans le pays d'origine, suite à une décision prise librement et en connaissance de cause par les réfugiés. Le

rapatriement volontaire est l'une des trois solutions durables. Il peut être organisé (il se déroule alors sous les auspices des gouvernements concernés et du HCR ou spontané (les réfugiés regagnent leur pays par leurs propres moyens, l'intervention des gouvernements et du HCR étant très limitée).

Réfugiés au sens de la Convention

Individus auxquels les États reconnaissent le statut de réfugié au titre des critères d'admissibilité prévus à l'article premier de la Convention de 1951 et bénéficiant d'une série de droits garantis par ce traité.

Réfugié

Le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne qui, «... craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance, à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.» Article 1A(2) de la Convention de 1951 ou «... se trouve à l'extérieur de son pays d'origine ou de résidence et qui ne peut y retourner à cause de menaces sérieuses et aveugles pour sa vie, son intégrité physique ou sa liberté, du fait de la violence généralisée ou d'événements qui perturbent gravement l'ordre public.» Convention de l'OUA et Déclaration de Carthagène

Réfugiés présumés ou reconnus d'emblée (prima facie)

Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR ou par un État, sur la base de critères objectifs relatifs à la situation dans le pays d'origine justifiant que l'on présume que ces personnes répondent aux critères figurant dans la définition applicable du réfugié.

Réfugiés relevant du mandat

Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR dans l'exercice de son mandat, tel que défini par son Statut et par les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le statut de réfugié relevant du mandat est particulièrement important dans les États qui n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 ni au Protocole de 1967.

Règlement Dublin II

Entré en vigueur au 1^{er} septembre 2003, ce règlement du Conseil de l'Union européenne apporte la base légale à l'élaboration de critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres (à l'exception du Danemark). Le règlement s'applique également aux demandes présentées en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

Réinstallation

Transfert des réfugiés du pays où ils ont sollicité l'asile vers un autre État, qui a accepté de les accueillir sur son territoire. Les réfugiés s'y verront généralement accorder l'asile ou quelque autre forme de droit de résidence à long terme et, dans bien des cas, la possibilité d'acquérir la nationalité par naturalisation. C'est pourquoi la réinstallation est

à la fois une solution durable et un outil de protection des réfugiés. C'est également une illustration concrète de la répartition internationale des charges et des responsabilités.

Réintégration

Processus par lequel le rapatrié recouvre la sécurité physique, sociale, juridique et matérielle nécessaire pour demeurer en vie, assurer sa subsistance et conserver sa dignité et qui entraîne, à terme, la disparition des signes qui le distinguaient de ses compatriotes.

Réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat (NAM)

Réserve établie pour faciliter l'acceptation de fonds supplémentaires, accordés par les donateurs pour financer des activités conformes au mandat et à la capacité du HCR, ainsi qu'aux objectifs généraux d'une opération dans un pays, mais qui n'ont pas été expressément prévues dans le budget.

Situation apparentée à celle des réfugiés

La catégorie de personnes qui sont dans une situation apparentée à celle des réfugiés est de nature descriptive et comprend des groupes de personnes hors de leur pays d'origine et qui ont besoin de protection tout comme les

réfugiés, mais pour qui le statut de réfugié n'a pas été déterminé, que ce soit pour des raisons pratiques ou autres.

Solutions durables

Moyens visant à remédier, de manière définitive et satisfaisante, à la situation des réfugiés, afin de leur permettre de mener une vie normale. Les trois solutions durables traditionnellement recherchées par le HCR sont le rapatriement volontaire, l'intégration locale et la réinstallation dans un pays tiers.

Sommet mondial sur l'action humanitaire

Organisé à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016, à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU.

Le Sommet avait trois objectifs :

- Réaffirmer l'engagement envers l'humanité et l'universalité des principes humanitaires ;
- Prendre des mesures concrètes et définir les bases d'un engagement, afin que les pays et les populations puissent se préparer, faire face aux crises et mieux résister aux chocs ;
- Partager les meilleures pratiques qui contribuent à sauver des vies dans le monde entier, en plaçant les personnes touchées au cœur de l'action humanitaire et en allégeant les souffrances.

Traite des êtres humains

Déplacement organisé d'êtres humains à des fins lucratives.

L'élément essentiel qui distingue la traite des êtres humains du trafic de migrants est le recours à la force, à la coercition et/ou à la tromperie à un stade quelconque ou tout au long du processus, et ceci à des fins d'exploitation. Si les éléments qui distinguent la traite des êtres humains du trafic de migrants sont parfois manifestes, il faut bien souvent se livrer à des enquêtes approfondies pour en apporter la preuve.

Urgence de niveau 3

Les organismes de l'ONU classent les niveaux d'urgence selon un système qui leur est propre. Au sein du Comité permanent interorganisations, une urgence de niveau 3 est en général une situation d'urgence complexe et soudaine, nécessitant une intervention collective du système des Nations Unies au moyen de mécanismes, d'instruments et de procédures définis d'un commun accord.

Violence sexuelle et de genre

Actes infligeant des lésions ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, des menaces de commettre de tels actes, une coercition ou une privation arbitraire de liberté visant des individus ou des groupes en raison de leur appartenance à l'un ou l'autre sexe.

ACRONYMES

3RP Plan régional pour les réfugiés et la résilience

ACTED Agence d'Aide à la Coopération technique et au Développement

BIMS Système biométrique de gestion de l'identité

CARICOM Communauté caribéenne

CBI Aides en espèces

CCCM Coordination et gestion des camps (groupe sectoriel)

CCNUCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CEDEAO Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CERF Fonds central pour les interventions d'urgence

COI Informations sur le pays d'origine

CRIs Articles de secours essentiels

CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés

DAFI Programme Albert Einstein de bourses universitaires pour les réfugiés

DFID Ministère du développement international (Grande Bretagne)

DRC Conseil danois pour les réfugiés

DSR Détermination du statut de réfugié

EASO Bureau européen d'appui en matière d'asile

ECHO Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne

ERC Coordinateur des secours d'urgence (Nations Unies)

ERCM Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents

ExCom Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat

FICR Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la population

GNUD Groupe des Nations Unies pour le développement

GPC Groupe sectoriel global de Protection

GRSI Initiative globale de parrainage des réfugiés

GSC Groupe sectoriel global pour les abris

HALEP Liste d'alerte pour la préparation aux urgences

HCDH Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HRWG Groupe de travail sur les droits de l'Homme (GNUD)

IASC Comité permanent interorganisations

ICVA Conseil international des agences bénévoles

ISF Ingénieurs sans frontières

IYCF Alimentation des nourrissons et des jeunes enfants

JEA Jeune expert associé

LGBTI Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués

LWF Fédération luthérienne mondiale

MAG Malnutrition aigüe globale

MOSS Normes minimales de sécurité opérationnelle

MYMP Pluriannuel et partenariats multiples

- NTCA** Triangle nord de l'Amérique centrale
- NFIs** Articles non alimentaires
- NRC** Conseil norvégien pour les réfugiés
- OEА** Organisation des Etats américains
- OCHA** Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)
- OCDE** Organisation de coopération et de développement économique
- OIM** Organisation internationale pour les migrations
- OMS** Organisation internationale de la Santé
- ONG** Organisation non gouvernementale
- ONUDC** Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- ONU-Femmes** Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OIT** Organisation internationale du Travail
- OSCE** Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- PAM** Programme Alimentaire Mondial
- PDD** Plateforme mondiale sur les déplacements liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique
- PNUD** Programme des Nations Unies pour le développement
- PSG** Priorités stratégiques globales (HCR)
- QAI** Initiative d'assurance qualité
- RAEC** Régime d'asile européen commun
- RHU** Logement préfabriqué pour les réfugiés
- RRP** Plan de réponse pour les réfugiés
- SADC** Communauté pour le développement de l'Afrique australe
- SDG** Objectif de développement durable
- SGBV** Violences sexuelles et de genre
- SIDA** Agence suédoise de coopération internationale et de développement
- UNDS** Système des Nations Unies pour le développement
- UNDSS** Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
- UNICEF** Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- UNODC** Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- UPR** Examen périodique universel (par le Conseil des droits de l'homme)
- VIH et SIDA** Virus de l'Immunodéficience Humaine et Syndrome d'Immunodéficience Acquise
- WASH** Eau, assainissement et hygiène (groupe sectoriel)
- WHS** Sommet mondial sur l'action humanitaire
- YIF** Fonds de l'initiative pour les jeunes



Thuy a fui le conflit au Vietnam et elle est arrivée au Canada à l'âge de 12 ans.
Désormais, elle accueille d'autres familles réfugiées.

©HCR / A. SAKKAB

Ensemble #Aveclesréfugiés

www.withrefugees.org



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

CRÉDITS

Le HCR souhaite remercier tout son personnel dévoué au Siège et sur le terrain, ainsi que ses consultants, pour leur précieux concours à la préparation des parties narratives, financières et graphiques qui composent ce document.

Concept graphique : HCR

Graphisme, production et impression: Conception et production de matériel multimédia, Centre international de formation, OIT, Turin, Italie.

Les cartes reproduites dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position de la part du HCR quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Toutes les statistiques sont provisoires et donc sujettes à changement.

HCR

Case postale 2500

1211 Genève 2

Suisse

Tél. : +41 22 739 80 12, Télécopie : +41 22 739 73 58

Courriel : hqfr00@unhcr.org

<http://reporting.unhcr.org> and www.unhcr.fr

Photo de couverture:

Hawali Oumar, un réfugié nigérian de 43 ans, pêche sur les rives du Lac Tchad. Le père de Hawali a été tué par Boko Haram poussant Hawali à fuir avec sa famille au Tchad.

reporting.unhcr.org

www.unhcr.fr



Publié par HCR
C.P. 2500
1211 Genève 2
Suisse

Pour toute information et demande,
veuillez contacter:
DRRM
hqfr00@unhcr.org